THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MEMOIRES

POUR

L'HISTOIRE

DES SCIENCES

ET

DES BEAUX ARTS.

Janvier 1722.

Coll. Billom. Soc Jesu

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Catal Inscrip

Janvier 1722.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
& se vendent à Lyon,
Chez les FRERES BRUYSET Libraires, ruë Merciere, au Soleil.

M. DCCXXI.
Avec Approbation & Privilege.

CES MEMOIRES ONT COMmencé au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché. 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	1. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Janvier 1722.

ARTICLE I.

HISTOIRE DE SUGER, ABBE' de S. Denys, Ministre d'Etat, & Regent du Royaume sous Loüis le jeune. 3. Tomes *in* 12. le 1er de 338 pages ; le 2^{d} de 523 ; le 3^{e} de 448. *Plus, quatre Dissertations: la premiere, sur le tems de la fondation de l'Abbaye de S Denys ; la seconde, sur l'année de la mort de l'Abbé Suger ; la troisiéme, sur ses Ouvrages ; la quatriéme, sur l'héresie des Investitures.* 144 pages en tout. *A Paris, chez Musier.* 1721.

L'AUTEUR de cet Ouvrage, qui l'est aussi de la Vie d'Abeillard imprimée à Paris en 1720. ne promet rien de moins dans la personne de Suger,

qu'un Orateur, un Theologien, un Soldat, un General d'armée, un homme de Cour, un Ministre d'État, le Regent d'un grand Royaume, enfin un Religieux, & un saint Abbé: titres magnifiques & bien capables d'exciter la curiosité du Lecteur: que de qualitez réünies dans un seul homme! elles suffiroient, prises séparément, pour en immortaliser plusieurs. Une annonce si pompeuse n'est pas une foible amorce pour engager le public à connoître à fonds un Héros d'une si rare espece. Il semble que ce nouveau Protée doive être l'ame de tout l'Ouvrage, y joüer le premier rôle, & occuper la scéne, sans qu'on le perde un moment de vûë. Mais, à ne rien celer, on n'est pas peu surpris, en parcourant les quatre ou cinq premiers livres qui composent la Vie de Suger jusqu'à sa Régence comprise uniquement dans le sixiéme & dernier livre, de voir le Theologien, l'Orateur, le Soldat, l'homme de Cour, & le Religieux confondu & comme enseveli sous l'amas prodigieux de faits étrangers, dont son Historien l'a plutôt accablé que paré, peu different de

ce Peintre qui à force d'orner Helene, la rendit moins belle que riche. Encore Suger seroit-il moins à plaindre, s'il étoit toûjours le mobile des *tourbillons historiques* dont il est environné : mais non ; le plus souvent il n'y a nulle part, ou il en a si peu, qu'il est plutôt spectateur qu'acteur. Il a paru à l'Anonyme, que le siécle où a vécu son Héros lui appartenoit de plein droit dans toute son étenduë : en effet le Lecteur curieux court d'évenemens en évenemens, & s'empresse de chercher Suger dans sa Vie, heureux de le rencontrer quelquefois, & fâché de le reperdre presqu'aussitôt, sans trop voir pourquoy on dérobe si souvent à ses regards l'unique objet qui sembloit devoir les réünir. Il est vrai que le sçavant Auteur, qui n'a rien voulu perdre de ses recherches recueïllies sans doute pour la Vie d'Abeillard, où elles n'ont pû entrer, dédommage le Lecteur en le promenant dans des lieux qui pour être écartez, n'en sont pas moins agréables : par exemple, Suger devenu Religieux à S. Denys, entraîne après lui une ample peinture de l'état où étoit alors l'Abbaye de

S. Denys, & des réformes qu'on tâcha inutilement d'y introduire en differens tems, sans compter une Dissertation complette sur l'époque de la Fondation de cette Abbaye. Suger assiste à divers Conciles, & est envoyé vers plusieurs Papes: en voilà assez pour développer dans un détail exact toutes les affaires traitées dans ces Conciles, & par ces Papes, particuliérement l'importante affaire des Investitures qui emporte la plus grande partie de cette Histoire. En un mot, le nom de Suger devenu fécond entre les mains de l'Auteur, enfante un corps d'Histoire de diverses parties enlacées les unes dans les autres, & dont il fait le nœud. Nous tâcherons de recuëillir les morceaux épars de cet illustre Religieux, *dispersi membra Poëtæ*, pour le mettre dans un point de vûë qui le presente en son entier, sans préjudice néanmoins des faits curieux qui deviendront l'accessoire dans cet Extrait, au lieu qu'ils sont le principal dans l'Ouvrage.

On ignore le nom de la patrie & des parens de Suger; ce qui donne lieu à l'Auteur d'avancer qu'il étoit de

basse extraction, contre le sentiment de M. Dupin, qui lui donne une naissance illustre & conforme à son merite. Soit reconnoissance, soit verité, la tradition de la petite ville de Touri, à qui l'Abbé Suger rendit de grands services, veut qu'il ait pris naissance dans son sein, lorsqu'elle n'estoit encore que village. L'Historien au contraire semble faire pancher son suffrage sur S. Denys. Quoi qu'il en soit, l'État Monastique étoit, dit-il, dans une veneration d'autant plus étonnante, qu'il ne conservoit presque plus aucune trace de sa premiere sainteté, lorsqu'Elimand (c'est le nom du pere de Suger) vint à l'Abbaye de S. Denys consacrer à Dieu son fils âgé de 9 à 10 ans. Cette consecration se faisoit par un Acte en bonne forme, au moyen duquel les parens *donnoient leur fils à Dieu, au Patron de l'Eglise, à l'Abbé du Monastere, & à ses successeurs, afin d'y servir Dieu & ses Saints, jusqu'au dernier moment, pour la remission de ses pechez & de ceux de toute sa famille.* On ajoûtoit que *si quelqu'un avoit la hardiesse de casser ou de changer le present Acte*, on entendoit qu'il fût

excommunié, maudit de Dieu, & puni à jamais dans l'enfer avec Datan & Abiron, que la terre engloutit tout vivans, & avec le traître Judas. L'enfant durant le Sacrifice de la Messe avoit la main, dont il tenoit cet écrit, enveloppée dans la partie de la nappe qui pendoit de l'autel : ceremonie par laquelle il contractoit, sans y penser, un engagement éternel. Notre Auteur invective à juste titre contre un abus si criant, qui immoloit d'innocentes victimes à l'ambition & à la cupidité des peres, & qui pourtant ne pût être aboli que sur la fin du 12^e^ siécle par un Decret de Clement III. encore eut-il peine à se faire obéïr : car on écrivit vivement contre sa Constitution. On allegua entr'autres choses l'exemple de Samuël consacré aux autels, avant même qu'il fût conçu ; tant l'interêt est ingenieux, aussi-bien que l'erreur, à s'autoriser d'exemples réverez. La difference de ces deux sortes de consecrations & de leurs suites saute pourtant aux yeux. Ainsi il fallut bon gré malgré renoncer à cette méthode de décharger les familles. Notre siécle plus raffiné, s'y prend d'une façon

plus adroite pour conduire doucement au Cloître les enfans que les meres & les peres consacrent à Dieu *in petto.*

Le jeune Suger peu de tems après cette espece de dévoûment, fut transplanté au Prieuré de Létré, ou pour y mener une vie plus douce, ce qui seroit blâmable en ses Superieurs; ou pour n'être pas témoin des cruelles divisions qui déchiroient alors l'Abbaye. Telles sont les conjectures de l'Anonyme, qui veut trouver du mystere en ceci, pour s'engager dans des moralitez sur la difference de l'éducation qu'on donne aux jeunes Religieux dans les Monasteres considerables & dans les maisons moins nombreuses: d'où il passe d'un plein vol à l'Histoire de l'Abbaye de S. Denys, dont il parcourt les desordres de siécle en siécle, depuis Dagobert son fondateur, jusqu'à Suger. Au reste le luxe, la mollesse, la mondanité, pour ne rien dire de pis, s'étoient tellement emparez de l'Abbaye, que ces vices avoient fait disparoître l'ombre même des vertus monastiques, en un mot jusqu'à l'habit. Vainement quelques

ſaints Abbez, l'autorité Royale, & pluſieurs Conciles du Royaume avoient travaillé à la réformer. L'apparence de réforme que Loüis le Debonnaire y mit aprés bien des efforts, ne conſiſta qu'à partager les biens du Monaſtere entre l'Abbé & les Moines, qui ne conſentirent même à ce réglement qu'à condition qu'on leur laiſſeroit la liberté de manger de la volaille, & qu'on leur donneroit par an 2500 muids de vin, 90 de cervoiſe, 2000 de froment pour le pain, cinq de pure farine, avec ſeize de miel pour la pâtiſſerie, 1100 bœufs, des porcs gras à proportion, & le tout pour environ cent nouveaux réformez, ſans y comprendre les pauvres, les hôtes, & l'Abbé, qui devoient avoir leur fait en particulier. Auſſi cette réforme s'en alla bientôt en fumée : ce qui fait conclure à l'Auteur que l'abondance eſt la veritable cauſe de la décadence des Monaſteres ; en quoi il déplore le malheur de Suger, d'avoir embraſſé la profeſſion monaſtique dans un tems où l'exemple plus fort que ſes heureuſes diſpoſitions, l'entraîna comme malgré lui dans le torrent d'une vie peu édifiante.

Durant le ſcandale que causerent les affreuſes diſcordes de l'Abbé Yves premier du nom, & des Moines, qui s'excommunioient mutuellement, l'un voulant ſoûtenir ſon élection contre les autres, ce qui fit un furieux éclat dans le monde, notre Novice demeura enfermé à Létré. Mais l'Abbé Adam ſucceſſeur d'Yves prit ce jeune homme en affection, & le rappella bientôt à S. Denys, pour lui faire achever ſes études. Suger s'y diſtingua par ſa penetration & ſon diſcernement dans les Matieres Theologiques. Son goût le portoit ſur tout à une connoiſſance profonde de l'Hiſtoire. Il aimoit à s'entretenir de projets vaſtes, d'affaires épineuſes, d'entrepriſes hardies. On appercevoit dès lors en lui par certains traits échappez, un tour d'eſprit né pour les affaires & fécond en expediens, une ſagacité grande à demêler le vrai d'avec le faux, & une ſuperiorité de genie, qui jointe à des manieres agreables, à des graces naturelles, & au talent rare de s'inſinuer dans les cœurs, étoit un ſigne non équivoque de ſa future élevation. Tant de qualitez naiſſantes,

& je ne ſçay quelle adreſſe à ménager ſes avantages, lui acquirent la bienveillance de Loüis le Gros, dont Philippe I. avoit confié l'éducation aux Religieux de l'Abbaye, ſuivant la coûtume de ſes prédéceſſeurs depuis Charlemagne. Ce fut là l'origine de la fortune de Suger, & le nœud de ſon bonheur. Son Abbé qui l'aimoit tendrement, prit plaiſir à le former aux affaires, & à le produire à la Cour. Il ne fit pas même difficulté de le conduire à l'Aſſemblée des Evêques de France, qui ſe tint à Paris le 2. Decembre, l'an 1105. pour une affaire qui ne convenoit guére ni à l'âge, ni à la profeſſion de ce jeune Religieux.

Quoique nous ne ſçachions rien autre choſe de Suger par rapport à cette Aſſemblée, ſinon qu'il y accompagna ſon Abbé, notre Auteur en prend occaſion de nous deduire tout au long ce morceau d'Hiſtoire, dont il ſuffira de rappeller ici quelques traits. Tout le monde ſçait que Philippe I. Roi de France encore jeune avoit épouſé Berthe, Princeſſe plus vertueuſe que belle, mais dont la vertu & la douceur auroient tenu lieu de beauté dans l'eſ-

prit d'un Prince moins débauché que Philippe. Pour lui, il paſſa en peu de tems de la cérémonie à la froideur, & de l'indifference au mépris : enfin las de ſe contraindre par des égards gênans, il leva le maſque, & apprit à ne plus rougir d'un déſordre public. Un jour paſſant par Tours, il vit Bertrade femme de Foulques le Rechin Comte d'Anjou; il mit peu d'intervalle entre la voir, l'aimer, & l'épouſer: horrible adultere, qui trouva pourtant d'un côté des fauteurs dans certains Prélats aſſez lâches pour commencer ce crime execrable en autoriſant le divorce avec la Reine, & d'autre part un Miniſtre dans un Evêque vendu, qui le conſomma en mariant le Roi, tandis que la pauvre Reine déploroit vainement ſa tendreſſe trop mal récompenſée. L'inflexibilité d'Yves de Chartres réveilla les Prélats de France de leur profond aſſoupiſſement: ils excommunierent Philippe dans le Concile d'Autun en 1094. de là appel au Pape, ſentence réïterée, puis levée, enſuite fulminée derechef. Enfin Paſchal II. voulant finir ce terrible ſcandale, fit aſſembler le Concile de Beau-

genci, où les Evêques penserent tout perdre par leur entêtement sur de vaines formalitez; il se rompit en effet sans rien conclure, quoique le Roi pénitent se soumît à tout ce qu'on exigeoit de lui. Yves de Chartres, qui ne s'étoit élevé que contre le peché du Roi, & non pas contre sa personne, écrivit au Pape en sa faveur. Lambert Evêque d'Arras fut député, vint à Paris, & leva l'excommunication dans la fameuse Assemblée dont Suger fut témoin.

La seconde affaire de consequence où il parut avoir plus de part qu'à la précedente, fut le mariage d'Elizabeth héritiere d'une branche des Comtes de Montlheri, avec Philippe de France né de Bertrade. C'étoit un avantage pour le Roi; car de tous les Seigneurs, alors petits Tyrans des Provinces, les Comtes dont nous parlons, étoient sans contredit les plus redoutables, puisque par le moyen de Montlhery, de Corbeil, & des forteresses de Châteaufort, & de Rochefort ils tenoient le Roi comme bloqué dans Paris, sans qu'il eût pû venir à bout de les dompter après mille com-

bats. Cependant Guy Trouſſel, l'aîné de cette branche, n'ayant qu'une fille, lui cherchoit un appui, dans la crainte que lui mort, la vengeance de ſes voiſins & de ſon Roi ne retombât ſur ſa fille unique. Il eut recours au Roi même, & lui propoſa le mariage dont nous parlons. Suger qui n'avoit alors que 23 ans, fut introduit au Conſeil en l'abſence de ſon Abbé. On convint en faveur de cette alliance : mais pour en tirer plus d'avantages, on conclut à faire joüer au Prince Loüis déclaré ſucceſſeur de la Couronne le perſonnage de mécontent.

Notre Hiſtorien, par une obligeante conjecture, fait honneur à ſon Héros de ce conſeil adroit. Quel qu'en fût l'auteur, il eſt certain qu'il eut tout le ſuccès qu'on en avoit eſperé. Le Comte de Montlheri, pour gagner Loüis, lui céda les forteresſes de Châteaufort & de Rochefort. Le Roi qui en connoiſſoit l'importance, conjura ſon fils en préſence de Suger de les conſerver ſoigneuſement.

Suger, ſi on en croit l'Auteur, fut auſſi en quelque ſorte l'occaſion du mariage de Loüis avec Luciane fille de

Guy de Rochefort, mariage qui fut caſſé depuis au Concile de Troye, où ſe trouva Paſchal II. Comme on aprehendoit à la Cour que ce Seigneur qui revenoit de la Terre Sainte, ne trouvât mauvais qu'on eût cedé à Loüis la fortereſſe dont il portoit le nom, le Roi, par l'avis de Suger, accabla de biens ce Seigneur, qui étoit d'ailleurs fort éloigné de l'eſprit ſeditieux de ſa famille. On le fit pour la ſeconde fois Senechal de France & premier Miniſtre d'Etat, pour le rendre digne, autant qu'il étoit poſſible, du titre de beau-pere du Roi futur.

Sur ces entrefaites on aſſembla le Concile de Poitiers pour le ſecours de la Terre Sainte l'an 1106: Suger qui l'appelle *plenum & celebre*, y fut envoyé, parce qu'il étoit, dit-il lui-même, tout recemment ſorti des études théologiques: raiſon des plus ſingulieres. Quelque tems après ſon retour à S. Denys, il fut deputé au nom de l'Abbaye pour aller complimenter Paſchal II. qui avoit jugé à propos de venir en France demander lui-même du ſecours contre l'Empereur Henri V. dont il étoit fort maltraité au ſujet des Inveſtitures.

Le Religieux eut à essuyer en presence du Pape une fâcheuse incartade. Galon, Evêque de Paris, harangua vivement contre l'independance des Moines de S. Denys, & plus encore contre leur vie licencieuse. Suger eut besoin de toute son éloquence & de toute sa presence d'esprit, pour réfuter l'un & l'autre point. Il allegua les privileges de l'Abbaye, & glissa doucement sur le reste : mais il ne put si bien réüssir, qu'il ne fût contraint, dit le P. * Dubois, de faire satisfaction au nom du Monastere, quoique Suger se vante d'avoir bravement tenu tête à son Evêque : au moins est-il vrai que Paschal envoya par écrit une verte réprimande aux Moines. Sur quoi l'Auteur peste fort contre les privileges des Religieux. Suger, après avoir avalé la pillule de la meilleure grace qu'il put, paya le Saint Pere d'un beau discours à sa loüange, & au nom de l'Abbaye ; puis il accompagna le Pape jusqu'à Saint Denys, que Sa Sainteté choisit pour son séjour. Les Moines craignirent pour leurs trésors : mais

* *Histoire de l'Eglise de Paris.*

ils connoissoient peu le désinteressement de Paschal.

Comme notre Auteur se jette ici à corps perdu dans l'Histoire des Investitures, laquelle est un hors-d'œuvre par rapport à la Vie de Suger, puisqu'il ne fit qu'accompagner le Pape au Concile de Troye ouvert en 1107. nous renvoyons le Lecteur à notre Historien, & à M. Maimbourg, qui a eu le malheur de lui déplaire. Le Lecteur équitable pourra les comparer & prononcer entre ce dernier & son censeur.

Après la mort de Philippe I. Suger devenu plus que jamais le favori de Loüis le Gros, eut ordre de conduire le corps du feu Roi à S. Benoît sur Loire : ce qui lui fit dire assez plaisamment que Philippe ne fut point enterré à S. Denys, parce qu'il auroit fait mauvaise figure avec tant de Héros ses prédecesseurs. On ne voit pas trop pourquoi il maltraite ainsi ce Prince dans ses écrits, & releve éternellement le fils aux dépens du pere. Quelle qu'en soit la raison, Suger âgé de 28 ans l'avoit pourtant assisté jusqu'au dernier moment. Peu de tems après le Sacre

le Loüis VI. où il se trouva, on le fit
Prevôt de Toury & de Berneval. Ces
Prevôtez ou *Obédiences* consistoient à
faire valoir le bien des fermes dépen-
dantes du principal Monastere, & à
vivre d'une façon plus libre que dans
le Cloître. La terre seigneuriale de
Berneval située au païs de Caux, &
alors vexée par les Officiers du Roi
d'Angleterre, coûta bien des peines au
nouveau Prevôt pour faire cesser ces
vexations : il n'y employa pourtant
que son credit & son adresse; mais il
fallut prendre les armes, & *batailler*
dans les formes, pour défendre la Pre-
vôté de Toury. Nous avons vû jusqu'à
present l'Orateur & le Theologien sur
la scéne ; du moins doit-on juger de
son éloquence & de sa capacité, par ce
qu'on vient de raconter : voyons main-
tenant le Soldat & le General d'armée
entrer en jeu.

Hugues Baron du Puiset faisoit pro-
fession ouverte de brigandage comme
ses peres, & désoloit tout le païs en-
tre Paris, Chartres, & Orleans, sans
qu'on pût venir à bout de le forcer
dans son château du Puiset : suites fu-
nestes des petites Souverainetez de ces

tems. La Prevôté de Touri, malheureusement trop voisine de ce fleau public, en étoit aussi plus infestée. Le politique Suger, pour se garentir une bonne fois de ces avanies, fit une manœuvre qui lui réüssit. Après avoir ménagé de longue main des liaisons avec les voisins interessez, sur tout avec la Comtesse de Chartres, il la porta insensiblement à presenter une requête au Roi, & fit si bien par ses menées souterraines à la Cour, que Loüis le Gros se trouva engagé comme de lui-même à prendre fait & cause pour les lésez. Suger qui conduisoit sous main l'affaire, voulut, pour joüer à coup sûr, qu'elle passât par toutes les formes de la Justice, & cependant fortifia Toury le moins mal qu'il pût. Le Baron vainement cité fut convaincu & condamné comme criminel de léze-Majesté divine & humaine. Le Roi se mit lui même à la tête d'une armée nombreuse pour aller châtier ce rebelle vassal. Notre Religieux, le casque en tête & l'épée au côté, avoit déja fait bien des proüesses militaires. On le mit alors à la tête d'un corps de réserve. Le Baron est sommé de se ren-

ðre ; il le refuse : voilà le siége du château formé dans les régles. Ici l'Auteur exhale tout son feu, & employe les plus vives couleurs, à peindre des prodiges de valeur, des efforts incroyables de part & d'autre, la mort qui vole dans les rangs, & la victoire en balance. Il ne peut pourtant s'empêcher de donner à ce siége un air de combat de lutrin. Il n'étoit question en effet que d'une bicoque, devant laquelle cependant une armée royale se morfondoit. En vain Suger tenta-t il de mettre le feu aux palissades, & de favoriser un assaut par le moyen de certains brulots roulans, soi disant, de son invention ; le vent qui changea, & la fumée les rendirent nuisibles aux assiegeans : en vain proposa-t-il les mines par étançons, dont l'Auteur attribuë encore l'invention à Suger, quoiqu'elles ayent été à la mode dans la plûpart des sieges anciens. Un dénoûment imprevû sauva l'honneur du Roi & de Suger. Certain Curé d'un village voisin, pour venger sa basse cour dépeuplée, & sa cave dégarnie, s'avisa enfin de grimper seul sur le mur par un endroit qui n'étoit pas gardé ;

ſes parroiſſiens le ſecondent, ils font une breche à force de bras; les Chartrains & les Royaliſtes ſuivent, la place eſt priſe d'aſſaut, & le Seigneur fait priſonnier. Suger, en habile Courtiſan, mit à profit cette victoire, & ſous pretexte des interêts de l'Etat il ménagea tellement les ſiens, qu'il obtint que Touri ſeroit fortifié aux dépens du Roi, qui de plus lui en donna la garde, avec la qualité de Gouverneur.

Les ſuites de cette expédition étant étrangeres au ſujet, on les paſſe ici. Il ſuffit de dire que Loüis, par les intrigues de Suger, fut nanti de Corbeil, qui étoit à ſa bienſéance, & dont le malheureux Baron du Puiſet, qui devoit en hériter, fut contraint de racheter ſa vie, ſa liberté, & ſon château. Cependant ſes malheurs ne le corrigerent point; il ſe livra derechef à ſon humeur inquiette: mais uſant de ruſe, pour aller plus ſûrement à ſes fins, il engagea finement Suger à ſortir de ſa place, ſous ombre d'aller porter au Roi les ſoumiſſions d'un Seigneur revolté, avec lequel cependant le perfide Baron avoit concerté de fon-

dre ſur Touri dès que le Gouverneur en ſeroit ſorti : il n'y manqua pas. Suger parti le felicite en chemin de l'heureuſe nouvelle qu'il va porter au Roi, il l'aborde & la lui annonce avec quelque ſorte de complaiſance : mais il fut bien confus d'apprendre du Roi mieux inſtruit, qu'il avoit été duppe de ſa droiture & de ſa credulité. Suger honteux d'avoir donné dans le piége, retourne ſur ſes pas, ſe fait jour à travers les ennemis, & rentre dans ſa place qu'il defendit vigoureuſement.

Le ſecond ſiege du Puiſet n'eſt encore qu'un allongement, auſſi-bien que ce qui ſe paſſa à Rome entre l'Empereur Henri V, & le Pape Paſchal II : tout cela n'eſt deduit que pour amener Suger avec les Prélats François au Concile aſſemblé dans l'Egliſe de Latran au ſujet des inveſtitures. On remarquera en paſſant que l'Auteur blâme à tort le P. Maimbourg d'avoir loüé la moderation de Paſchal II, qui proteſta dans ce Concile, qu'il ne feroit rien par lui-même contre ſon ſerment de ne jamais excommunier l'Empereur. Il paroît que l'Auteur change ici tout-à-coup le caractere

droit de ce bon Pape, afin de lui en ſubſtituer un autre bien équivoque, (pour ne pas avancer un terme plus dur.) Ce n'eſt point là l'idée que nous en ont donneé les Hiſtoriens, *ſervetur ad imum qualis ab incœpto proceſſerit*. Revenons à Suger; au compte de notre Auteur il ne remporta d'autre fruit de ce voyage que des leçons de politique Italienne dont il avoit beſoin.

A ſon retour il trouva le Baron du Puiſet rétabli dans ſon Château & plus brigand que jamais. Nouvelle occaſion pour Suger de ſatisfaire ſon humeur martiale: il repouſſe la violence par les armes, bat ſouvent ſon ennemi, lui tend des embuſcades, le ſurprend, le harcelle, fait priſonnier de guerre le Lieutenant de ſa Citadelle, & le met dans les priſons de S. Denys. Malgré ces ſuccès, il fallut que le Roi aſſiegeât pour la troiſiéme fois le Puiſet dont le Seigneur dans la ſuite périt malheureuſement au milieu des flots en allant à la Terre Sainte.

Après la mort de Paſchal; Gelaſe II ſon ſucceſſeur chaſſé par l'Antipape Burdin & par la faction des Frangipanes, fut contraint de ſe retirer en

France. Il arriva heureusement à l'Isle de Maguelonne vis-à-vis de Montpellier où Suger le complimenta, & lui mit entre les mains de la part du Roi un riche & magnifique present qui vint fort à propos pour soulager l'indigence du Pape. Comme Suger étoit l'homme du Royaume le plus capable de s'acquitter avec honneur de pareils devoirs, il fut dans la suite envoyé en Ambassade au Pape Calixte II; mais on ignore le sujet de sa negociation. Notre Auteur croit avoir découvert ce secret d'Etat, & conjecture par la datte d'une lettre de Loüis le Gros à Calixte qu'il étoit question de la Primatie de Lyon, (cette ville n'étoit pas au Roi,) sur l'Eglise de Sens dont Loüis vouloit conserver les droits. Le Pape fit inutilement ses efforts pour retenir Suger auprès de sa personne; celui-ci partit, & apprit en chemin l'agréable nouvelle de sa nomination pour l'Abbaye de S. Denis.

Cette élection neanmoins ne lui causa pas un petit embarras: car il apprit en même tems que le Roi indigné de ce qu'elle s'étoit faite sans sa participation, avoit porté sa colere jusqu'à

faire emprisonner les députez du Chapître. Quel parti prendre ? Souscrira-t-il à son élection ? C'est choquer le Roi. Refusera-t-il d'y souscrire ? C'est offenser le Pape jaloux de la liberté des élections. Il prit un expedient mitoyen que son habileté dans les affaires delicates lui fournit sur le champ. Ce fut d'envoyer à Rome consulter le Pape, & sonder à la Cour de France les dispositions du Roi, tandis qu'il s'avanceroit à petites journées pour traîner en longueur jusqu'à nouvelle instruction d'une & d'autre part. Il étoit trop adroit pour paroître devant Loüis dans ces conjonctures : heureusement le Roi qui par inclination pour Suger étoit plus charmé du fonds de la chose, que choqué de la maniere, s'appaisa tout-à-coup, & ne crut pas avilir la Majesté Royale en allant au-devant de son favori, distinction la plus marquée dont un Roi puisse honorer un sujet. Ce Prince voulut même assister à la ceremonie du lendemain, jour auquel Suger reçut la Prêtrise en presence d'une auguste assemblée qui sembloit faire sa cour au Roi en comblant d'honneurs le nouvel

Abbé. Ce fut alors qu'il crut voir l'accompliſſement d'un ſonge qui lui avoit paſſé par l'eſprit à ſon retour de Rome. Il s'étoit imaginé être au milieu d'une mer irritée dans un eſquif abandonné à la fureur des vagues. *Jamais*, dit-il, *je ne priay Dieu de ſi grand cœur : mes prieres furent exaucées, & à la faveur d'un vent leger je me vis en peu de tems au port.* Il ajuſta le ſens de ce ſonge à l'évenement dont nous venons de parler. *Voilà*, diſoit-il, *l'orage & le calme predits.* Il ne prévoyoit pas alors qu'il dût être un jour Regent du Royaume, & qu'après de furieuſes tempêtes il remettroit la France heureuſe & tranquille entre les mains de Loüis VII.

A peine commençoit-il à goûter quelque repos, que Manaſſés Evêque de Meaux lui preſenta un Religieux de S. Denis dont il vouloit faire la paix. C'étoit le fameux Abeillard recemment échappé des priſons de l'Abbaye, où il avoit été mis par les Moines ſes confreres pour avoir nié (dit-on) que leur Saint fût Denis l'Areopagite. On reconnoît ici la tendreſſe de notre Hiſtorien pour ſon cher Abeillard. Ce

nouveau Saint de sa façon lui a des obligations infinies. Il en eut moins à l'Abbé Suger qui pour avoir promis au Prélat d'oublier le passé, ne jugea pas à propos de lui accorder le reste. Il demandoit pour ce Religieux la liberté de se retirer ailleurs. Abeillard outré de ce refus prit d'autres mesures, & s'étant adressé au Roi, il obtint malgré son Abbé ce qu'il souhaitoit.

Si nous en croyons l'Historien, ce fut pour digerer le chagrin de cette petite mortification que l'Abbé Suger fit un voyage en Italie sous pretexte de mettre son Eglise sous la protection du S. Pere. Il en fut reçû d'une maniere très honorable, & on le retint pour le Concile general de Latran auquel en effet il assista en qualité d'Abbé. C'est au sujet de ce Concile que l'Auteur traite bien cavalierement un Historien du merite de M. Maimbourg, dont le sçavant M. Baluze se faisoit fort de verifier tout ce que ses ennemis outrez ont traité de fabuleux dans ses œuvres. Quand il seroit bien démontré que Maimbourg s'est trompé dans la datte de la recon-

ciliation de Calixte II & d'Henri V, qu'il attribuë au Concile de Latran en 1123, & que notre Auteur veut être anterieure, sçavoir, du 23^e Septembre 1122, une unique erreur de Chronologie qui ne change rien au fonds des choses merite-t-elle qu'on appelle Maimbourg un *faiseur de Romans & d'Histoires en l'air dont on ne trouve pas la moindre trace dans les monumens antiques?* On s'en rapporte au Lecteur judicieux qui ne se prévient plus par les anciennes accusations des Calvinistes contre un Historien maintenant plus estimé que jamais. L'Auteur qui ne paroît pas revenu de ces fâcheuses préventions, est si fort en train de le critiquer, qu'il lui impute une chose qu'il ne dit pas. On veut que Maimbourg ait avancé que le reglement fait entre le Pape & l'Empereur sur l'affaire des investitures fut plus favoble à l'Empire qu'au Sacerdoce, au lieu qu'il dit expressément que *chacun de son côté y trouva également son avantage*. Bien plus, ce qu'avance notre Auteur prétendant contrequarrer Maimbourg, est insoutenable: car qui ne voit que l'Empereur, loin *de perdre*

(comme veut notre Anonime) *tout ce qu'il pouvoit perdre, & d'abandonner toutes ses prétentions*, n'abandonnoit & ne perdoit en effet qu'une ceremonie tandis qu'il conservoit le solide : car 1°, les élections devant se faire en presence du Prince & de son consentement, quoique sans violence, n'est-il pas evident qu'il en étoit à peu-près le maître comme avant l'accord? 2°. L'investiture par le sceptre qu'on substitua à l'investiture par la crosse & l'anneau, donnoit droit au Prince de se saisir, comme auparavant durant la vacance du siege, des fiefs & du patrimoine que l'Évêché tenoit de la Couronne, afin d'en investir le nouvel Evêque. Voilà au fonds tout ce que prétendoient les Empereurs; car à l'égard des autres biens comment auroient-ils pû sensément prétendre en donner l'investiture, c'est-à-dire confirmer une donation de biens qu'ils n'avoient pas donnez? Ils n'y pensérent jamais.

Après la celebration du Concile, & quelques pelerinages de devotion, l'Abbé Suger revint à S. Denis chargé de gloire & d'indulgences. Mais la

guerre qui ſurvint, ne lui permit pas de joüir long-tems d'un repos glorieux après tant de fatigues. Il lui fallut de nouveau quitter la croſſe pour l'épée; en voici l'occaſion. L'Empereur Henri V n'avoit pû pardonner au Roi de France d'avoir connivé à l'excommunication lancée contre ſa perſonne dans le Concile de Reims, & comme Suger l'avoit predit au Roi, *la France devoit payer les violons de cette fête.* Loüis ſe rappella cette parole, quand il vit fondre ſur Reims une armée terrible d'Allemands, ſous la conduite de l'Empereur qui ne reſpiroit que la vengeance. Heureuſement Loüis ne fut pas ſurpris. Tout le Royaume ſe réünit pour écarter ce furieux orage. Le Roi ſe vit en moins de rien à la tête d'une armée, laquelle après le gros détachement qu'il envoya en Normandie pour l'oppoſer au Roi d'Angleterre, montoit encore à près de trois cens mille hommes. Suger, non plus Abbé, mais General d'armée, étoit au centre, & commandoit ſous les ordres de Loüis. Déjà il ſe diſpoſoit à remplir l'idée qu'on avoit de ſa bravoure, lorſque l'Em-

pereur effrayé de ce prodigieux nombre, se retira précipitamment dans ses Etats.

La veneration profonde où étoit alors l'Abbé Suger, fit croire avec raison que le Pape qui l'appella aussitôt à Rome, vouloit l'honorer du Chapeau de Cardinal; mais cette esperance s'évanoüit, & Suger en mettant le pied dans l'Italie trouva son bienfacteur au tombeau : ce qui l'obligea de retourner sur ses pas. Le Roi ravi de retrouver un favori qu'il craignoit de perdre, se l'attacha étroittement par les plus considerables emplois. Intendance de Justice, département de la guerre, negociations étrangeres, tout étoit du ressort de ce Ministre.

Comme l'Electon d'un nouvel Empereur n'étoit pas indifferente à Loüis, il crut devoir députer à Mayence, où se tenoient les Etats Generaux depuis appellez Dietes, un homme de tête & de confiance. Il jetta les yeux sur son Abbé qui partit avec un cortege des plus lestes & des plus magnifiques : telle étoit son humeur ; rien ne lui coûtoit quand il étoit question de paroître ; sa négociation réüssit ; il

contribua à écarter la Couronne Imperiale de la maison de Henri V; mais en ménageant les interêts de son maître, il n'oublia pas les siens. Il fit tant de bruit à la Diéte sur quelques biens appartenans à son Abbaye, dont les Comtes de Morspce s'étoient saisis, qu'il les obligea de faire un échange plus avantageux de beaucoup pour lui que pour eux. Ce fut par les mêmes adresses, (car il ne négligeoit rien en fait d'interêt personnel,) qu'il vint à bout dans la suite, malgré des obstacles infinis, de se faire restituer le Prieuré d'Argenteüil, qui étoit passé depuis long-tems de la dépendance de S. Denis entre les mains de certaines Religieuses établies par Theodrate fille de Charlemagne. Les ressorts que l'Auteur fait joüer par son heros pour la reüssite de cette affaire, paroissent un peu delicats en fait de probité rigide; puisqu'il semble que l'Abbé Suger fit plus de fonds sur des accusations atroces contre les Religieuses que sur son droit litigieux; ce qui convenoit peu à un Moine reformé tel qu'il étoit alors: car à l'égard du tems dont nous parlons, il

ne l'étoit gueres. La magnifique fête qu'il donna aux Seigneurs de France à son retour de Mayence en est une preuve. C'étoit une chasse vrayement royale: tentes superbement meublées, festins delicieux, airs de grandeur, rien n'y manqua; le tout pour conserver les droits de l'Abbaye.

Le chasseur redevint bien-tôt soldat, il suivit le Roi au siége de Clermont, entrepris pour le retablissement de l'Evêque chassé indignement par le Comte d'Auvergne; notre General d'armée avouë qu'il y pensa perdre la vie, aussi fut-ce sa derniere expedition militaire. Ce danger joint à l'horrible assassinat de Charles le Bon, Comte de Flandres, & à la funeste mort de Ponce Abbé de Cluny, firent ce que ni le Cloître, ni la bienseance, ni la raison & la Religion n'avoient pû jusqu'alors. Suger rentra en lui-même, & pensa serieusement à sa conversion. L'Auteur auroit pû se dispenser d'ajoûter à ces motifs de réforme une raison d'interêt, sçavoir que l'Abbé ne pouvoit rattraper Argenteüil, sous le pretexte du dereglement des Religieuses, sans regler lui-même sa vie & celle de ses Moines.

L'Abbé une fois reformé reforma sans peine son Monastere : tant l'éxemple du maître est efficace ! Quelque peu durable qu'ait été cet air de regularité, qui se dissipa bien-tôt après la mort de l'Abbé, il fut très-édifiant, & d'un grand merite pour lui. Aussi S. Bernard changea-t'il ses reproches éternels en felicitations sinceres sur cet heureux retour : de quel prix n'est point la pieté ? Elle releva infiniment les grandes qualitez de Suger, & loin de le derober aux affaires d'Etat, comme il se l'étoit proposé, elle l'y replongea plus que jamais. La disgrace d'Etienne de Garlande Senechal de France & Premier Ministre d'Etat en fut l'occasion. Suger, à ce qui paroît, eut presque tout le poids de ces importantes charges, sans pourtant en avoir le titre, ainsi son credit alloit toûjours croissant : mais il n'arriva à son comble que sous Loüis le Jeune. Philippe aîné de ce Prince, ayant été malheureusement tué par une chute de cheval, comme tout le monde sait, Loüis fut Couronné Roi du vivant, & en presence de son Pere au Concile de Reims de l'an 1131, par

le conseil de l'Abbé de S. Denis : service le plus important qu'il ait jamais rendu à l'un & à l'autre Prince, & qui lui gagna pour toûjours la tendresse de Loüis VII. La maladie & la pieté du Roi son pere, qui se croyant prêt à mourir, se dépoüilla de tout avec une generosité sans exemple dans un Roi, fit naître à Suger toûjours present dans le cours de cette maladie, la pensée de se disposer lui-même de bonne heure à la mort ; & de faire son testament suivant l'usage ou l'abus de quelques Abbez de S. Denis.

Cette piece est d'un goût si rare, qu'on ne peut se dispenser d'en donner quelques traits. Ensuite d'une longue énumeration des graces du Seigneur sur sa personne, Suger reconnoît ses ingratitudes & ses pechez, il en demande humblement pardon, & ne l'espere qu'à la faveur des prieres ardentes de ses freres. Dans cette vûë il ordonne une Messe du S. Esprit à perpetuité à commencer de son vivant, pour être convertie en Messe de *requiem* après son decès, item un anniversaire perpetuel, c'est-à-dire,

ne Meſſe annuelle de chaque Prêtre ; cinquante Pſeaumes à reciter par ceux qui ne ſont pas Prêtres, & quelqu'œuvre de ſurérogation à faire par ceux qui ne ſçavent pas lire: item, pour l'anniverſaire de ſon decès, deux muids de froment, quatre muids de vin, & ſoixante livres de viande à diſtribuer en aumône. Il entend qu'on expoſe ce jour-là durant la Grand'Meſſe, l'argenterie & les riches ornemens qu'il a procurez à l'Abbaye. Il ordonne la même choſe à proportion aux Monaſteres dépendans de S. Denys, qui tous lui avoient de grandes obligations : mais ce qui marque la ſimplicité de ce ſiécle, c'eſt ſur tout le feſtin qu'il ordonne pour le jour de ſon anniverſaire. Il ſpécifie pour chaque Religieux, deux pitances, *non qualeſcunque, ſed plenarias & aptas omnibus exhibendo pitancias, &c.* avec mention expreſſe des liqueurs; & la même choſe à peu près pour l'Egliſe Collegiale de S. Paul, *afin que*, dit-il ailleurs, *ſes Chanoines prient Dieu pour lui plus gayement & de meilleur cœur.*

Juſqu'ici l'Abbé Suger n'a paru qu'en ſecond ſur la ſcene du monde.

Nous le verrons le mois prochain paroître en qualité de Regent du Royaume, & gouverner en Roi.

Article II.

THE SHORTEST WAY TO end disputes à bout Religion, &c. c'est-à dire : *Le chemin le plus court pour terminer les disputes sur la Religion, en deux parties. A Bruxelles.*

LE sçavant Anglois qui est l'Auteur de cet Ouvrage assez nouveau, n'y a point mis son nom. Quelques gens prétendent que c'est un Protestant converti, lequel a ses raisons utiles au bien de la Religion Catholique pour ne se pas nommer. Quoi qu'il en soit, l'Ouvrage est estimé l'un des meilleurs qui ayent paru jusqu'ici contre les Protestans. On y trouve autant d'érudition & de solidité que dans feu M. l'Evêque de Meaux ; plus d'ordre & de précision que dans le P. Maimbourg ; plus de sçavoir, de penetration & d'énergie que dans M. Pelisson. Cependant cet habile Controversiste n'avoit jamais pensé à se faire Au-

teur, & il ne l'eſt devenu que par occaſion, ainſi qu'il nous en avertit dans ſa preface. » J'avois autrefois » jetté ſur le papier quelques preuves » de l'infaillibilité de l'Egliſe de J. C. » dit-il, mais ce n'étoit que pour des » inſtructions particulieres. Aujourd'hui que l'on me tire de la ſituation où j'étois de garder le ſilence, » j'oſe enfin me montrer au grand » jour pour la premiere fois. Il ajoute que ſes eſſais ſe ſont augmentez » juſqu'à la groſſeur d'un juſte volume, afin de répondre en même » tems à un livre Anglois, qui a pour » titre : *La queſtion decidée contre l'Egliſe Romaine & l'Egliſe Anglicane* ». Cette prétenduë queſtion decidée eſt un mauvais tiſſu d'objections uſées contre l'infaillibilité de l'Egliſe. Cependant les Proteſtans, à leur ordinaire, regardent cet amas ſuranné comme *un ouvrage tout nouveau, qui ſubſiſtera deſormais ſans replique.* Ils ſe ſont épuiſez en éloges & preſqu'en éditions de cet ouvrage, dont ils ne nomment point l'Auteur. Mais par les réponſes du Catholique anonyme aux objections de l'anonyme Proteſ-

tant, on verra dans nos Mémoires ſuivans, combien toutes ces loüanges & toutes ces dépenſes ſont frivoles. On va ſeulement donner ici en abregé le préambule du Romain contre l'Anglican. Ce préambule eſt neceſſaire pour preparer les eſprits à l'intelligence & à la conviction parfaite de tous les articles qui compoſent le corps de ſon ouvrage.

Le moyen & le plus prompt & le plus efficace pour finir toutes les diſputes de Religion, c'eſt de les ramener à cette ſeule queſtion, dit notre Auteur; ſçavoir, ſi l'Egliſe que J. C. a établie ſur la terre eſt infaillible dans ſes déciſions en matiere de Foi? Dès que l'établiſſement d'une telle Egliſe ſera démontré, la conſequence que tous doivent donc ſe ſoumettre à elle, eſt neceſſaire. Cet article general étant une fois admis de part & d'autre, il faut que toutes les difficultez paticulieres diſparoiſſent: ces difficultez ſont comme *de legeres eſcarmouches, leſquelles ne ſervent qu'à prolonger entre deux partis une guerre qui ſe termiroit par une bataille déciſive*. La raiſon de ceci eſt bien claire; car dans les

diſputes ſur les points particuliers, les argumens pour & contre ſont tirez, ou bien de la raiſon naturelle, ou bien de l'Ecriture, ou enfin de l'autorité de l'Egliſe Si ces argumens ſont pris de la raiſon naturelle, la diſpute devient toute philoſophique, & n'aboutira jamais à rien de fixe; parce que chacun croit toûjours ſes raiſons les meilleures. S'ils ſont pris de l'Ecriture interpretée par l'eſprit particulier, les Antagoniſtes ne s'accorderont point enſemble ſur le ſens de l'Ecriture, vû qu'ils ſont antagoniſtes. Enfin, ſi ces argumens ſont fondez ſur l'autorité, ils ne réüniront pas non plus les Parties adverſes; à moins que l'on ne prouve que cette même autorité ne ſçauroit ni errer, ni induire à l'erreur; alors la queſtion reviendra à noſtre principe, lequel étant reçû des deux côtez, demeurera le fondement aſſuré de toutes les veritez qui regardent la religion.

Mettons la choſe en exemple dans la doctrine *de la preſence réelle.* Ce point, ainſi que tous les autres controverſez, peut être examiné ou philoſophiquement, c'eſt-à-dire, ſelon

les principes de la raiſon naturelle, ou bien theologiquement; c'eſt-à-dire, conformément à la parole de Dieu, interpretée par l'Egliſe. Qu'un Catholique donc conſente à traiter ce dogme en Philoſophe, qui n'eſt au fond qu'un enfant ſur les matieres de Foi, il eſt pour lors obligé de ſoûtenir que la *preſence réelle*, quoiqu'au deſſus de la comprehenſion humaine, n'eſt pourtant pas contraire à la raiſon: & il le montrera en conciliant la preſence réelle avec les principes reçûs de la Philoſophie. Un Calviniſte de ſon côté pretendra que la preſence réelle contredit à la fois & la raiſon & le rapport manifeſte de nos ſens. Voilà le ſujet d'une diſpute opiniâtre entr'eux: & quelle en ſera l'iſſuë? Si les deux adverſaires ſe trouvent également habiles au métier ſyllogiſtique, ni l'un ni l'autre ne ſeront jamais vaincus: ils ſortiront tous deux du combat, triomphans & très-perſuadez mutuellement de la bonté de leur cauſe; comme font tous les jours les Thomiſtes & les Scotiſtes ſur des queſtions de pure Logique. Mais ſuppoſons que le Catholique,

par la force de ses raisonnemens, gagne quelqu'avantage sur le Protestant & qu'il le panche à croire que la presence réelle ne contredit point la raison, que produira cet avantage ? Le Protestant regardera la doctrine de la presence réelle comme une opinion problématique, comme une opinion qui peut être ou vraye ou fausse. Bien plus, supposons même que le Calviniste demeure pleinement convaincu de la verité de la presence réelle, il faudra toûjours recourir à une pareille dispute pour chaque article, dans lequel sa creance differe de celle de l'Orthodoxe. Or, quelle misere, quel embarras ne seroit-ce point, que d'avoir sans cesse à resoudre mille vaines subtilitez, pour faire voir dans le détail que telles & telles veritez contestées, bien qu'elles soient au-dessus de la raison, s'accordent neanmoins avec elle ; que ces veritez ont même de leur côté l'avantage de la raison ? Que l'on fasse l'experience de ceci dans l'Auguste Mystere de la Trinité. Quelque indubitable que soit ce Mystere, consideré par les principes de la Theologie, cependant si l'on entreprend de

le deffendre à l'aide de la raiſon, les objections paroîtront toûjours plus plauſibles que les reponſes. Pourquoi? Parce que tout ce qui ſurpaſſe l'intelligence de l'eſprit humain, on le juge communément contraire à la raiſon. Les Proteſtans éprouvent aſſez cet embarras, quand ils ont affaire ou à des Sociniens, ou à leurs freres non conformiſtes. Alors les premiers n'en appellent-ils pas du tribunal de la ſeule raiſon à celui de l'autorité? Alors balancent-ils à emprunter les armes des Catholiques pour combattre leurs propres adverſaires? Auſſi les Sociniens leur reprochent ils continuellement de recourir au grand principe du Papiſme, & de ſe voir après cela honteuſement forcez d'abandonner ce même principe, pour répondre à leur tour aux argumens des Papiſtes. Par là il eſt manifeſte que les diſputes ſeront & ſans nombre & ſans fin, ſi chaque article de la Religion doit être diſcuté comme une queſtion en Philoſophie. Au contraire, en ramenant chaque article à la parole de Dieu qui nous eſt expliquée par ſon Egliſe, il ne reſtera plus, pour réduire

les eſprits, qu'à prouver évidemment que cette Egliſe eſt infaillible. Cette infaillibilité étant prouvée de la ſorte, e ſilence eſt deſormais impoſé à la aiſon particuliere ; on l'aura miſe lans l'obligation de s'en tenir au jugement de l'Egliſe, non pour un ſeul article de Foi, mais pour tous. Et eſt-l rien de plus raiſonnable que de ſe oumettre ainſi à un guide toujours nfaillible.

Tout homme qui aime ſincerement a verité & la paix, reprend notre Aueur, conviendra ſans peine avec moi que c'eſt là le point qui merite le plus erieux éxamen de tous les partis opoſez. En effet, après cet éxamen, ſi 'on trouve qu'il y ait dans l'univers ıne Egliſe qui ſoit infaillible & que 'on aime la verité, on s'eſtimera rop heureux de vivre ſous la direcion d'un guide qui ne peut égarer erſonne : & ſi l'on aime veritablenent la paix, on doit être ravi de la oir regner à jamais par la déciſion ıette d'un ſeul point, lequel reſout outes les difficultez qui nous diviſent.)n ſera encore convaincu que pour nir les conteſtations en matiere de

Religion, la voye la plus courte est certainement la meilleure, parce que la dispute, lors même qu'elle est necessaire, n'est enfin autre chose qu'un mal necessaire. Quiconque donc élude cette voye abregée; il est justement accusé de craindre que la verité ne se montre à lui : il revele malgré lui son propre sentiment sur l'iniquité de sa cause, en cherchant à l'envelopper dans un labyrinte de chicane; au lieu que celui qui se confie avec raison en la bonté de sa cause, ne souhaite rien davantage que de la voir promptement jugée.

C'est pour cela, continuë notre Auteur, que je me suis déterminé à mettre en œuvre toutes les facultez de mon esprit, pour bien traiter la matiere de l'infaillibilité de l'Eglise. Si nos Protestans resistent encore à l'évidente verité de ce point fondamental, je crains fort que ce ne soit tems perdu que de raisonner avec eux sur les autres Articles particuliers, lesquels portent tous sur le même fondement. Les plus forts argumens qu'on peut apporter pour les prouver, ne sçauroient jamais être d'une force

 égale

égale à celui du jugement & de l'autorité d'une Eglise infaillible, qui declare ces Articles des veritez divines & revelées. Ensuite, pour mieux montrer l'imporance du sujet sur lequel il écrit, il indique par avance quelques conclusions qui sont définitives; supposé que la verité de la question se trouve du côté de l'Eglise Romaine, comme il espere de le prouver avec le secours du Seigneur. 1°. Si l'Eglise que J. C. a établie est infaillible dans sa doctrine, il s'ensuit évidemment que ceux qui se disent membres de l'Eglise, & qui lui refusent neanmoins l'infaillibilité, ne sont point en effet dans le sein de l'Eglise de J. C. Terrible consequence, s'écrie notre Auteur! Qu'elle merite bien d'être serieusement meditée par ceux à qui la verité ou la fausseté de leur Religion ne sont pas des choses indifferentes! 2°. Si l'on démontre que l'Eglise établie par J. C. est infaillible dans sa doctrine, il s'ensuit que les mêmes argumens & les mêmes textes qui prouvent cette infaillibilité, sont aussi des preuves suffisantes pour chaque Article de Foi que cette Eglise décla-

re poſitivement être Article de Foi. Et quand il n'y auroit dans la parole de Dieu écrite aucun texte pour prouver ces Articles ; cependant, ſi une Egliſe infaillible les admet, la même Ecriture qui attribuë l'infaillibilité à cette Egliſe, prouve que ces Articles ſont des veritez inconteſtables. Les Proteſtans, quelque déchaînez qu'ils ſoient contre l'infaillibilité de l'Egliſe, ſe trouvent eux-mêmes contraints de s'appuyer ſur ſon autorité en pluſieurs points importans, qui ne peuvent être évidemment prouvez par aucun texte de l'Ecriture. 1°. L'uſage reçû parmi les Chrétiens de travailler le Samedy ; bien que cet uſage ſoit contraire en apparence au commandement exprès de Dieu qui nous ordonne de ſanctifier le Sabbat, & nous dit que ce jour-là eſt le ſeptiéme de la Semaine. 2°. La validité du Batême des enfans, duquel il n'y a point d'exemple dans l'Ecriture, où J. C. joint le Batême à l'inſtruction dont les enfans ſont incapables, &c. Ces Articles, ſans compter les autres que nous omettons pour abreger, ſont, ſans doute, une preuve invinci-

ble, que c'eſt une neceſſité d'admettre pour regles de Foi les Traditions Apoſtoliques ; que ſi les Proteſtans ſont reduits à s'en tenir à une Egliſe même faillible ſur pluſieurs points qu'on ne peut prouver par l'Ecriture, notre conſequence eſt inconteſtable ; ſçavoir, que les mêmes textes qui prouvent l'infaillibilité de l'Egliſe, ſont auſſi des preuves ſuffiſantes de chaque Article de Foi que cette Egliſe déclare poſitivement être Article de Foi ; que ſi l'Egliſe établie par J. C. eſt infaillible dans ſa doctrine, il n'y a donc point de ſalut hors de cette Egliſe : cette conſequence eſt une partie de ſa doctrine fondée ſur les paroles de J. C. que s'il eſt prouvé que l'Egliſe de J. C. ſoit infaillible dans ſa doctrine juſqu'à la fin même du monde, elle n'eſt donc jamais tombée, & ne tombera jamais dans aucune erreur contre la Foi. Cette conſequence renverſe d'un coup toute la *reformation* : car la *reformation* n'a eu d'autre couleur, pour ſe ſeparer de nous, que les erreurs que les Prétendus Reformez ont prêtées à l'Egliſe de Rome. Ces abus ſuppoſez furent leur

grand cri au commencement de la reformation ; comme les abus dans le gouvernement ſont le cri ordinaire des Rebelles contre le Souverain. Voilà ce qui a donné naiſſance à toutes les Egliſes reformées, & ce qui depuis a été leur rempart & leur place de défenſe, pour nous exprimer de la ſorte. Ainſi, quand on aura démontré que les erreurs imputées à l'Egliſe de Rome ſont des erreurs imaginaires, & que cette Egliſe n'a jamais erré, ni ne pourra errer en aucun point contre la Foi ; dès-là le prétexte de la reformation paroîtra tel qu'il eſt, une viſion, une chimere ; la Religion Proteſtante en ce qu'elle differe de la Catholique, ne ſera plus qu'une invention purement humaine ; Luther, le grand Patriarche de la Reformation, Calvin qui a reformé la Reformation de Luther, & les autres qui les ont reformez, tous deux ſeront convaincus d'impoſture & de rebellion envers l'Egliſe de J. C. En effet, l'antiquité n'a point connu de difference entre les heretiques & les reformateurs de la Foi de l'Egliſe ; ces deux termes furent toûjours regardez comme des ſynonimes ; & pour diſtinguer

la catholicité de l'héréſie, il n'y eut jamais d'autre marque, ſinon que celle-là eſt la doctrine de l'Egliſe de J. C. & celle-ci la doctrine oppoſée à cette même Egliſe ; ſinon que celle-là pour avoir reçu ſa naiſſance au tems des Apôtres, eſt accuſée de nouveauté par celle-ci. Que répondent à cela les Proteſtans ? Il faut qu'ils ſe ſauvent de ce mauvais pas, ou par la fiction d'une Egliſe inviſible, ce qui eſt abandonner honteuſement leur cauſe ; ou bien qu'ils puiſſent montrer qu'au commencement de la reformation, & pluſieurs ſiécles même auparavant, il y avoit une Egliſe viſible ſur la terre qui n'étoit pas en communion avec le Siége de Rome, & qui étoit pourtant la vraye Egliſe de J. C. Et c'eſt dequoi l'on mettra en évidence la fauſſeté dans ſon lieu. Enfin, ſi J. C. a établi une Egliſe infaillible, il s'enſuit qu'elle eſt ſeule l'interprete de la parole de Dieu revelée, le ſeul Juge des controverſes, le Tribunal ſuprême dont il n'y a point d'apel, ni à aucun jugement privé, ni à aucune autorité privée ſur la terre. La verité de cette conſequence eſt ſi frappante,

que les Eglises reformées furent à la fin contraintes de reconnoître une autorité suprême dans les representans même d'une Eglise Nationale, une autorité, dis-je, que très-peu d'années auparavant, elles disputoient à l'Eglise universelle de J. C.

Sur cela, notre Auteur rappelle en peu de mots, l'affaire du Synode tenu à Dordrecht contre les Arminiens: cet exemple, dit-il, est définitif dans la matiere presente. Il s'en falloit bien que ce Synode ne fût un Concile general, ni qu'il s'attribuât l'infaillibilité; & neanmoins il exigea une soûmission absoluë à ses Decrets. Les Arminiens ne manquerent pas de protester aussi-tôt contre l'incompetence du Synode; alleguant sur tout que les principaux membres qui le composoient étoient *Parties*, que dans leurs écrits ils s'étoient ouvertement declarez, & qu'ainsi ils ne pouvoient point avoir la qualité de Juges à leur égard. Mais leur protestation fut unanimement rejettée par le Synode; & les raisons qu'on apporta pour en user de la sorte sont remarquables; d'abord les Theologiens Anglois qui

étoient presens, dirent que si l'on adoptoit la remontrance des Arminiens, c'étoit renverser l'autorité des quatre premiers Conciles Generaux : les principaux membres de ces Conciles, avant que de s'assembler, avoient écrit contre Arius, Macedonius, Nestorius, Eutychès ; & ne furent pas pour cela censez inhabiles à être leurs Juges. Les Députez de *Hasse* dirent que si l'on approuvoit les raisons des Arminiens, il s'ensuivroit que non seulement il n'y avoit jamais eu, mais qu'il ne pourroit jamais y avoir un Concile legitime assemblé pour condamner les erreurs. Et comment cela ? C'est que les Pasteurs les plus zelez pour la Religion, & les Theologiens les plus habiles sont toûjours les premiers à s'élever hautement contre les Auteurs des héresies. Ceux de *Bremen* dirent, que si les Docteurs perdoient le droit d'être admis Juges à un Concile, pour s'être déclarez les ennemis d'une nouvelle doctrine; la propagation de cette doctrine seroit absolument inévitable : parce que personne ne voudroit s'y opposer dès sa naissance, de crainte de préju-

dicier au droit de la condamner autentiquement. Ils ajoûterent que ce n'étoit pas à dire pour cela qu'ils fussent Juges en leur propre cause par rapport aux Arminiens. Car dans les disputes de Religion, il ne s'agit nullement de la cause particuliere de ceux-ci, ou de ceux-là ; mais il s'agit de la cause commune de Dieu & de son Eglise. D'autres enfin repliquerent à la protestation des Arminiens, qu'il n'étoit point permis de chercher ailleurs des Juges que dans le sein de l'Eglise, & qu'elle-même étoit dans ses Pasteurs l'unique Juge des controverses sur la Religion.

Telles furent les principales raisons qu'on exposa aux Arminiens pour leur faire voir l'injustice & l'irrégularité de leur procedé contre l'autorité du Synode. Et tel fut ensuite le resultat de cette assemblée : que si les Arminiens persistoient à refuser de se soûmettre à ses décisions, ils seroient retranchez de la Communion Protestante, & notez conformément à leur opiniâtreté. Mais, réprend ici notre Auteur, les Theologiens de Dordrecht pouvoient-ils être

assez aveugles pour ne pas voir que leur conduite *coupoit la gorge à Luther & sappoit la reformation par les fondemens ?* Quoi qu'il en soit, les decrets du Synode furent autentiquement approuvez ; ils furent reçûs par les Huguenots de France, ausquels il n'avoit pas été permis d'envoyer à Dordrecht leurs Députez : & dans un Concile National tenu en 1620. ils s'obligerent d'eux-mêmes par serment de croire & d'enseigner la doctrine reglée par le Synode.

Après cela, n'est-il pas évident que les Protestans ont été réduits à reconnoître un Tribunal souverain que J. C. a établi ? Un Tribunal qui a une pleine autorité pour juger en dernier ressort tous les differends sur la Religion ? Ils ont reconnu cette autorité dans un Synode & simplement National & faillible : ainsi la consequence que nous tirons touchant ce même point dans la supposition d'une Eglise infaillible, doit être hors de toute controverse. Car, certes, s'ils veulent bien faire ici quelque usage de leur raison, ils ne pourront plus refuser au Souverain Tribunal d'une Eglise infailli-

ble, une autorité qu'ils assurerent être la prérogative & le droit d'un Tribunal inferieur au premier à tous égards. D'ailleurs, les puissantes raisons du Synode de Dordrecht & sa décision contre les Arminiens, ne sont elles pas aux yeux de tout homme sensé, la condamnation solemnelle & autentique des premiers Fondateurs des Eglises reformées? Notre Auteur conclut ensuite l'introduction à son Ouvrage en cette maniere. N'est-ce pas là, dit-il, refuter nos adversaires par leurs propres principes & par leur propre conduite? Avec quelle justice peuvent-ils condamner les Arminiens, & en même tems absoudre Luther? Sous quelle apparence de raison peuvent-ils revendiquer l'autorité du Synode de Dordrecht, & en même tems se récrier, se soûlever contre le Concile de Trente? Peuvent-ils produire une seule preuve que les Arminiens étoient obligez en conscience de se soûmettre au Synode; laquelle preuve ne devienne infiniment plus forte pour convaincre les Lutheriens & les Calvinistes de leur obligation indispensable de se soûmettre au Concile? La

ſoûmiſſion de ces deux héreſiarques eût étouffé de bonne heure le monſtre de la reformation, qui depuis a tant enfanté d'héreſies auſſi rebelles & auſſi redoutables à toutes les Puiſſances de la terre, qu'il le fut lui-même dès qu'il parut.

ARTICLE III.

SCRIPTORES ORDINIS PRÆdicatorum recenſiti notiſque hiſtoricis & criticis illuſtrati. Opus quo ſingulorum vita, præclarèque geſta referuntur; Chronologia inſuper, ſeu tempus quo quiſque floruit certò ſtatuitur; fabulæ exploduntur; Scripta genuina, dubia, ſuppoſititia expenduntur; recentiorum de iis judicium aut probatur, aut emendatur; codices manuſcripti, variæque è typis editiones & ubi habeantur, indicantur; dubii, & extranei, falsòque aſcripti ad cujuſque ſæculi finem rejiciuntur, & ſuis reſtituuntur; præmittitur in prolegomenis notitia Ordinis qualis fuit ab initio ad an. M.D. tum ſeries Capitulorum ge-

neralium iis annis hbaitorum; denique index eorum qui ad Eccleſiaſticas dignitates promoti fuerunt, vel in hoc tomo laudatorum, vel alias aliis omiſſorum. Inchoavit R. P. F. Jacobus Quetif S. T. P. abſolvit R. P. F. Jacobus Echard, ambo Conventûs SS. Annunciationis Pariſienſis ejuſdem Ordinis alumni. *Catalogue des Ecrivains de l'Ordre des Freres Prêcheurs, éclairci par des notes hiſtoriques & critiques, &c. Ouvrage commencé par le R. P. Jacques Quetif, achevé par le R. P. Jacques Echard Religieux du même Ordre & du Couvent de l'Annonciation, ruë Saint Honoré.* A Paris chez Chriſtophe Balard, Imprimeur du Roy ruë S. Jean de Beauvais, & chez Nicolas Simart Imprimeur de Monſeigneur le Dauphin, ruë S. Jacques 1719. *deux tomes in folio. Tome premier*, pages 954. *Tome ſecond*, pp. 1000.

LA connoiſſance des Auteurs eſt neceſſaire pour juger des Livres & pour en faire un choix qui abrege l'étude & rend la poſſeſſion des Scien-

es plus facile & plus aſſurée. C'eſt ce
ui donne le prix à ces Catalogues
'Ecrivains, appellez communément,
uoi qu'aſſez improprement, *Biblio-*
heques, que les Nations, les Provin-
es, les Villes, les Ordres Religieux
nt publiez par une loüable émula-
ion : *la Bibliotheque des Auteurs Eſ-*
agnols, & celle *des Ecrivains de la*
Compagnie de Jeſus, paſſent pour les
lus exactes & les plus travaillées,
uoiqu'elles ne ſoient pas exemptes
e quelques mécomptes.

as opere in longo non numquam obre-
pere ſomnum.

La Bibliotheque de l'Ordre des Fre-
es Prêcheurs ne leur cederoit pas, ſi
Auteur s'étoit entierement dépoüillé
e la paſſion naturelle qu'on ſent pour
a Communauté où l'on vit, & qui
ient lieu de famille ; paſſion difficile
ſurmonter, mais dont un Hiſtorien
ſt obligé de ſe défaire.

L'Ouvrage avoit été commencé par
e R. P. Jacques Quetif ; le R. P. Jac-
ues Echard l'a achevé. Heureux d'a-
oir trouvé des Imprimeurs tels que

Simart & Balard, qui ont donné à cette édition une beauté & une exactitude qu'on ne peut trop loüer.

La Préface inſtruit des ſecours que divers Sçavans ont donnez aux Auteurs, d'un moyen de diſtinguer ce qui eſt du P. Quetif, de ce qui eſt du Pere Echard, & de quelques autres particularitez qui regardent l'Ouvrage.

On trouve enſuite deux notices des Provinces de l'Ordre, un Catalogue des Chapitres generaux, & une Liſte des Auteurs parvenus aux Dignitez Eccleſiaſtiques, dont il eſt parlé dans le premier tome; deux Vies anciennes de S. Dominique, éclaircies par des additions & des pieces conſiderables, par quatre Diſſertations & par une Table chronologique; enfin, les Actes entiers du Concile commencé à Nicée l'an 1233. & achevé à Nymphée la même année, dont le but étoit l'extinction du Schiſme des Grecs. Ce que Wading Annaliſte de l'Ordre de S. François, a publié de ce Concile eſt imparfait, il n'avoit pas encore été imprimé entier.

Dans la premiere Diſſertation le R. P. Echard refute une tradition fabu-

euſe de ſon Ordre, & il prouve que l'habit blanc des Dominicains n'a point été apporté par la Sainte Vierge au bienheureux Renaud, & que ces Religieuſes le portoient avant l'Apparition de la Sainte Vierge. Il examine dans la ſeconde Diſſertation la forme des Anciens vêtemens de ſon Ordre. La troiſiéme & la quatriéme fixent deux époques de la Vie de S. Dominique.

Les notes du Pere Echard ſur les anciennes Vies de S. Dominique ſont curieuſes; on y apprend entr'autres choſes que l'inſtitution du Jubilé de l'année Sainte, eſt plus ancienne que Boniface VIII. On trouve des lumieres ſur le même ſujet dans l'Ouvrage du Pere Elie de Sainte Thereſe, intitulé, *Legatio Eccleſiæ Triumphantis ad Militantem*, & en d'autres Auteurs.

Le Pere Echard a préferé l'ordre chronologique à l'ordre alphabetique ſuivi dans les autres Biblioteques; il eſt aſſez indifferent pour les Lecteurs, lequel des deux on préfere à l'autre, pourvû que ſuivant l'ordre alphabetique on donne une Table chronologique des Ecrivains, & que

quand on ſuit l'ordre chronologique, on imite l'exactitude des Tables alphabetiques du Bibliothécaire Dominicain.

Deux circonſtances rapportées dans l'Article de Moneta de Cremone ſont édifiantes. Moneta étoit un fameux Profeſſeur des Arts à Boulogne, quand le ſaint homme Renaud, ce Prédicateur ſi celebre dans le commencement de l'Ordre de S. Dominique, y faiſoit des converſions ſurprenantes. Moneta craignoit d'être entraîné par la force de l'éloquence de Renaud, ou plûtôt de la grace attachée à ſes Sermons: Il voyoit que des Eccleſiaſtiques, des Docteurs, des Profeſſeurs d'un grand merite, gagnez par Renaud, avoient tout quitté pour entrer dans le nouvel Ordre; il reſolut de ne point entendre ce Prédicateur trop perſuaſif, il défendit à ſes Ecoliers d'aller à ſes Sermons; mais ſes Ecoliers l'ayant engagé d'y aller au moins une fois; il n'arriva que peu de tems avant que le Sermon finît, & fut ſi touché qu'il ſuivit l'exemple de ceux qu'il avoit blâmez, & qu'il ſe conſacra à Dieu dans l'Ordre de S. Dominique. Il fut

cher au Saint Patriarche, qui emprunta ſon lit pour y mourir, n'en ayant point dans ſa cellule, & ſa tunique pour en changer dans ſa derniere maladie, parce que le Saint n'en avoit qu'une fort vieille & fort uſée; grand exemple d'une extrême pauvreté!

Moneta combattit avec beaucoup de zéle & de lumiere les héreſies de ſon tems: ſon Ouvrage contre les Manichéens, qui s'appelloient Cathares; c'eſt-à-dire purs, & contre les Vaudois, eſt manuſcrit dans la Bibliotheque du Roi, dans l'Abbaye de Vicogne & ailleurs; l'impreſſion de cet ouvrage ſeroit certainement utile, elle eſt même neceſſaire pour bien connoître ces ſectes héretiques; il faudroit y joindre l'Ouvrage de Rainier Sacconi, ſçavant Dominicain, que le Pere Gretſer Jeſuite a fait imprimer. Le Pere Echard corrige une citation de Moneta, rapportée par Bandellus dans ſon Traité contre la Conception Immaculée de la Sainte Vierge. Bandellus corrompt tellement le texte de Moneta, qu'il lui fait avancer une héreſie.

Solus Chriſtus, dit Moneta, ſelon

Bandellus, *in quantum homo, ſemper fuit ab omni peccato immunis & ideò per gratiam ſuit ſemper filius etiam adoptivus Dei*; l'erreur Neſtorienne qui fait Jeſus-Chriſt fils adoptif de Dieu, ne ſe trouve point dans le texte de Moneta, il la refute au contraire, *alii autem homines ideò dicuntur Filii Dei gratiâ adoptionis quia cum eſſent non Filii Dei, immo filii iræ, ut dicit Apoſtolus, per gratiam Dei facti ſunt de non Filiis Dei Filii ejus. Chriſtus verò in quantum homo, ſemper fuit ab omni peccato immunis, unde nunquam ille fuit niſi Filius Dei, nec eſt ergo factus de non Filio Dei Filius Dei, & ideò non poteſt dici Filius adoptionis, ſed potius gratiâ unionis.* Le Pere Echard qui fait cette remarque, juſtifie parfaitement Moneta; mais il nous a donné ſans y penſer en faiſant imprimer le texte de Moneta, une nouvelle preuve bien claire de la mauvaiſe foi de Bandellus, ce furieux adverſaire des Défenſeurs de l'Immaculée Conception. On a convaincu cet Ecrivain d'avoir falſifié la plûpart des paſſages qu'il cite; la falſification du texte de Moneta eſt évidente, *Chriſtus verò in quantum ho-*

mo, dit Moneta ; Bandellus lui fait dire *solus Christus in quantum homo*; l'autorité de Moneta seroit inutile à Bandellus sans ce mot *solus* qu'il y ajoûte.

Nous disons de *l'Ouvrage manuscrit de Bonacurse contre les Grecs*, ce que nous avons dit de *la somme de Moneta contre les Cathares & les Vaudois*; l'impression de cet Ouvrage seroit utile. Les Sçavans que le Pere Echard a consultez, & qui trouvent foible la partie de cet Ouvrage qui traite de la Primauté du Pape, ne sont-ils pas un peu prévenus? Ils prétendent que la confession de Foi, citée sous le nom d'Euthalius, n'est pas de cet Evêque; quelle raison ont-ils d'en douter assez forte pour l'emporter sur le *Témoignage des manuscrits*?

Des Livres de S. Cyrille citez par Saint Thomas.

Les raisons qui leur font rejetter les fameux passages de S. Cyrille citez par S. Thomas, ne sont pas plus fortes ni plus convaincantes : Launoi que les Protestans estiment tant, & dont ils font actuellement réimprimer ensem-

ble tous les Ouvrages à Ratiſbonne ; Launoi qu'ils ont mis au nombre des confeſſeurs de la verité, dans un gros livre, où ils tirent de ſes écrits la preuve de leurs erreurs ; Launoi, ce critique ſi hardi, a employé pluſieurs lettres à établir, autant qu'il l'a pû, la ſuppoſition de ces paſſages de S. Cyrille : ces lettres ont fait impreſſion ſur le Pere Echard : pour moi j'admire le peu de reſpect que ces critiques ont pour un auſſi grand homme que S. Thomas : il lui attribuë une ſimplicité facile à ſéduire, peu d'uſage avec les Peres, peu de diſcernement : que Launoy penſe ainſi, c'eſt ſon caractere ; mais le Pere Echard ſi délicat ſur la gloire de S. Thomas, a-t-il pû ſouſcrire ſi aiſément à une cenſure ſi injurieuſe pour le Saint Docteur ? Il étoit aiſé de défendre S. Thomas. Nous n'avons que le premier livre des Tréſors de S. Cyrille ; le titre ſeul avertit qu'il étoit ſuivi de quelques autres : en vain Launoy veut-il transformer des Chapitres ou Articles fort courts en livres pour nous faire croire que nous avons tout l'Ouvrage en trente-cinq livres. Les témoins qu'il cite le dé-

mentent : ils ne marquent point aucun livre different du premier ; les termes dont ils se servent ne signifient que *Chapitre*, *discours* ; d'ailleurs l'Ouvrage intitulé *Trésors*, est un Recüeil d'argumens contre les Héretiques sur les Dogmes contestez : le premier livre ne parle que de la Trinité ; Saint Cyrille auroit-il oublié les héresies de son temps opposées à l'Incarnation? On ne peut donc nier que quelques livres des Trésors ne soient perdus : S. Thomas cite le second, il y avoit lû les passages en question ; nous n'avons plus ce second livre : n'est-ce pas être bien témeraire que de soûtenir que ces passages n'étoient pas dans un livre que nous n'avons plus, & que S. Thomas ne les a pas lûs dans ce livre qu'il cite, mais qu'il s'est laissé tromper par un imposteur ? Au reste, il est bon de remarquer que S. Thomas l'a cité cinq fois, & dans trois ouvrages differens ; pour moi j'en croirai le Saint Docteur qui a vû le second livre des Trésors où ce passage étoit, plûtôt que Launoy qui a écrit dans un temps où ce second livre étoit perdu, & qui devine à son ordinaire. J'ajoû-

te que ce paſſage qui traite de l'autorité du Pape, avoit ſa place naturelle dans le livre, où S. Cyrille réfutant Neſtorius, devoit faire valoir contre lui le jugement de Céleſtin. Nous avons les écrits des Grecs à qui on l'objectoit, ils n'ont jamais répondu qu'il n'étoit pas de S. Cyrille. Enfin, S. Cyrille n'accorde rien au Pape dans ces paſſages, que lui-même & les autres Peres Grecs ne lui accordent ailleurs. On aura de peine à croire que Launoy, cet oracle des Proteſtans & des Critiques outrez, n'ait appuyé ſa conjecture d'aucune raiſon. Quoi, dira-t-on, ne trouve-t-on rien de ſpécieux dans ſes quatre lettres écrites pour montrer la ſuppoſition de ces paſſages de S. Cyrille? On y trouve que S. Thomas étoit jeune quand il a cité ces paſſages: il avoit, de l'aveu même de Launoy, plus de quarante ans quand il les a oppoſez aux Grecs. Launoy dit encore que S. Thomas ne les a pas citez dans ſa Somme, & il allegue quatre endroits où ces paſſages pouvoient convenir; dans trois, S. Thomas ne cite aucun Pere; dans

le second, il ne cite que S. Jerôme. Launoy ajoûte, que S. Thomas n'a pas marqué plus de critique dans les autres témoignages qu'il a employez contre les Grecs; il fait grand bruit de ce que S. Thomas rapportant un témoignage de S. Chrysostome, dit qu'il l'a tiré de la réponse aux Bulgares. Le Critique devoit loüer la bonne foi de S. Thomas, qui n'ayant pas lû dans S. Chrysostome même ce passage, marquoit ingenûment qu'il l'avoit pris dans un ouvrage fort posterieur à S. Chrysostome, de la réponse de Photius ou de quelqu'autre Patriarche de Constantinople aux questions de l'Eglise de Bulgarie; mais emporté par la malignité de son esprit, plus propre à calomnier les grands hommes qu'à les excuser, Launoy s'est imaginé, & veut qu'on croye que S. Thomas a regardé la réponse aux Bulgares comme un ouvrage de S. Chrysostome.

Le Saint Docteur se sert contre les Grecs d'un passage de Maxime tiré de sa lettre aux Orientaux: Launoy autoit pû apprendre en lisant la septiéme action du Concile de Florence,

que le grand S. Maxime Martyr a écrit aux Orientaux ; il aime mieux avancer que S. Thomas a été trompé, que le paſſage eſt ſuppoſé, ou qu'il faut transformer Maxime en Maximien, dont l'autorité ne ſera d'aucun poids, parce que le Patriarche de Conſtantinople étoit un bon homme fort ignorant.

Voici un trait bien propre à faire connoître Launoy & à le décrediter. Ce qui s'eſt paſſé dans le Concile de Florence, dit-il, prouve très-fortement, *confirmat validiſſimè*, la ſuppoſition des paſſages de S. Cyrille. On s'attend, ſans doute, que les Grecs en plein Concile en ont montré la falſification : tout au contraire, André Archevêque Latin de Rhodes, mais Grec d'origine, que ſon habileté & ſon ſéjour parmi les Grecs avoit mis plus qu'un autre au fait de ces diſputes, choiſi pour conferer avec les Grecs, refuta invinciblement leurs erreurs dans pluſieurs Seſſions ; dans la ſeptiéme, il appuye les privileges de l'Egliſe Romaine, principalement ſur les paſſages de S. Cyrille tirez du Livre des Tréſors qu'il dit avoir entre

les mains : les Grecs qui l'avoient interrompu sur un passage d'Hermias, qui lui avoient contesté une citation de S. Maxime, demeurent dans le silence, quand il leur objecte les passages de S. Cyrille tirez du Livre des Trésors. Il y a plus, on lit dans les actes de la Session 25[e] que chaque parti examina les livres que ses adversaires avoient citez dans la dispute ; apparemment les Trésors de S. Cyrille ne furent pas oubliez, son autorité étoit trop grande, ses expressions trop décisives en faveur des Latins. André de Rhodes avoit fait trop de fond sur lui pour qu'on le negligeât. Les Grecs furent si convaincus qu'on ne lui en imposoit pas, que Gennadius depuis Patriarche de Constantinople, distingué par sa science, écrivant contre les Schismatiques en faveur du Concile, employa les passages de S. Cyrille. Quelque Latin l'avoit trompé, nous dit froidement Launoy. Prétend-t-il qu'on le croye, sur tout quand on sçait que Gennadius retombé dans le Schisme, n'a jamais rétracté la citation de ces passages ? En verité, Launoy ne merite-t-il

pas l'indignation publique, d'oser dire en cachant des faits si constans, *que ce qui s'est passé au Concile de Florence prouve fortement la supposition des passages de S. Cyrille?* Ceux qui ont lû sans prévention les ouvrages de ce fameux Critique, ne seront point surpris, ils sçavent que sa mauvaise foy égale sa temerité.

Venons aux difficultez legeres que propose le Pere Echard contre ce passage. En verité elles sont legeres; il les a empruntées de Launoy, & je ne comprend pas comment elles ont fait impression sur lui. Il chicane sur le titre où S. Cyrille est nommé le très-grand Définiteur du Concile; c'est-à-dire l'oracle, l'arbitre du Concile. Ce titre étranger au passage ne peut ni lui donner, ni lui ôter de l'autorité; mais croira-t-on sur la parole du Pere Echard, que le terme de Définiteur usité parmi les Moines Mendians Latins, est un indice qu'ils ont fabriqué le passage? Le mot grec n'a-t-il pas été en usage plusieurs siécles avant l'établissement des Ordres Mendians? Les mots grecs qui signifient Chapitre, Synagogue, Election, Con-

firmation, ne ſont-ils pas auſſi anciens que l'Egliſe? Et parce qu'on les trouve dans le paſſage, ſera-t-il regardé comme ſuppoſé par les Mendians? Et le Pere Echard voudra-t-il charger ſon Ordre de cette impoſture, puiſqu'elle étoit ſi récente au temps de S. Thomas? Comment ce grand genie ne s'en eſt-il pas apperçu? Il cite ces paſſages en écrivant contre les Grecs: n'aura-t-il pas eu une attention particuliere à ne leur rien oppoſer qu'ils puiſſent convaincre de faux?

L'Auteur rapporte divers endroits d'un Ouvrage d'Etienne de Bourbon ou de Belleville, Prédicateur fameux au commencement du treiziéme ſiécle. Il a vû pluſieurs manuſcrits de cet ouvrage intitulé *de ſeptem donis Spiritûs Sancti*. C'eſt un Recueil fort ample de materiaux de Sermons mêlez avec beaucoup d'exemples. Le Pere Echard en a inſeré pluſieurs extraits dans cet article qui en font ſouhaiter l'impreſſion. Dans l'un de ces extraits on lit que S. Dominique mêloit beaucoup d'exemples aux raiſonnemens de ſes Sermons, & que l'effet en étoit plus grand; que perſonne ne ſe ſou-

venoit d'avoir entendu un Prédicateur plus touchant que Jacques de Vitry Evêque d'Acre, & depuis Cardinal, qui faisoit aussi un grand usage des exemples. Dans un autre extrait l'Auteur raconte la maniere dont le Pere de S. Bernard fut converti par son fils. Il marque l'Institution de l'Octave de la Nativité de la Vierge, faite par Innocent IV. dans le Concile de Lyon; le Pere Thomassin qui en a douté, n'auroit-il pas refusé de croire un témoin oculaire? Il atteste encore comme témoin un miracle fait par la Sainte Vierge à Cluny, où elle forma une nouvelle langue dans la bouche d'un Clerc à qui les Albigeois avoient coupé la langue. Il parle avec éloge de ceux qui récitoient souvent & plusieurs fois de suite la Salutation Angelique, & il louë la pratique de réciter les sept Allegresses de la Sainte Vierge, comme une pratique plus ancienne que son siécle, c'étoit, comme nous avons dit, le treiziéme. Ce qu'on lit dans le même manuscrit des divisions des Heretiques de ce siécle est remarquable. Ce que je vais raconter, dit-il, je l'ai

appris d'une perſonne preſente à l'aſſemblée des Heretiques de Lombardie. Allarmez du ſuccès qu'avoit le zéle des Religieux de Saint Dominique, ils voulurent s'unir & s'aſſemblerent pour dreſſer une confeſſion de foi; mais au lieu de convenir des mêmes dogmes, ils ſe partagerent en pluſieurs partis, & s'excommunierent mutuellement. Ces variations, ces diviſions, ſont le caractere de toutes les héreſies. La verité & la foi peuvent ſeules réünir; l'erreur & le jugement particulier ne peuvent que ſeparer; les Proteſtans ont quelque raiſon de prendre ces Héretiques pour leurs ancêtres, ils n'ont point dégeneré.

Etienne de Bourbon, homme ſage & diſcret, ne veut pas qu'on croye aiſément les Sorcieres qui s'accuſent d'être allées au Sabat & d'y en avoir vû d'autres. Il confirme ce ſentiment par des faits dont il a été témoin. Concluons que le Pere Echard, ou quelque autre habile Dominicain feroit un preſent agreable au Public, s'il procuroit l'impreſſion d'un ouvrage ſi inſtructif.

L'Article de Hugues de Saint Cher

eſt curieux, on y trouvera l'Hiſtoire des Concordances de la Bible, dont il a été le premier Auteur, & la deſcription de l'excellent manuſcrit de la Bible corrigé avec ſoin au treiziéme ſiécle par Hugues & par ſes freres.

L'Article de Vincent de Beauvais n'eſt pas moins curieux. Le P. Echard y répete en abregé les preuves de la ſuppoſition du Miroir moral fauſſement attribué au Sçavant Auteur du Miroir naturel, doctrinal & hiſtorique. Ces preuves qui forment une eſpece de démonſtration avoient déjà paru dans un ouvrage du Pere Echard, imprimé il y a quelques années, pour refuter Launoy & d'autres Critiques, qui ont voulu ôter à S. Thomas ſa Somme Theologique, parce que la ſeconde Seconde ſe trouve preſque entiere dans le Miroir moral attribué à Vincent de Beauvais.

Le Miroir n'eſt pas le ſeul ouvrage de Vincent de Beauvais, il a laiſſé dix Opuſcules qui ne ſont que des compilations de paſſages de l'Ecriture & des Peres ſur les Matieres qu'il traite; les paſſages ſont bien choiſis & rangez dans un ordre naturel. Cinq

de ces Opuſcules ont paru imprimez par Amerbach à Bâle l'an 1481. ils ſont à Paris dans les Biblioteques de Navarre, du College Mazarin & de Monſieur Colbert. Le premier traite de la Redemption du Genre-Humain & de tous les Myſteres de la vie du Sauveur. Le ſecond, des Loüanges de ſa Bienheureuſe Mere. Le troiſiéme, des Loüanges de S. Jean l'Evangeliſte. Le quatriéme, de l'éducation des Princes; il fut composé par l'ordre de Saint Loüis. Le cinquiéme eſt une longue Lettre écrite à Saint Loüis ſur la mort du Prince Loüis ſon Fils aîné, préferable aux conſolations de Seneque & de Plutarque. Il reſte cinq Opuſcules dans les Biblioteques qui n'ont point été imprimez. Le premier traite de la Trinité. Le ſecond, eſt une Explication de l'Oraiſon Dominicale. Le troiſiéme, une Explication de la Salutation Angelique. Le quatriéme, eſt intitulé, Inſtruction Morale pour les Princes; ceux qui ſont deſtinez à les élever, à les prêcher & à les diriger, trouveront dans ce Traité ce que l'Ecriture & les Peres fourniſſent de plus propre pour

former les Grands à la vie chrétienne, & leur faire aimer leurs devoirs. Le dernier est un Traité de la Penitence. J'exhorte quelqu'une de nos bonnes plumes à traduire ces Opuscules, sur tout les deux qui traitent de l'Education des Princes, & de la maniere de les instruire de leurs devoirs, & la Lettre de consolation à Saint Loüis. Les manuscrits de ceux qui n'ont pas été imprimez sont, le premier dans la Biblioteque de S. Martin de Tournai; le second & le troisiéme dans la Biblioteque de Saint Victor; le quatriéme (c'est l'Instruction Morale des Princes) est en Angleterre, où le R. P. Lequien en a fait transcrire la Preface; le Traité de la Penitence est dans la Biblioteque Colbert avec les additions d'un Anonime qui rendent l'ouvrage plus parfait.

S. Thomas a dû occuper le Bibliotequaire plus qu'aucun autre Auteur, & le Pere Echard s'est surpassé dans cet Article. Après avoir fixé autant qu'il l'a pû les époques de sa naissance, de ses voyages de Paris & de ses écrits, il fait une critique exacte du S. Docteur: il avouë qu'il n'a com-

menté que les trois Livres d'Ariſtote ſur le Ciel; deux Livres de ce Philoſophe ſur les Méteores, deux & quelques Chapitres du troiſiéme des Politiques; il confond la témerité de Launoy qui avoit oſé revoquer en doute que la Somme fût de S. Thomas. J'aurois voulu que le Bibliotecaire eût parlé avec plus de moderation de la cenſure que fit Etienne Evêque de Paris de pluſieurs Propoſitions, dont quelques-unes ſont de S. Thomas. Le Pere Echard emprunte les expreſſions violentes d'un Libelle compoſé par Geoffroi des Fontaines, mais les cris des eſprits rebelles ſont une foible reſſource contre l'autorité. On mépriſa le Libelle, & les Succeſſeurs d'Etienne ne revoquerent point la cenſure. J'avouë encore que j'ai lû avec peine la diſpute où le Pere Echard s'eſt engagé après le Pere Alexandre contre les Franciſcains; c'eſt donner aux Seculiers des ſcénes qui ne leur rendent pas les Ordres Religieux plus reſpectables. Les Franciſcains ont tort d'aſſurer trop poſitivement qu'Alexandre d'Hels (*Alés*) a été Régent de S. Thomas, cela eſt au moins dou-

teux ; ils ont tort d'avancer que Saint Thomas a pris la ſeconde Seconde d'une Somme des vertus d'Alexandre d'Hels qu'on ne trouve plus dans aucune Biblioteque connuë : mais le P. Echard a-t-il raiſon de leur conteſter qu'un Pape ait ordonné à Alexandre d'Hels d'écrire ſa Somme, puiſqu'il eſt obligé de convenir qu'Alexandre IV. ordonna en vertu de la ſainte obéïſſance au General de l'Ordre de Saint François, de faire achever cette Somme que la mort de l'Auteur avoit renduë imparfaite ? Le Bref d'Alexandre IV. contient les éloges les plus magnifiques de l'Auteur & de l'Ouvrage. Après cela n'eſt-ce pas une diſpute frivole que de chicaner ſi un autre Pape a ordonné à l'Auteur d'écrire l'Ouvrage ? Ce n'eſt pas le ſeul embarras où la jalouſie d'Ordre ait jetté le Pere Echard ; il nie qu'Alexandre d'Hels ait jamais compoſé une Somme des vertus ; Jean de la Caille marque cependant dans ſon *Hiſtoire de l'Imprimerie*, que la Somme des vertus d'Alexandre d'Hels a été imprimée à Paris chez Jean le Petit *Parui* l'an 1509. ce témoignage incommo-

de fort le P. Echard, l'autorité de Gerſon l'incommode encore davantage : ce grand homme, qui avoit le goût de la veritable Theologie, dans une lettre écrite à un Religieux de l'Ordre de S. François, ſe plaint amerement que ce ſçavant Ordre préfere les ſubtilitez de Scot à la ſolide Theologie d'Alexandre d'Hels & de S. Bonaventure, pour rendre plus ſenſible l'injuſtice que faiſoient à Alexandre d'Hels ſes propres freres : Gerſon aſſure avoir lû que S. Thomas conſeillant de s'attacher à un ſeul Theologien, & interrogé quel Theologien il falloit choiſir, répondit Alexandre d'Hels : Gerſon ajoûte *: les écrits de S. Thomas, & ſur tout la ſeconde Seconde marquent combien il s'étoit rendu familiere la doctrine d'Hels.* Quand les Franciſcains s'en tiendront à ce paſſage, les efforts du P. Echard ſeront inutiles : il tâche d'aſſurer au Saint Docteur les Commentaires ſur Iſaïe, Jeremie, S. Mathieu, S. Jean ; il pouvoit les abandonner ſans diminuer la gloire de S. Thomas ; ce ſont tout au plus des extraits de ſes leçons faites par des Ecoliers. On reconnoît davantage cet ex-

cellent Docteur dans les Commentaires ſur les Pſeaumes & ſur le Cantique; le Commentaire ſur Job eſt litteral & veritablement digne de Saint Thomas.

La Chaîne dorée ſur les Evangiles eſt ſûrement un Ouvrage & un bon Ouvrage du Saint Docteur.

Quoique le Commentaire ſur les Epîtres de S. Paul ne ſoit qu'un Extrait des leçons de S. Thomas, il eſt eſtimable ; S. Thomas a revû ce Commentaire ſur l'Epître aux Romains, ſur la premiere Epître aux Corinthiens en partie, & ſur l'Epître aux Hébreux. On n'a imprimé qu'une partie de ſes ſermons, & ce qu'on a imprimé, n'a été tiré que de copies faites par ſes auditeurs après l'avoir entendu.

J'ai aſſez marqué mon ſentiment ſur l'Opuſcule contre les Grecs, & les paſſages qui y ſont citez ; mais je ne dois pas négliger une remarque du Pere Echard. Appliqué à ôter, à quelque prix que ce ſoit, toute autorité à ces paſſages, il remarque que S. Thomas ne les avoit pas tirez lui-même des Ouvrages des Peres Grecs; que le Pa-

pe Urbain IV. les avoit envoyez à S. Thomas traduits en Latin. Ainſi, dit le Bibliothécaire Dominicain, S. Thomas n'eſt point reſponſable de leur autenticité ou de leur ſuppoſition : on n'en conviendra pas aiſément avec le P. Echard. S. Thomas a dû ſans doute les lire dans les Auteurs mêmes, avant que de fonder tout ſon Traité ſur ces témoignages. Il ſe propoſe d'en expliquer le veritable ſens : pouvoit-il être ſûr de l'avoir rencontré, s'il n'avoit pas lû ce qui precedoit, ce qui ſuivoit, s'il n'avoit pas conſulté les ſources ? Il les avoit conſultées ; il ſe plaint plus d'une fois que la traduction latine envoyée par le Pape n'eſt pas conforme au Grec ; il l'avoit donc examinée ſur les originaux ; il les avoit donc entre les mains, & c'eſt à lui de répondre de l'autenticité des paſſages.

Le Pere Echard fait ſur les autres Opuſcules, ſur le tems où ils ont été écrits, la maniere de les arranger, & les conjectures mal fondées de Pierre d'Alva pour en ôter quelques-uns à S. Thomas, des obſervations ſolides, auxquelles je ſouſcris volontiers : il prouve bien que le ſecond Ecrit ſur les

Sentences est d'Annibald Annibaldi Religieux Dominicain élevé au Cardinalat.

Idée que l'on doit avoir de Saint Thomas sur ses Ouvrages.

Je prens avec plaisir l'occasion qui se presente de rendre à S. Thomas toute la justice qui lui est dûë : pour bien connoître le merite superieur de ce Maître des Theologiens, il faut se transporter dans le siécle où il vivoit, il faut examiner l'état où étoient alors la Theologie & la Philosophie. La Theologie ne consistoit depuis plusieurs siécles que dans des recueils de passages de Saint Augustin & de Saint Gregoire rassemblez sans méthode sous certains titres : on appelloit depuis quelque temps ces recueils Sentences; les avoir apprises de mémoire, c'étoit être Theologien. S. Anselme donna plus de liberté à son esprit, il refléchit, il creusa, il fit servir ses lumieres naturelles à éclaircir la révélation & la tradition ; mais il ne s'exerça que sur quelques mysteres, & il n'eut point de disciples, ou il en eut peu;on revint aux Livres des Sen-

tences. Un peu plus d'ordre dans les quatre Livres de Pierre Lombard Evêque de Paris acquit à leur Auteur le glorieux titre de Maître des Sentences, & fit disparoître tous les autres Ouvrages de même espece; il les remplaça seul, & les Theologiens ne furent plus occupez qu'à l'expliquer. Cependant il s'en faut beaucoup qu'il ne méritât cette grande réputation.

La Philosophie nous étoit venuë d'Espagne, avec les Livres d'Aristote traduits de Grec en Arabe, & d'Arabe en Latin. Quoique ces traductions grossieres eussent fort alteré le Philosophe Grec, sa méthode, toute défigurée qu'elle étoit, saisit les esprits raisonnables; ils reconnurent la beauté & l'utilité de l'ordre, & la vraye maniere de devenir sçavant; mais comme le nombre des esprits frivoles est beaucoup plus grand que celui des esprits solides, on préfera bientôt les subtilitez des Commentateurs Arabes à la justesse, à la précision, à la retenuë d'Aristote; l'intelligence du texte devint trop commune; on chercha à se distinguer par des questions rafinées sur ce texte, qui enfin l'ont fait

oublier : l'École de Paris, la plus fameuſe de toutes, avoit du tems de S. Thomas plus d'Averroiſtes que de veritables Péripatéticiens.

S. Thomas ne fut point gâté par l'exemple ; ſon génie ſemblable à celui d'Ariſtote s'unit aiſément au génie du Philoſophe Grec. On ne trouve point dans les Commentaires du ſaint Docteur ſur les Ouvrages d'Ariſtote ces digreſſions inutiles, ces queſtions alambiquées, ces difficultez fondées ſur des équivoques qui ont rendu la Philoſophie ſi embroüillée, ſi badine, & ſi indigne de l'attention d'ün homme ſage ; on y trouve le texte éclairci, la méthode développée, l'enchaînement des principes, la force des raiſonnemens, la liaiſon des matieres miſes dans leur jour ; les traitez de S. Thomas ſur le Syllogiſme, la Démonſtration & les Sophiſmes repréſentent en abrégé tout l'Art Dialectique d'Ariſtote, & pourroient tenir lieu de toutes les autres Logiques.

Ce qu'il a écrit contre les Averroiſtes, marque ſon éloignement pour les fauſſes ſubtilitez. Heureuſe l'école, ſi elle ne ſe fût jamais écartée de la route

ſûre & facile que le ſaint Docteur lui avoit tracée.

Saint Thomas ne ſe contenta pas de rendre à la Philoſophie d'Ariſtote ſa pureté, ſa clarté, ſon utilité; il voulut s'en ſervir pour perfectionner la Théologie. On peut dire hardiment que ſa Somme eſt le plus grand Ouvrage qu'un Docteur Chrétien pût concevoir : il s'agiſſoit de renfermer toute la Religion & toute la Morale, la doctrine de l'Ecriture, la Tradition dans un corps régulier, où chaque verité naturelle ou révelée fût pouſſée juſqu'à ſes principes, réünie aux autres veritez, appuyée de preuves choiſies, dégagée de tout ce que les objections pouvoient répandre de nuages ſur elle; il falloit confondre par une ſuite de raiſonnemens victorieux toutes les héreſies des ſiécles paſſez, & prévenir toutes les héreſies futures, rapprocher, accorder continuellement la raiſon & la révélation, fixer le langage des Ecoles Chrétiennes. Origene avoit tenté cette réünion de la Philoſophie & de l'Evangile; il avoit choiſi le Platoniſme pour y ajuſter le Chriſtianiſme : mais loin d'éclaircir la ve-

ritable Religion, il en avoit formé une nouvelle plus contraire à la Foi Chrétienne, que conforme aux dogmes de l'Academie. S. Jean de Damas dans l'Orient avoit executé un plan de la doctrine chrétienne plus complet & plus exact que ce qui avoit paru juſqu'à lui : la Somme d'Alexandre d'Hels montre l'étenduë de ſon érudition & la beauté de ſon eſprit ; un Theologien doit poſſeder ces deux Ouvrages, & S. Thomas en a profité ; mais ſon deſſein a été plus vaſte & mieux conduit que ceux de S. Jean de Damas & d'Alexandre d'Hels.

Il comprit qu'il falloit fonder ſon ſyſtême de Theologie ſur un bon ſyſtême de Philoſophie ; la raiſon doit mener juſqu'à la révélation ; c'eſt à la raiſon de nous la montrer, de nous en mettre en poſſeſſion, & de la defendre contre les erreurs qui l'attaquent ; une bonne Philoſophie eſt neceſſaire à la raiſon pour l'aider à remplir ces fonctions. Saint Thomas choiſit celle d'Ariſtote, & il ne pouvoit mieux choiſir. Ariſtote avoit été le réformateur de la Philoſophie. Le ſaint Docteur vouloit réformer la Theologie,

la purifier, l'affermir ſur des fondemens ſolides. Avant Ariſtote, divers Philoſophes avoient debité ſans méthode, des conjectures ſur les principes dont l'univers étoit composé. Platon avoit exposé les ſentimens de Socrate, & les ſiens ſur la Phyſique, la Morale, la Politique, la Theologie, les beaux Arts, dans des dialogues ornez, embellis de toutes les graces de l'expreſſion, graces ſéduiſantes, & qui cachent aiſément le foible du raiſonnement. Ariſtote négligea ces charmes trompeurs; il vouloit connoître & faire connoître la verité; il ne s'arrêta pas aux principes méchaniques, aux principes de compoſition; il ſçavoit qu'avant que d'en venir là, il falloit aller jusqu'aux principes métaphyſiques, aux principes de connoiſſance; négligeant les détails dont il étoit capable, comme il l'a fait voir par *le Traité des Couleurs*, par *les Problêmes*, par *l'Hiſtoire des animaux.*

Il réduiſit le premier toute la Philoſophie dans un corps de ſcience; il la ramena aux premiers principes; ſa méthode eſt la régle infaillible pour diſcerner le vrai du faux; c'eſt par elle

qu'il faut juger des expériences, des conj.ctures, qu'elle n'exclut point. Toute Philosophie veritable ne lui sera point contraire, & s'enchassera dans elle naturellement comme dans un cadre préparé pour la verité, & où l'erreur ne peut entrer que par force. Aristote étoit un homme, son plan étoit parfait; mais l'execution ne l'égala pas en tout: sa Philosophie a des défauts; S. Thomas les pénétra; il n'ignoroit pas qu'Almeric David de Dinant, Rosselin, Abaillard, Gilbert de la Porée, Berenger étoient tombez dans de grandes erreurs pour s'être trop attachez à Aristote, ou pour l'avoir expliqué trop grossiérement. Il rectifia ce qu'il prit du Philosophe, & le rendit digne d'être allié à la Theologie Chrétienne: sa Somme conserve encore aujourd'hui la grande réputation qu'elle eut d'abord; le saint Docteur l'a méritée: solide dans l'établissement des principes, exact dans les raisonnemens, habile dans le choix des preuves, ferme dans la réponse aux objections, judicieux dans le discernement des questions, clair & précis dans l'expression, il sera toûjours le

modéle des Theologiens; on découvrira plus de monumens de l'antiquité qu'il n'en avoit; l'Histoire Ecclésiastique sera plus connuë; on aura à se précautionner contre les nouveaux artifices des nouveaux héretiques; la Theologie étendra ses limites; elle s'enrichira; son langage se purifiera, s'éclaircira, mais ce sera en suivant la méthode de S. Thomas que la Theologie fera ces progrès; c'est en la suivant que Dominique Soto, Valentia, Vasquès, Suarès, Bellarmin, Isambert ont obtenu un rang si considerable parmi les Théologiens; c'est en la méprisant, que Luther, Calvin, Socin, Baius, Jansenius sont tombez dans tant d'erreurs.

Finissons en remarquant que la Somme contre les Gentils montre la force de l'esprit de S. Thomas, & que ses Opuscules sur des questions de Morale montrent la justesse de son sens, & sa prudence chrétienne.

Jacques de Varagio *Voragine* est Auteur de la fameuse Légende des Saints, si recherchée de son tems, si décriée aujourd'hui. Il faut avoüer que cet Auteur n'a pas été fort délicat dans le

choix des vies des Saints qu'il fait entrer dans ſon Recuëil qui eſt plein de narrations fabuleuſes. L'excuſer en diſant qu'il n'a pas composé ces Vies, c'eſt le juſtifier d'être un fourbe, mais ce n'eſt pas le juſtifier de l'accuſation d'avoir manqué abſolument de critique & de diſcernement. On ne peut trop blâmer les Ecrivains téméraires qui pour ſatisfaire ou leur imagination échauffée, ou le mauvais goût des Lecteurs ſenſibles ſeulement au merveilleux, ont oſé corrompre l'Hiſtoire Eccleſiaſtique par des Vies de Saints feintes & prodigieuſes. Mais on doit blâmer preſqu'autant ceux qui ont donné cours à ces Vies, & qui ont rendu le menſonge durable en faiſant des compilations de ces fables pieuſes. On apprend de S. Jerôme que le premier ſiécle de l'Egliſe ne fut pas exempt de ces impoſtures, que les faux actes de Sainte Thecle étoient l'ouvrage d'un Prêtre Diſciple de S. Paul. Les Héretiques multiplierent beaucoup ces Hiſtoires fabuleuſes; le genie Grec porté à la fiction a alteré beaucoup d'anciens monumens. Métaphraſte qui paſſe pour en être le

corrupteur, n'a fait que les recueïllir, déjà alterez, & en reformer le ſtile à ſa maniere. Dans l'Occident les Moines exercerent long-tems le ſtile de leurs jeunes Religieux à cette eſpece de Poëmes; on en vint juſqu'à entreprendre de prouver que ces fictions étoient permiſes & utiles à l'Egliſe. Guibert Abbé de Nogent s'éleva contre cette erreur, il ne convainquit pas tous ceux qui l'avoient embraſſée; on continua de fabriquer des hiſtoires où il n'y avoit de vrai que le nom du Saint, & cet abus dure encore aujourd'hui.

Mais les derniers ſiécles ont vû naître un autre abus plus dangereux encore: des critiques outrées par une précaution exceſſive contre les fauſſes Vies des Saints ont rendu tout douteux dans leur hiſtoire; s'il ſuffit d'un miracle, de quelque faute de l'Ecrivain dans la chronologie dans les noms, de quelque fait qui ne paroît pas conforme à ce que d'autres Hiſtoriens ont écrit, pour rejetter les actes d'un Saint; ſi l'on prend pour marque certaine de ſuppoſition des diſcours, où celui qui parle paroît inſ-

truit des Mysteres de la Religion, qu'on a toûjours crû avant les héresies qui les ont combattus; si l'on ne veut ajoûter foi qu'aux Auteurs contemporains; si l'on se plaît, pour me servir de la phrase de Launoy, *à dénicher les Saints*; si l'on transforme en regle de critique son caprice, les interêts de nation, de condition, de parti, toute l'Histoire Ecclesiastique deviendra un problême, & les recuëils de Vies des Saints, tels que celui de Baillet, éteindront la pieté, & fomenteront l'irreligion, & n'auront point d'autre effet. Les sçavans Jesuites de Flandres continuateurs de Bollandus, ont pris des mesures plus sages, ils n'ont point revelé aux peuples ces mysteres de la critique; c'est dans une langue sçavante & pour les Sçavans qu'ils écrivent, ils les font juges de cette importante matiere, ils produisent les originaux, ils suggerent dans des notes sensées les raisons qu'on a de douter des actes qu'ils produisent, ils tâchent de démêler le vrai du faux, le certain du probable, ce qui est de la premiere main, de ce qui a été ajoûté, & ils réüssissent presque

 toûjours

toûjours à le démêler. Ils n'ont garde de prendre les miracles pour une marque de fiction; rien de merveilleux ne les étonne dans la vie des amis de Dieu, pourvû qu'il soit bien attesté. Au défaut d'Ecrivains contemporains, ils ne craignent pas d'ajoûter foi à des Auteurs qui la meritent par leur caractere & par la facilité qu'ils ont eu de chercher, dans les originaux que nous n'avons plus, ce qu'ils racontent. Je n'omettrai pas que le Pere Echard avertit que peu après que la Legende dorée eut paru, Berenger de Landoure, General de l'Ordre, obligea Bernard Guidonis de faire un recuëil mieux choisi des Vies des Saints: Bernard lui obéït, mais son ouvrage a eu moins de succès que celui de Jacques de Varaggio. Voici un autre fait remarquable qui regarde la Legende dorée dans le seiziéme siécle: Jacques Lacop, Apostat de l'Ordre de Prémontré, écrivit un livre fort emporté contre ce recuëil de Vies des Saints intitulé *Deflorationes Legendæ aureæ*; rappellé par la grace à l'Eglise, & prêt de donner sa vie pour la Foi à Gorcum dans le glorieux Martyre que l'E-

glise honore le 9ᵉ de Juillet, avant que de subir le supplice, il jetta dans le feu sa satyre héretique.

Ricou, Ricult, ou Ricolde, celebre Missionnaire, a laissé, outre la Réfutation de l'Alcoran imprimée, un Voyage de la Palestine, de la Turquie & de la Tartarie. Il y a dans la Bibliotheque du Roy une vieille traduction de ces Voyages ; le public en verroit avec fruit & avec plaisir une nouvelle version.

Le Sçavant Bibliothecaire avertit dans l'article de François Pepin qu'il y a dans la Bibliotheque du Roy une ancienne traduction Latine du Voyage de Marc Paul de Venise plus ample & plus correcte pour les noms que celle qu'on a imprimée.

Robert Holcot merite les loüanges qu'on lui donne dans la Bibliotheque. Le Bibliothecaire en rendant justice à ce Sçavant Dominicain n'a pû dissimuler qu'il est contraire aux opinions que les Dominicains ont embrassées sur la science de Dieu, la Prédestination & la Conception Immaculée de la Sainte Vierge; on a, dit le Pere Echard, ajoûté après le Concile de Bâ-

le l'endroit où il parle de la Conception ; car il manque à plusieurs manuscrits. Ne seroit-il pas aussi vraisemblable qu'on eût tronqué les manuscrits où il ne se trouve pas, pour n'avoir pas un adversaire si respectable ?

Le Pere Echard employe la même réponse pour se tirer d'un pas plus glissant. Jean Bromiard, dont il louë l'érudition, cite dans sa Somme des Prédicateurs au titre *Maria*, un article de la Somme de S. Thomas qui n'y paroît plus tel qu'il le cite partie 3^{e}, question 27^{e}, article 2. S. Thomas demande si la Sainte Vierge a été sanctifiée avant que d'être animée, *ante animationem* ; il répond que non ; dans l'article tel qu'on le lit aujourd'hui, il demande ensuite si elle a été sanctifiée après avoir été animée, *post animationem* ; il répond qu'oüi ; l'exactitude de la méthode exigeoit qu'il se fît encore une question, & qu'il demandât si elle a été sanctifiée dans l'instant même qu'elle a été animée, *in ipsâ animatione* ; il avoit fait cette question, & décidé que la S^{te} Vierge a été sanctifiée *in ipsâ animatione*. Bromiard

le cite & rapporte ſes termes : Ce n'eſt pas aſſez pour éluder ce témoignage de dire que peut-être on a depuis le Concile de Bâle changé le texte de Bromiard, pour le rendre conforme à ſa déciſion. Falloit-il y inſerer la citation d'une concluſion qui n'étoit point dans S. Thomas? On ne peut faire naître un doute raiſonnable ſur le texte de Bromiard, & le texte de Bromiard fait naître un ſoupçon bien fondé de la corruption de la Somme de S. Thomas.

Ajoûtons aux ouvrages dont nous avons ſouhaité l'impreſſion, celui de Roger Dimok contre les Lollards ou Wicleſiſtes ; il eſt dans un manuſcrit de la Bibliotheque Colbert, joint à un écrit de Guillaume de Vidford Franciſcain, & à un Traité de la neceſſité de la Confeſſion, qui meritent auſſi d'être publics.

Je m'étonne que le Bibliothecaire faſſe l'éloge de Nicolas de Dannemark (*Nicolaus de Dacia* *) comme d'un inſigne Theologien, & qu'il parle de

* *Le Dannemark en ce temps-là étoit appellé Dacia par l'erreur de beaucoup d'Ecrivains.*

ſes Traitez d'Aſtrologie judiciaire ſans les condamner.

Il a fort bien prouvé que Jean de Meun, dit Clopinel, Auteur du Roman de la Roſe, n'étoit ni Dominicain, ni même Religieux.

ARTICLE IV.

DISCOURS DE MONSEIgneur l'Evêque d'Angers, prononcé au Synode tenu à Angers le 28 Mai 1721. imprimé à Angers chez Olivier Avril, brochure de dix pages.

DAns un jour deſtiné par l'Egliſe à l'éloge du bon Paſteur, Monſeigneur d'Angers voulut en donner une juſte idée à ſon Synode aſſemblé. Ce Prelat dont les grandes qualitez ſont encore plus éloquentes que ſes paroles, pouvoit, ſans parler, expoſer aux yeux de ſon Dioceſe le modele vivant d'un Paſteur accompli; mais ſa tendreſſe pour le grand Pape que l'Egliſe venoit de perdre, ne lui permit pas de ſe taire. Il parla, & fixa les regards de ſes Auditeurs ſur cet illuſtre mort; mais en peignant un veritable

Pasteur dans la personne de Clement XI. il se peignit aussi lui-même sans le vouloir.

La memoire de ce Vicaire de J. C. est trop precieuse au monde Chrétien, pour ne pas avoir place dans tous les monumens comme dans tous les cœurs. Afin de lui payer à notre tour le tribut que nous lui devons, pouvons nous mieux faire que de recueïllir une partie des larmes & des fleurs que l'éloquent Prelat a répanduës sur son tombeau ?

Clement XI. élevé dans le sein de la retraite & de la modestie, ne travailla, ce semble, qu'à se deffendre des écuëils de la grandeur. Simplicité, candeur, humilité, innocence de mœurs qui alloit jusqu'au scrupule, pieté tendre & sincere, telles furent les vertus qu'il ne jugea pas indignes de former sa jeunesse, quoiqu'il fût né dans un rang où elles paroissent trop obscures pour être aimées. „ La gra-„ ce l'appelle, il ne balance pas à lui „ sacrifier ses plus beaux jours. Son „ entrée dans l'état Ecclesiastique n'a „ que la pieté pour principe, & Dieu „ seul en est la fin. Ce ne fut pas une

» vocation de legereté qui confond la
» vivacité avec la ferveur, qui porte
» l'homme à s'engager ſans peine,
» parce qu'elle le détermine à s'enga-
» ger ſans reflexion. Ce ne fut pas une
» vocation d'intereſt qui fait chercher
» dans la maiſon de Dieu les douceurs
» qu'on ne trouve pas dans celle de
» ſes peres, qui doit ſa naiſſance à la
» mauvaiſe fortune, & ſa perſeveran-
» ce à l'amour propre & à l'ambition.

L'humilité lui fit rechercher cet état pour lui-même, non pour les dehors qui le parent : » mais elle ne livra pas
» l'Abbé Albani à une indolence qu'on
» s'imagine aſſez communément pou-
» voir compâtir avec la vertu. Dans
» le tems même qu'il ne ſe croyoit
» digne de rien, il ſe rendoit digne
» de tout. Quel progrès dans l'étude
» des belles Lettres !

Le diſcernement exquis de Chriſtine Reine de Suede, qui l'honora de ſon eſtime & de ſa confiance, vaut un panegyrique achevé. L'étude des Livres ſaints ſanctifia celle des beaux Arts. » Par là il ſe remplit à loiſir de
» ces grands principes de Religion &
» de Morale qu'il devoit un jour,

» pour confondre l'erreur, develop-
» per aux yeux du peuple de Dieu, &
» devenu, suivant la pensée de Saint
» Jerôme, une Bibliotheque vivante,
» son merite trahit sa modestie, &
» les honneurs l'assaillirent malgré
» lui.

Innocent XI. le fit Secretaire des Brefs. » Ce fut alors que les Papes
» trouverent en lui un habile Inter-
» prete de leurs volontez, & un fidele
» instrument de leur zele. Alors on
» crut voir reparoître les siecles où les
» Jerômes & les Leons étoient char-
» gez de ce délicat emploi. Alors par-
» tirent sous les yeux & par les soins
» de ce sage confident les coups qui
» écraserent les hydres de Molinos,
» de Jansenius & du Nepotisme.

Ainsi depuis long-tems Albani revêtu de la Pourpre Romaine par Alexandre VIII. accoûtumoit les yeux de l'univers à voir bien-tôt en lui le Vicaire de J. C. Innocent XII. mort, tout demandoit au Ciel un Pontife capable de le faire revivre : nous fûmes éxaucez ; le Cardinal Albani fut élû :
» mais qu'il en coûta de soupirs & de
» pleurs à celui que la providence

„ avoit rendu l'objet de notre joye !
„ Pendant trois jours rien ne pût calmer sa douleur, ni rassurer son humilité effrayée. D'autant plus digne
„ d'occuper le plus respectable Siege
„ du monde, qu'il n'avoit jamais desiré de le remplir, sa pieuse resistance ne servit qu'à faire donner de
„ plus grands applaudissemens aux
„ suffrages, qui dans le sacré college
„ se réünirent en sa faveur.

C'est de ce point de vûë & sur le Saint Siege que l'illustre Orateur nous fait envisager Clement XI. dans tout l'éclat d'un Heros Chrétien, non par des faits surprenans & capables de frapper les hommes qui ne connoissent rien d'heroïque & de grand que ce qui flatte leur orgueïl, mais par des actions simples & communes en apparence, dont Dieu seul juge de la veritable grandeur, connoît le merite & le prix. Audiences données regulierement aux pauvres un jour marqué de la semaine ; dépenses extraordinaires employées à la reparation des Eglises, sur tout de celles que leur antiquité a renduës plus venerables que leur structure ; principes de la Doctri-

ne Chrétienne, expliquez aux enfans; aumônes ſecrettes, predications vives & frequentes; Miſſionnaires envoyez en divers lieux. Voilà les traits qui ſignalent le Vicaire & l'imitateur de J. C. » Tantoſt acceſſible à quiconque veut l'approcher, il ouvre
» ſon palais à une foule de perſonnes
» affligées qui viennent verſer dans
» ſon ſein leurs inquietudes & leurs
» peines : il deſcend, ſuivant la pen-
» ſée de Saint Gregoire de Nazianze,
» juſqu'à ceux qui ne peuvent pas
» monter juſqu'à lui; & reſpectant la
» voix du pauvre, il l'écoute, il le
» conſole, il pourvoit à ſes beſoins;
» tantoſt jaloux de la conſervation du
» Temple du Seigneur, il employe
» des ſommes conſiderables, non pas
» à élever de ces ſuperbes édifices, qui
» exterieurement conſacrez à la gloi-
» re de Dieu, ont ſouvent, pour pre-
» mier fondement, l'amour propre
» & la vanité de l'homme, mais il
» s'applique à reparer des monumens
» d'autant plus precieux qu'ils reveil-
» lent notre foi, en nous rappellant
» celle de nos peres. Tantoſt il ſe
» plaît à l'exemple du Sauveur au mi-

» lieu d'une troupe innocente que sa
» bonté encourage à venir jusqu'à ses
» pieds. Pere tendre & charitable il
» cultive lui-même ses enfans ; & pro-
» portionnant son zele à l'étenduë de
» leur intelligence, il les instruit de
» leurs devoirs, il leur fait connoître
» le prix de leur candeur, il leur ins-
» pire la crainte de la perdre. Tantôt
» reprenant un plus haut vol, il pa-
» roît dans la Chaire Evangelique, il
» annonce au peuple les plus sublimes
» veritez. Ses brillantes & doctes Ho-
» melies charment & touchent ses Au-
» diteurs. Par l'éloquence dont il est
» animé, l'on croit entendre encore
» Saint Leon ; par l'onction qu'il ré-
» pand, on croit voir revivre S. Gre-
» goire. Tantôt persuadé que si pour
» faire glorifier le Pere Celeste, l'on
» doit aux yeux du public, des œu-
» vres édifiantes, il faut aussi que la
» main gauche ignore quelquefois ce
» que la main droite sacrifie ; avec
» quelle sainte curiosité ne tâche-t-il
» pas de découvrir les familles qui se
» déterminent à souffrir, parce qu'el-
» les rougiroient de se plaindre ; &
» quoiqu'il distribuë tous lés ans un

» million en pieuſes & ſecrettes libe-
» ralitez, ſa charité ſe croit encore trop
» avare, & ſon cœur murmure des bor-
» nes que lui preſcrit ſa diſcretion ».

Il faudroit tranſcrire le diſcours entier pour ne rien perdre d'une peinture ſi édifiante & ſi belle. A l'égard de l'orage excité les dernieres années de ce Pontificat, il ſuffira de dire, avec le ſage Panegyriſte : » craignons
» de rapprocher des objets qui, gra-
» ces à la bonté de Dieu & aux ſoins
» infatigables de l'auguſte Prince qui
» tient les rênes de ce Royaume,
» commencent à ſe dérober à notre
» vûë : ne touchons pas même au voile
» qui les couvre, & abandonnons aux
» ennemis de la paix de l'Egliſe la dé-
» plorable ſatisfaction d'eſſayer de le
» déchirer. Diſons ſeulement que ces
» triſtes conjonctures firent paroître
» les vertus de Clement XI. dans tout
» leur jour.

Après les regrets que le cœur a dictez & que l'éloquence a relevez de ſes graces, un éloge abregé du digne ſucceſſeur de Clement XI. fait la concluſion de ce diſcours. Les conjonctures où il fut prononcé, & la maniere dont

il le fut, lui donnerent un nouveau lustre. La tendresse & la verité concouroient à le rendre parfait.

ARTICLE V.

DISSERTATION SUR LA cause de la pesanteur qui a remporté le prix à l'Academie Royale des Belles Lettres, Sciences & Arts, pour l'année 1720. Par Mr Boüillet Docteur en Medecine de la Faculté de Montpellier: *imprimée à Bordeaux, chez R. Brun, &c.*

Mr Boüillet établit d'abord en peu de mots; 1°. que la pesanteur est l'effet d'une impulsion, puisqu'un corps ne se meut pas de lui-même, ni sans l'action immédiate des autres corps. 2°, que cette impulsion part de quelque corps insensible & en mouvement, puisqu'on ne le voit point, & qu'un corps qui est en repos, ne sçauroit ni se mouvoir, ni à plus forte raison en mouvoir un autre. 3°, que ce corps subtile est fort different des corpuscules qui sortent de la terre, puisqu'ils ont besoin eux-mêmes

d'impulſion pour revenir à leur centre. 4°, qu'il eſt different auſſi de l'air, l'air étant peſant par l'impulſion d'un corps qui n'eſt point air.

Après quoi il ne reſte plus à Monſieur Boüillet qu'à ſe déterminer pour une matiere plus ſubtile que l'air; c'eſt-à dire, pour la fameuſe matiere ſubtile de Deſcartes, ſi toutesfois on peut attribuer à Deſcartes la découverte d'une matiere que toute la ſaine antiquité a reconnuë ouvertement ſous les divers noms de feu ſecret, de chaleur naturelle, de principe de vie, d'ame du monde, de quinteſſence, d'entelechie, d'éther, de matiere celeſte, même de penſée & d'eſprit, comme on le voit dans ces vers de Virgile, où l'eſſence & les fonctions de cette matiere ſont ſi bien marquées : *Principio cœlum, ac terras, campoſque liquentes; lucentemque globum lunæ, Titaniaque aſtra, ſpiritus intus alit, magnamque infuſa per artus mens agitat molem, & magno ſe corpore miſcet, &c.* Il eſt vrai que Deſcartes eſt entré dans un plus grand détail, & qu'il a énoncé plus diſtinctement & avec plus de préciſion, les

usages auxquels il paroît que la nature fait servir cet agent universel. Quoi qu'il en soit de ce point, notre sçavant Auteur supposant, sans autre preuve, la verité du systême general de Copernic expliqué par Descartes, pose comme pour principe, que *la matiere étherée, qui se meut circulairement avec la terre, ne peut être la cause de la pesanteur, ou ne peut pousser les corps terrestres vers le centre de cette planete, qu'en s'efforçant elle-méme de s'en éloigner.* Sur ce principe on croit d'abord Mr Boüillet tout-à fait déterminé pour le systême de Descartes sur la pesanteur, puisque de tous les systêmes qu'on a imaginez jusqu'ici; & peut-être aussi de tous ceux qu'on peut imaginer, celui de Descartes est le seul dans lequel la matiere étherée pousse les corps vers un centre d'où elle s'efforce de s'éloigner, & par l'effort même qu'elle fait pour s'en éloigner. Dans le systême du Pere Malebranche les corps pesans sont poussez vers un centre qui n'est pas le centre de l'effort qui les pousse; ils sont poussez vers le centre du grand tourbillon, non pas par l'effort que la ma-

tiere fait pour s'éloigner de ce centre ; mais par l'effort qu'une infinité de petits tourbillons, dont le grand tourbillon est plein, font pour s'éloigner chacun de son propre centre.

Il semble donc qu'en suivant son principe, Mr Boüiller auroit dû adopter le systême de Descartes, ou ne pas lui substituer au moins le systême du Pere Malebranche ; ou plûtôt qu'il auroit dû rejetter l'un & l'autre, puisqu'après tout & malgré tous les efforts que tant de celebres Auteurs ont faits pour étayer un édifice aussi ruïneux, le systême de Descartes presente toûjours à l'esprit une multiplicité de centres, que la nature jalouse de l'unité & de la simplicité de son systême s'obstine toûjours à réprouver, en amenant par tout les corps sur la terre, par une ligne perpendiculaire à la surface de cette planete.

C'est sans doute la difficulté peut-être insurmontable qu'on trouve à découvrir le vrai systême de la nature en ce point, qui a jusqu'ici comme forcé les plus habiles Philosophes à donner dans des contradictions assez

ſenſibles, & à perdre ſouvent de vûë leurs principes dans leurs conſequences.

C'eſt cette difficulté redoutable au moins, ſi elle n'eſt inſurmontable, qui ayant jetté un celebre Phyſico-Mathematicien de ce ſiecle dans * une eſpece de deſeſpoir philoſophique, ne lui a laiſſé d'autre reſſource pour parler de la peſanteur des corps, dont il paroît avoir approfondi le ſyſtême autant qu'aucun autre Philoſophe, & l'avoir d'autant mieux approfondi, qu'il en a mieux ſenti les difficultez & les tenebres; ne lui a, dis-je, laiſſé d'autre reſſource pour en parler d'une maniere conforme à la ſolidité de ſon génie, que de montrer qu'on s'étoit efforcé juſqu'ici vainement d'en parler avec vraiſemblance.

Il n'étoit pas tout-à-fait permis à Mr Boüillet de garder la même neutralité : la carriere où il étoit entré & ſans doute la couronne que ſon heureux génie lui faiſoit enviſager au bout de cette glorieuſe carriere, l'obligeoit à prendre ſon parti entre les ſyſtêmes qui roulent dans la Phyſique au ſujet

* *Mr Hermann de cauſâ grav. nond. inventâ.*

de la peſanteur : & voilà pourquoi, après avoir montré divers foibles dans le ſyſtême de Deſcartes, il s'eſt enfin déterminé pour celui du Pere Malebranche. Voyons les principales raiſons ſur leſquelles il rejette le premier, & adopte le ſecond.

Ce ſçavant Auteur remarque d'abord fort bien que l'hipothéſe de Deſcartes prévient du premier coup d'œil, en ſa faveur ; mais qu'on revient aiſément de cette prévention favorable, dès qu'on l'examine de près : rien effectivement ne paroît plus ſimple, ni plus naturel que d'attribuer au mouvement de tourbillon l'aſſemblage des corps groſſiers qui ſe fait au centre par le moyen de la peſanteur. Pour peu qu'on ait d'uſage & d'experience, on a vû mille fois des pailles & d'autres corps ſemblables ſe ramaſſer au centre des tournans d'eau, qui ſe forment à chaque pas dans les rivieres & ailleurs. Il ne faut pas être fort philoſophe pour faire cette obſervation, ni peut-être même pour l'appliquer à la queſtion de la peſanteur : ainſi il n'y a pas lieu d'être ſurpris que la phyſique ſe ſoit miſe en poſſeſſion

de ce ſyſtême dès long-tems avant notre ſiecle, & qu'Empedocle ait prévenu Deſcartes en ce point; comme il n'y a pas lieu d'être ſurpris que Deſcartes ſans aucune connoiſſance du ſyſtême d'Empedocle, ait pourtant reçû le même ſyſtême des mains de la nature, qui l'offre ſi ouvertement, je ne dis pas à quiconque a de l'eſprit; mais à quiconque a des yeux. Ce ſyſtême eſt ſi facile, qu'il eſt bien plûtôt ſurprenant, que beaucoup d'autres Philoſophes ne l'ayent pas apperçû lors même qu'il leur frappoit la vûë, & que la nature le leur jettoit en quelque ſorte entre les mains, comme il eſt arrivé au celebre Kepler, qui a vû, & vû avec quelque eſpece de reflexion, des pailles qui étoient pouſſées au centre par une eau qui tourbillonnoit, & qui eſt enſuite allé imaginer des attractions immaterielles pour amener les corps peſans au centre de leur peſanteur; attractions dont aſſurément il n'a vû nulle part le modele, la nature & l'art faiſant tout par impulſion materielle & méchanique, comme Empedocle & Deſcartes l'avoient vû & compris.

Janvier 1722.

Cependant ce ſyſtême ſi facile à ſaiſir, n'eſt pas moins facile à rejetter, ſuivant la remarque de notre Auteur; le foible en ſaute d'abord aux yeux; le premier inconvenient que M. Boüillet y trouve, c'eſt qu'il faut d'abord attribuer à la matiere ètherée qui fait tourner la terre, un mouvement beaucoup plus rapide qu'à la terre, que cette matiere fait tourner; car en ſuppoſant une viteſſe égale, M. Boüillet trouve par le calcul que la force centrifuge de la matiere ètherée ne feroit avancer les corps terreſtres vers le centre, que de la cent-ſeiziéme partie d'une toiſe en une ſeconde de tems; or ils avancent dans ce tems-là de plus de deux toiſes & demie, c'eſt à-dire de 15 ½ pieds, ſuivant l'experience de M. Huguens: cette difficulté que M. Boüillet met dans un grand jour, eſt-elle auſſi réelle qu'elle paroît communément à bien des gens? n'enveloppe-t-elle pas un ſophiſme ſecret? n'y compare-t-on pas la force primitive, ſimple, & inſtantanée de la peſanteur, avec cette même force ſucceſſivement accelerée, & redoublée un million de fois pendant la chûte d'un corps?

Il y a trop de Sçavans, & de Sçavans du premier Ordre du parti de M. Bouillet, pour que je propose ici ma pensée autrement que comme un doute sur lequel on prie les Maîtres de l'Art de prononcer : on craint que si la matiere celeste qui entraîne la terre, n'alloit dix-sept fois plus vîte que cette planette, les corps terrestres ne descendissent trop lentement vers leur centre ; pour moi, je l'avoüe, sur le calcul qu'on en fait, je craindrois presque qu'ils ne descendissent trop rapidement ; car je pense avoir lû quelque part chez Dechales que la pesanteur, si elle n'étoit redoublée à chaque instant de la chute, un corps ne parcourroit pas un pied en plusieurs siécles ; je n'ai point actuellement present le resultat de son calcul, lequel paroît fort juste, & fondé sur la simple experience des chûtes ordinaires : l'idée même la plus commune des Physico-Mathematiciens de ce siécle les plus habiles, est que la force centrifuge d'un corps mû en un tems fini dans une ligne courbe, que cette force, dis je, est un infiniment petit ;

il faudroit donc un tems infini pour parcourir un pied, un demi pied, en un mot un espace fini, si un corps n'avoit que cette force centrifuge : or voilà qu'en une seconde de tems un corps parcourroit la cent-seiziéme partie d'une toise, avec la force centrifuge que fait sa pesanteur dans le système de Descartes.

Cependant M. Boüillet en conclut que cette force seroit encore insuffisante, & M. Huguens, & les autres Partisans modernes de Descartes conviennent que la matiere étherée doit tourner beaucoup plus vîte que la terre : mais M. Boüillet prétend, *que quelque vîtesse qu'on donne au mouvement circulaire de la matiere étherée, il faut necessairement convenir, que la force centrifuge, qui naît de cette vîtesse, lui est toûjours inferieure . . . . . parce que la matiere étherée ne pourroit pas circuler avec une pareille vitesse, sans choquer avec une force proportionnée à cette vîtesse, tous les corps qu'elle rencontre, & sans leur communiquer plus de mouvement, suivant la direction qu'elle suit, que suivant celle de la force centrifuge, dont l'impression est incomparablement*

plus petite . . . . . . & ſans que les corps fuſſent ſoûtenus & entrainez d'Orient en Occident. Ce raiſonnement paroît très-ſolide.

M. Boüillet ne diſſimule pourtant pas la réponſe qu'on trouve dans les Sçavans Memoires de l'Academie de 1709. Cette réponſe ſe réduit à établir d'un côté la ſubtilité extrême de la matiere étherée, & de l'autre côté l'extrême *rareté*, ou le peu de ſolidité des corps, qui paſſent pour les plus ſolides, leſquels ſous un grand volume, qui impoſe à nos ſens, contiennent très-peu de ce qu'on appelle leur matiere propre : de ſorte que ces corps donnent très-peu de priſe à l'éther, qui d'ailleurs par ſon exceſſive fluidité ne fait preſque que gliſſer ſur les parties de ces corps.

Mais notre Sçavant Auteur a trop bien approfondi cette matiere, pour ne pas diſcerner habilement le foible d'une réponſe qui ne fait, comme on dit, que tranſporter la difficulté : car en diminuant la force & l'impreſſion laterale de la matiere étherée dans ſa direction naturelle d'Occident en Orient, on diminuë, ſans doute, auſſi

dans la même proportion la force centrifuge, ou l'impreſſion verticale & centripete de cette matiere : ainſi le raiſonnement de l'Auteur paroît ſubſiſter dans toute ſa force.

Il ne ſe borne point là, il démontre enſuite le foible du raiſonnement par lequel on prétend prouver que la matiere ètherée qui circule près de la terre, va plus vîte que la terre : ce raiſonnement conſiſte dans le calcul qu'on fait de cette vîteſſe, ſur la regle de Kepler : notre Auteur oppoſe à ceux qu'il réfute, leurs propres principes, & on n'y voit pas de replique; car M. Huguens & les autres, commencent par ſuppoſer le contraire de ce qu'ils prétendent établir : ils prétendent établir que la matiere ètherée ne fait pas tourner la terre à beaucoup près auſſi vîte qu'elle tourne elle-même : or ils commencent par ſuppoſer que la Lune, ou toute autre planete tourne auſſi vîte que la matiere ètherée qui l'entraîne : mais, leur demande notre Auteur, ſi la Lune obéït pleinement à la matiere ètherée, pourquoi la terre ne lui obéït-elle qu'à demi? ou ſi la terre ne peut obéïr qu'à

 demi,

demi, pourquoi la Lune eſt-elle ſi docile?

Je laiſſe quelques autres difficultez moins conſiderables que M. Boüillet oppoſe à Deſcartes : il ſemble qu'il auroit pû mettre en œuvre la difficulté ordinaire des chûtes excentriques, laquelle pour être ordinaire & commune, n'eſt peut-être pas la moins forte, ni la moins propre à faire d'abord ſentir à toute ſorte d'eſprits le foible inalienable du ſyſtême de Deſcartes; n'étoit la bonne foi qui éclate hautement dans tout l'Ouvrage de M. Boüillet, & la noble hardieſſe avec laquelle il affronte les écueïls les plus redoutables au ſyſtême qu'il embraſſe après avoir réfuté celui de Deſcartes, on pourroit penſer que ſur les pas du * héros duquel il s'eſt dévoüé, il craint d'uſer contre un ſyſtême ennemi, d'armes également faites pour renverſer ſon ſyſtême : car l'excentricité des chûtes eſt une difficulté commune au ſyſtême de Deſcartes & à celui du Pere Malebranche, quelque ſoin qu'ait pris ce dernier pour en écarter juſqu'au moindre

* *Le Pere Malebranche.*

ſoupçon, ſoit en la paſſant ſous un très-profond ſilence, ſoit en repreſentant toûjours des piramides de petits tourbillons buttées de tous côtez contre le centre de la terre, ſoit en indiquant ſans autre preuve, que l'excentricité des chûtes n'eſt plus deſormais une difficulté réelle contre Deſcartes: ce n'eſt pas le ſeul endroit où le celebre Pere Malebranche fait voir ſa dexterité à pallier les difficultez les plus ſenſibles, & à donner le change à plus d'un Lecteur, éblouï par la plus brillante Rhetorique, transformée en profonde Metaphyſique.

Je n'aurai pas de peine à démontrer ce que j'avance, que le ſyſtême du P. Malebranche & de M. Boüillet n'a nul avantage ſur celui de Deſcartes, du côté de la chûte perpendiculaire des corps vers le centre de la terre; & toute ma peine eſt à concevoir comment on a pû s'y faire quelque illuſion. Selon Deſcartes, il faut concevoir un grand tourbillon, comme un amas de cercles tous perpendiculaires à l'axe, & paralleles à l'équateur, & entr'eux. Qu'ajoûte à cette idée le Pere Malebranche? le voici: il veut qu'on conçoive chacun de ces cercles com-

me replié en une infinité d'autres petits cercles paralleles entr'eux, & perpendiculaires à l'axe du tourbillon.

A la verité cet habile Auteur n'a garde d'en parler avec cette précision, & cette proprieté d'idées & d'expressions; il n'en parle jamais que sous le nom de tourbillons ; mais ce nom ne répond nullement à l'idée qu'il exprime ; & à bien prendre la chose, les grands tourbillons ne sont nullement un amas de petits tourbillons, mais de petits cercles ; je dis dans le propre systême du P. Malebranche ; il n'y a qu'à voir de quelle maniere il les forme : selon lui la matiere du tourbillon circule avec tant de vîtesse que les molecules en sont déterminées, pour remplir tout leur mouvement, à circuler autour de leur propre centre : je demande si c'est là de quoi former des tourbillons, & non pas plûtôt de petits cercles, dont chacun est renfermé dans le plan du grand cercle, au mouvement duquel il est redevable du sien, & dont par consequent chacun est parallele à l'équateur, & perpendiculaire à l'axe du grand tourbillon : lorsqu'une boule en roulant

ſur un plan, tourne autour d'elle-même, la direction de ce mouvement eſt la même que celle du mouvement qui le cauſe.

C'eſt donc non pas vers le centre, mais vers l'axe du grand tourbillon, que les petits cercles, ou prétendus tourbillons font effort, ſuppoſé qu'ils faſſent quelque effort; c'eſt vers cet axe qu'ils tendent à ſe débander, & qu'ils pouſſent par conſequent les corps, ſi toutefois ils les pouſſent: c'eſt ce qu'il nous faut maintenant examiner. M. Boüillet ne diſſimule point cette difficulté; il ſemble, dit-il, *que les corps peſans jettez en haut, bien loin de tendre vers le centre de notre tourbillon, doivent ou s'en éloigner & monter vers ſa circonference, ou reſter ſuſpendus en l'air.* Cet Auteur ne ſe contente pas d'en parler ainſi, il s'attache enſuite à prouver que dans ſon ſyſtême un corps élevé en l'air devroit ou monter plus en haut, ou demeurer ſuſpendu au lieu de deſcendre vers le centre; & l'on peut dire qu'il eſt plus heureux à fortifier l'objection qu'à la reſoudre, elle paroît effectivement inſoluble. On n'a be-

ſoin pour détruire ce ſyſtême que de ſuivre les raiſonnemens que ſes Auteurs font pour l'établir : imaginons donc avec eux le tourbillon de la terre tout plein de petits tourbillons qui ſont tous en équilibre les uns avec les autres ; en ſorte que les tourbillons inferieurs font autant d'effort pour monter, que les tourbillons ſuperieurs en font pour deſcendre : concevons enſuite une pierre qu'on éleve en l'air, & qui ſe trouve inveſtie de ces tourbillons : & j'oſe défier qu'on me faſſe voir dans ces tourbillons environnans & en équilibre, une force capable de précipiter cette pierre vers le centre de la terre, ou même de la mouvoir en aucun ſens : mais peut-être que ces Auteurs ne conviennent pas que l'équilibre des tourbillons entr'eux ſubſiſte lorſque la pierre eſt en l'air : A cela je réponds 1°. que dans leurs principes ils ſont forcez d'en convenir ; en tout cas c'eſt à eux de nous apprendre ce qui rompt l'équilibre : je réponds 2°. qu'ils conviennent fort clairement de ce point; car notre ſçavant Auteur en répondant à l'objection preſente, dit fort clairement que

les tourbillons, ou les couches de tourbillons ſont retenuës dans leur ſituation les unes par les autres, ſans pouvoir ni s'élever ni s'abaiſſer, & qu'il s'y conſerve un exact équilibre: & rien n'eſt mieux énoncé dans le ſyſtême du P. Malebranche & de M. Boüillet, que le parfait équilibre des tourbillons qui environnent la pierre; or cette pierre n'a de ſoi-même aucune force pour tomber; comment tombera-t-elle donc, ſi tout ce qui l'environne eſt dans un parfait équilibre?

Notre Sçavant Auteur n'eſt pourtant point ici ſans réponſe, & voici de quelle maniere il précipite une pierre vers ſon centre. Toutes les couches, dit-il, ſont en équilibre, mais lorſqu'une pierre eſt élevée, la couche où elle ſe trouve n'a pas autant de force qu'elle en avoit auparavant, parce que cette pierre ne remplace point la force des tourbillons, dont elle remplace le volume: voilà donc une couche plus foible entre deux couches (l'inferieure & la ſuperieure) également fortes; c'eſt donc encore de quoi tenir le corps ſuſpen-

du; rien n'eſt évident, ſi cela ne l'eſt pas; il faut cependant que la pierre tombe: le Sçavant Auteur n'en vient à bout qu'en perdant tout à coup de vûë avec le P. Malebranche la moitié du ſyſtême qu'il a devant les yeux. La couche où eſt la pierre *doit moins reſiſter*, dit-il, *à l'effort des couches inferieures, ou, ce qui revient au même, elle doit les repouſſer avec moins de violence vers le centre de la terre; or les couches inferieures ne peuvent pas être repouſſées avec moins de violence vers le centre de la terre, que leurs petits tourbillons ne ſe débandent, & qu'ils ne s'élevent en ligne droite vers l'endroit où ils trouvent moins de reſiſtance, c'eſt à dire au-deſſus du corps groſſier.* Mais pourquoi ne parler que des couches inferieures, tandis que le même raiſonnement convient mot pour mot aux couches ſuperieures, qui ont, ſelon l'Auteur, autant de force que les inferieures? La couche où eſt la pierre ne *doit*-elle pas *moins reſiſter à l'effort des couches* ſuperieures, *ou, ce qui revient au même*, ne *doit*-elle pas *les repouſſer avec moins de violence* vers la circonference du tourbillon? *Or les*

couches ſuperieures *ne peuvent pas être repouſſées avec moins de violence* vers la circonference, *que leurs petits tourbillons ne ſe débandent*, & qu'ils ne s'abaiſſent *en ligne droite vers l'endroit où ils trouvent moins de reſiſtance, c'eſt-à-dire* au deſſous *du corps groſſier*; donc ſi à raiſon de l'effort des couches inferieures ce corps doit tomber comme on le prétend, il doit auſſi monter à raiſon de l'effort des couches ſuperieures; c'eſt-à-dire, qu'il ne doit ni tomber, ni monter, l'effort des couches étant égal, puiſqu'elles ſont en équilibre.

Il y auroit encore bien à dire ſur ce ſyſtême, & en particulier ſur ces petits tourbillons, dont l'idée eſt toute arbitraire: mais je ne puis paſſer ſous ſilence une difficulté qui ſe preſente ſur deux proprietez que M. Boüillet tâche d'allier, quelque inalliables qu'elles paroiſſent. Ce Sçavant Auteur prétend que les corps peſent moins à l'équateur qu'aux poles, & en même tems il prétend que la terre eſt un ellipſoïde allongé comme un œuf d'un pole à l'autre: quoi qu'il en ſoit des obſervations & des

experiences ſur leſquelles on appuye communément des proprietez auſſi contradictoires ; il paroît au moins que ſi la terre eſt allongée d'un pole à l'autre, & ſurbaiſſée à l'équateur, les corps peſent plus à l'équateur qu'aux poles ; & qu'au contraire ſi les corps peſent moins à l'équateur qu'aux poles, la terre doit être un ſpheroïde ſurhauſſé à l'équateur, & ſurbaiſſé aux poles ; c'eſt, ce me ſemble, le ſentiment de tous les Philoſophes & Mathematiciens les plus habiles, de M. Huguens, de M. Caſſini, de M. Newton, de M. Villemot, & je ne vois pas qu'on puiſſe penſer autrement.

Avant que de finir cet extrait, je propoſerai une idée qui me paroît meriter quelque attention : la plûpart des Auteurs qui travaillent ſur la peſanteur, ne penſent gueres dans leurs ſyſtêmes, qu'à ramener ſur la terre les corps qui s'en écartent : je veux croire que c'eſt là un phenoméne qu'on doit expliquer ; mais il ſemble qu'on en faſſe tout le fonds de la queſtion ; or ce n'en eſt peut-être qu'une très-petite branche : de ſorte que je ſerois

fort porté à croire que la principale raiſon de la difficulté qu'on trouve juſqu'ici à découvrir le veritable ſyſtême de la peſanteur, vient de ce qu'on s'obſtine à enviſager toûjours le ſyſtême de ce côté, qu'on peut appeller le côté difficile, & peut-être inacceſſible.

La chûte des corps eſt en quelque ſorte un phenoméne accidentel, & preſque étranger au ſyſtême de la nature: le phenoméne eſſentiel, & toûjours ſubſiſtant de la peſanteur, c'eſt de réünir en un ſeul corps autour d'un centre commun, une infinité de corps differens; le ſyſtême de la peſanteur enviſagé de ce côté-là, n'eſt plus que le ſimple ſyſtême de l'union, lequel ne paroît pas, à beaucoup près, auſſi difficile à découvrir que celui de la peſanteur, enviſagé du côté de la chûte. Je ne m'arrêterai point à détailler les divers traits d'analogie que la nature a mis entre ces deux ſyſtêmes, ſi toutefois il eſt permis de regarder comme deux ſyſtêmes à part deux phenoménes d'un même ſyſtême, la nature eſt ſi ſimple; ce ſont les Philoſophes qui ont pluſieurs ſyſtêmes, la

nature n'en a qu'un : c'est ce qu'on tâchera de rendre bien sensible dans l'ouvrage sur la pesanteur, dont on a donné quelque idée dans les Memoires du mois d'Août, à l'occasion de l'ouvrage de M. Hermann sur le même sujet.

Pour ajoûter quelques nouveaux traits à cette premiere ébauche, je remarquerai que la cause qui unit les parties d'une goute d'eau, ou d'huile, ou de mercure, & celle qui unit les parties du marbre, du fer, des corps les plus durs, étant la même; toute la question de la pesanteur se réduit à trouver la cause qui réünit les parties d'une goute d'eau, ou de mercure: ce point de vûë n'est pas indifferent; car jusqu'ici on entrevoit assez que l'union des corps est causée par la compression des corps environnans, & de l'air en particulier; mais on n'est pas fort avancé dans le systême de l'union, lorsqu'on se borne à cette premiere démarche: l'eau réünit les parties d'une goute d'huile qu'elle environne, mais elle divise celles d'un grain de sel. Il faut donc en venir à une certaine convenance,

ou diſconvenance de parties dans le corps environnant, & le corps environné, ſans qu'on puiſſe attribuer à d'autre cauſe l'union, ou la diviſion des corps placez les uns au milieu des autres.

L'affaire eſt à la verité, de trouver entre la terre ou les corps terreſtres & le ciel, ou la matiere celeſte qui environne ce vaſte globe, une diſconvenance de parties, qui force les corps terreſtres à ſe ramaſſer autour d'un centre en un ſeul globe : j'oſe dire que la découverte n'en eſt ni impoſſible, ni même auſſi difficile qu'on pourroit bien le penſer ; mais tout n'eſt pas fait après cela ; une ſimple diſconvenance de parties ne ſçauroit produire tout le ſyſtême de la peſanteur ; il faut quelque mouvement qui ſoit occaſionné dans ces parties par cette diſconvenance, & par la ſtructure même des parties.

A entendre le commun des Philoſophes modernes, tout le jeu de la nature eſt un mechaniſme bien regulier, & ils prétendent tout expliquer mechaniquement : qui dit mechaniſme, dit eſſentiellement deux choſes ;

une certaine ſtructure de pieces concertées les unes avec les autres, & un certain mouvement déterminé par cette ſtructure; car c'eſt la ſtructure particuliere de chaque machine, ou des pieces qui la compoſent, qui détermine l'eſpece du mouvement qui l'anime, le mouvement étant de ſoi entierement uniforme. Si la chûte des corps, ou en general le ſyſtême de la peſanteur eſt un mechaniſme regulier, il faut neceſſairement découvrir dans les corps peſans, ou dans leurs parties, une ſtructure propre à produire la chûte & les divers autres mouvemens qui appartiennent au ſyſtême de la peſanteur; & c'eſt à quoi les Philoſophes paroiſſent fort peu attentifs; ils ſuppoſent, ils feignent mille ſortes de mouvemens dans des matieres ſubtiles, globuleuſes, que ſçai-je, ſans s'embarraſſer de concerter ces mouvemens avec la ſtructure, ou la forme de ces matieres avec celle des corps peſans, avec celle de l'Univers: c'eſt pourtant là un point abſolument indiſpenſable; un corps peſe, il peſe plus ou moins, parce qu'il a telle forme, parce que les autres corps

dont il eſt inveſti ont telle forme, parce que la terre, parce que l'Univers a telle forme; car tout eſt lié dans la nature, & le ſyſtême de la peſanteur eſt ſans contredit plus étendu.

Il eſt donc abſolument neceſſaire de découvrir la ſtructure particuliere des corps, afin de découvrir l'eſpece de mouvement auquel ils ſont redevables de leur ſyſtême de peſanteur: c'eſt là encore une découverte qu'on oſe anoncer comme contenuë dans l'ouvrage qu'on ébauche ici: pour en laiſſer entrevoir quelque choſe, on ajoûtera que le ſyſtême de la peſanteur n'étant qu'un ſyſtême de diſconvenance, ou comme on dit, de diſſociation, il doit y avoir entre les corps terreſtres & les corps ſuperieurs un mouvement propre à les diſcerner, lequel mouvement ſoit tout fondé ſur la forme particuliere de leurs parties; ce mouvement doit être toûjours ſubſiſtant dans toutes les parties des corps terreſtres & celeſtes; c'eſt à dire dans toutes les parties de cet Univers; c'eſt ce mouvement qui diſcerne l'huile d'avec l'eau, lorſqu'on les a mêlées, & qui les tient toûjours

diſcernées, à moins que quelque cauſe étrangere ne les mêle ; ce même mouvement doit auſſi diſcerner la terre d'avec le ciel, tenir la terre & tous les corps terreſtres ramaſſez autour d'un centre particulier, & lorſque quelqu'un de ces corps s'éloigne de ſon centre, il doit l'y ramener.

Ce mouvement, pour l'indiquer encore de plus près, doit être un battement ou oſcillation continuelle de toutes les parties de cet Univers, en ſorte qu'elles ſoient toutes comme autant de petits marteaux, toûjours en action de repouſſer tout ce qui les environne, afin qu'une pierre, ou tout autre corps déplacé, trouve dans tous les lieux de ſon paſſage, lorſqu'elle tombe, une cauſe d'acceleration : la lumiere dont tous les corps ſont ſuſceptibles prouve cette oſcillation continuelle de leurs parties, tantôt plus, tantôt moins grande dans les uns que dans les autres. Voilà donc tout le ſyſtême en racourci ; toutes les parties de cet Univers ont un continuel mouvement d'oſcillation plus ou moins fort dans les unes que dans les autres ; par ce mouvement toutes les

parties des corps ſe repouſſent, les unes plus, les autres moins vivement: or les corps ſe portent naturellement vers ceux qui les repouſſent le moins; la terre vers la terre, l'eau vers l'eau, l'air vers l'air: la matiere celeſte repouſſe plus vivement l'eau que l'air, la terre que l'eau, & tout cela dépend de la convenance, ou de la diſconvenance des parties: les parties des corps ſont comme des petites roués d'horloge dont les unes s'engrainent mieux avec certaines qu'avec les autres; des roués deſengrainées & qui ne peuvent ſe concerter à un mouvement regulier, ſe chaſſent avec force; des roués ſemblables s'engrainent & ſe concertent parfaitement; les corps de même nom ſont compoſez de roués ſemblables; mais c'en eſt trop pour une ſimple ébauche, & cet article eſt déjà trop long.

ARTICLE VI.

EXERCICES DE PIETE' POUR tous les jours de l'année, &c. Par le R. P. Croiset de la Compagnie de Jesus, 17. *volumes in* 12. A Lyon, *chez la veuve Boudet, Marchand Libraire*; & à Paris, *chez Jacques Etienne, Charles Huart, &c.*

LE titre de ce Livre ne promet pas tout ce que l'on y trouve : il ne fait attendre que de la pieté, & l'on y trouve de l'érudition, mais une érudition choisie & convenable aux sujets qui y sont traitez ; l'Auteur y est tout ensemble Interprete de l'Ecriture, Historien Ecclesiastique, Theologien exact, & Orateur Sacré ; quoique dans nos Memoires l'on ait quelquefois parlé de cet Ouvrage quand les premiers tomes en ont paru, il ne sera pas inutile d'y revenir maintenant que l'on peut en parler plus juste, puisqu'enfin l'Ouvrage paroît tout entier. Ces Exercices commencent par l'Histoire du mystere, ou par

la vie du Saint dont la memoire est fixée à ce jour. On trouve ensuite l'Oraison, l'Epître & l'Evangile de la Messe, en Latin & en François; après l'Epître, une note fort courte, mais instructive sur le Livre & sur l'Auteur du Livre de l'Ecriture dont cette Epître est tirée; ensuite quelques reflexions morales, solides & propres à reformer les mœurs & à nourrir la pieté; après l'Evangile, une Meditation fort touchante suivie de quelques aspirations devotes tirées de l'Ecriture Sainte & de quelques Pratiques de pieté propres à toutes sortes de personnes; on peut dire que toute la morale chrétienne se trouve dans cet Ouvrage. Le Pere Croiset y a sçû joindre l'érudition avec la netteté du stile, la critique avec une simplicité noble, & par tout la politesse avec l'onction.

Il ne manque pas d'Auteurs qui ont donné la suite des Vies des Saints; sans parler de Lipoman, de Surius, de l'Ouvrage immense commencé par le Sçavant Bollandus, & continué par des Ecrivains de sa Compagnie; on a en François plusieurs Ou-

vrages en ce genre, mais les uns rebutent par le langage ſuranné dans lequel ils ſont écrits, les autres par leur exceſſive longueur, quelques-uns par leur ſechereſſe ou par leur brieveté inſipide, d'autres par le peu de critique & de diſcernement qu'on a eu dans le choix des Auteurs que l'on ſuit, & des faits qu'on rapporte, d'autres au contraire par une delicateſſe outrée, par une critique quelquefois peu exacte, d'autrefois trop licentieuſe & toûjours bien plus propre à détruire qu'à nourrir la pieté; le Pere Croiſet a ſçû profiter de ce que ces Auteurs ont de bon & d'eſtimable, ſans tomber dans de ſemblables fautes; les Vies des Saints qu'il donne ſont d'une juſte étenduë. Il n'omet aucun des faits intereſſans, il n'en rapporte aucun qui ne ſoit aſſez autoriſé pour trouver creance dans des eſprits ſenſez. Toutes ces Vies ſont écrites d'un ſtile vif, concis, & attachant, & d'une maniere qui plaît, & qui édifie.

Les Reflexions ſur l'Epître du jour, ſont vrayes, ingenieuſes, ſolides; elles dévelopent le cœur humain,

elles démaſquent les paſſions, & concluënt toutes à la reformation des mœurs ; pour les Meditations & les Pratiques de pieté qui ſuivent l'Evangile, on ne ſçait s'il y a rien de meilleur en ce genre ; le ſtile de l'Auteur eſt connu, ſa doctrine & ſa morale pure, tout ici eſt plein de la plus ſolide ſpiritualité. Le nom du Souverain Pontife que l'Egliſe vient de perdre, ſous lequel l'Ouvrage paroît, & l'éloge que ce grand Pape en a fait lui-même dans la Lettre du Cardinal Paulucci qu'on trouve après l'Epître dédicatoire, ſont des garants ſûrs de ce que l'on vient de dire.

A ces douze tomes qui répondent aux douze mois de l'année, le Pere Croiſet en a ajoûté cinq autres intitulez : Exercices de pieté pour tous les Dimanches, les Fêtes mobiles, & pour tous les jours du Carême, &c. Cet Ouvrage eſt comme la derniere partie & le complement de l'Année chrétienne : quoiqu'il en puiſſe être détaché & qu'il ſoit par lui-même un Ouvrage complet. L'Auteur y a gardé le même ordre & la même méthode que dans le reſte de l'Ouvrage.

Voici en quoi consiste la difference. D'abord se trouve l'Histoire de l'Office ou du Mystere; ensuite une explication courte, pathetique & instructive de l'Introït, de l'Epître & de l'Evangile de la Messe; il a puisé dans les meilleures sources; les Lecteurs y trouveront de quoi s'instruire à fond sur tous les principaux points de la Religion, & sur presque toutes les Ceremonies de l'Eglise. Telle est, par exemple, l'Histoire du Dimanche, qu'on trouve à la tête de ces cinq derniers volumes, & dans la suite celle de l'Institution de l'Avent, & de la maniere dont il a été observé depuis les premiers siécles de l'Eglise. Ce que l'Auteur nous apprend au sujet de la Septuagesime, de la Sexagesime, n'est pas moins interessant: il explique fort nettement & resout habilement, quoiqu'en passant seulement, la fameuse question qui exerça autrefois l'esprit du Sçavant Alcuin, & qui embarasseroit encore aujourd'hui bien des personnes, sur le nom donné à ces trois Dimanches qui précedent immédiatement le Carême. Le second & le troisiéme tome ren-

ferment tout le Carême : on y trouve tout ce qu'on peut ſouhaiter d'inſtructif, de curieux & de touchant pour ce ſaint temps, & tout ce que l'Auteur y dit de la Semaine de la Paſſion & de la Semaine Sainte, fait ſentir au Lecteur combien il y a de gens peu inſtruits de la Religion, & qui ignorent le vrai ſens de la plûpart des plus ſaintes Ceremonies de l'Egliſe. Le quatriéme volume contient les Fêtes de Pâques, les Dimanches qui les ſuivent, les Rogations, la Fête de l'Aſcenſion du Sauveur, celle de la Pentecôte, de la Trinité & du Saint Sacrement, la petite Fête-Dieu ou le dernier jour de l'Octave; mais pour les deux derniers volumes, il vaut mieux renvoyer les Lecteurs à l'Ouvrage même ; ils trouveront en le liſant, que ce dernier Ouvrage du Pere Croiſet ne cede à aucun de ceux du même Auteur que le Public a ſi bien reçûs. On peut dire même qu'il a prévenu par ſon eſtime tout ce que nous en diſons; puiſqu'avant que les derniers volumes fuſſent achevez d'imprimer, on a été obligé de commencer une ſeconde édition de l'Ouvrage.

ARTICLE VII.

THESAURUS NOVUS ANECdotorum. Tomus tertius complectens chronica varia, &c. Item tomus quartus in quo continentur varia Concilia, &c. C'est à-dire: *Suite de l'Extrait sur le nouveau Tresor d'Anecdotes des RR. PP. Dom Martenne & Dom Durand, Prêtres & Moines Benedictins de la Congregation de Saint Maur. Tomes 3e & 4e.*

LEs Editeurs attendent beaucoup du premier de ces deux volumes, parce que le mélange des pieces y est fort diversifié; & qu'il n'y a gueres de Nations en Europe, qui chacune en particulier ne doive y prendre interêt par quelque endroit. La Chronique de Sicile qui est à la tête, nous est donnée comme l'Ouvrage d'un Ecrivain exact, à qui l'on a obligation d'une infinité de monumens curieux, qui manqueroient sans lui à l'Histoire de ce Royaume; elle remonte au prétendu regne de Mene-

las frere d'Agamemnon. De là paſſant ſous ſilence un intervale de dix-ſept ou dix-huit ſiécles, elle nous parle de l'aſſujettiſſement de l'Iſle à l'Empire d'Orient d'une maniere qui ne prévient pas davantage pour le diſcernement de l'Auteur. Elle coule legerement ſur la conquête des Sarraſins. Elle en dit un peu plus ſur la domination des Rois Normans, & ſur celle des Princes de la Maiſon de Suabe; mais elle prend une forme plus diffuſe & plus circonſtanciée depuis Charles d'Anjou juſqu'au Roy Frederic II. du nom, où elle finit en l'année 1327. La naïveté du ſtile qui dans ſa barbarie même a quelque choſe d'énergique, & la ſingularité des actes qui viennent par tout en preuve, & coupent agréablement la narration, en rendent la lecture très-amuſante.

Quelques merveilles qu'on ait déjà imprimées ſur les Héros des Guerres ſaintes, tout n'eſt pas encore venu à la connoiſſance du Public. Cinq manuſcrits heureuſement ſauvez de la pouſſiere des Bibliotheques, fourniſſent ici de quoi enrichir cette partie des Annales Eccleſiaſtiques; à ſçavoir,

voir, une Relation des exploits du fameux Tancrede, composée avec beaucoup d'enjoûment par un Officier de son Armée nommé Radulphe, Gentilhomme Bas-Normand, témoin irreprochable de ce qu'il rapporte; un troisiéme Livre de l'Histoire Orientale du Cardinal de Vitry, dont les Sçavans ont été si long-tems en peine; quatre Lettres du même Cardinal écrites au Pape Honoré III. sur les affaires de la Palestine; le Poëme du Parisien Gilon sur la prise de Jerusalem beaucoup plus correct & plus rempli que dans l'édition de M. Duchesne; & un autre Poëme à l'honneur d'un Ernest Duc de Baviere, que des mécontentemens domestiques & quelques mouvemens de devotion porterent à entreprendre le Voyage du Levant, & qui combattit sur sa route les Infidelles avec avantage. C'étoit apparemment de ces expeditions avanturées assez ordinaires parmi les Chrétiens, avant ce qu'on appelle proprement les Croisades. Car on place cet Ernest sous l'Empire d'Othon premier qui mourut en 973. & la premiere Croisade ne fut publiée qu'en

1095. L'Auteur est plus abondant, plus fleuri & plus cultivé qu'on ne devoit attendre d'un Poëte du dixiéme siécle ; mais on se perd dans ses descriptions, & la verité des faits y est si fort confonduë avec les ornemens de la Poësie, que son récit ne nous paroît pas d'un grand poids.

Les esprits solides s'accommoderont un peu mieux de deux autres Ouvrages dont les Editeurs ne permettroient pas de contester l'autenticité ; une Genealogie des Comtes de Flandres, & la Chronique de Jean d'Ypres, Abbé de S. Bertin. On juge que la Genealogie est de deux Auteurs. L'un, contemporain de Philippe Auguste, commence à Lidric d'Harlebecq premier Comte de Flandres selon l'ancienne opinion ; qui voyant le pays tout inculte, & abandonné au premier qui voudroit s'en emparer, s'y établit par droit de bienséance, & y jetta les fondemens d'une puissante Maison en 792. L'autre qui écrivoit sous Philippe de Valois, reprend & continuë le même dessein depuis Ferrand ou Ferdinand, battu avec ses alliez & fait prisonnier par

ſes François à la bataille de Bovines en 1172. juſqu'au mariage du Comte Loüis III. avec Marguerite de Brabant en 1347. Ce n'eſt pas une ſimple notice des Familles, & des Seigneurs qui ont poſſedé cet Etat; c'eſt un abregé hiſtorique de ce qui s'y eſt paſſé de plus mémorable. L'expoſition en eſt nette, & devient plus détaillée à meſure que les évenemens dont il y eſt parlé ſont moins éloignez.

Pour la Chronique de S. Bertin, il eſt aſſez ſurprenant qu'on eût laiſſé ſi long-tems dans l'obſcurité un monument tant de fois cité, & ſouvent copié mot pour mot, par les meilleurs Hiſtoriens des Païs-Bas. Elle embraſſe ſept ſiécles entiers depuis le Pontificat de S. Gregoire le Grand, juſqu'aux démêlez de Boniface VIII. avec Philippe le Bel. Jean d'Ypres n'a rien negligé de ce qu'il pouvoit inſerer dans ſon Livre, & il a generalement dequoi conteſter des Lecteurs de toute profeſſion, auſſi attentif à détailler l'interieur d'un Monaſtere, & le gouvernement d'un Abbé, qu'à traiter à fond les interêts des Puiſſances, & les plus importan-

tes affaires du Monde Chrétien. Mais on ne peut nier qu'en voulant parler de tout, il ne se soit fié quelquefois à des memoires très-fautifs, & que sur bien des points il ne témoigne un peu trop de credulité. C'étoit un homme d'une probité & d'une pieté éprouvée, attaché aux devoirs de sa regle, & qui gouverna dix-sept ans son Abbaye avec édification. Il mourut le 2e jour de Janvier l'an 1383.

Cette Chronique ouvre en quelque sorte le passage à une trentaine d'autres, dressées en differens tems dans les Monasteres dont elles portent le nom. Quoique la plûpart n'en contiennent que l'Histoire, avec les actions & les miracles des Saints qui y sont honorez, quelques époques sur le regne des Princes, & quelques particularitez sur la vie des autres personnes, qui en ont été ou les Fondateurs, ou les Bienfaiteurs; on ne doit pas craindre pour cela de trouver moins de satisfaction en les lisant. Il y regne je ne sçai quelle simplicité de mœurs qui touche & qui interesse, ne fût-ce que par la comparaison qu'on en fait avec les nôtres. On est

attendri à la vûë de certains exemples d'une foi humble, d'une devotion docile, d'une ſalutaire frayeur des jugemens éternels ; & l'on ſoûpire ſecrétement après ces beaux jours, où le Monde & le Cloître n'étoient pas à la verité exempts de deſordres, mais où le germe même de la Religion n'étoit point encore vitié par l'abus de la ſcience, & par la liberté de la critique.

Trois cens ans & davantage de conteſtation juridique entre le Siége de Tours & celui de Dol en Bretagne, pour le droit de Métropolitain, ont dû fournir une multitude prodigieuſe de pieces. On en avoit publié quelques-unes dans la collection des Conciles; mais les Auteurs de la nouvelle compilation en ont tiré un bien plus grand nombre des Archives de Tours, qui jointes aux premieres formeront deſormais une ſuite raiſonnable. Ils croyent devoir rapporter les commencemens de cette longue diſpute à l'année 846. & ils ſe fondent ſur une lettre du Concile de Soiſſons au Pape Nicolas I. écrite en 866. Le Concile s'y plaint amerement des Bretons,

à qui il reproche que depuis un peu plus de vingt ans, ils tiennent par leur entêtement & leur reſiſtance la Province de Tours diviſée de ſa Métropole. Le dérangement ſurvenu dans la ſubordination Eccleſiaſtique en Bretagne, n'étoit que l'effet de la revolution arrivée dans l'Etat civil. Nominoé, un des plus grands Princes qui l'ait gouvernée, mais en même tems un des moins conſcientieux, avoit entrepris de ſe rendre indépendant de la France, & de faire revivre en ſa perſonne ce qu'il appelloit l'ancienne Monarchie, & le droit primitif des Bretons. La France étoit ſi affoiblie par les Guerres & les broüilleries inteſtines ſous les enfans de Loüis le Debonnaire, & Charles le Chauve, à qui Nominoé devoit ſpecialement la ſoûmiſſion de Vaſſal, ſi occupé dans la Neuſtrie & dans l'Aquitaine, qu'il y avoit peu à apprehender de ſon reſſentiment & de ſes armes. Le Duc comprit neanmoins qu'il ne ſeroit jamais bien ferme dans ſa nouvelle domination, tant qu'il n'auroit pas coupé tous les liens qui entretenoient quelque rapport entre ſes Sujets &

les Sujets du Roi Charles. Il pensa sur tout à prévenir le danger où l'exposoit une communication aussi respectable aux Peuples que celle de la Métropole & des Eglises subalternes; mais il falloit user d'artifices pour la rompre; & Nominoé qui auroit fait des leçons de rafinement aux plus habiles de son siécle, s'y prit par un long circuit. Quelques accusations préparées sous main contre ceux des Evêques qui étoient de caractere à montrer plus de roideur, lui fournirent des prétextes de déposition, sans qu'il parût même avoir en cela d'interêt personnel; & les Siéges devenus vacans par la déposition des Prélats, furent bien-tôt remplis par des gens à sa dévotion, qu'il mena facilement à son but. Il n'y a donc point à douter que ces nouveaux Evêques n'ayent été depuis instrumens de l'ambition & de la politique du Duc, quoiqu'ils ne semblent avoir conçû eux-mêmes le dessein de s'ériger une Métropole que pour se soustraire à la Jurisdiction de l'Archevêque de Tours, qui les traitoit d'Intrus, & refusoit de les ordonner.

Quelques habiles gens ont prétendu que Nominoé de sa seule autorité avoit érigé trois Monasteres en trois Evêchez, Dol, Treguier & S. Brieux, & donné à Dol la qualité d'Eglise Métropolitaine. C'est aussi ce que porte expressément un ancien fragment de l'Histoire de Bretagne conservé dans la Chartreuse du Val-Dieu au Perche. Mais tout estimable que soit ce Manuscrit, qui dévelope fort au long les intrigues de Nominoé, les Editeurs l'abandonnent sans difficulté sur cet article. Ils ne jugent pas vrai semblable que les Evêques des Etats de Charles le Chauve, qui n'ont jamais épargné Nominoé, n'eussent pas ajoûté ce grief à tant d'autres dont ils le chargent, s'ils eussent eu lieu de le faire; & il est d'ailleurs très-constant que Dol au moins avoit déja quelque antiquité. On croit même que les Bretons choisirent alors cette Ville pour le premier Siége de la Province sur l'opinion où ils étoient que son premier Evêque S. Samson avoit tenu auparavant l'Archevêché d'Yorc, & qu'il en avoit depuis conservé les honneurs & les prérogatives; opinion

que l'on renvoye aujourd'hui à l'autorité des fausses Legendes, & cela pour deux raisons regardées comme incontestables; 1°, parce que S. Samson n'étoit point Evêque quand il sortit d'Angleterre; 2°, parce que le Siége d'Yorc n'a même été fondé que long-tems après lui. Il n'a pas paru plus de réalité dans ce qui fut allegué quelques années après touchant deux anciens Evêques de Dol, Restowald & Junemen, honorez, disoit-on, l'un & l'autre du Pallium par les Papes S.... * & Adrien I. ce double fait fut souvent cité & tomba toûjours lorsqu'on en vint à la preuve.

Le Pape Leon IV. à qui l'Archevêque de Tours se plaignit d'abord de l'innovation arrivée en Bretagne, & Benoît III. qui lui succeda, travaillerent inutilement à remettre les choses dans l'ordre. La Cour, la Noblesse, & la partie la plus nombreuse du Clergé, soûtinrent hautement la démarche qu'on avoit faite, jusques-là même que le Duc Salomon,

* *Ou Sergius, dit le P. Lobineau dans l'Errata.*

neveu de Nominoë, s'enhardit à en faire une autre, qui étoit d'obliger Rome à y concourir en demandant le Pallium au Pape Nicolas I. pour en revêtir Feſtinien qu'il avoit nommé Evêque de Dol. La propoſition fut rejettée avec éclat par le Souverain Pontife, & elle le fut encore long-tems dans la ſuite, autant de fois que les Ducs, les Prélats ou les Seigneurs Bretons la renouvellerent. Ces contradictions ne les rebuterent point non plus que les procedures qu'on faiſoit contr'eux en differens Conciles de France. Il y a une mépriſe échapée aux Editeurs en ce qui touche la conduite de Leon IX. ce ne fut point au Concile de Reims tenu dans l'année 1049. qu'il prononça contre l'Evêque de Dol; il n'y fit autre choſe que le citer à Rome, afin de ſe défendre dans le Concile qu'il y convoquoit pour l'année ſuivante.

L'Evêque & quelques autres Prélats de la Province ſe rendirent en effet à cette derniere aſſemblée; mais ce ne fut que pour diſparoître, dès qu'ils apperçurent les Députez de l'Archevêque de Tours qui les pour-

ſuivoit de Tribunal en Tribunal. Alors le Pape fort offenſé de leur retraite, adreſſa en Bretagne une lettre fulminante, où il les condamnoit par contumace; les chargeoit d'anathêmes comme dyſcoles & comme ſimoniaques, & déclaroit chimeriques toutes prétentions alleguées en faveur de la nouvelle Métropole. La vivacité de cette lettre a fait dire depuis quelques années à l'Hiſtoriographe de Bretagne, qu'on pourroit la ſoupçonner de ſuppoſition, ſans trop de prévention pour la Province intereſſée; ce qui n'a pas empêché les Editeurs, ſes confreres, de la rapporter ici toute pure, & ſans apoſtille qui en affoibliſſe l'autenticité. Il fallut eſſuyer ces mortifications juſqu'au Pontificat de Gregoire VII. où la Cour de Rome prit une autre face à l'égard des Bretons. Gregoire avoit ſes raiſons pour ne les pas chagriner; ſenſible à ce qu'il en venoit d'obtenir au ſujet des inveſtitures; & avec cela peu aſſuré de leurs bonnes diſpoſitions, s'il ne les y entretenoit par des graces & par des careſſes. Ainſi en 1076. le Pallium fut enfin donné

à Even, qui d'Abbé de S. Melaine étoit monté à l'Evêché de Dol ; mais avec la clause, *ſauf le droit de l'Archevêque de Tours.* C'étoit trop peu pour étouffer les plaintes de Rodolphe, qui rempliſſoit alors cette place. Il n'en ſollicita que plus ardemment le S. Siége de juger le fond du procès ; & Gregoire après bien des diſcuſſions ne s'en pût diſpenſer. Tous les Dioceſes de Bretagne furent donc ramenez à la dépendance de Tours par une déclaration ſolemnelle, qui en laiſſant à Even le Pallium, marquoit formellement que c'étoit un honneur accordé à ſa perſonne, & non pas une prérogative attachée à ſon Egliſe.

Ses Succeſſeurs ne l'entendirent pas de la ſorte. Malgré les actes de condamnation portez de nouveau contre eux ſous les Papes Victor III. & Urbain II. ils vinrent à bout ſous les trois Pontifes ſuivans Calixte II. Honoré II. & Innocent II. de ſe faire traiter d'Archevêques, & d'aſſiſter en cette qualité à pluſieurs Conciles. Tours reprit le deſſus, & il conſerva même ſon avantage avec beau-

coup de distinction, tant que Lucius II. Eugene III. & Anastase IV. occuperent le S. Siége. Adrien IV. Alexandre III. & Lucius III. se montrerent plus favorables aux Bretons; mais cette faveur ne produisit rien d'effectif; les representations de Philippe Auguste qui intervinrent, furent un obstacle qu'on n'osa jamais franchir à la Cour Romaine. Car ce Prince embrassoit l'affaire fort chaudement; il accusoit même les Papes de dureté & d'ingratitude, & ne regardoit pas moins ce qu'ils paroissoient vouloir discerner au préjudice de l'Eglise de Tours, que comme une injure qu'ils lui feroient à lui-même, une mutilation de ses Etats, & une espece d'exhéderation.

Innocent III. employa ses lumieres & son autorité pour ménager entre les Parties une transaction à l'amiable. Dans cette vûë il offroit à l'Archevêque de Tours la Dignité de Primat, à condition que des neuf Evêchez qui étoient en Bretagne, il en cedât deux à l'Eglise de Dol pour suffragans, & qu'il le laissât joüir paisiblement de tous les droits d'Eglise

Métropolitaine à l'égard seulement des deux Dioceses détachez. L'Evêque de Dol, & les Députez de Tours, qui s'étoient rendus à Rome, agréoient la Proposition, quant au fond ; mais on se broüilla pour le choix des Dioceses qui devoient former la nouvelle suffragance. L'Evêque demandoit un territoire contigu au Diocese de Dol ; les Députez de Tours en vouloient autrement disposer ; & leur obstination réciproque sur une distinction si legere ne laissa plus d'autre voye au Pape pour terminer, que la voye de jugement. La cause ayant été plaidée durant plusieurs jours en plein Consistoire, Innocent III. prononça le celebre Decret *Licet primum*, &c. dans lequel il statuë & ordonne par Sentence définitive que l'Eglise de Dol sera soûmise à perpetuité à celle de Tours en qualité de suffragante; qu'elle lui rendra les mêmes devoirs de respect & d'obéïssance que rendent les autres suffragans au Siége Métropolitain ; que jamais ses Evêques n'aspireront à l'honneur du Pallium ; & que si dans la suite on produisoit quelques chartres, ou quel-

que autre ſorte de preuve par où l'on entreprît de reſuſciter leurs prétentions, elles étoient dès lors declarées inſuffiſantes & de nulle autorité. Il y avoit à craindre ſur ce dernier article. La Bretagne étoit épuiſée en matiere de défenſes, & l'on ne voit pas que le Decret d'Innocent III. ait ſouffert depuis aucune atteinte. Il eſt datté du premier Juin 1199. & ſigné par vingt-un Cardinaux. L'acte d'acquieſcement du Duc Artur donné à Tours par Procureurs, en preſence de cinq Evêques Bretons eſt poſterieur de deux ans.

Quoique les Editeurs ne ſoient pas les premiers qui ſe ſoient ſervis de termes auſſi durs & auſſi piquans contre la Nation Bretonne qu'il s'en trouve dans le recit préambulaire de ce démêlé, la délicateſſe de quelques perſonnes aura peut-être peine à n'en être pas offenſée. Ils ne parlent, diront-ils, que ſur les pieces qu'ils produiſent: mais ces pieces tirées uniquement des archives de la partie victorieuſe nous preſentent-elles l'affaire par tous ſes côtez? On en peut douter. Falloit-il même nous en tenir là?

Il a été un tems où les apparences au moins rendoient les Bretons fort excusables. Qui ne sçait ce que c'est que des contestations suscitées en fait de droits & de prérogatives; combien les prétextes y ont de force; combien il est aisé de s'y faire illusion, *sans être perdu de pudeur*, & sans meriter tout l'odieux que de pareilles expressions portent avec elles?

Les Evêques de Toul ont tenu un rang si distingué dans les Gaules, que l'Ecrit qu'on en publie sous le titre de leurs Actes, sera vrai-semblablement reçû avec plaisir. Toul anciennement étoit appellée la Ville des Leuciens, & selon l'Auteur, qui vivoit au douziéme siécle, ce Peuple fut converti à la Foi par les soins de S. Pierre qui envoya S. Mansuet, son Disciple, pour la lui annoncer. On a joint aux Actes generaux les Vies particulieres de S. Mansuet, Apre, & de S. Gerard.

Après quelques autres monumens purement Monastiques, nous trouvons encore les Bretons, mais fort differens de ce qu'ils ont paru dans l'affaire de Dol. Il s'agit d'un Eloge

en vers François, de * quatre mille vaillans hommes, qui sous la conduite de Sylvestre Budes, parent de Bertrand de Guesclin, marcherent en Italie au service de Gregoire XI. passerent sur le ventre aux ennemis du Pape dans les gorges du Piémont, & par leurs victoires lui assurerent le chemin de Rome, au travers des Villes de Lombardie & de Toscane liguées contre lui. L'Auteur s'appelloit Guillaume de la Perenne Gentilhomme de Quimper, qui étoit lui-même un des braves de l'Armée Bretonne. Il rapporte nuëment les exploits de ses compatriotes, qu'il represente toûjours intrepides, toûjours heureux, & sur tout brulans de zéle, & extrémement vifs pour les interêts du Saint Siége. » Bretons cryoient, *vive l'E-* » *glise* »; c'étoit leur devise la plus ordinaire; & quiconque devant eux osoit témoigner d'autres sentimens, ils tomboient dessus sans quartier. Il n'en fallut pas davantage pour donner lieu à une des actions les plus mémorables de cette campagne. Quel-

* *V. Leon. Aretin. Hist. L.* 8.

ques Allemands qui étoient à la solde des Villes liguées, ayant soûtenu par forme d'entretien, que le droit du Pape ne valoit pas le droit de la Ligue:

Ceulx bons Bretons en nulle guise,
Ne lesserent passer avant,
Ce qu'avoint dit tantoust devant.
Tremagon dist, malvessement,
Avez menti, & faussement,
Ceste cause volons deffendre,
En aucun lieu volons le prendre,
Le jour nommé que vous voudrez,
Que combations . . . .

Entre Bretons & Allemans l'accord fut bien-tôt fait, & la partie bien-tôt liée pour le combat. Il y eut vingt combattans choisis, dix de chaque côté, les uns & les autres chargerent avec vigueur; mais la journée fut toute entiere à la gloire des Bretons. Le sieur de la Perenne met à leur tête Haimen de Treffili; les neuf autres dont les noms meritent bien d'être aussi transmis à la posterité, étoient Trémagen qui avoit engagé l'entreprise; un autre Treffili sur-

nommé Bourdat, Calvaric, Locrist, le Carias, le Noir, Taleverne, Chiquet, & Kerouare. La chose s'étoit passée aux environs de Rome; & cette victoire des Bretons leur gagna tellement le cœur des Romains, qu'on en alluma par tout des feux de joye.

Hommes, fames, tous leur fesoient
Toute l'onour que il pouvoint,
A haute voix disoint, Bretons,
Prenez tout ce que nous avons.

Mais leur pieté en cette occasion ne leur fut pas moins honorable que leur bravoure & leur desinteressement. A peine sortis du champ de bataille, ils entreprirent un rude pelerinage au Crucifix d'Osimo, à quelques lieuës de Rome. „ Ils s'en allerent d'Ilnec, continuë leur Panegyriste.

Tout le chemin nus piez, & en langes,
Devots étoint comme les Anges.

Ce Poëme est suivi de dix-sept Stances du même de la Perenne sur les Obseques du Connêtable du Guesc-

clin ; & ces Stances, d'une Hiſtoire de la guerre de Naples ſous le Roy Charles VIII. autre Ouvrage compoſé en François par un Chevalier, Maître d'Hôtel de ce Prince, appellé Guillaume de Villeneuve. C'eſt le triſte, mais précieux fruit d'un an de priſon. L'Auteur commandoit pour le Roi dans le Château de Trani, où il fut aſſiegé par Frederic d'Arragon, Prince de Hautemore, & trahi par ſes propres Soldats. On ne peut gueres imaginer une ſituation moins commode pour vacquer à la compoſition, que celle dont il fait la peinture. Une chambre, ou plûtôt un affreux cachot, dans l'épaiſſeur de la groſſe Tour du Château-neuf de Naples, dont les fenêtres garnies d'un double treillis ne laiſſoient pas même la liberté de rien voir au-dehors; un carcan de fer au col peſant cinq livres; nul entretien, nulle compagnie, „ fors qu'une Moreſque eſclave „ lui apportoit tous les jours ſa po- „ vre vie & bien povrement„. Telle étoit la condition du Seigneur de Villeneuve, qui apparemment auroit bien refroidi & mis à ſec plus

d'un Ecrivain de profeſſion. Son ſtile malgré cela eſt aiſé, leger, coulant; il badine agreablement ſur ſes propres miſeres, & montre ſeulement un peu de mauvaiſe humeur contre le Pape Alexandre VI. Ferdinand Roi d'Arragon, Sforce Duc de Milan, & les autres Puiſſances qui ſurprirent le Roi Charles, & cauſerent la revolution. Encore declare-t-il, » que de » peur de errer, il veut s'en taire, & » en laiſſer parler ceux qui ont plus » de ſens en leurs têtes, & plus d'en- » cre en leur cornet qu'il n'en a, par- » ce que c'eſt trop mieux leur mêtier » que le ſien». Il lui en coûtoit certainement aſſez pour chercher au moins ſa conſolation dans quelques reflexions politiques où il exhalât ſon dépit. Mais le Château-neuf de Naples n'étoit un lieu propre à s'en expliquer librement.

Il nous ſuffira d'indiquer ce qu'on donne après ceci de Martyrologes ou de Calendriers anciens. Le premier eſt attribué à S. Jerôme. Six autres ont été tirez des Monaſteres de Morbac, de Corbie, de Lyra, & des Chartres de l'Egliſe de Tours. Ils ne

portent point d'autres titres que le nom des lieux où ils ont été conservez. Nous ne dirons rien de plus sur les actes de S. Cyprien & de Sainte Justine Martyrs, proposez dans cette édition comme incontestables, malgré les motifs de supposition alleguez par Jean Fell Evêque d'Oxford; sur ceux de S. Eusebe Martyr de Palestine; de S. Romain & de S. Remy, Archevêques de Roüen; de S. Thómas & de S. Edmond Archevêques de Cantorbery; de S. Philippe Archevêque de Bourges, le plus proche de nos jours entre les dix-huit Prélats reconnus pour Saints dans cette illustre Métropole, & de plusieurs semblables. Voilà ce qui remplit les derniers feüillets de ce volume.

Le tome 4[e] contient trois sortes de pieces, les Canons ou les fragmens d'environ soixante Conciles; un nombre considerable de statuts Synodaux en restraignant le nom de Synode aux assemblées des Curez & des principaux membres d'un Diocese sous la présidence de l'Evêque; & un choix de réglemens dressez en quelques celebres Monasteres, & dans les

Chapitres generaux de differens Ordres. Tout le monde conçoit d'abord qu'on a ici une matiere abondante, utile, & digne de la curiosité des personnes qui sont dans le goût de ce genre d'érudition, mais trop coupée, & composée de morceaux trop détachez pour être aisément réduite à la forme d'un extrait.

Parmi les Canons des Conciles, ceux que l'on rapporte de quelques Conciles d'Irlande, nous peignent admirablement le caractere de la Nation accoûtumée à creuser & à détailler méthodiquement les matieres, & qui à force de raisonnemens & d'inductions pousse loin les consequences d'un principe une fois établi. On étoit en ce Pays-là de la plus scrupuleuse exactitude sur l'observation du précepte Apostolique : *abstenez-vous du sang & des chairs étouffées* ; & il est incroyable combien les Evêques prenoient de précautions là-dessus pour écarter le peril & assurer les consciences.

Les Editeurs croyent pouvoir faire honneur à S. Gregoire le Grand d'une ancienne collection de Canons pe-

nitentiaux. Elle est au moins anterieure à Gregoire II. qui monta sur le Siége de Saint Pierre en 714. Le manuscrit d'où on l'a prise, a près de neuf cens ans, & l'on compte pour une bonne preuve d'antiquité de n'y découvrir pas la moindre trace des Decales d'Isidore.

Il ne falloit pas en France des causes bien importantes pour faire tenir des Conciles sous les Rois Carlovingiens, & au commencement de la troisiéme race. Celui de Boneüil proche Paris en 855. composé de quatre Métropolitains, de vingt-quatre Evêques, & de treize Abbez, & peut-être aussi celui de Pistres en 862. ne furent convoquez par le Roy Charles le Chauve, qu'afin de soustraire une simple Abbaye aux vexations de l'Evêque Diocesain, c'étoit l'Abbaye de S. Calais dans le Maine, à laquelle Alderic Evêque du Mans contestoit ses privileges. Une dispute de jurisdiction entre deux Curez touchant les limites de leurs Cures, donna lieu en 915. à un Concile de Châlon sur Saône, où les Chefs de trois grandes Provinces assisterent. Un legs pieux

 dont

dont l'on requeroit la confirmation, ou quelque ſemblable donation qui eût été faite à une Egliſe ; les plaintes d'un Monaſtere grévé par les uſurpations d'un Seigneur laïc ; la difficulté qui ſe trouvoit à maintenir les cenſures portées contre l'uſurpateur ; voilà dans le cours ordinaire ce qui occaſionnoit une bonne partie de ces aſſemblées.

Les actes du Concile tenu à Rome en 1078. pour juger de l'erreur & de la perſonne de Berenger, ont été dreſſez par Berenger, même Auteur plus que ſuſpect dans un ouvrage de cette nature. Il n'y eut jamais Dogmatiſte, qui pendant ſa vie ait cauſé plus de mouvemens dans l'Epiſcopat, & qui ait tiré plus frequemment les Prélats de leurs Siéges. Le Concile dont nous parlons eſt le dixiéme qu'on ait aſſemblé à ſon ſujet; & l'on fut encore obligé d'en convoquer deux autres avant que de fixer l'héréſiarque dans le parti de l'obéïſſance.

Cette condeſcendance des Papes, des Evêques & des Princes pour un homme qui les joüoit ouvertement,

paroît surprenante aux Editeurs. Ils en en apportent pour raison que Berenger, par l'adresse qu'il avoit d'envelopper & de farder son héresie, tenoit un langage peu different des Catholiques, & donnoit artificieusement à des veritez capitales toutes les apparences d'une chicane scholastique. » Je confesse de bouche, & je » croi de cœur, disoit-il en ce Concile de 1078. que le Pain de l'Autel après la Consecration, est le vrai » Corps de Jesus-Christ, qui est né » de la Sainte Vierge, qui a souffert » sur la Croix, & qui est assis à la » droite du Pere». Le Pape Gregoire VII. si l'on en croit Berenger, applaudit hautement à cette profession, la déclara suffisante, traita de petits esprits ceux de l'assemblée qui refusoient de s'en contenter, & il en seroit absolument demeuré là sans l'importunité de quelques Evêques, qu'il devoit, selon lui, beaucoup moins regarder comme Evêques, que comme des pestes publiques & des antechrists. Ces importuns, ou ces prétendus antechrists étoient les plus habiles gens du Clergé en France & en Italie, qui

connoissant les souplesses de Berenger le serroient de près, & demandoient une explication précise sur le dogme de la Transubstantiation, sans quoi tout ce qu'il paroissoit accorder sur le dogme de la réalité, étoit équivoque.

Le Novateur se plaint que le courage & la tête manquerent au Pape; il gémit de s'être lui-même lâchement rendu par une punition visible de ses pechez, *Quid dicam subitâ Papa perturbatus, Deo mihi non donante constantiam, peccatis meis exigentibus?* Après bien des gloses & bien des défaites qu'on eut la dureté de ne point écouter, il fallut s'avoüer coupable; abjurer & crier misericorde. Car enfin, continuë-t-il, voici de quelle maniere je raisonnois: Entre les deux extrémitez où je me trouve, exposé à offenser Dieu, si je me rétracte, ou à tout souffrir de l'indignation du peuple, si je ne me rétracte pas; il n'y a point à douter que le plus pressant pour moi ne soit de sauver ma vie. Je pecherai, il est vrai; mais la bonté du Seigneur est une grande ressource; il me sera toûjours facile de recourir à lui, & de

trouver accès dans ſon ſein. On voit que Berenger pour un chef de parti avoit l'ame une peu poltronne, & la morale tout-à-fait large. L'acte de ſoûmiſſion qu'on arracha de lui au Concile de Rome, eſt la ſixiéme ou la ſeptiéme retractation frauduleuſe de ſa façon. Il perſiſta dans l'héreſie juſqu'en 1080. où la grace ayant parfaitement triomphé de ſes préventions & de ſes répugnances au Concile de Bordeaux, il merita de mourir trois ans après humble pénitent, & *veritablement Catholique*, dit Clair de Sens, Ecrivain contemporain.

Le fragment de ſa lettre à Adelman, depuis Evêque de Breſſe, qu'on a joint ici, eſt une piece toute ſacramentaire, pleine d'aigreur & d'emportement contre les Orthodoxes. La ſuivante eſt un éloge en Proſe rimée des Illuſtres de ſon tems, pour donner quelque idée de l'état où ſe trouvoit alors la Litterature. Pluſieurs aujourd'hui ne nous ſont pas inconnus, tels que Fulbert de Chartres & Durand de Liege; mais pour les autres, il y a bien des ſiécles que malgré la réputation dont ils ont joüi

dans le leur, le nom même s'en étoit perdu ; leçon mortifiante pour ceux des Sçavans qui ont même quelque fondement de compter sur le souvenir de la posterité, & qui envelop-pez dans la masse n'en feront pas moins dire d'eux ; *Pressa jacent uno cineres & fama sepulchro.*

On a tiré d'un Concile de Lillebonne en 1080. d'anciennes Loix Normandes, contenant des précautions necessaires contre les voyes de fait, les guet-à-pens, la fonte illicite, & l'alteration des monnoyes: d'un Concile de Dijon, sous le regne de Philippe Auguste, la forme de l'interdit jetté generalement sur toutes les Eglises du Royaume pour le divorce de la Reine Engelburge : d'un Concile de Paris sous le même Roi, les griefs dont quelques nouveaux Dogmatisans étoient alors chargez, & les Ordonnances qui condamnent au feu plusieurs d'entre eux, Clercs & Laïques du Diocese. Il falloit que ces héretiques abusassent bien dangereusement du nom & de la Philosophie d'Aristote : car ce fut à leur occasion qu'il s'éleva contre lui une si horri-

ble tempête, & que l'on défendit sous peine d'excommunication quelques-uns de ses livres. L'illusion avoit porté un de ces miserables jusqu'à soûtenir que tout ce qui existoit dans la nature étoit Dieu, & que lui-même comme portion de Dieu, étoit invulnerable, superieur aux tortures, & aux autres mauvais traitemens. Il n'est point marqué, si la rigueur du supplice par où il finit sa vie, fut un argument plus convainquant pour le tirer d'erreur, que n'avoient été les raisonnemens theologiques dont il s'étoit toûjours mocqué.

Le Concile de Lyon tenu en 1527. sous l'autorité de l'Archevêque François de Rohan, a cela de particulier, que n'étant convoqué entre autres raisons pour les besoins de l'Etat après la prison de François I. il fournit là-dessus un détail assez instructif. On y voit dans les memoires envoyez de la Cour, pour être communiquez aux Prélats, les puissans & justes motifs que le Roi avoit eus, de réclamer contre le Traité de Madrit, & l'indispensable necessité où ils le mettoient d'entrer dans la ligue formée

en ſa faveur par le Pape, les Veniriens; & le Roi d'Angleterre. Charles-Quint qui avoit les Enfans de France en ôtage, demeuroit toûjours maître des conditions du Traité, & quoiqu'il deſiſtât d'une partie conſiderable de ſes demandes, c'étoit neanmoins en mettant la rançon du Roi à un ſi haut prix, qu'il ne paroiſſoit preſque pas au pouvoir de ce Prince d'y ſatisfaire. Il en fut déliberé dans l'aſſemblée des Notables, à qui le Roi laiſſa le ſoin de déterminer, lequel de ces trois partis il avoit à ſuivre, ou d'aller lui-même en Eſpagne y reprendre ſes premiers fers pour délivrer les Princes ſes enfans, ou de démembrer le Royaume, en cédant à l'Empereur la Bourgogne avec les autres Terres & Seigneuries qu'il demandoit, ou enfin de payer la ſomme exigée pour ſa rançon, & qui montoit à deux millions d'écus, monnoye du tems. Il n'y eut point de cœur François qui pût ſoûtenir ſans frémir le premier & le ſecond article; ainſi on acquieſça hautement & unanimement au troiſiéme, & les prinpaux membres du Clergé qui étoient

preſens, s'étant eux-mêmes engagez à payer quatre décimes; ce fut ſur tout pour avoir l'agrément des Provinces, & pour veiller aux moyens de la répartition, que la Province de Lyon & les autres s'aſſemblerent cette année en Conciles Provinciaux. Quelques perſonnes avoient conſeillé au Roi de mettre en ſa main les revenus des Commanderies de Rhodes, & generalement tous les biens que les Chevaliers de cet Ordre poſſedoient en France, d'autant plus, diſoient-elles, que comme ces biens étoient particuliérement deſtinez à la redemption des Captifs, ce ne ſeroit point fruſtrer l'intention des donateurs que de les employer à la délivrance des Princes. Mais le Roi ſentit la foibleſſe de ce prétexte, & la generoſité des Prélats lui épargna une entrepriſe, à laquelle ſes ennemis ne pouvoient manquer de donner un tour fort odieux.

Les fidéles, & ceux qui les conduiſent, ayant à peu près en tout Pays les mêmes obſtacles à la perfection, & les mêmes occaſions de ſe déranger, il ne faut pas s'étonner

que les assemblées Synodales se rencontrent si souvent dans les mêmes points. On trouvera plus de varieté dans les Statuts capitulaires, non seulement parce que les pratiques sont differentes entre les differens Ordres de Religieux ; mais encore parce que d'un siécle à l'autre le même Ordre ne s'est pas proposé constamment les mêmes objets. Un espace de cent & de deux cens années, écoulé depuis la ferveur primitive, apporte un changement bien sensible dans l'esprit du Gouvernement, & dans la manutention de la Regle. Les Chapitres generaux de Cîteaux, qui ont été le nerf & l'appuy de cette sainte Reforme, sont au jugement des Editeurs ce qu'il y a eu en ce genre de plus respectable. Tous les Abbez étoient obligez de s'y rendre sous peine de déposition ; & cette réünion d'un grand nombre de personnes, éminentes la plûpart en sainteté & en doctrine, formoient une Assemblée si auguste, que les Rois & les Souverains Pontifes se faisoient quelquefois honneur d'y assister.

Rien ne nous retrace mieux les

austeritez des anciennes Communautez d'Egypte, qu'un Recueïl de Constitutions, dressées sur le pied qu'on les observoit il y a environ cinq cens ans dans l'Abbaye de S. Jacques de Montfort en Bretagne. Les jeûnes, la solitude, le travail des mains, la pauvreté des habits, la pratique des humiliations y étoient sur un pied aussi rigoureux qu'à Clairvaux & à Cîteaux même. Mais de peur qu'il n'en rejaillisse quelque fâcheux préjugé contre les mitigations qui sont aujourd'hui en usage dans cet institut ; les Editeurs vont prudemment au devant, & opposent dès la préface aux disproportions du parallele tout ce qu'ils croyent pouvoir au moins tenir lieu d'une juste & solide compensation.

Les autres actes de même espece regardent quelques Maisons de S. Benoît, l'Ordre des Chartreux, celui de Grand-mont, & celui de S. Dominique : mais ce sont là de ces lectures où le plaisir qu'on y prend dépend tout entier des dispositions qu'on y apporte, & où un œil Chrétien & un œil profane voyent & jugent pour l'ordinaire bien differemment.

ARTICLE VIII.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALLEMAGNE, DE LEIPSIK.

LE Sçavant, obligeant & infatigable M. Fabricius a fait imprimer *Sextus Empiricus*. Gleditſch n'a pas épargné ſes beaux caracteres, ni ſa diligence ordinaire afin que l'Ouvrage fût correct. M. Fabricius a ſuppléé & corrigé le texte ſur de bons Manuſcrits, & l'a éclairci par des Notes: *C'eſt de quoi il faudra informer le Public plus en détail dans les mois ſuivans; auſſi bien que des Jugemens des Sçavans ſur cet ancien Auteur.*

D'ANGLETERRE, D'OXFORD.

Le Joſephe de M. Hudſon, répond à la réputation de l'Editeur. Il eſt en deux tomes *in folio*. Nous en parlerons dans les mois ſuivans.

DE LONDRES.

M. Chamberlayne a traduit depuis quelque tems l'Ouvrage de M. de Niewentiit intitulé, *le Philoſophe Chrétien*. Ce Livre eſt fort eſtimé, on

en a déjà fait plusieurs éditions.

DE HOLLANDE.

M. Hartsokre a fait des Remarques sur le Discours de M. Ortous de Meyran, touchant les variations du Barométre. On desire sçavoir ce que l'on pense sur ces Remarques. Vous les trouverez dans la Biblioteque de M. le Clerc.

DE FRANCE, DE PARIS.

M. Fourmont, si celebre par la connoissance qu'il a de l'Hébreu, du Chaldaïque, &c. a fait imprimer une feüille dont la premiere ligne est toute en caracteres Ethiopiques. Le reste contient un Avertissement en Latin qu'il donne au Public, qu'il expliquera au College Royal la version Ethiopique du Prophete Jonas, & ensuite celle de l'Epître de S. Jacques.

Etienne a fait imprimer un Projet d'un Dictionaire du Commerce qu'il est à propos de faire connoître par tout. Le voici tel qu'il est imprimé:

DICTIONNAIRE UNIVERSEL de Commerce; contenant tout ce

qui concerne le Commerce qui se fait dans les quatre parties du Monde, en gros, en détail, par terre, par mer, de proche en proche, & par des voyages de long cours : L'explication de tous les termes dont ont se sert dans le Negoce, ou qui y ont rapport : Les Monnoyes de Compte, qui y servent à tenir les Livres, & Ecritures des Marchands : Les Monnoyes réelles d'Or, d'argent, de Billon, de cuivre, d'estain, de plomb, de Coquillages, & de fruits qui y ont cours ; leur titre, leur valeur, leur fabrique & monnoyage, & leur évaluation sur le pied de celles de France : Les poids & mesures, qui y sont en usage, réduites les unes aux autres : Les productions, qui croissent & qui se trouvent dans tous les lieux où les Nations d'Europe ont porté leur Commerce, ou qu'elles ont chez elles ; comme les Métaux, les Mineraux, les Diamans, & autres Pierreries ; les Drogues pour la Medecine & la Teinture ; les Epiceries, les Bestiaux, les Grains, les Grai-

nes, les Légumes, les Sels, les Vins, les Eaux de vie, les Bieres, & autres boiſſons; les Bois, les Soyes, les Laines, les Cotons, les Chanvres, les Lins, les Poiſſons de mer ou de riviere, frais, ſec ou ſalé; les Pelleteries, les Huiles, les Cuirs, &c. Le Negoce qui s'en fait, d'où elles ſe tirent, leur uſage, nature & qualité; avec les Droits d'entrée & de ſortie que l'on paye, tant en France, que dans les Pays Etrangers : Les Etoffes, Ouvrages & Manufactures d'or, d'argent, de ſoye, de filoſelle, de bourre, de laine, de coton, d'écorce d'arbre, de lin & de chanvre; leur nom, leur qualité, leur aunage : enſemble la deſcription des Métiers & Machines qui ſervent à y travailler. On y trouve encore ce qui regarde les Compagnies de Commerce tant Françoiſes qu'Etrangeres, pour les Indes Orientales & Occidentales, la Chine, le Senegal, la Guinée, le Levant, le Sud, le Nord, la Mer Baltique, &c. avec l'Hiſtoire de leurs Etabliſſemens; leur Regie &

Administration, leurs Concessions &Privileges, leurs Actions, Primes, Souscriptions, & leur Negoce: Les Banques établies pour la commodité & la seureté du Negoce & des Négocians: la Banque Royale de France, le Banco de Venise, & les Banques d'Amsterdam, de Roterdam & de Hambourg, avec la Police qui s'y observe: Les Consuls que les Nations de l'Europe ont les unes chez les autres, ou qu'elles tiennent dans les Echelles du Levant, &c. leur Jurisdiction, leurs Droits, & leurs Prérogatives. Cet Ouvrage contient aussi le détail du Commerce de la France en general, & de la Ville de Paris en particulier: ce qui comprend le Conseil Royal de Commerce, les Chambres des Villes qui ont droit d'envoyer leurs Députez; les Juges des Manufactures; & les Inspecteurs départis dans les Provinces, pour veiller à la fabrique des Etoffes de Laineries & des Toiles: Les Jurisdictions Consulaires de Paris & autres Villes du Royaume, la Conservation

de Lyon, la Bourſe de Toulouſe, & autres ſemblables: Les Edits, Declarations, Ordonnances, Arrêts, & Reglemens donnez en matiere de Commerce: Les Chambres d'aſſurances: L'Etabliſſement des ſix Corps des Marchands, & des cent vingt-quatre Communautez des Arts & Métiers de la Ville de Paris; leurs Statuts, leurs Privileges, leur Negoce; enſemble la Deſcription de tous les Outils & Inſtrumens qui ſervent aux Artiſans de ces divers Métiers, pour travailler à leurs Ouvrages: L'Arithmetique Mercantille, les differens Livres des Marchands, leurs Comptes, leurs Societez, les Banquiers & Agens de Banque, les Lettres de Change, les eſpeces de Billets de Commerce, &c. L'établiſſement des Prevôt des Marchands & Echevins de la Ville de Paris, leur Juriſdiction & Droit de Police ſur les Marchands & Marchandiſes, qui y arrivent par la riviere & qui ſe déchargent ſur les Ports & Etapes: Enfin toutes les Foires, tant franches qu'autres,

Janvier 1722.

qui se tiennent en France & dans les lieux les plus célebres de l'Europe, & des autres Parties du Monde. *Oeuvre postume du Sieur* Jacques Savary des Bruslons, *Inspecteur general des Manufactures, pour le Roy à la Doüanne de Paris,* continué sur les Memoires de l'Auteur, & donné au Public par M. Philemon Loüis Savary, *Chanoine de l'Eglise Royale de S. Maur des Fossez, son Frere.* A Paris, chez Jacques Estienne, ruë S. Jacques, à la Vertu. 1721. Avec Privilege du Roi.

Avis pour les Souscriptions.

Il est aisé de voir par l'étenduë immense & la diversité des matieres contenuës dans ce grand Ouvrage, combien il peut être utile, non seulement aux Marchands, mais aux personnes de toutes conditions. On n'y trouve pas seulement les termes & les définitions de toutes les choses qui ont rapport à la Marchandise, aux Arts & Métiers, mais encore une infinité de remarques curieuses, qui concernent

la Geographie, la Botanique, l'Hiſtoire naturelle, les Mœurs & Coûtumes des Peuples des quatre parties du monde. Au reſte quand on n'y apprendroit qu'à connoître les bonnes qualitez ou les défauts de la plûpart des choſes néceſſaires à la vie, il n'eſt perſonne qui ne doive avoir la curioſité de s'en inſtruire pour ſon propre avantage.

Cet Ouvrage eſt propoſé en Souſcription au Public. Il contiendra deux gros Volumes In folio, dont le premier eſt preſque achevé d'imprimer, en très-beau caractere, & ſur de bon papier d'Auvergne.

Les Souſcripteurs ne payeront que *Trente livres* pour les deux Volumes en blanc; ſçavoir, *Quinze livres* en prenant la Souſcription; & *Quinze livres* en recevant l'Exemplaire, qui ſera livré à Paris chez Jacques Eſtienne, immédiatement après l'impreſſion, qu'on eſpere achever vers la fin de 1722.

Ceux qui ne ſouſcriront pas, payeront *Quarante-cinq livres* en blanc.

On ne délivrera des Souſcriptions que juſqu'à la fin de Mars 1722.

Janvier 1722.

On distribuëra des Souscriptions: A Paris, chez Jacques Estienne, ruë S. Jacques, qui imprime l'Ouvrage: A Lyon, chez la Veuve d'Antoine Boudet, ruë Merciere: A Hambourg, chez Isaac Etienne, Libraire: A Londres, chez Pierre Dunoyer: A Amsterdam, chez Pierre Humbert, Libraire dans le Kalverstraat.

Ex immensâ variarum quas magnum hoc Opus complectitur, rerum segete, cuivis facilè patet, quantæ utilitatis esse possit non Mercatoribus modò, sed cæteris aliarum conditionum hominibus. Non ibi reperiuntur solùm Vocabula ac definitiones eorum omnium quæ ad Mercaturam pertinent, verùm etiam innumeræ observationes quæ ad Geographiam, Botanicem, Historiam Naturalem, Mores Ususque totius orbis populorum spectant. Una certè potest hinc vel maxima utilitas percipi, accurata earum rerum cognitio, quæ cùm ad varios vitæ usus adhibeantur, cuilibet, propriæ utilitatis nomine, probè dignoscendæ sunt.

Subscribendum proponitur hoc Opus. Duo magna In-folio Volumina continebit: quorum alterum ferè ad finem jam

perductum est, alterum protinus subsequetur; utrumque præclaris typis & laudatissimâ Arverniæ chartâ commendabile.

Pro duobus Voluminibus non compactis Subscriptores Triginta tantùm libras *numerabunt*; Quindecim *quidem, cùm subscribent*, Quindecim *verò cùm exemplar accipient: quod simul ac typis impressum fuerit (hoc autem sub finem anni* 1722. *eveniet) ipsis tradetur Lutetiæ apud Jacobum Estienne.*

Qui non subscripserint, Quadraginta quinque libras *solvent.*

Cæterùm Subscriptiones non patebunt ultra finem mensis Martii anni 1722.

Subscriptiones distribuentur: Lutetiæ Parisiorum, apud Jacobum Estienne Bibliopolam, qui Opus hoc typis mandat, viâ San-Jacobeâ: Lugduni, apud Viduam Antonii Boudet, viâ Mercatoriâ: Hamburgi, apud Isaac Estienne: Londini, apud Petrum Dunoyer: Amstelodami, apud Petrum Humbert, in Kalverstraat.

Voici un autre Projet de l'édition d'un Livre que d'habiles gens estiment.

PROJET DE SOUSCRIPTION, pour le Livre intitulé, Odes Morales sur plusieurs veritez de Religion. *Avec des Cantiques, des Pseaumes & des Maximes pour la Conduite d'un Roy. Le tout en Vers François. Par le P. D. Bernard Theatin.*

Cet Ouvrage se donnera par Souscriptions. Il sera un gros Volume *in douze*, & on le donnera au Public au premier d'Avril 1722. On délivrera les Souscriptions au Public depuis le 25. Octobre jusqu'au dernier Decembre de la presente année 1721.

Les Souscripteurs payeront trois livres l'Exemplaire en blanc, sçavoir trente sols en leur donnant la Souscription, & les autres trente sols, lorsqu'on leur délivrera l'Ouvrage.

Ceux qui ne souscriront pas dans le terme ci-dessus marqué, payeront quatre livres pour chaque Exemplaire aussi en blanc.

L'Auteur recevra aux Theatins les sommes des Souscripteurs, & leur délivrera la Souscription de lui signée, moyennant ladite somme de trente

ſols comptant ; & quand il leur délivrera les Exemplaires, en rapportant la Souſcription quittancée, ils lui payeront pareille ſomme de trente ſols pour chaque Exemplaire en feüilles, comme il eſt dit ci-deſſus.

Je ſouſſigné Dom Bernard, Religieux Theatin, reconnois avoir reçû de

la ſomme de
pour Exemplaire en blanc, du Livre dont l'intitulé eſt ſpecifié dans le preſent Projet, & promets de le lui fournir auſſi-tôt qu'il ſera imprimé. A Paris ce jour d
mil ſept cens vingt

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.

Mois de Janvier 1722.

ARTICLE I. *Histoire de Suger, Abbé de S. Denys, Ministre d'Etat, & Regent du Royaume sous Loüis le Jeune, &c.* page 5.

ART. II. The Shortest Way to end disputes à bout Religion, &c. c'est-à-dire: *Le chemin le plus court pour terminer les disputes sur la Religion, en deux parties. A Bruxelles.* p. 40.

ART. III. Scriptores Ordinis Prædicatorum recensiti, notisque historicis & criticis illustrati. *Catalogue des Ecrivains de l'Ordre des Freres Prêcheurs, éclairci par des notes historiques & critiques, &c.* p. 60.

ART. IV. *Discours de Monseigneur l'Evêque d'Angers, prononcé au Synode tenu à Angers le 28. May 1721. &c.* p, 101.

ART. V. *Dissertation sur la cause de la pesanteur, qui a remporté le Prix à l'Academie Royale des Belles Lettres, Sciences & Arts, pour l'année 1720.* p. 109.

ART. VI. *Exercices de Pieté pour tous les jours de l'année*, &c. Par le R. P. Croiset de la Compagnie de Jesus, 17. *volumes in* 12. p. 137.

ART. VII. Thesaurus novus Anecdotorum, &c. C'est-à-dire : *Suite de l'Extrait sur le nouveau Trésor d'Anecdotes des RR. PP. Dom Martenne & Dom Durand Prêtres & Moines Benedictins de la Congregation de S. Maur.* p. 143.

ART. VIII. *Nouvelles Litteraires.*

D'Allemagne, de Leipsik. p. 179.

D'Angleterre, d'Oxford. ibid.

De Londres. ibid.

De Hollande. p. 180.

De France, de Paris. ibid.

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Février 1722.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts,

Recueïllis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Février 1722.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
& se vendent à Lyon,
Chez les FRERES BRUYSET Libraires, ruë Merciere, au Soleil.

M. DCCXXII.
Avec Approbation & Privilege.

CES MEMOIRES ONT COMMencé au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché. 16. s.

Année	1701.	9. vol.
———	1702.	12. v.
———	1703.	12. v.
———	1704.	13. v.
———	1705.	12. v.
———	1706.	12. v.
———	1707.	12. v.
———	1708.	12. v.
———	1709.	12. v.
———	1710.	12. v.
———	1711.	12. v.
———	1712.	12. v.
———	1713.	12. v.
———	1714.	12. v.
———	1715.	12. v.
———	1716.	12. v.
———	1717.	12. v.
———	1718.	12. v.
———	1719.	12. v.
———	1720.	5. v.
———	1721.	12. v.
———	1722.	2. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Février 1722.

ARTICLE IX.

SUITE DE L'HISTOIRE de l'Abbé Suger, imprimée à Paris, chez François Barois 1721.

TANDIS que Suger faisoit son testament, comme nous l'avons dit le mois précedent, la Providence avoit sur lui bien d'autres vûës que celle de terminer si-tôt sa carriére. Elle l'approchoit peu à peu du Trône qu'il devoit défendre en qualité de Régent, & le conduisoit comme par la main au plus haut faîte des grandeurs où soit jamais monté un homme de sa naissance & de sa profession.

ſon par engagement, non par vente, quoique le poſſeſſeur produisît un contract de vente en bonne forme. Suger jugeant que le droit de la Reine étoit litigieux, avoit déconſeillé la guerre, & n'avoit pas été crû. Le Roi eut tout ſujet de s'en repentir: il échoüa dans ſon entrepriſe; mais il n'en eſtima que plus cet Abbé, qui devint dès lors ſon conſeil & ſon ami. En effet, dès l'an 1140. ce Prince lui donna une marque bien éclatante de ſa bienveillance. Car Suger ayant fait abattre le reſte de l'ancienne Egliſe de S. Denis, pour la rebâtir ſur le plan de la nouvelle: le Roi voulut poſer la premiere pierre, & tira de ſon doigt un anneau de prix qu'il jetta dans les fondemens; ce que firent tous les Courtiſans à ſon exemple. Le Chœur chantoit alors ce verſet du Pſeaume 80. *Lapides pretioſi omnes muri tui.* Il ſembloit qu'on voulût l'accomplir à la lettre.

Vers ce tems-là ſurvint la broüillerie de Loüis le Jeune avec Innocent II. Elle eut des ſuites affreuſes. Ce Pape avoit nommé de ſa propre autorité Pierre de la Châtre à l'Archevêché de

Bourges ; ſource d'une cruelle diviſion. Chacun prit parti, Thibaut Comte de Champagne & ſon ami S. Bernard pour le Pape ; Suger & les Politiques pour le Roi. Loüis jura de ſe venger. Sa vengeance ſuivit de près ſon ſerment, il courut aux armes ; la France fut miſe en interdit : mais le Comte de Champagne paya bien cher la retraite qu'il avoit donnée au nouvel Archevêque ; & peu s'en fallut qu'il ne devînt la victime de l'animoſité de Loüis contre Innocent. Les eſprits revenus de leur premiere fougue penchoient déjà vers la paix, lorſqu'un malheur imprévû replongea la France dans les troubles qui commençoient à s'appaiſer. Raoul Couſin du feu Roi épris d'un nouvel amour crût pouvoir ſacrifier le Royaume à ſa paſſion. Il répudia ſa femme, niéce ou ſœur du Comte de Champagne, pour épouſer la ſœur de la Reine ; & le Roi ſans prévoir les ſuites, approuva publiquement ce mariage. Le Pape indigné excommunia le Comte Raoul : de là l'incendie & la deſolation que Loüis porta en Champagne. Sa fureur s'épuiſa ſur Vitry, où profane, ſacré,

hommes, femmes, enfans, tout périt par le fer, ou la flamme. L'Auteur décrit au long le commencement, le progrès & la fin de cette guerre. Il y rapporte les fautes que la prévention fit commettre à S. Bernard & à Suger. Il excuse l'un, mais il fait à l'autre, j'entens S. Bernard, une vigoureuse vesperie sur une parole échapée à un zéle trop ardent. Ce Saint est malheureux de s'être trouvé en compromis avec Abeilard & Suger, desquels l'Anonyme a donné l'Histoire. Enfin, après avoir peint avec beaucoup de feu les animositez des deux partis, il conclut par ce vers:

Tantùm Relligio potuit suadere malorum :

Qu'il entend, sans doute, dans un autre sens que Lucrece.

Le Roi rentré en lui-même, fit reflexion sur les tristes effets de sa fureur, & sur les ruines de Vitry qui fumoient encore. Il se livra au desespoir, & il fallut que Saint Bernard le consolât. Suger, dit l'Auteur, *pour récréer saintement son cher Maître*, s'avisa de faire la Dédicace du morceau

de l'Egliſe qu'il avoit récemment élevé. Le Roi y parut, & porta la Châſſe de S. Denys, non plus avec cet air de Conquerant impitoyable qui porte par tout l'effroy & la mort, mais avec une contenance humble & modeſte, relevée pourtant de cette fierté majeſtueuſe qui ne le quittoit point. Pour recompenſer Suger de *cette pieuſe récreation*, il lui ceda tous ſes droits ſur Cergy, Cormeilles, Trape, &c. & lui remit 18. liv. de rente dont l'Abbaye étoit redevable au Treſor Royal. Par ces graces, ces édifices, ces fêtes ſuperbes, & tous les bienfaits de l'Abbé à ſon Abbaye, on peut voir à quel point de faveur & de puiſſance étoit déjà arrivé Suger avant que de prendre le timon du Royaume.

Comme les affaires d'Orient étoient dans un triſte état pour les Chrétiens, le Pape Eugene III. d'ailleurs maltraité à Rome, ſe refugia en France dans la vûë d'implorer ſon ſecours, & pour eux & pour lui. Loüis, quelque tems auparavant, avoit fait vœu de ſe croiſer, il l'avoit publié dans l'Aſſemblée de Bourges, contre l'avis de l'Abbé Suger, qui s'oppoſoit vivement à la

croiſade, ne jugeant pas que le Roy dût abandonner ſes Etats : malgré ces raiſons, Loüis avoit reçu la Croix des mains de S. Bernard dans la fameuſe Aſſemblée de Vezelay : enfin dans celle de Chartres le voyage & le départ des croiſez avoit été entiement reglé : il n'étoit plus queſtion que de trouver en France une tête capable de porter le faix des affaires du Royaume. La Cour ſe tranſporta à Eſtampes, & dès le troiſiéme jour S. Bernard, c'eſt-à-dire, toute l'Aſſemblée dont il étoit l'oracle, donna ſon ſuffrage à l'Abbé Suger & au Comte de Nevers. L'un & l'autre s'en excuſa ; mais Suger fut contraint par le Pape de ſe charger de ce fardeau. On lui aſſocia le Prince Raoul, qui ne paroît neanmoins qu'en ſecond durant toute la Regence, & le Roy partit au commencement de Juin l'an 1147. après avoir pris l'Oriflame à S. Denys.

Le premier coup d'autorité que fit le Regent, fut la Reforme des Chanoines Seculiers de Sainte Geneviéve. Il n'en vint à bout qu'avec beaucoup de peine. Son premier deſſein étoit

d'ériger cette Egliſe en Abbaye, & d'y faire paſſer des Religieux de ſon Ordre. Mais les Chanoines s'adreſſerent au Pape, & par le credit de leurs amis, firent échoüer ce projet, alleguant qu'il n'étoit pas juſte que leurs places fuſſent occupées par des Moines ; qu'ils aimoient mieux ſe reformer eux-mêmes, & que le Pape ſeroit ſatisfait. Veritablement ils ne vouloient ni l'un ni l'autre : mais ils s'imaginoient qu'à force de temporiſer, on les laiſſeroit en repos. C'eſt qu'ils connoiſſoient mal l'activité du Régent. Il ne laiſſa pas de pouſſer ſa pointe, & les fit tomber de Charibde en Sylla : car quoiqu'un peu mortifié du changement du Pape dont il avoit eu l'aveu pour ſes Religieux, il entra dans ſes vûës, & de concert avec lui, il conclut à reformer les Chanoines par des Chanoines. Ce furent ceux de Saint Auguſtin de la Reforme de Saint Victor. Il fallut en paſſer par là : l'Abbé fut inſtallé avec douze Religieux. Mais les anciens poſſeſſeurs leur firent tant & de ſi cruelles avanies, que les nouveaux venus demanderent à ſe retirer.

Tantôt on les interrompoit dans l'Of-
fice Divin, & on chantoit ſi haut ſu
un autre ton, qu'on les contraignoi
de quitter la partie; tantôt on auto-
riſoit des Valets à faire durant le
Matines un vacarme effroyable dan
l'Egliſe; on laiſſoit, ou l'on faiſoi
déperir les biens de Campagne, or
s'endettoit, on conſumoit tout pou
ruiner l'Abbaye, & pour anéantir le
revenus qui devoient paſſer en de
mains étrangeres, on enlevoit juſ-
qu'au tréſor de la Sacriſtie; c'étoit u
brigandage public; tant la jalouſie
animée par l'interêt connoît peu de
bornes! Le Régent inſtruit de ce qui
ſe paſſoit, après pluſieurs tentatives
inutiles, ſe transporta enfin au Cha-
pitre, & ayant aſſemblé ces Meſſieurs,
il menaça de faire pendre ſur le champ
les premiers dont il recevroit la moin-
dre plainte. Il obligea de rendre ce
qui avoit été ſouſtrait; il fit couper
les oreilles à quelques Valets inſolens;
il regla le diſtrict des anciens & des
nouveaux Chanoines, & la maniere
dont ils devoient ſe conduire les uns
à l'égard des autres; enfin, par ſa fer-
meté, il rétablit tellement l'ordre dans

Sainte Geneviéve, que personne ne branla desormais. J'ai oublié de dire que l'occasion de cette reforme fut le mauvais traitement que reçûrent les Officiers du Pape Eugene, de la part des Chanoines, au sujet d'un tapis précieux que les uns enlevoient, & que les autres défendoient. Le combat fut sanglant: on perdit le respect au Saint Pere & au Roi qui étoient presens, & les Domestiques du Pape furent mal-menez. Mais la suite en devint bien funeste aux Chanoines, dont le libertinage meritoit d'ailleurs un severe châtiment. » Voilà, remar- » que l'Auteur, quelle fut l'origine » des Chanoines Reguliers qui posse- » dent aujourd'hui cette Abbaye. L'on » en est redevable à Suger ». Il pouvoit ajoûter, & encore plus au Pape, puisque Suger avoit eu dessein d'y introduire des Religieux de S. Benoît, & qu'Eugene voulut que ce fussent des Chanoines de S. Augustin. Ceux-ci ont été reformez à leur tour, & ce sont leurs successeurs que nous voyons aujourd'hui.

Sur ces entrefaites le Roi écrivit à Suger pour lui demander des sommes

considerables ; le Regent trouva le moyen de les lever malgré les traverses que lui causerent certains Prélats qu'il sçût ranger à leur devoir par l'entremise du Pape : il en usa de même à l'égard des Moines de S. Riquier, qui vouloient élire un Abbé d'un génie propre à fomenter leur vie licentieuse. Le Siége de Chartres venant à vacquer, il se saisit de tous les revenus de l'Evêché jusqu'à l'élection de Goslin qu'il confirma, & qu'il mit en possession des biens saisis, quand il en eut reçû le serment de fidelité après le Sacre, suivant la coûtume de ces tems-là. » C'est ainsi, dit l'Auteur, » que se faisoient les Evêques. Tel » étoit l'ordre qu'on gardoit en France » pour conserver & la liberté de » l'Eglise, & les droits de la Souve- » raineté. Rome n'y avoit aucune » part ; il n'étoit point necessaire d'y » envoyer de grosses sommes d'ar- » gent pour obtenir des Bulles » ; c'est-à-dire, que Leon X. & François I. ont eu grand tort. Ces faits & quelques troubles assoupis à Reims & à Angers par la severité du Régent, sont ce qu'il y a de plus marqué dans

la premiere année de ſa Régence.

En 1148. ſe tint le fameux Concile de Reims, où le Pape Eugene III. aſſiſta, & où Suger joüa ſon rôle. Après la condamnation des folies d'Eon que le Régent fit mettre dans un cachot, & la dépoſition de Saint Guillaume Archevêque d'Yorc, où l'on vit un Saint dépoſé par des Saints, on vint à l'affaire de Gilbert de la Porée Evêque de Poitiers, qui avoit déjà éludé le jugement des Conciles d'Auxerre & de Paris. S. Bernard le pouſſa vivement, & le contraignit d'avoüer ſes propoſitions extraordinaires qu'on réduiſit à quatre chefs. Comme on étoit prêt de porter la Sentence, il arriva un incident qui penſa commettre les Prélats de France avec les Cardinaux. Ceux-ci vouloient, ce ſemble, ſe reſerver le droit de juger ſur la doctrine de l'Evêque de Poitiers en l'abſence des Evêques François. S. Bernard en fut piqué auſſi bien qu'eux; ils s'aſſemblerent ſecretement, & peut-être autant par la crainte que l'erreur ne fût épargnée, que par la peur de ſe voir exclus du jugement; ils dreſſerent de concert

une Profeſſion de Foi, directement oppoſée aux quatre Articles de Gilbert. Suger fut chargé de preſenter cet écrit au Pape & aux Cardinaux : il s'acquitta de cette commiſſion avec ſon adreſſe & ſa fermeté ordinaires. Une démarche ſi peu attenduë, déplût fort à Eugene. Il diſſimula pourtant, & répondit avec moderation, que ſi quelques-uns de la Cour Romaine avoient paru ſoûtenir la perſonne de l'Evêque de Poitiers, ils condamnoient neanmoins ſes erreurs. Les Cardinaux irritez remontrerent au Pape avec beaucoup de vigueur, que la conduite des Prélats étoit un attentat fait au S. Siége, dont il devoit tirer raiſon. Sur ces remontrances il fait appeller S. Bernard, & lui témoigne un peu durement ſa ſurpriſe, de ce qu'on avoit oſé prévenir la Sentence définitive d'une affaire pendante au Concile. Le Saint excuſe du mieux qu'il peut cette conduite, & déclare que l'écrit n'eſt point une déciſion, mais une ſimple expoſition qu'on ſoûmet au Concile. Le Pape ſe contenta, ou feignit de ſe contenter de cette declaration ſoûmiſe, à con-

dition pourtant que la Profeſſion de Foi n'entreroit point dans les actes du Concile : ce qui fut executé. Cette affaire aſſoupie, le Pape à la tête du Concile aſſemblé dit, que » la » Sainte Egliſe Catholique, Apoſto» lique & Romaine croyoit que l'Eſ» ſence divine étoit Dieu, auſſi bien » que ſes Attributs & les Perſonnes » de la Trinité : il défendit auſſi de » lire ou de copier le livre de Gilbert, » juſqu'à ce que l'Egliſe de Rome » l'eût corrigé ... S'il m'étoit permis, » ajoûte l'Auteur, de dire ma penſée » ſur cette affaire, qui fit alors tant » d'éclat dans le monde, qui fut diſ» cutée dans trois Conciles differens, » (d'Auxerre, de Paris, de Reims) » j'avoüerois de bonne foi qu'on fit » beaucoup de bruit pour peu de cho» ſe ; qu'il ne s'agiſſoit de rien moins » que d'un dogme de Foi ; que tout » rouloit ſur un jeu de mots, & que » les parties qui ne s'entendoient pas, » ne diſoient dans le fonds que la mê» me choſe .... tant que l'Egliſe ne » condamnera point comme une er» reur l'opinion des Scotiſtes, il ſera » bien difficile de condamner celle de

„ Gilbert de la Porée ". Ne ſeroit-il pas mieux de dire, s'il m'eſt permis de dire auſſi ma penſée? Trois Conciles nombreux ont diſcuté, approfondi, terminé cette affaire comme importante; ce n'étoit donc pas ſi peu de choſe, ni un pur jeu de mots. On ne s'eſt point ſoûlevé contre le Scotiſme qui parut cinquante ans après qu'on eut déteſté la doctrine de Gilbert; il paroiſſoit donc alors de la difference entre l'une & l'autre. Certainement dans une affaire auſſi éloignée de nos tems que celle-ci, le bon ſens veut qu'on en croye davantage des Conciles, compoſez d'ailleurs des plus ſublimes génies qui prononçoient ſur des choſes preſentes & diſputées contradictoirement, que l'autorité de quelques particuliers qui jugent après coup touchant des matieres que l'éloignement des tems a renduës plus obſcures, & ſur le témoignage d'Othon de Friſinghen ami de Gilbert de la Porée.

L'abſence du Roi & de ceux qui l'avoient ſuivi, ſur tout des perſonnes d'Egliſe, excitoit la cupidité des raviſſeurs. On commençoit à envahir les

biens des Egliſes, & le mal ſe communiquoit déjà ſourdement. Dès les premieres nouvelles qu'en eut le Regent, il réprima ce deſordre ſi à propos, qu'il arrêta par la crainte de ſa ſeverité ceux que le ſacrilege n'avoit pas effrayez. Ainſi le Royaume joüiſſoit ſous ſon gouvernement d'une profonde tranquillité. La joye compagne de la paix, animoit toute la France & ſembloit adoucir le regret de l'abſence du Roi. On l'attendoit avec patience couronné de lauriers, & chargé des dépoüilles de l'Orient. Dans cette idée flatteuſe, on beniſſoit l'heureuſe entrepriſe d'un Roi pieux, lorſque le Régent reçût la nouvelle la plus accablante. Cette prodigieuſe Armée qui paroiſſoit devoir inonder les Païs Infidelles, étoit preſqu'entierement anéantie de la maniere que perſonne n'ignore, & que l'Auteur décrit fort pathetiquement. Un coup ſi rude ébranla le Régent, mais il ne l'abattit point.

Pour comble de malheur, Robert Comte de Dreux revint en France & ſe laiſſa éblouïr par l'éclat de la Couronne, dont ſa préſomption lui fai-

ſoit croire qu'il étoit plus digne que ſon frere & ſon Roi. L'occaſion lui paroiſſoit favorable, d'autant plus que Henri s'étoit fait Moine, & Philippe avoit embraſſé l'Etat Eccleſiaſtique. Ceux qui ſouffroient impatiemment la domination du Régent, & qui mettoient leur bonheur à troubler l'Etat, lui frayoient au Trône un chemin que ſon penchant lui rendoit aiſé. Le danger étoit preſſant : Suger l'apperçût par ſa pénetration, & le prévint par ſa prudence. Eſpions, amis, argent, meſures ſecrettes, levées de troupes ſous divers prétextes; changement de Gouverneurs, attention ſur les démarches des perſonnes ſuſpectes, rafinemens de Politique; il n'épargna rien : mais comme le feu croiſſoit ſous la cendre, il ſe crût obligé de faire un coup d'éclat pour l'éteindre. Il aſſembla donc les Etats Generaux en 1149. il y parla avec cet air d'autorité qu'il ſçavoit ſi bien prendre, & fit renouveller les ſermens de fidelité au Roi. Le Comte de Dreux voulut élever la voix : mais le Régent aſſuré du grand nombre qu'il avoit ſondez, & qui ſouſcrivoit à ſes regle-

mens, ſoit par politique, ſoit par crainte, ſoit par inclination, l'accabla par une parole foudroyante ; il le prit à partie, & le preſſa ſi vivement ſur ſes deſſeins découverts, qu'il le força non ſeulement d'abandonner ſes projets, mais encore de faire en public une ſatisfaction proportionnée à ſa faute ; après quoi il ſe fit confirmer dans ſa Charge par les Etats. Ainſi s'évanoüit cette dangereuſe conſpiration, tant la fermeté d'un homme qui a le pouvoir en main fait d'impreſſion ſur les eſprits qui s'écartent de leur devoir, n'eût-il d'autre reſſource que ſon courage !

Ses ennemis déconcertez, ſe vengerent en le décriant dans l'eſprit du Roi. Etrange condition des Princes ! les accuſateurs furent crûs au préjudice de celui qui avoit ſauvé le Royaume, & le Roi ne ſe détrompa qu'à ſon paſſage à Rome. Eugene III. lui dit obligeamment qu'ayant pris le Royaume de France ſous ſa protection, il devoit lui en rendre compte. Il s'étendit alors ſur les loüanges de l'Abbé Suger, & diſſipa entierement les ſoupçons que Loüis avoit conçûs

de ſa fidelité; de ſorte que ce Princ
écrivit dès lors au Régent la plus obli
geante lettre qu'un Souverain pût écri
re à un ſujet. Il veut apprendre de ſ
bouche ce qui ſe paſſe dans le Royau
me, & ne gouverner que ſur ſon rap
port. Il veut le voir ſeul & le premier
pour cela il lui recommande le der
nier ſecret ſur cette lettre. Suger l
garda, alla au devant de ſon Roi &
le ramena heureuſement à Paris ver
la S. Martin de l'année 1149. ce fu
là que le Régent lui remit entre le
mains ſon Royaume plus tranquille
plus heureux, plus floriſſant & plu
riche qu'il ne l'avoit laiſſé. Le Roi d
ſon côté, hors le titre de Régent au
quel il ſubſtitua celui de Pere de l
Patrie, lui en laiſſa preſque tout
l'autorité durant les deux derniere
années de ſa vie.

Le retour de ſon Maître lui donn
lieu de penſer à executer le Bref d
Pape ſur la Reforme des Chanoine
de S. Corneille à Compiegne; Refor
me qui lui coûta plus que celle d
Sainte Geneviéve. Il fallut que le Ro
ſe tranſportât lui-même ſur les lieux
encore n'auroit-il pas été obéi, s'i

n'eût employé les voyes de la rigueur. Les Chanoines abuſant de l'autorité de Philippe frere du Roi, & leur Abbé, exerçoient un brigandage affreux: ils avoient tenté d'enlever les Saintes Reliques, & ils l'auroient fait, ſi les Bourgeois ne s'étoient ſoûlevez. On ſaiſit le temporel de ces Chanoines mutins, & on en inveſtit des Religieux de S. Benoît ſous l'Abbé Eudes de Deüil, le même dont on a le Journal de la Croiſade où il avoit ſuivi Loüis VII.

Suger ne fit pas un coup moins important lorſqu'il empêcha ou ſuſpendit la guerre que le Roi vouloit faire à Henry Comte d'Anjou, nouvellement revêtu du Duché de Normandie. L'Hiſtoire eſt ſi obſcure ſur ce fait qu'on n'en ſçait préciſément autre choſe, ſinon que cette guerre n'eut pas de ſuite du vivant de Suger; mais après ſa mort, Henry ayant épouſé Eleonore que le Roi avoit quittée après douze ou treize ans de mariage, à cauſe de la parenté, cette guerre ſe ralluma, & mit toute la France en combuſtion. Ce qu'il y a de plus ſingulier dans les dernieres an-

nées de Suger, c'est que ce Ministre qui s'étoit opposé de tout son pouvoir à la Croisade, entreprit lui-même d'en faire une à ses dépens & d'en être le Chef. Son dessein fut approuvé & son Armée levée. Certainement M. Crassus l'auroit jugé riche, lui qui vouloit qu'un Seigneur Romain fût estimé pauvre, s'il n'étoit en état de mettre sur pied & d'entretenir une Armée. Dieu se contenta des desirs de l'Abbé; car à son retour d'un pelerinage à S. Martin de Tours, il tomba malade d'une fiévre lente, & mourut assisté des Evêques de Noyon, de Soissons & de Senlis en la soixante-dixiéme année de son âge 1152.

Avant sa mort il se démit de son Abbaye, rétablit les Moines mis en pénitence, & donna toutes les marques d'un veritable & parfait Religieux. Le Roi honora de sa presence les funerailles de son Ministre, & le pleura sincerement. On grava sur la pierre de son tombeau ces seuls mots, *Ci gist l'Abbé Suger*; éloge, remarque l'Auteur, plus énergique que le grand nombre de poësies dont on a prétendu illustrer sa memoire, & plus sim-

ple, ſans doute, que l'élegie rapportée par Ducheſne, où Suger eſt traité d'un bout à l'autre de Dieu-homme. On ne conçoit pas comment une piéce de cette nature a pû partir de la plume d'un Auteur Chrétien & ſenſé.

Pour donner au Lecteur une idée abregée des grandes qualitez de Suger, ſur tout de ſa prudence, de ſon œconomie, de ſa juſtice & de ſa fermeté, nous caracteriſerons chacune par quelques traits particuliers omis dans l'extrait, afin de le repreſenter non ſeulement comme prudent, œconome, juſte & ferme, mais comme tel à ſa maniere. Ces vertus communes à pluſieurs Héros prennent une teinture differente ſuivant les differens génies. Il étoit politique ſans employer les artifices qui s'écartent de la droiture & de la bonne foi. Egalement ami des Papes & de ſes Maîtres, il ſçavoit ménager les uns & les autres, ſans que ce fût aux dépens de leurs interêts particuliers. Les affaires délicates qu'il eut à manier durant les broüilleries de Loüis avec le Comte de Champagne, & les ménagemens qu'il y apporta en ſont une

bonne preuve. Sa prudence étoit conduite par une ſagacité rare à découvrir les piéges qu'on tend ordinairement aux Grands, & ſoûtenuë par le ſecret qui eſt l'ame des affaires. A l'égard de ſon habileté dans le maniement des Finances, on en peut juger par les ſommes immenſes qu'il fournit au Roi pendant la Croiſade,„ ſans „ vexer le public, & ſans qu'on liſe „ dans l'Hiſtoire que le peuple ſe ſoit „ jamais plaint de ſon tems d'aucun „ impôt„. L'opinion qu'on avoit de ſa juſtice, faiſoit qu'on avoit recours à lui des Provinces les plus éloignées. On étoit ſûr d'être ſatisfait. Il étoit ſi grand juſticier, qu'il paſſoit même pour être un peu ſevere. Mais ſa juſtice conſiſtoit plus à prévenir ou à punir à propos le mal qu'à ſévir contre les coupables. Il avoit un aſcendant ſur les eſprits auquel il étoit difficile de reſiſter. Tout plioit ſous ſes ordres jusqu'aux Princes. Geofroi Duc de Normandie fut prié de venir ſervir en qualité de Vaſſal : il apporta des excuſes tirées. Le Régent parla en Maître & fut obéï. Le Roi avant ſon départ avoit confié à l'Archevê-

que de Bourges la garde d'une Tour de cette Ville. Renaud de Crecy appuyé du Comte de Vermandois s'en étoit emparé. Suger après quelques prieres, ordonna au Comte de satisfaire l'Archevêque, & le Prince obéït sans replique. Avec ce ton de maître, il réprima la fougue du Comte de Dreux & de Henry fils du Comte de Champagne qui vouloient se battre en duel. Enfin, il devint si absolu en France, qu'on ne s'apperçût presque pas de l'absence du Roi. Son autorité étoit fondée sur l'opinion qu'on en avoit. Cependant son exterieur n'avoit rien de fort imposant. Il étoit de petite taille, d'une complexion délicate, attenué par les travaux & les veilles ; de maniere que Frere Guillaume son Secretaire, remarque comme un trait singulier & digne d'être transmis à la posterité, qu'il n'acquit pas d'embonpoint avec la Crosse Abbatiale, *cum alii ferè omnes quantùmvis anteà fuerint tenues, post manuum impositionem, buccis & ventre, ne corde dixerim, soleant impinguari.* Cependant il avoit l'art de relever sa mine peu haute par des ma-

nieres insinuantes, ou par un ton absolu, se faisant également craindre & cherir. La renommée de son sage Gouvernement lui attira d'illustres admirateurs jusques dans les Païs Etrangers. Joséel Evêque de Salisbury vint exprès en France pour admirer en lui un autre Salomon. Robert autre Evêque d'Angleterre, lui témoigne sa douleur de ne pouvoir aller sur les lieux être témoin des grandes choses qu'on publioit de sa personne. Henry Roi d'Angleterre veut le reconnoître pour arbitre de ses differends avec la France; Robert Roi de Sicile va au-devant de lui, sur le bruit qui s'étoit répandu de son embarquement. David Roi d'Ecosse lui députe une Ambassade avec des presens, uniquement pour lui demander son amitié. Tous les Princes voisins & étrangers, semblent s'empresser à l'honorer de concert. Enfin, l'estime & l'amitié de trois Rois de France, de plusieurs Papes, des meilleures Têtes de son tems, & de tous les Seigneurs François; les titres de Prince, de Viceroy, d'Altesse, de Majesté, de Pere de la Patrie qu'on lui prodigua, sont

des traits ineffaçables d'un merite inoüi qui força la fortune de suppléer à la naissance, pour élever un homme sans nom au faîte des honneurs. Une merveille si peu convenable feroit passer sa vie pour un Roman, si on pouvoit rendre suspectes ses lettres & les autres piéces dont elle est tirée. Il faut pourtant convenir que l'Auteur récent, tout exact qu'il fait profession d'être, a bien embelli le tableau, ainsi que celui d'Abeilard, soit en réünissant des traits dispersez, soit en les augmentant insensiblement, soit en appuyant sur des conjectures foibles en faveur de son Héros. Cela est pardonnable aux Peintres & aux Ecrivains. Les quatre Dissertations sont plus sçavantes qu'utiles, & marquent beaucoup de critique.

ARTICLE X.

CONJECTURES SUR LA nature des corps visqueux. Par le P. C. D. L. C. D. J.

JE ne m'arrêterai point ici à donner des définitions exactes de ce qu'on appelle *viscosité*, & *corps vis-*

queux : on ſçait aſſez que ces corps tiennent comme le milieu entre les corps durs qui reſiſtent à leur diviſion, & les corps liquides qui ſe laiſſent diviſer ſans peine ; les corps viſqueux ne reſiſtant point, ou preſque point, & ſe laiſſant pourtant diviſer avec quelque ſorte de difficulté, à peu près comme un roſeau élude par la ſoupleſſe les plus grands efforts & les plus rudes coups.

Pour expliquer ce ſyſtême de viſcoſité, les Phyſiciens ont imaginé des parties *rameuſes*, *branchuës*, *crochuës*, entrelacées les unes avec les autres, & qui ſe tiennent comme par la main, & par pluſieurs mains: quand je dis *imaginé*, je crois parler juſte ; car on voit bien que ce n'eſt là tout au plus qu'une pure hypothéſe, qui n'a d'autre preuve que l'explication plauſible d'un phenoméne détaché des branches d'arbres entrelacées, qui forment une maniere de viſcoſité aſſez reſſemblante à celle qu'on veut expliquer par là : donc, concluë-t-on, cette viſcoſité conſiſte dans un entrelacement de branches & de rameaux ; donc les parties des corps viſqueux ſont bran-

chuës & rameuſes : cela s'appelle un ſyſtême.

Mais eſt-ce bien le ſyſtême de la nature ? & n'eſt-ce pas plûtôt un ſyſtême poëtique, dont une ſimple ſimilitude fait toute la ſolidité, ou peut-être l'ornement frivole? Toutes ces analogies ne prouvent rien d'elles-mêmes, pour la verité & la réalité des choſes; elles en prouvent tout au plus une certaine poſſibilité fort vague & fort indéterminée : je conviendrai, ſi on le veut, qu'un corps composé de parties rameuſes, branchuës, crochuës & entrelacées, auroit une eſpece de viſcoſité, ſemblable à celle dont il s'agit : mais c'eſt ici une queſtion de fait; les parties des corps viſqueux ſont-elles rameuſes en effet ? C'eſt ce qu'on ſuppoſe ſans preuve, & ce que quiconque a droit de réfuter, ou plûtôt de rejetter purement & ſimplement, juſqu'à ce qu'on l'ait prouvé.

N'eſt-ce donc point, dira-t-on, une preuve réelle pour un ſyſtême, que l'explication qu'on donne par ſon moyen, d'un phenoméne de la nature? Je répons, ſans balancer, que non : on ne peut déterminer un point que

par le concours de deux lignes; il faut trois points pour déterminer le centre d'un cercle ; il en faut cinq pour les foyers des autres sections coniques: rien n'est si simple que la nature ; c'est comme un centre, d'où partent une infinité de lignes de toutes les sortes comme autant de rayons ou de phenoménes, qui la rendent sensible; pour trouver la nature, il faut trouver l'intersection, ou le concours primitif & unique de tous ces rayons; ce n'est rien que d'expliquer un phenoméne détaché. C'est ici que la maxime a lieu, *tout ou rien*: la nature est indivisible dans ses principes, quelque composée quelle paroisse dans ses effets.

La viscosité est un phenoméne des corps visqueux, mais ce n'est pas le seul: tandis qu'on s'y borne, on saisit des rameaux & des branches, mais on est loin du tronc ; sans parler que dans ce point de vûë borné, il n'est pas de vision qui n'ait droit de se voir à son tour érigée en explication, & en systême ; car si des branches d'arbres entrelacées forment une maniere de viscosité, des fils embroüil-

lez, des crochets accrochez, des anneaux enchaînez, enfin mille choses imitent également ce systême isolé.

C'est donc au tronc & au corps de l'arbre, qu'il faut d'abord remonter en suivant les diverses branches qui en sortent; & pour expliquer la viscosité, il faut rechercher la nature des corps visqueux.

Pour peu qu'on connoisse le systême sensible, c'est-à-dire, l'histoire naturelle de ces corps, on sçait qu'ils sont capables de soûtenir, non seulement une grande extension sans se diviser lorsqu'on les tire, mais encore une grande dilatation en tous sens; une grande rarefaction lorsqu'on les échauffe, & qu'ils sont même fort prompts à se rarefier, comme on le voit dans le lait, les huiles, les gommes, les resines, la séve des plantes, &c.

Je laisse les autres phenoménes, parce qu'il faut ici necessairement se borner; mais cette grande & prompte rarefaction qui est un phenoméne principale, peut nous servir de clef; car la nature qui s'enveloppe quelquefois dans un phenoméne, se laisse entrevoir dans quelqu'autre phenomé-

ne, qui sort, pour ainsi dire, plus immédiatement de ses mains, & c'est là l'avantage qu'il y a à regarder les choses par leurs divers côtez.

Jettant donc des yeux attentifs sur cette facilité extrême qu'ont les corps visqueux à se rarefier, la découverte de leur veritable systême paroît ne dépendre desormais que de deux ou trois reflexions faciles à faire: la premiere nous represente les corps visqueux comme des corps mêlez ou *mixtes*, ainsi que tous les autres corps terrestres: c'est ensuite à une seconde reflexion de discerner l'espece de substances simples, ou plus simples, dont ils sont l'assemblage: Aristote en reconnoissoit quatre; les Chymistes en veulent cinq; les Cartesiens les confondent en une, en se contentant de la notion vague d'une differente configuration de parties qu'ils ne déterminent jamais. S'il falloit nous déterminer ici nous-mêmes entre ces diverses opinions, notre question principale seroit long-tems indécise; il suffit de sçavoir par des experiences & par des raisonnemens aussi incontestables qu'ils sont faciles, qu'il en-

tre beaucoup d'air dans la composition de tous les corps terrestres, pour conclure après une troisiéme reflexion sur la grande & la prompte rarefaction dont l'air est capable, pour conclure, dis-je, que l'air domine dans les corps visqueux, & que c'est à cet air interieur, que ces corps sont redevables de leur viscosité, comme de la plûpart de leurs autres phenoménes, ou proprietez sensibles.

Peut être est-ce assez de ces reflexions pour faire cette découverte; mais peut-être n'en est-ce pas assez pour l'établir. Si l'autorité tenoit ici lieu de preuve, je pourrois citer un Agricola, un Kircher, & la plûpart des Maîtres de l'Art, les Historiographes de la nature, qui ont remarqué que les corps resineux, bitumineux & autres corps visqueux contiennent toûjours beaucoup d'air dans l'interieur de leur substance: il est vrai cependant que si ce n'est là une preuve, c'est au moins un préjugé favorable au systême que je propose.

D'abord la grande disposition qu'ont les corps visqueux à se rarefier, porte ce premier préjugé au-delà peut-être

des bornes de la ſimple vrai-ſemblance, lorſqu'on ſçait de quelle extenſion l'air, & l'air ſeul eſt capable: c'eſt pourtant là une preuve abſtraite, & qui tient trop de la ſimple poſſibilité venons à des faits précis & caracteriſtiques: les corps viſqueux contiennent-ils effectivement plus d'air que les autres ? Eſt-ce au mélange de l'air qu'on doit attribuer leur viſcoſité ? C'eſt ce que je prétens.

L'air à raiſon de ſa peſanteur reſpective affecte la ſuperiorité ſur tous les autres corps terreſtres, & naturellement parlant, il devroit être tout dans l'athmoſphere au-deſſus de toute l'eau, comme toute l'eau devroit être dans les mers au-deſſus de toute la terre ; mais les divers mouvemens dont ces corps ſont agitez, les divers dégrez de chaleur dont ils ſont animez, les font ſans ceſſe comme enjamber les uns dans les autres, & ſe mêler même de fort près: par exemple, les flots ſoûlevez ſe broüillent avec l'air, qui ſe trouve engagé entr'eux ; les vapeurs qui rempliſſent l'air, en envelopent toûjours beaucoup lorſqu'elles ſe réüniſſent en gout-

tes de pluye ; les fumées en se condensant, s'emparent aussi de tout l'air, qui se trouve entre leurs parties ; lorsqu'on laboure les terres, & qu'on les soûleve, l'air se loge parmi leurs grains comme dans des cellules ; lesquelles venant à se retrecir, à mesure que les terres soûlevées s'affaissent, enferment cet air ; or c'est ensuite de cette terre, de ces cellules, de ces gouttes de pluye, de ces fumées répanduës sur les terres, que se forment les plantes, les arbres, les fruits, les animaux ; tout cela doit donc contenir beaucoup d'air ; & du reste l'air ne manque pas dans l'interieur de la terre, qu'on sçait être toute pleine de cavernes, de conduits, de veines, d'intervalles que l'air remplit : ce que je remarque afin qu'on ne s'imagine pas que les bitumes & les autres corps visqueux, qui se forment dans la terre inferieure, ne sont pas à portée d'avoir aussi leur provision de cet élement universel des corps terrestres.

Tous les corps contiennent donc beaucoup d'air ; maintenant il faut faire une autre démarche, & prouver que les corps visqueux en contien-

nent plus à proportion que les autre, & que c'est ce qui les rend visqueux si l'on vouloit se payer d'un raisonnement dont Aristote se payoit en pare occurrence ; je pourrois faire remarquer qu'il n'est point de corps plu fumeux que ceux dont je parle ; c c'est par les fumées qu'Aristote jugeoit de l'air inferieur & élementair des corps, & je crois qu'il en jugeoi bien, les fumées contenant beaucoup d'air, & n'étant communément qu'un air enveloppé dans des sels ou de esprits salins, ou dans quelque liqueur fort rarefiée.

Ce qu'il y a d'incontestable, c'est que les corps visqueux boüillonnent plus violemment sur le feu, qu'aucune autre espece de corps : or on sçait que c'est sur tout à l'air renfermé, que les corps doivent leurs boüillonnemens; on en voit la preuve à l'œil dans l'eau qui est sur le feu; & pour le dire en passant, les fumées sont ordinairement le fruit des boüillonnemens, ou plûtôt c'est un même air qui monte d'abord dans la liqueur boüillonnante, & qui y prend le nom de boüillonnement, & qui passant de

là dans l'athmoſphere paroît ſous la forme de fumée : je laiſſe mille autres indices que la nature nous donne d'une grande quantité d'air renfermée dans les corps viſqueux : l'art des hommes ne nous en fournit pas de moins ſenſibles.

Les hommes à la verité ne voyent pas toûjours les raiſons préciſes de tout ce qu'ils font, même avec deſſein, & avec une eſpece de reflexion & de raiſonnement ; l'experience & un certain inſtinct, ou un certain goût de la nature les dirige la plûpart du tems. Si l'on demandoit à un Potier de terre, pourquoi il bat bien ſa terre glaiſe pendant long-tems, avant que de la mettre en œuvre ; c'eſt diroit-il, pour la rendre plus forte, plus tenace, plus viſqueuſe ; c'eſt-à-dire, que l'experience lui a appris qu'en la battant ainſi, en la pliant & la repliant ſur elle-même, comme un gâteau qu'on veut feüilleter, elle acquiert une viſcoſité neceſſaire pour ſoûtenir le feu violent, & la forte cuiſſon qu'on lui donne : le Potier s'en tient là, & n'en ſçait pas davantage ; mais un eſprit un peu Philoſo-

phe pousse plus loin, & demande la raison primitive de ce procedé & de cette viscosité qu'acquiert la terre battuë: je l'ai déjà insinuée; chaque pli, chaque repli, chaque coup que la terre reçoit, la met en possession d'une certaine quantité d'air, qui s'y mêle & s'y incorpore.

C'est pour une autre raison qu'on bat la farine délayée dans l'eau, on veut la mettre en état de fermenter promptement, & de se *lever* comme on dit: l'air qu'on y introduit & qu'on voit ensuite dans mille cellules du pain qui est bien levé, produit cet effet; mais il en produit un autre, qui est de rendre la pâte extrémement *forte* comme on dit, c'est-à-dire tenace & visqueuse: lorsqu'on veut faire servir de colle le blanc d'œuf, on ne manque pas de le bien battre pour le rendre encore plus gluant que la nature ne l'a fait: l'eau elle-même devient sensiblement visqueuse, lorsqu'on la bat bien; les écumes, qui ne sont qu'un amas de cellules ou de *bouteilles* pleines d'air, sont toûjours visqueuses, & pour peu qu'on les observe de près, on verra presqu'à l'œil que c'est à l'air

renfermé qu'elles doivent cette viſcoſité, qui diſparoît à meſure que l'air rentre dans l'athmoſphere: il faudroit un plus long détail pour prouver que tous les corps viſqueux tiennent uniquement de l'air leur viſcoſité; celui-ci ſuffira à ceux qui ſont au fait de la nature, parce qu'ils peuvent y ſuppléer par leurs propres experiences, & ſur tout par leurs obſervations: il ſuffira même aux autres, s'ils le veulent, parce qu'il les mettra ſur les voyes de la nature, à portée, & peut-être en goût d'experimenter & d'obſerver.

Ce n'eſt pourtant encore ici qu'une premiere découverte, ou un premier pas dans la découverte de la nature des corps viſqueux; car quoique ce ſoit une connoiſſance utile, de ſçavoir que les corps viſqueux contiennent beaucoup d'air; j'avoüerai cependant que la principale difficulté n'eſt par là que tranſportée, comme on dit, d'une queſtion dans une autre: les Phyſiciens à hypothéſes conviendront que tous les autres corps ſont ſans *ramuſcules*; mais pour l'air, ils ne l'en quitteront pas de mê-

me ; & ce ſeront *les ramuſcules* de l'air qui cauſeront la viſcoſité de tous les corps. Juſqu'ici en effet l'air eſt de tous les corps celui auquel on donne le plus de ces *ramuſcules* : ce ſeroit pourtant quelque choſe que d'avoir réduit à l'air ſeul, ce ſyſtême des *ramuſcules* ; il eſt ſi peu fondé & ſi peu vrai-ſemblable ; il porte ſur ſoi ſi viſiblement marqué le caractere de la fiction & de l'imagination, qu'on ne ſçauroit le reſſerrer dans des bornes trop étroites ; c'eſt pourquoi je tâcherai de lui enlever encore, s'il ſe peut, ce dernier retranchement.

Je remarquerai donc de nouveau, & on ne ſçauroit trop le remarquer, que ce ſyſtême des *ramuſcules* de l'air n'eſt appuyé ſur aucune preuve poſitive ; *par ſon moyen on explique quelque phenomene* ; voilà toute la preuve, mais ce n'eſt rien, lorſque c'eſt la nature elle-même qu'on veut connoître : laiſſons donc ces *ramuſcules*, que ni les yeux, ni la raiſon ne démontrent, & voyons, ſi à l'aide de quelque proprieté de l'air mieux connuë, & plus inconteſtable, nous pourrons expliquer la viſcoſité des corps qui contiennent beaucoup d'air.

C'est une proprieté de l'air incontestablement établie, qu'il a un grand ressort, une grande force de dilatation, sur tout lors qu'il est renfermé & resserré dans un petit espace ; je n'en veux pas davantage, & ce ressort me suffit : jettons donc les yeux sur la glace, ou sur de la mie de pain, & concevons que les corps visqueux sont encore plus que la glace, & à peu près comme la mie de pain, un assemblage de cellules pleines d'air : je cite la mie de pain plûtôt que l'écume ; car quoique l'écume soit visqueuse, cependant les cellules sont si minces & si fragiles, qu'elles representent assez imparfaitement la tenacité des corps visqueux ordinaires ; dans la mie de pain les cellules ont un peu plus d'épaisseur & plus de solidité : il est bon encore de prévenir une autre objection en faisant remarquer que la viscosité de la mie de pain ne vient pas de l'air, qui est renfermé dans les grandes cellules que les yeux y découvrent, mais de celui d'une infinité d'autres petites cellules qui sont imperceptibles aux yeux, dont le microscope découvre les plus grandes, & l'esprit les

plus petites : dans l'huile, le lait, la terebentine, les cellules ſont encore plus petites, & l'air y eſt beaucoup mieux mêlé, & incorporé avec les autres ſubſtances, parce que les ouvrages de la nature conſiſtent dans un mêlange fort exquis; auſſi ces corps ont-ils une viſcoſité en quelque ſorte moins ſuperficielle que n'eſt celle des corps qui ne ſont viſqueux que par artifice.

Les corps viſqueux ſont donc tout pleins de petits reſſorts qui tiennent leurs autres parties ſerrées de fort près les unes contre les autres, & comme bandées en tous ſens : on ne peut donc tirer quelqu'une de ces parties de ſa place, qu'auſſi-tôt les autres ne ſe débandent & ne ſoient repouſſées de ce côté, qui ſe trouve dès là le côté foible, de ſorte que ſans entrelacemens, ni crochets, qui tirent les parties les unes à la ſuite des autres, ces parties ſe ſuivent pourtant par le méchaniſme d'une ſimple impulſion, tout-à-fait ſemblable à celle d'une table de marbre, qui ſuit celle à laquelle elle eſt immédiatement appliquée, lorſqu'on tire celle-ci.

Et si l'on y prend garde, rien n'est plus naturel que cette explication ; car si les parties des corps visqueux étoient toutes herissées de branches & de crochets, rien ne seroit plus roide ni plus *impliable* que ces branches & ces crochets, vû leur extrême petitesse, sans parler qu'il est desormais beaucoup plus vrai-semblable de regarder les petites particules des corps comme entierement inflexibles & parfaitement dures : on verroit au moins les corps visqueux, tantôt plus, tantôt moins souples & moins dociles à la traction, s'arrêter ou couler avec plus ou moins de facilité, suivant que les *ramuscules*, ou les crochets se trouveroient plus ou moins engagez les uns dans les autres.

Le veritable caractere des corps visqueux, c'est d'obéïr assez facilement à la traction, sans pourtant se laisser desunir ; c'est en quelque sorte de ceder trop facilement ; on tire une partie, il en vient mille ; ainsi leur prétenduë difficulté à obéïr, n'est pas tant une resistance de la part des parties qu'on tire, qu'une trop prompte obéïssance de la part de celles qu'on

ne tire pas ; imaginez un espace tout plein de ballons entremêlez d'autres corps plus durs; la difficulté qu'on aura à remuer les corps durs sera tout-à-fait semblable à celle qu'on a à remuer les parties des corps visqueux: à la verité ces corps durs pourront se remuer, parceque les ballons peuvent leur ceder en se comprimant ; mais il faudra toûjours une certaine force pour cette compression, & aucun de ces corps ne pourra se remuer sans en entraîner plusieurs autres après soi : la comparaison la plus juste qu'on puisse trouver, c'est celle de deux ou trois personnes qui fendent un peu vîte une grande foule de gens serrez de près les uns contre les autres; car si ceux au milieu desquels ils passent n'y prennent garde, & ne se roidissent un peu vers le côté opposé, ils sont en quelque sorte entraînez après ces passans, non pas que ceux ci les tirent à eux, mais parce que tous ceux qui les environnent, les repoussent de ce côté qui cede à mesure que les passans avancent.

Je ne dissimulerai pas cependant qu'il est encore un endroit, par où

les Partiſans zelez des *ramuſcules* peuvent prétendre à en relever le ſyſtême ruineux ; car ils peuvent dire, & j'en ai vû même qui diſent, que le grand reſſort de l'air eſt tout fondé ſur la multitude de ſes *ramuſcules* pliez & repliez, qui tendent à ſe redreſſer ; mais outre que ce ſyſtême eſt tout arbitraire, outre que la flexibilité des premieres parties des corps eſt, comme je l'ai déja dit, peu vrai-ſemblable ; je remarquerai que les *ramuſcules* ſont introduits dans le ſyſtême des corps viſqueux, pour embaraſſer non pas en qualité de reſſort qui tend à ſe redreſſer, mais en qualité de *ramuſcules* qui s'accrochent & s'entrelacent mutuellement, & qu'en leur ôtant cette fonction-ci, pour leur donner celle-là, on les proſcrit d'une main en les introduiſant de l'autre : rien n'eſt ſi opposé que l'idée d'un *ramuſcule*, qui en retient un autre en ſe repliant, ou en reſiſtant à ſon déployement, & celle d'un *ramuſcule* qui tend à ſe déployer ; & ſi l'on ſe borne à ce dernier uſage, dès lors on ſe prive de l'unique preuve de convenance, qu'on avoit pour appuyer

un ſyſtême d'ailleurs tout arbitraire; d'autant plus que la forme de *ramuſcule* n'eſt nullement neceſſaire pour expliquer le reſſort de l'air, ni d'aucun autre corps.

Du reſte, la forme ſous laquelle l'air ſe laiſſe voir dans les corps qui en contiennent, ne favoriſe gueres l'opinion des crochets ni des *ramuſcules* entrelacez; elle favoriſe fort au contraire celle que je propoſe ici; car dans la glace, dans le verre, dans le pain, dans l'eau qui boult, dans tous les corps en un mot où il ſe rend viſible, l'air a la figure des petits ballons ramaſſez ſous une figure courbe, qui eſt celle que prennent les corps héterogénes les uns au milieu des autres; or nulle figure n'eſt moins approchante de celle qu'on attribuë aux *ramuſcules*, ni moins propre à embaraſſer: ſi l'air embaraſſoit les parties des corps par ſes *ramuſcules*, on le verroit étendre des filamens, des branches de tous côtez dans ce qui l'environne; mais rien n'eſt plus ramaſſé, ni plus débaraſſé que ſa figure.

Voici quelques obſervations qui me paroiſſent déciſives; rien n'eſt plus

visqueux qu'une petite goutte d'eau ; & plus elle est petite, plus elle est visqueuse : on ne peut lui arracher une partie ; la goutte entiere se laisse plûtôt traîner de tous côtez, que de se laisser diviser ; ce phenoméne fait d'abord voir bien clairement que les *ramuscules* ne sont pour rien dans le systême de la viscosité des corps ; car pour être petite, cette goutte ne change pas de nature & n'a pas plus de *ramuscules* que lorsqu'elle étoit grande : nous voyons ensuite que l'air fait tout ici ; une petite goutte se trouve à proportion plus investie d'air, & investie de plus près qu'une grande goutte, celle-ci ayant moins de surface à proportion, & étant par consequent moins exposée à l'action, à la compression, à l'impulsion de l'air. Ceci confirme ce que nous avons dit de la figure que l'air prend dans l'inferieur des corps dans lesquels il est mêlé ; car une petite goutte d'eau ne se ramasse en sphere au milieu de l'air qu'à cause de son héterogeneïté, & parce qu'elle ne peut se mêler & se confondre avec l'air ; l'air doit prendre la même figure au milieu des corps, &

ſe ramaſſer, bien loin d'étendre ſes branches, & ſes *ramuſcules*, & de ſe mêler avec eux ; & il le doit d'autant mieux que ſes molecules y ſont plus petites.

Cela ſe confirme par une autre obſervation ; car c'eſt ſur tout en leur ſurface & dans le voiſinage de l'air, que les corps ſont le plus viſqueux, parce que la compreſſion de l'air étant immediatement appliquée ſur cette ſurface, les parties y doivent avoir un tiſſu plus ſerré. Lorſqu'on comprime pluſieurs corps, ceux qui ſont plus près de la force comprimante, reçoivent toûjours la meilleure part de la compreſſion, & lorſqu'il y a beaucoup de corps, ſouvent les plus éloignez ne reſſentent aucune compreſſion : la nature nous rend ce mechaniſme ſi ſenſible, que c'eſt bien notre faute ſi nous nous y méprenons : la peau dont elle couvre les fruits, les animaux, n'eſt point, ſans doute, d'une nature fort differente des chairs qu'elle enveloppe ; mais le voiſinage de l'air exterieur qui donne immédiatement ſur cette peau, en rend le tiſſu fort different & beaucoup plus ſerré.

Février 1722.

Cette derniere comparaiſon de la peau des fruits avec la viſcoſité des corps, nous fait voir que les uns & les autres ne doivent la ſurface extrémement polie & liſſe, dont les fruits ſont ordinairement couverts, & que les corps viſqueux prennent plus facilement & plus conſtamment que les autres, qu'ils ne la doivent, dis-je, qu'au grand reſſerrement de leurs parties, cauſé par le voiſinage de l'air, & les corps viſqueux l'emportent ſur tous les autres en ce point, à cauſe de l'air qu'ils contiennent en plus grande quantité dans leur interieur; car les parties de la ſurface ſe trouvant entre deux airs, l'interieur & l'exterieur qui les repouſſent l'un vers l'autre, elles doivent être fort ſerrées; & voilà pourquoi tous les corps qui contiennent des ſoufres, ont naturellement, ou reçoivent par art un plus beau poli que les autres, comme les Chymiſtes l'ont remarqué; car les ſoufres ſont des corps viſqueux & contiennent beaucoup d'air: ce qui, pour le dire en paſſant, peut donner lieu à une nouvelle conjecture; ſçavoir, que les ſoufres ne ſont pas des

corps élementaires & primitifs, comme le prétendent les Chymistes, mais des sels, des terres, des esprits mêlez de beaucoup d'air, auquel ils sont redevables de leur inflammabilité.

Pour achever de metrre tout ceci dans le plus grand jour, que me permettent le titre de *conjecture* sous lequel je le donne jusqu'ici, & les bornes des Memoires dans lesquels je le donne, je suppose deux corps égaux & semblables pour tout le reste, mais dont l'un contient beaucoup d'air dans son interieur, & l'autre n'en contient point : ces deux corps sont également comprimez & unis pour le total par l'air qui les environne; mais on peut dire que leurs parties ne le sont point également; dans l'un l'union est superficielle & toute exterieure; dans l'autre elle est intime & s'insinuë dans tout l'interieur : l'air exterieur empêche à la verité, que les parties ne se répandent hors des bornes qu'il leur prescrit; mais ces bornes une fois passées, ces parties ne connoissent plus de frein: il n'en est pas de même du corps qui contient beaucoup d'air parmi ses parties;

non ſeulement on a de la peine à ſeparer ces parties du total, mais même à les ſeparer les unes des autres, parce que de quelque côté qu'on les prenne, l'air les inveſtit de près, & les réünit toutes & chacune avec chacune.

Peut-être que cette queſtion de la viſcoſité des corps ne paroîtra pas fort importante dans la Phyſique; mais ſi le Public daigne y faire quelque attention & en juger favorablement, on pourra dans la ſuite propoſer le ſyſtême de la generation & de l'organiſation des plantes & des animaux; ſyſtême tout fondé ſur la nature des corps viſqueux & ſur le reſſort de l'air, dont je viens de donner une legere ébauche: en general l'air eſt ici ſur la terre le grand reſſort, & le premier mobile de la plûpart des operations de la nature: depuis quelques années, on s'eſt aviſé d'imaginer un eſprit univerſel, un nitre aërien, qui fertiliſe les terres, fait vivre les animaux, anime la flamme, colore le ſang, dilate le cœur, fait fermenter. croître, meurir toutes choſes. N'eſt-ce point la paſſion ſecrete qu'on a

pour le merveilleux, qui fait substituer un nitre ambigu, & aussi imaginaire que les *ramuscules* des corps visqueux, au ressort & aux proprietez les plus communes & les plus incontestables de l'air, qu'on ne perd sans doute de vûë dans tous ces phenoménes, que parce qu'il y saute trop sensiblement aux yeux, & qu'il est plus facile & plus naturel de l'y appercevoir.

ARTICLE XI.

RELATION HISTORIQUE ET Theologique d'un voyage en Hollande & autres Provinces des Païs-Bas, dans laquelle on verra le détail des conversations de l'Auteur avec M. le Marquis de Langallerie, sur les principaux points de la Religion; enrichie de Notes Critiques, Historiques & Chronologiques. Par M. Guïllot de Marcilly. Dediée au Roi. *A Paris chez* Jacques Estienne, *ruë S. Jacques, à la Vertu.* 1719. *vol. in* 12. *pp.* 448.

IL est peu de Voyageurs qui ne puissent trouver la matiere d'un

livre dans la ſeule hiſtoire de leurs avantures ; mais ce n'eſt gueres en courant le monde, qu'on enrichit les Bibliotheques de compoſitions theologiques. Le ſieur de Marcilly lui-même qand il entreprit ſon voyage, ne penſoit apparemment pas à ſe transformer ſur la route en Theologien Controverſiſte, & preſque en Miſſionnaire. A la verité il avoit paſſé quelques années ſur les bancs de Sorbonne & de Navarre : mais c'étoit un amuſement de jeuneſſe, beaucoup plus qu'une occupation ; & la Paix de 1714. ne lui eut pas plûtôt ouvert le chemin des Etats voiſins du nôtre, qu'il ſe livra tout entier à une inclination moins ſédentaire que celle des études. Il fit donc voile vers la Hollande par le ſeul motif de contenter ſa curioſité. Dès les premiers jours qu'il demeura à Amſterdam, il fut effrayé de la licence qui y regnoit dans les converſations au ſujet de la Religion. Comme ce lui étoit une neceſſité de parler, il voulut ſe mettre en état de le faire en homme inſtruit. Il tourna là toutes ſes vûës, & avec ce qu'un peu de lecture, les le-

çons de ſes Profeſſeurs lui avoient déjà donné de connoiſſances, il en acquit aſſez en ſept ou huit mois pour ſe concilier quelque attention. C'eſt ce qui fit naître à M. le Marquis de Langallerie, qui étoit auſſi à Amſterdam, le deſir de l'entretenir. Ce Seigneur, ſi diſtingué dans nos Troupes, où il avoit ſervi trente-deux Campagnes, ne s'étoit pas ſeulement jetté dans le Service Etranger après la diſgrace qui lui étoit arrivée en Italie. Par une ſuite de ce premier malheur, il avoit changé de Religion comme de Maître, & le 19. Juillet 1712. on l'avoit vû profeſſer ouvertement la Religion Prétenduë Reformée à Francfort ſur l'Oder dans le Marquiſat de Brandebourg. Le ſieur de Marcilly lui ſuppoſe des intentions fort pures dans la propoſition qu'il lui fit d'agiter enſemble quelques points de controverſe. Mais du caractere dont étoit le Marquis de Langallerie, on peut douter s'il y avoit en cela plus de bonne volonté que de legereté. Nous avons ſçû d'une perſonne qui étoit en ce tems-là très à portée d'en juger, que notre Auteur

ſe laiſſa un peu trop éblouïr ; ou que le pieux deſir d'enlever à l'Hereſie une conquête de cette importance, le fit au moins s'engager dans la Conference bien plus aiſément qu'il n'eût fait, s'il eût été mieux informé des veritables diſpoſitions de ſon Proſelyte. Le Marquis étoit un homme de ſyſtême, qui a paru ne tenir gueres plus à la Religion Calviniſte, qu'à la Catholique. Il vouloit un culte tout nouveau, dégagé de la contrainte & de la prétenduë ſuperſtition qui le choquoit dans les cultes établis, & il travailloit, dit-on, fort ſerieuſement à en tracer lui-même le plan. La démarche où il ſe portoit alors à l'égard du ſieur de Marcilly n'eſt pas la ſeule de cette eſpece ; mais il s'y prit avec lui d'une maniere fort impoſante, juſqu'à donner ſa parole devant témoins, & même juſqu'à la confirmer par billet, promettant de rentrer dans la Communion Romaine, au cas qu'on lui montrât clairement & évidemment qu'il fût dans l'erreur.

Les conditions de ce combat dogmatique qui ſe devoit livrer par écrit,

étant reglées, le sieur de Marcilly, tout boüillant de zéle, n'attendit pas qu'on le mît sur la défensive. Il ouvrit courageusement la dispute par une Lettre d'un stile vif & serré, où il faisoit d'abord sentir le caractere de nouveauté, si constamment reproché à la Religion Protestante. Puis opposant passages à passages, il montroit par les propres textes de Luther & de Calvin, qu'il n'est pas possible de concilier leur doctrine avec la doctrine de l'Ecriture Sainte, & que l'une entraîne necessairement le renversement de l'autre. M. de Langallerie que la qualité d'Agresseur accommodoit beaucoup plus que celle de Défendeur, repliqua sans détour, que c'étoit aux Catholiques Romains à se laver les premiers du reproche de nouveauté. Il chercha même bien-tôt à se tirer une bonne fois de l'embarras des réponses, & il n'en donna point d'autre à une seconde lettre de l'Auteur, que de lui faire tenir un paquet de quatorze griefs, sous le titre d'objections, en le chargeant de les réfuter article par article.

Ces griefs étoient conçûs en termes

extrémement durs, & découvroient dans le Proposant un esprit bien envenimé contre l'Eglise Romaine. Ils rouloient tous sur les mêmes points de controverse, qui depuis deux cens ans ont été discutez & approfondis en mille & mille volumes; de sorte que pour en traiter pertinemment il ne devoit gueres en coûter au sieur de Marcilly, que le tour & l'arrangement des matieres. Mais il ne s'en est pas contenté. Il a voulu tirer de son propre fond une partie des choses qu'il avoit à dire; ou du moins si en ces choses même il a pris quelques autres Theologiens pour ses guides, il n'en a pas fait un discernement assez juste, ni assez épuré, & c'est ce qui diminuë considerablement le prix de l'Ouvrage.

Il n'a pas, sans doute, assez médité son sujet dès le premier article, lorsque pour prouver la necessité de la Tradition dans l'Eglise, il avance que Moïse n'a pû sans la Tradition nous donner l'histoire de la Création du Monde, ni des autres évenemens anterieurs au tems où il a vécu. Tout ce qu'il continuë de rapporter là-des-

ſus, ſacré & profane, eſt, ſi nous l'oſons dire, un *qui pro quo* perpetuel, puiſqu'au lieu d'établir une Tradition divine, la ſeule qui ſoit conteſtée, il s'étend ſur une multitude de faits, qui ne ſuppoſent, ou peuvent ne ſuppoſer qu'une Tradition purement humaine à l'égard de ceux qui en ont eu connoiſſance. Jamais Alexandre, Annibal, Scipion, Loüis le Grand même (car tout y vient) ne furent citez plus hors de leur place qu'ils le ſont ici. M. de Langallerie n'avoit garde aſſurément de ſe rendre à un raiſonnement formé de cette ſorte: nous ſçavons par tradition qu'Alexandre le Macedonien, & l'Empereur Ceſar ont fait de grandes conquêtes: donc il eſt des veritez de Foi non écrites qui ſont auſſi venuës juſqu'à nous par tradition. Catholiques & Proteſtans, tous reconnoiſſent dans la ſocieté des hommes cette voye, ou ce canal neceſſaire pour tranſmettre d'âge en âge la memoire des évenemens; ce n'eſt pas de quoi il s'agit. Mais l'Egliſe doit-elle tenir pour une partie de la revelation les dogmes & les controverſes qu'on prétend y avoir

été conſervez par ce moyen, & qu'on appelle pour cela Tradition ? Voilà le nœud de la controverſe, ſur lequel il nous ſemble que le ſieur de Marcilly a coulé fort legerement.

Nous n'aurions pas pouſſé plus loin la critique, très-ſincerement diſpoſez à loüer dans l'Auteur tout ce que d'ailleurs il montre de capacité, de feu, de préciſion, & particulierement de bon zéle pour la défenſe des ſentimens orthodoxes : mais nous ne ſçaurions diſſimuler qu'il ſe retranche un peu trop à l'étroit dans ce qu'il appelle dogmes fondamentaux, & que par condeſcendance apparemment pour M. de Langallerie, il ne lui accorde quelquefois beaucoup en traitant de la plûpart des choſes qu'il juge moins eſſentielles. Voici, par exemple, en ce genre une expreſſion qui nous paroît bien hardie. » De ſçavoir, dit il, en quoi conſiſte le Purgatoire, c'eſt ce que l'Egliſe, ennemie des fables, n'a pas jugé à propos de décider». Elle ne l'a point decidé : s'enſuit-il donc qu'il faille renvoyer au nombre des fables le ſentiment ſoûtenu par tant de Saints

& par tant de Docteurs, & où l'Eglise elle-même entretient les Fidelles ? L'expression du nouveau Controversiste va directement à le faire entendre & à trancher net une difficulté sur laquelle le Concile de Florence a pris les plus grandes précautions. C'est défendre mal le corps d'une place, que de commencer par abandonner les dehors aux insultes de l'ennemi ; ou pour rendre la comparaison plus juste, que d'unir ses forces à celles de l'ennemi même, pour les renverser de concert.

Il est manifeste que l'article de l'autorité du Pape presqu'entier a été dressé dans le même esprit ; & l'Auteur nous permettra de lui representer simplement, combien cette partie de sa Dissertation nous paroît peu propre à instruire solidement un Protestant sur un dogme aussi capital à la Catholicité que celui-là. Qu'il allegue qui il voudra pour garant de ces définitions. » Le Pape est le pre-» mier Vicaire de Jesus Christ ; il est » le Chef Ministeriel, & le princi-» pal Administrateur dans l'usage des » Clefs, que Jesus-Christ, le Chef

„ eſſentiel, a confié à toute l'Egliſe „.
Ce ſont des définitions inſolites & bizarres, qui ne donnent que des idées ou fauſſes ou confuſes ſur les veritables prérogatives de celui à qui ſeul il a été dit dans la perſonne de S. Pierre : *Paiſſez mes agneaux ; paiſſez mes brebis.* Pour ce qui eſt en particulier de la diſtinction de Chef eſſentiel, & de Chef Miniſteriel, ſi on la prenoit à la lettre & dans un ſens réciproquement excluſif, elle renfermeroit évidemment une fauſſeté, puiſque c'en ſeroit une de dire, que la qualité de Chef par rapport au Pape, ne fait pas eſſentiellement partie de la Hierarchie Eccleſiaſtique. Nous en diſons autant de l'équivoque avancée par l'Auteur ſur la puiſſance des Clefs. Voudroit-il établir que S. Pierre ne l'a point auſſi reçûë perſonnellement pour lui & pour ſes Succeſſeurs, malgré les celebres paroles du Chapitre XVI. de Saint Matthieu ? Ce ſeroit en contredire bien déterminément le ſens naturel : Saint Auguſtin qui parle à leur occaſion de la puiſſance toûjours ſubſiſtante dans le Corps de l'Egliſe, ne les reſtraint pas à cette explication,

Le ſieur de Marcilly n'y penſe pas, en appellant ici S. Cyprien Evêque de Carthage, *Patriarche d'Orient.*

Mais en quels monumens de l'Egliſe Catholique lui a-t-il vû enſeigner, que le Pape ne juge point par lui-même, & qu'il n'a pour tout pouvoir que de faire executer les Canons des Saints Conciles generaux? Nous le renvoyons à ces Conciles mêmes, & aux propres endroits qu'il en cite.

L'anathême lancé par le Pape Damaſe contre l'héreſie & la perſonne d'Apollinaire, cinq années avant le premier Concile de Conſtantinople; les acclamations données au Decret du Pape Celeſtin dans le Concile d'Epheſe; les termes dont uſa le Concile de Calcedoine en acceptant la fameuſe Lettre de S. Leon; les violences faites au Pape Vigile pour le contraindre à prononcer ſur les trois Chapitres, avant que le cinquiéme Concile general les eût condamnez; les marques extraordinaires de déference avec leſquelles on reçût dans le ſixiéme la lettre du Pape Agathon; tous ces faits ſont parlans; tous montrent que le droit de porter des jugemens réels, eſt à l'égard du Pape

un droit reconnu & avoüé par les Assemblées de l'Eglise les plus Augustes, & à qui seules il eût appartenu de le lui disputer, s'il y eût eu lieu de le faire.

Quoiqu'on ne puisse point exiger de l'Auteur qu'il entrât en une pleine justification de tous les Souverains Pontifes, contre lesquels le Marquis se déchaîne dans sa cinquiéme objection ; dès-là cependant qu'il rendoit cette objection publique, il étoit au moins de l'équité d'en indiquer les faux alleguez, si capables, quelque faux qu'ils soient, de laisser des impressions fâcheuses dans les esprits. On nous permettra d'y suppléer pour quelques-uns des plus grossiers. Il n'est point vrai que le Pape Marcellin ait offert de l'encens aux Idoles ; S. Augustin s'en est fait l'Apologiste, & dédaigne presque d'entrer là-dessus en quelque discussion avec le Donatiste Patilien. Il n'est point vrai non plus que Libere soit devenu Arien ; le Formulaire qu'il signa, & qui fut le premier de Sirmich, étoit captieux, mais sans contredire le sentiment orthodoxe. Il ne

l'eſt pas davantage qu'Anaſtaſe II. ait favoriſé l'héreſie de Neſtorius : c'eſt l'héreſie d'Eutychès que M. de Langallerie a voulu dire ſur le rapport d'un Ecrivain poſterieur de pluſieurs ſiécles à Anaſtaſe ; mais l'accuſation tombe, pour le peu qu'on en examine les preuves. Ce qu'on avance de la liberté donnée aux Polygames par Gregoire III. eſt un trait de fourberie des plus ſignalez. Ce Pape inſtruiſant S. Boniface Archevêque de Mayence, ſur differens points de diſcipline, lui recommande d'établir, s'il le peut, dans les Egliſes Germaniques; que celui qui aura perdu ſa premiere femme, ne paſſe pas plus loin que les ſecondes ou les troiſiémes nôces. *Et, ſi valueris, devitandum doce, ne cui uxor obierit, ampliùs quàm duabus debeat copulari.* Voilà le propre texte : donc ſelon Gregoire III. il eſt permis d'avoir deux femmes à la fois, conclut la gloſe Proteſtante. Peut-on lire & ne pas réclamer ? Le nom de Magicien appliqué à Paul III. fait frémir; cela dit à ſon égard, comme à l'égard de tant d'autres, qu'il étoit bon aſtronome, & non davantage.

Février 1722.

La ſcience d'un Ecrivain Catholique, qui ne ſçauroit pas débroüiller ces ſortes de faits, ſeroit bien courte; & ſi ce n'eſt pas la capacité qui lui manque, que faut-il penſer d'une pareille reſerve? Le ſieur de Marcilly ne s'en met pas vraiſemblablement fort en peine, lui qui va chercher l'origine de la primauté de l'Egliſe Romaine dans la puiſſance temporelle de Rome profane, & dans l'application qu'ont euë ſes Evêques à s'en prévaloir; vaſte champ à qui entreprendroit de le ſuivre pas à pas! Il ſe donne même ſur les Papes l'autorité de les admoneſter, & c'eſt quelque choſe de ſingulier que l'air de confiance d'un jeune Auteur, qui ſomme gravement le Souverain Pontife de s'en tenir à la doctrine de S. Auguſtin; d'être ſobre dans ſa dépenſe; de ſe comporter en ſimple Directeur du Patrimoine de l'Egliſe; & de n'être point ingrat envers les Rois de France ſes Bienfaiteurs.

Malgré tant d'écarts, qu'il n'étoit point convenable de paſſer ſous ſilence, nous ne prétendons pas que le travail du ſieur de Marcilly n'ait pû avoir

ſon utilité. Nous croyons, comme il le témoigne, que M. de Langallerie fut touché de ſes raiſons, & qu'il eut la generoſité de ſe reconnoître & de s'avoüer vaincu; mais il n'alla pas plus avant, & il ſe barricada pour derniere reſſource, dans je ne ſçai quels prétextes d'un nouvel établiſſement, où la politique demeura la plus forte. Telle fut l'iſſuë de ſes conferences; à moins qu'on ne veüille faire encore honneur à M. de Marcilly de quelques heureuſes diſpoſitions que le Marquis témoigna deux ans après, étant au lit de la mort. Elle fut précedée de diſgraces aſſez triſtes; car ce Seigneur, qui avoit déjà bien des viſions dans la tête, s'abandonnant de plus en plus à ſes extravagantes idées, Sa Majeſté Imperiale en voulut prévenir les conſequences. Elle le fit donc enlever par adreſſe ſur les terres de Hambourg, & conduire à Vienne, où il mourut de fiévre chaude le 18. Septembre 1717. mais après avoir donné durant les intervalles de ſon bon ſens, dit notre Auteur, des marques non ſuſpectes d'un ſincere repentir.

Février 1722.

Nous nous arrêterons peu à la partie historique de cet Ouvrage, où l'Auteur lui-même ne fait que passer superficiellement sur chacune des Villes qu'il a parcouruës, & dont les particularitez ne sçauroient gueres être ignorées de ceux qui ont aujourd'hui quelque usage du Monde, ou quelque inclination pour la lecture. M. de Marcilly, qui n'avoit pas quitté Paris pour se fixer à Amsterdam, profita de quelque loisir qu'il eut après sa premiere lettre à M. de Langallerie, & commença par la Nord-Hollande, ce qu'il appelle ses promenades. La Nord-Hollande est une peninsule d'environ dix-huit lieuës de tour, recommandable par la propreté, la bonne foi & la simplicité de mœurs de ses Habitans. Il visita les Villes de Menickendam, d'Edam, de Purmerend, de Hoorn, d'Enckluysen, & de Medembliich. Il s'arrêta deux jours dans la derniere, qui est située sur les bords du Zuy-der-zée, & de là il considera jusqu'aux Isles du Texel ces levées épouventables, qui sont le rempart & le salut de la Hollande. Il ne put voir, sans frémir, la

hauteur démesurée du volume d'eau qu'elles soûtiennent au dessus du Plat-Païs ; & ce qui le frappa encore davantage, c'est qu'on n'employe pour les construire qu'une certaine quantité de pieux picquez dans l'eau, appuyez sur quelques cailloutages, & dont les intervales sont simplement calfatez ou remplis d'une espece de mousse que la Mer vomit sur ses bords, sans prendre garde, ajoûte notre Auteur, qu'elle se forge elle-même ses chaînes. La vigilance & l'industrie des Habitans contribuënt beaucoup à assurer ces digues, qui ne sont pas par elles-mêmes à toute épreuve. On les voit toutes tremblantes, & dans une agitation continuelle pendant les tems les plus calmes ; mais à mesure que l'orage se leve & grossit, l'agitation quelquefois devient si violente, que la digue créve, & expose tout le terrain qu'elle couvroit à l'inondation. Le peuple dans ce malheur accourt au bruit du tocsin qu'on sonne de tous côtez ; & par le moyen de plusieurs grandes voiles de Navire qu'on tient tenduës avec des boulets de canon, l'on donne le tems aux

ouvriers d'enfoncer de nouvelles pieces de bois, & de remettre toutes choſes en état. Pour l'eau qui a déja gagné, la Hollande eſt redevable à un François du remede qu'on y apporte. On ſe ſert de certains moulins à vent qui la font remonter dans l'Océan par deſſus les jettées, & qui en moins de deux fois vingt-quatre heures, vuident entierement une piece d'eau de dix lieuës de circuit, & de vingt pieds de profondeur.

Le Sr de Marcilly éprouva d'aſſez près ce qui ſe paſſe en ces occaſions pour en parler avec connoiſſance. La digue manqua ſous ſes pieds à trois lieuës de Madembliich, proche le Bourg de Schagen, & la rapidité du torrent, qu'on ne pût aſſez promptement arrêter, cauſa bien du deſordre. Au milieu de l'allarme generale, il eut le bonheur de trouver une petite barque qui le porta à Alckemaer: C'eſt une magnifique Ville bâtie ſur le grand Lac de Schermer, & qu'on regarde comme une des plus agréables & des plus fortes Places des Païs-Bas. Les termes de Paradis terreſtre & de Champs Eliſées ſuffiſent à pei-

ne au sieur de Marcilly pour representer les délices de ce lieu enchanté, que les Voyageurs ne quittent, dit-il, qu'avec tous les regrets imaginables. Il reprit de là le chemin d'Amsterdam, terminant cette premiere course par la petite Ville de Béverwick, où un riche Marchand lui fit voir un Cabinet inestimable en Antiques & en Tableaux, & par le Village de Sardam, où se bâtissent d'ordinaire les gros Vaisseaux de la Compagnie des Indes Orientales.

Il ne tarda pas à se remettre en route pour la Haye, & pour l'interieur des Provinces-Unies; & ce second voyage fut d'un bien plus long cours. Son bon goût en matiere d'Architecture & de Peintures eut dequoi se satisfaire dans l'Hôtel de Ville d'Harlem, dans sa grande Eglise, & dans celle de Nort-vyck; mais son avidité pour toutes sortes de Sciences lui fit trouver là Leyden un nouvel Alckemaer. Il en visita la Bibliotheque, qui est très-riche & très-choisie; le celebre Jardin Botanique, & la Salle d'Anatomie qui passe pour la huitiéme merveille du monde; ce qui l'oc-

cupa deux jours entiers. Il admira à la Haye des beautez d'un autre genre. Ce premier Bourg de l'Univers, tel qu'il le décrit, contient plus de cinq mille maisons Bourgeoises, outre une infinité de Palais superbes. Les arbres tirez au cordeau, y forment quantité d'allées à perte de vûë, & procurent des promenades d'autant plus riantes, que la proximité de la Mer en redouble l'agrément, sur tout vers le beau Village de Schevelinge, qui communique avec la Haye par une avenuë d'une demie lieuë. Le Château de Riswich renommé par le Traité de Paix de 1697. ne l'est pas moins par la simmetrie de ses ornemens & par la beauté des Ouvrages des plus fameux Peintres. La Ville de Delfft, entre les autres choses qui la distinguent, a deux magnifiques Mausolées; celui de Guillaume I. Prince d'Orange, & celui de l'Amiral Tromp; une haute Tour si délicatement percée, qu'elle semble se soûtenir en l'air sans aucun appui; & dans cette Tour l'Horloge le plus harmonieux & le plus accompli de toute la Flandre. Ce dernier article dit beaucoup, par-

ce que cette sorte de Musique plaît tout-à-fait aux Flamands, & qu'ils en sont extraordinairement curieux. L'Auteur lui-même témoigne y avoir pris un plaisir infini certains jours de rejoüissance, où le carillon ne discontinuë point dans tous les quartiers d'une Ville depuis le matin jusqu'au soir. Ces Horloges ont leurs claviers comme les clavecins. Roterdam est une de ces Villes qu'il suffit de nommer. M. de Marcilly invite un Voyageur exact à y voir plusieurs Tombeaux bien travaillez dans la principale Eglise, & la statuë de bronze d'Erasme élevée dans la grande Place. Il remarque sur Dort ou Dordrecht, que cette Capitale de la Province de Hollande n'a pas toûjours été separée du continent. Ce n'est que depuis un terrible accident arrivé la nuit du 25. Novembre 1421. car une digue ayant crevé, cette miserable Ville & son territoire furent presqu'entierement submergez; plus de quatre-vingt Bourgs ou Châteaux disparurent avec perte d'environ cent cinquante mille personnes. L'Auteur dit qu'en allant de Willemstat à Gernuydemberg il a vû

quantité de ces ruines, & même plusieurs pointes de clochers qui sortoient encore de l'eau. Ces clochers dont la structure ne s'est point démentie au milieu des flots pendant trois cens ans, demandent, sans doute, tout ce qu'on doit honnêtement de créance au rapport d'un témoin oculaire.

Un homme entendu sçait démêler dans les moindres objets ce qu'ils ont de considerable. M. de Marcilly étant à Goude sur l'Yssel fut si charmé du simple vitrage de la grande Eglise, qu'il n'y a point de Curieux, si on l'en croyoit, qui ne dût se détourner de sa route, pour venir admirer un émail & un coloris appliqué avec tant d'art, & qui fait un des plus rares chef-d'œuvres de la Hollande. Gorcum lui plût beaucoup par le travail & la regularité de ses fortications; mais une Tour d'où il découvroit jusqu'à vingt-deux Villes murées, ne fut pas ce qu'il y vit avec moins de complaisance. De Gorcum il fit comme un long demi cercle jusqu'à Utrecht suivant par Altena, Heusden, Boisleduc, Grave, Nimegue, Hue-

ſen, Arnhem, cette double chaîne de Places importantes dont les Hollandois ſe ſont ſi bien prévalus dans les dernieres Guerres. La magnificence d'Utrecht & les agréables curioſitez de ſes dehors le retinrent quelque tems en cette Province. Pendant qu'il y ſéjournoit, un Juif le conduiſit au Village d'Ourverkerk, lieu remarquable pour donner la ſepulture à plus de vingt mille familles Juives répanduës dans les Etats. Un ſpectacle ſi touchant pour un cœur Chrétien lui fit ſonder les diſpoſitions de pluſieurs de ces malheureux; mais voyant, dit-il, que les convictions les plus claires ne pouvoient rien ſur le decret d'une réprobation impenetrable, je les laiſſai dans leur entêtement maudit; & je repris la route d'Amſterdam. C'étoit quitter priſe par un principe qui ne s'accorde pas tout-à fait avec la Theologie, ni avec l'exemple des Apôtres; & ſe décharger bien hardiment ſur Dieu même du mauvais ſuccès de ſes exhortations.

Nous avertiſſons qu'il le faut ſuivre avec beaucoup de circonſpection

dans la Flandre Catholique, qui fut ſon troiſiéme & dernier voyage, & que ce qu'il en raconte ſe reſſent un peu dans le ſtile & dans les reflexions de la liberté du Pays d'où il ſortoit. M. de Langallerie l'avoit ſi fort prévenu ſur les abus qu'il y trouveroit par rapport à la devotion des peuples, que tout lui devint un ſujet de ſcandale. Mais s'il n'y a pas de malignité dans la peinture qu'il nous fait de quelque uſages autoriſez dans ce Païs-là, il y a au moins bien de la précipitation dans le jugement qu'il en porte. Un de ces abus dont l'extravagance & l'abſurdité va ſelon lui au-delà de ce qu'on en peut imaginer, c'eſt que le Saint Sacrement eſt porté proceſſionnellement à tant de differentes repriſes, qu'il eſt des quartiers où l'on voit paſſer en un jour pluſieurs de ces Proceſſions. Quand la choſe arriveroit quelquefois, comme il le dit, il s'en faudroit bien qu'elle meritât une auſſi violente cenſure que la ſienne. Mais a-t-il bien examiné, s'il eſt même queſtion de Proceſſions dans la plûpart de ces marches ſolemnelles dont il ſe plaint, & s'il ne s'agit pas

uniquement de porter le S. Viatique aux malades avec plus de pompe qu'on ne le fait communément dans nos Villes de France? Au moins les Flamands, que nous avons eu la délicatesse de consulter, ne sçauroient-ils deviner autre chose qui ait pû donner lieu à l'invective. Au reste, ils se récrient à leur tour contre les descriptions burlesques de certaines representations pieuses, & de certaines ceremonies traitées d'inventions monachales, où il est en effet facile de s'appercevoir que l'Auteur s'égaye à leurs dépens, & peut-être aussi contre son intention, aux dépens de la devotion même; qu'un petit nombre de singularitez, moins conformes à nos pratiques, n'empêche pas de se maintenir parmi eux dans une pureté & dans une ferveur qui peut servir de modele à leurs voisins. C'est ce qui fait la gloire des Ordres Religieux qui y sont en quelque crédit, & qu'on ne devoit gueres s'attendre de voir déchirer à toute outrance dans un Livre composé exprès pour la réduction des Protestans.

A l'égard des Notes dont l'Auteur a enrichi le texte de sa Relation, nous

n'en toucherons qu'une ſeule, qui nous paroît demander quelque correctif. Elle ſe trouve à la page 443. au ſujet de la Ville d'Ypres. Le ſieur de Marcilly en prend occaſion de s'étendre ſur les loüanges de l'Evêque *Cornelius Janſenius.* Ce Panegyrique ne s'étend pas à la verité juſqu'à celui des Ouvrages du Prélat, qui a cauſé le plus de fracas dans l'Egliſe: mais on nous expoſe là-deſſus le partage de ſentimens entre les Theologiens dans une parfaite neutralité, & l'on y donne le tour d'une affaire purement problematique. » Quoi qu'il en » ſoit cependant (ajoûte-t-on) il eſt » très-certain que les cinq Propoſi» tions détachées du corps de l'Ou» vrage, priſes dans leur ſens naturel, » & qui ſe preſente à l'eſprit, ſont » effectivement témeraires, fauſſes & » héretiques, & que perſonne ne pour» roit les ſoûtenir après la condam» nation qui en a été faite». Nous laiſſons aux Lecteurs à concilier, s'ils le peuvent, ce qui eſt dit ici *des Propoſitions détachées du corps de l'Ouvrage*, avec les termes du Formulaire: » Je condamne & je rejette ſincere-

» ment les cinq Propositions tirées
» du Livre de *Cornelius Jansenius*, in-
» titulé *Augustinus*, dans le sens de
» cet Auteur, ainsi le S. Siége les a
» condamnées». Comme le sieur de Marcilly nous recuseroit apparemment pour arbitres, nous nous contentons d'indiquer la méprise.

Quelques temperammens que nous ayions apportez dans cet extrait, il se pourroit faire que l'Auteur, qui le prend fort haut par avance contre ceux qui attaqueront son livre, s'en tînt offensé. Il auroit tort; & un Ecrivain, qui pour premier essai de son talent à manier la plume, attaque aussi rudement, qu'il le fait, des Communautez & des Nations entieres, doit avoir bon cœur contre la critique, sur tout quand elle est aussi restrainte, aussi menagée, & aussi legitimement placée que la nôtre.

ARTICLE XII.

L'ART DE TIRER DES ARMES : reduit en abregé methodique par J. de Bruye, maître en fait d'armes. A Paris chez C. Thibouſt place de Cambray 1721. *in* 12. 78. *pages.*

TOus les livres & tous les arts ſont ſans doute du reſſort de ces Memoires ; le livre dont je donne ici l'extrait eſt d'autant plus de ce reſſort, que l'art de tirer des armes y eſt repreſenté par tout comme un exercice de l'eſprit antant que du corps : ce n'eſt pas l'idée ordinaire de ceux qui pratiquent cet art, & dans leurs mains le jeu des armes n'eſt la pluſpart du temps qu'un mechaniſme, dont toute la fineſſe depend de l'agilité du corps, & conſiſte dans la promptitude, & dans la juſteſſe des mouvemens ; ſelon notre Auteur, le corps n'eſt dans la pratique même de cet art, que pour executer les vûës, & les raiſonnemens de l'eſprit, dont l'attention, les reflexions, & le diſ-

cernement le plus exquis sont ici necessaires, autant que par tout ailleurs : effectivement si nous sommes hommes, c'est-à-dire, si nous avons & un corps, & une ame intelligente, il paroit que ces deux portions de nous-mêmes doivent se concerter pour toutes nos demarches ; & que c'est même à la plus noble de ces deux substances de presider à toute nôtre conduite, & de diriger jusqu'à nos moindres actions.

Dans la Preface l'Auteur convient qu'il est impossible de se perfectionner dans la pratique de l'art de tirer des armes, sans le secours d'un bon maître, & sans beaucoup d'exercice ; mais il pretend qu'il est très-utile qu'il y ait des methodes sur les sciences, & sur les arts, qui en rappellent dans un ordre naturel les principes & les regles; il en appelle à l'experience, qui ne fait que trop voir, que le defaut des methodes est une des principales causes, qui privent la jeunesse du fruit qu'elle pourroit recueillir de ses études, & de ses exercices.

Car enfin tout semble concourir à perfectionner les jeunes gens ; l'état

s'intereſſe dans leur éducation ; les parens ne s'y épargnent pas, les jeunes gens eux-mêmes ne laiſſent pas de ſeconder aſſez ſouvent au moins en partie tous ces ſoins : quelle eſt donc, demande notre Auteur, quelle eſt la cauſe de tant d'éducations marquées ? D'où vient que la pluspart des jeunes gens au ſortir des mains de tant de maîtres differens, ſont ſi embaraſſez à rendre raiſon de ce qu'ils ont appris ? Il repond qu'il n'en voit point d'autre cauſe, que le peu d'exercice de leur raiſon : *ils ont agi ſans reflexion*, ajoute-t-il, *& les principes, qu'ils ont reçûs, ſe ſont échapez de leur memoire ſans avoir paſſé par le jugement ; ce qui ne ſeroit point arrivé, s'ils avoient eu de bonnes methodes ; qui ſont tousjours très-utiles aux écoliers pour s'inſtruire, & très-commodes aux maîtres pour enſeigner.*

Un autre avantage que l'Auteur trouve dans les methodes, c'eſt, que ſi on en avoit une pour l'art de tirer des armes, il ſe perſuade que toutes les diſputes ceſſeroient parmi les maîtres ſur la maniere d'enſeigner, parce qu'une methode *donneroit la con-*

noiſſance du vrai, & du beau: il ſemble que c'eſt là ſuppoſer que cette methode ſeroit parfaite: mais fût-elle parfaite, il faudroit que les maîtres vouluſſent convenir de cette perfection, & s'en tenir là bonnement; chacun a ſa maniere de concevoir les choſes, chacun veut être Auteur, chacun ſe fait ſa methode; après cela les interêts ſont differens, & la jalouſie ſeule fournira des ſujets éternels de diſpute aux maîtres.

Ajoutez que ce ſeroit ne connoître ni les hommes, ni le caractere de toutes les choſes creées, que de prétendre que, parce qu'on aura dans un livre, ou dans le monument le plus durable, fixé en quelque ſorte la perfection d'un art, ou ſcience, tous ceux qui pratiqueront deſormais cet art, ou qui cultiveront cette ſcience ſe fixeront eux-mêmes dans cette eſpece d'immutabilité, & de perfection; ſi cela étoit, il y a long-tems que l'eloquence, & la poëſie ſeroient fixées, ſinon dans leur perfection, au moins dans le degré d'excellence, auquel il paroît que le genie humain peut aſpirer; la Rhetorique d'Ariſto-

te, les harangues de Demosthene, les oraisons & divers écrits de Ciceron, les poëmes d'Homere, & de Virgile, les poësies de toute l'antiquité ont à peu près donné *la connoissance du vrai & du beau* dans ces genres, ou nous ont pour le moins revelé de grandes beautez : est-ce à dire pour cela que tous les Orateurs & tous les Poëtes sont parfaits, ou aussi parfaits que ces modeles l'enseignent par leurs exemples, ou ces maîtres par leurs preceptes ? N'est-ce pas en pure perte pour la plûpart des hommes que les livres sont remplis de methodes, de preceptes, de reflexions, d'experiences, de secrets, enfin de mille choses propres à perfectionner les esprits, ou même à soulager les corps, & en particulier à terminer bien des disputes ?

La perfection du siecle d'Auguste ne tire point à consequence pour celle du siecle de Trajan : aux Cicerons il succede des Plines ; les Atheniens sont remplacez par les Musulmans ; peut-être entrevoyons nous dejà dans notre siecle les premiers traits de la decadence des sciences & des arts dans

l'Europe ; tout ce qui monte, doit deſcendre un jour : Apogées & Perigées ; montagnes & vallées ; flux & reflux, tel eſt le ſiſteme de l'univers, de la terre, des élemens, des hommes, des eſprits, des ſciences, des arts, en un mot de tout ce qui eſt créé.

Il eſt cependant toûjours inconteſtable, que les methodes ſont utiles, & même neceſſaires ; mais les Mathematiques nous demontrent, qu'il y a pluſieurs voyes pour arriver à la même verité ; ce qui nous fournit une nouvelle preuve que les methodes ne ſont pas un moyen ſûr pour réunir tous les eſprits, & terminer les diſputes : car ſi même en Mathematique c'eſt un grand problême de ſçavoir quelle methode eſt la meilleure, ou celle des anciens, ou celle des modernes, & ſi les Mathematiciens modernes eux-mêmes ſe partagent entre leurs diverſes methodes, je doute fort que les autres arts, ou ſciences puiſſent jamais pretendre à une methode preciſe, & unique qui fixe tous les maîtres : c'eſt à peu près comme ſi on entreprenoit de concilier tous les poids, & toutes les meſures ; à la verité je ſçai bien

qu'on l'a entrepris, je ne doute pas même qu'on ne l'entreprenne dans tous les tems, parceque je sçai que les hommes de tous les tems se ressemblent, & qu'ainsi dans tous les tems il y aura des Alchymistes avides qui aspireront au grand œuvre; des Machinistes sans principes, qui viseront au mouvement perpetuel; des genies vains & credules que la singularité seule d'une entreprise hardie rendra aveugles sur l'experience de mille & mille temeraires qui ont échoüé dans le même projet: enfin les hommes sont faits pour disputer; tout ce qui est dans ce monde est le sujet naturel de leur dispute, & l'art de tirer des armes ne peut se flater d'un esprit de paix & de concorde, qu'il banniroit lui seul, quand tous les autres arts se reüniroient pour le ramener dans l'univers.

La definition, ou le portrait que notre Auteur donne d'un excellent maître, est le fruit de cet esprit de reflexion qui éclate dans tout son ouvrage: *un excellent maitre*, dit il, *est estimable par sa science, & par son caractere; il possede son art dans toute son*

étenduë, & l'ordre qu'il a mis dans ses idées & dans ses principes est si naturel, qu'il est tousjours prêt à en rendre raison, & à en parler avec beaucoup de justesse, & de facilité; l'interêt est sa vûe la plus éloignée, & le progrès de ses écoliers lui devient aussi cher que celui de sa reputation: tousjours occupé de leur avancement, il étudie leur genie, & leur caractere, afin de prendre les moyens les plus propres à les faire réüssir: il ne change point l'ordre de ses principes, mais il est ingenieux à les presenter sous les formes les plus intelligibles, & les plus aisées à retenir. Il s'assure de têms en tems de la capacité de ses écoliers par des interrogations utiles; il se fait un plaisir sensible d'éclaircir leurs doutes, & de lever leurs difficultez; il observe sur tout beaucoup de netteté & de precision dans ses explications; & prefere sagement le bien de ses écoliers à la vaine satisfaction de faire parade d'une science, qui ne feroit que les embroüiller, sçachant par experience que les instructions n'ont de merite, qu'autant qu'elles sont proportionnées au têms, & à l'intelligence de ceux qui sont en état d'en faire de justes applications; ainsi il

attend sans impatience à se communiquer plus sçavamment, & à donner à ses écoliers les dernieres idées de la perfection.

Après la Preface, l'Auteur entre en matiere: la fin de l'art qu'il décrit est, dit-il, de conserver la vie & l'honneur, & de contribuer à la perfection du corps: toutes choses ont leur bon & leur mauvais coté: l'épée, dit Gracien, blesse celui qui la prend du côté de la pointe, & sert à celui qui la prend du côté de la poignée: l'art des armes apprend à se defendre, mais il apprend aussi à attaquer; il y a communément plus d'injustes aggresseurs, que d'habiles defenseurs, c'est-à-dire, plus de gens qui abusent, qu'il n'y en a qui usent bien des armes; le mieux seroit d'aller à la source, & d'apprendre aux hommes, s'il étoit possible, à n'avoir de querelle avec personne; la science des armes enfle le cœur, & degenere le plus souvent en presomption, & en temerité; seroit-ce un grand dommage, quand Paris auroit dix à douze mille breteurs de moins: mais, dit-on, les hommes étant faits comme ils sont, il faut sçavoir se defendre: à la bonne

heure, pourvû que vous ne leur appreniez point aussi à attaquer, autrement la science des armes ne donne aucun avantage réel au defenseur, puisqu'elle ne lui donne aucune superiorité; c'est comme si on disoit que la fin de la poudre, ou du canon, est la defense des villes; il faudroit donc en interdire l'usage aux assaillants: à considerer les deux partis qui se battent, le fer, ou le feu à la main, tout est compensé: la science des armes, & l'usage de la poudre les laissent dans leur force, & dans leur adresse naturelle; mais à considerer le bien public, ou le bien des hommes, & de la nature humaine, cette science, & cet usage sont tres-funestes: il n'y a gueres que ceux qui portent l'épée, & qui sçavent la manier, qui perissent par l'épée; pour la poudre, on sçait assez qu'elle n'a d'autre effet, que de faciliter, & de multiplier les guerres, & le carnage.

L'autre avantage que l'Auteur trouve dans son art paroit plus réel, & l'on convient avec lui, que cet exercice contribue à la perfection du corps, qu'il le fortifie, lui donne de

la grace, de la liberté, de la justesse, & de la legereté, qu'il en fait sentir l'équilibre, donne en un mot de grandes connoissances de la beauté des mouvemens, & en facilite l'execution. L'Auteur voudroit qu'on ne fût point si indifferent à de si grands avantages, & qu'on employât plus de tems à en acquerir la possession; il pretend que le goût qu'avoit autrefois la Noblesse pour cet exercice, l'avoit élevé au plus haut point de sa perfection; mais il me permettra d'ajoûter, que si cet art étoit alors dans sa perfection, la Noblesse étoit bien éloignée d'être dans la sienne, à moins qu'on ne prétende que la perfection des exercices du corps est toute la perfection de la Noblesse.

Dans les tems dont l'Auteur parle, le cavalier, & son cheval recevoient à peu près la même éducation; il n'étoit question pour l'un comme pour l'autre que de courses & de tournois; nul exercice de l'esprit, tout étoit exercice du corps : aujourd'hui le tems est mieux partagé; la perfection de l'esprit est l'emploi principal; on ne neglige pas le corps; mais on ne

lui donne que les intervalles, & les momens que l'esprit prend pour se relâcher d'une étude qui seroit trop continuë sans cela; aussi la Noblesse de nos jours l'emporte autant sur celle des siecles précedens, que l'art de tirer des armes de ces siecles pouvoit l'emporter sur celui d'aujourd'hui, & d'autant que l'esprit l'emporte sur le corps: après cela on louë toujours volontiers le tems passé, & chaque Auteur se prévient en faveur de son sujet; l'art de tirer des armes & les autres exercices du corps sont assez bornez dans le fond; on ne voit pas qu'il y faille tous les momens, & toute la vie d'un homme, & il est assez douteux si la Noblesse a dans aucun tems porté à un plus haut point les armes, la danse, la musique, l'art de monter à cheval, & mille autres exercices, dont plusieurs étoient même inconnus à leurs ancêtres.

Rien n'est plus méthodique que cet ouvrage-ci, & l'on voit assez que l'Auteur a eu en vûë d'y faire regner par tout la methode des Geometres; il le divise en quatre parties, qui sont

le jeu ſimple, le jeu composé, la maniere de parer, & de tirer à la muraille, & l'aſſaut : la premiere partie contient la connoiſſance des actions ſimples, comme ſont les diverſes ſituations du tranchant de l'épée, la reverence, les coups droits, ou l'eſtocade de pied ferme, les differens coups, le dégagement, la parade, la marche, en un mot tous les élemens de l'Art de tirer des armes, dont les premieres leçons, comme le remarque l'Auteur, conſiſtent plus dans le raiſonnement que dans l'execution ; effectivement l'ordre naturel demande que l'execution ſoit précedée du raiſonnement, autrement ce ſeroit agir au hazard & ſans principes.

L'Auteur entreprend de détruire un ancien préjugé qui regne parmi les Maîtres, ſur le coup qu'on appelle coup de tierce ; il prétend qu'il n'y a point réellement de coup de tierce ; rien n'eſt plus ſolide que ſes raiſons ; car il eſt inconteſtable que dans l'action de tierce, le fort de l'épée doit être oppoſé, or il ne l'eſt point dans la ſituation qu'on nomme coup de tierce ; mais ſi les raiſons ſont ſolides,

rien n'eſt plus modeſte que la maniere dont il les propoſe, ni plus judicieux que la crainte qu'il a, que le reſpect de l'antiquité, & ſur tout la force de l'habitude & de l'éducation, beaucoup plus l'amour propre & l'attachement à ſon ſens particulier, ne ſuſpendent long-tems l'effet de ſa juſte prétention.

Quoique les leçons de la premiere partie mettent un homme en état d'executer avec graces toutes les actions simples, elles ne ſuffiroient pas neanmoins pour vaincre un ennemi bien couvert de ſon épée, ou pour attaquer ſûrement ceux qui donnant beaucoup de jour ne ſongent qu'à pouſſer, ſans ſe ſoucier de recevoir ; c'eſt le jeu composé, qui met en état de vaincre de tels adverſaires ; on peut même dire, qu'il renferme tout le fin des armes, & les plus belles connoiſſances de cet Art : l'Auteur en explique toutes les actions dans l'ordre, & avec la préciſion & la netteté qui lui sont ordinaires.

L'avis qu'il donne aux Ecoliers, & que ſa modeſtie l'empêche d'adreſſer aux Maîtres, a lieu dans tous les exer-

cices du corps & de l'eſprit ; car tous les Arts ſe reſſemblent dans leurs premiers principes, & toutes les ſciences ſe tiennent par la main : cet avis regarde les ſecondes actions, qui doivent toûjours être concertées avec l'oppoſition de l'adverſaire : quelques exemples rendront ce précepte plus intelligible : une converſation doit être ſuivie, & les diſcours de chacun dés aſſiſtans doivent toûjours être liez à ceux des autres ; point du tout, il y a des gens qui en rompent le fil à chaque inſtant, pour ramener les autres à la converſation qu'ils ont meditée à loiſir dans leur cabinet ; ils viſent au bel eſprit, mais ils donnent dans un grand ridicule : dans une diſpute rien n'eſt plus ordinaire que de voir un aſſaillant déconcerté s'opiniâtrer à prouver toute autre choſe, que ce qu'on s'obſtine à lui nier ; c'eſt que ſa leçon étoit préméditée, & il ne ſçait prouver que ce qu'il avoit eſperé qu'on lui nieroit.

C'eſt là le ſort de ceux qui n'agiſſent que par routine, & qui ne ſont pas accoûtumez à payer de tête, & à jetter toûjours une certaine vûë refle-

chie ſur leurs actions : dans l'exercice des Armes un Maître dit à ſon Ecolier d'engager l'épée de quarte, & puis de tirer dans la même ligne ; cela ſeroit bon, ſi cet Ecolier avoit toûjours à ſe battre contre un plaſtron, ou contre une muraille, ou du moins contre ſon Maître ; cependant la plûpart des Ecoliers, que l'habitude & la routine guideront le reſte de leur vie, retiendront ſi bien cette leçon, qu'après avoir engagé l'épée de quarte, ils ne manqueront jamais de la tirer dans la même ligne, quelle que ſoit l'oppoſition de l'adverſaire à la premiere action.

Il eſt pourtant évident qu'il n'y a qu'un ſeul cas, qu'une ſeule oppoſition, où cette ſeconde action doive ſuivre la premiere ; c'eſt-à-dire, lorſqu'on ſent l'épée molle ſur cette premiere ; mais ſi l'adverſaire va à la parade, non ſeulement la ſeconde action ſera inutile, mais même très-pernicieuſe ; car l'ennemi trouvant ſon aggreſſeur découvert, le frappera indubitablement, pour peu qu'il ſçache profiter de ſon avantage, & il y a une infinité d'autres manieres

d'éluder cette ſeconde action ; mais celui qui la preſcrit a ſoin d'y proportionner ſa reſiſtance, ce qui en fait contracter à l'Eleve la dangereuſe habitude ; une petite reflexion dans le Maître préviendroit tous les inconveniens dans l'Ecolier.

Le grand mal des Maîtres, c'eſt qu'ils accablent les jeunes gens de préceptes, & ſont éternellement muets ſur les raiſons & ſur l'eſprit du précepte ; faites ceci, & puis cela, voilà tout ce qu'ils ſçavent dire ; ainſi parleroit-on à des machines : mais peut-être que les jeunes gens ſont trop machines, pour pouvoir entrer dans les ſecrettes raiſons des choſes, ou peut-être ne le ſont-ils pas aſſez pour ne pas y entrer d'eux mêmes : ce n'eſt point cela, les jeunes gens, & peut s'en faut que je ne diſe la plûpart des hommes faits, ſont trop machines, pour faire d'eux-mêmes les reflexions convenables, mais ils ne le ſont pas aſſez pour ne pas les faire lorſqu'on les leur inſpire, ou qu'on les met en voye, ou qu'enfin on les y accoûtume : on ne ſçauroit trop accoûtumer les hommes à la reflexion ; l'eſprit de refle-

xion eſt le meilleur de tous les caracteres, ſoit pour la conduite de la vie, ſoit pour la perfection des Arts & des Sciences ; c'eſt proprement cette ſorte d'eſprit qui fait les Auteurs ; ſans lui les hommes ne ſont que des ſinges, ou des échos, & les livres ne ſont que des repetitions & des copies inutiles : mais autant que cet eſprit eſt eſtimable, autant eſt-il rare : la plûpart n'ont que des penſées directes, quoi qu'en diſent les Philoſofes de nos jours, qui veulent que toutes les idées ſoient réflechies ſur elles-mêmes.

C'eſt ſur tout dans la troiſiéme partie que notre Auteur recommande la reflexion & l'attention, parce qu'en effet cette partie n'eſt qu'une repetition exacte & réflechie des deux premieres ; c'eſt là qu'il faut s'accoûtumer à temperer l'ardeur & le penchant naturel que l'on a de donner, en pouſſant à la muraille, ce qui eſt un grand obſtacle à la beauté de l'execution, parce que la vîteſſe n'étant pas encore acquiſe, le mauvais uſage que l'on fait de ſes forces, en rend toutes les actions contraintes

& desagréables : il faut s'accoûtumer encore à l'exacte observation des regles, à se bien mettre en mesure, à ne presenter que des attitudes justes & parfaites, telles en un mot que sur quelque action que l'on fût arrêté, & de quelque côté que l'on pût être consideré, un Peintre habile, ou un Statuaire excellent les trouvât dignes de servir de modele à ses ouvrages.

L'Ecolier ainsi disposé, éclairé, fortifié dans les trois premieres parties, & conduit par regle & avec méthode au dernier point de la perfection, remportera la victoire dans l'assaut, qui est le sujet de la quatriéme, s'il fait une application judicieuse des principes qu'il a reçûs, & s'il suit exactement les avis que l'Auteur lui donne encore ici; *car il ne faut pas croire avec le vulgaire, qu'il y ait une botte secrette reservée pour les Maîtres:* ce qui est démontré par cela seul, *qu'il y a autant de manieres de se défendre, qu'il y a de manieres d'attaquer.* La superiorité & la sûreté ne sont produites ici que par la vîtesse & par la maniere de prendre les tems, ce qui a fait poser pour principe, *qu'à un tems bien*

pris, il n'y avoit point de contre: tout ceci fait aſſez voir, & l'Auteur en convient, que l'Art de tirer des Armes n'a point de demonſtration geometrique, & qu'il n'eſt point infaillible dans l'execution ; mais il eſt inconteſtable qu'il perfectionne la nature, & qu'il donne de grands avantages.

L'Auteur poſe pour points fondamentaux de l'aſſaut, *la retenuë du corps*; en ſorte qu'on ſoit maître de tous ſes mouvemens ; & *le jugement*, pour payer de tête, en ne donnant rien au hazard, & agiſſant toûjours avec deſſein & par reflexion : il diſtingue trois ſortes d'aſſauts; le premier eſt contre des adverſaires, dont le jeu eſt foible, quoique regulier : le ſecond, contre les plus adroits & les plus reguliers : le troiſiéme, contre des jeux irréguliers & extraordinaires; & il veut que les Ecoliers ſous la direction de leurs Maîtres paſſent à propos de l'un à l'autre, & du plus facile au plus difficile ; tant il eſt vrai que la methode geometrique a lieu partout: je renvoye à l'Auteur pour les exemples & les regles de ces trois aſſauts. Je finis par un trait qui peut plaire

aux Lecteurs : il n'y a gueres personne qui n'ait oüi dire, & qui n'ait dit souvent lui-même, que dans les armes les gauchers ont un grand avantage sur les droitiers ; c'est là une de ces choses qui sont sujetes à être souvent repetées, & à passer de bouche en bouche, comme d'écho en écho, c'est-à-dire sans être comprises : cependant comme on est homme, & qu'on a un esprit, quoi qu'on fasse, on ne laisse pas d'aimer au moins à se flatter d'une certaine intelligence vague & confuse.

Les Physiciens des derniers siécles goûtoient ce plaisir flateux dans l'idée d'une qualité occulte, qu'ils substituoient presque par tout aux veritables principes physiques de la nature; c'est ici le même esprit, qui fait imaginer dans les gauchers & dans les bras gauches un certain excès de force, & une superiorité de vertu sur les droitiers & sur les bras droits ; sans doute, parce que le cœur est du côté gauche. Notre Auteur n'est nullement de ce sentiment, & l'esprit de reflexion qui le domine, ne lui a pas permis de méconnoître la veritable rai-

ſon de la ſuperiorité des gauchers ſur les droitiers : elle eſt fort ſimple & fort naturelle cette raiſon, comme c'eſt l'ordinaire de tout ce qui eſt vrai.

C'eſt l'exercice & l'habitude qui fortifient en nous la ſcience des Armes ; les gauchers ne s'exercent guere qu'avec des droitiers ; ils ſont donc toûjours dans leur jeu naturel avec eux ; mais les droitiers ne s'exercent gueres avec des gauchers ; un gaucher eſt donc pour eux une nouveauté, la nouveauté cauſe la ſurpriſe, la ſurpriſe produit l'embarras, l'embarras déconcerte, un ennemi déconcerté eſt bien-tôt vaincu : ſi un gaucher ne s'étoit jamais exercé qu'avec des gauchers, un droitier ſeroit pour lui un adverſaire redoutable.

Avant que de finir cet extrait, on ſe croit obligé d'avertir le Public que ſi le veritable Auteur de ce Livre a tiré de la Pratique de M. de Brye les principales regles dont il compoſe ſa Methode ; M. de Brye a auſſi tiré de la ſpeculation de ce ſçavant Auteur l'ordre, l'expoſition, l'arrangement methodique, la diction, & le ſtile du Livre qu'il publie ſous ſon nom du

consentement de notre Auteur, dont la modestie donne un nouveau relief au merite de son Ouvrage; on trouve pourtant à dire que M. de Brye n'ait pas indiqué au moins ce veritable Auteur; il a beau prétendre que c'est d'après sa pratique journaliere, que l'Auteur a travaillé; les Connoisseurs sçavent qu'il y a aussi loin de la pratique à la spéculation, que de la spéculation à la pratique, & qu'il seroit même communément plus difficile à un bon Praticien, & sur tout à un Praticien de l'Art de tirer des Armes, de faire avec un grand travail un bon Livre sur son Art, qu'il ne l'est à un speculatif de parvenir avec un peu d'exercice à la pratique de ses speculations: si je ne nomme point ici non plus l'Auteur, c'est que sa modestie est encore la plus forte; les excellens Traitez qu'il va donner au Public sur la Danse & sur la Musique, le feront assez connoître.

ARTICLE XIII.

LA BIBLIOTHEQUE DES Prédicateurs, Tome ſeiziéme: *Contenant trois Tables pour faciliter l'uſage de tout l'Ouvrage. Par le R. P.* Vincent Houdry, *de la Compagnie de Jeſus. A Lyon, chez la Veuve* d'Antoine Boudet, *ruë Merciere, à la Croix d'or.* 1721. *In* 4°. *pp.* 488.

C'Eſt le ſort des grands Ouvrages d'effrayer & d'embaraſſer ſouvent un Lecteur par la multitude & la varieté des choſes qu'ils contiennent. Quelque beſoin qu'on ait de les conſulter, on ne veut pas s'inſtruire à tant de frais, & l'on cede bien-tôt à la peine de feüilleter ennuyeuſement pluſieurs gros volumes, s'ils ne fourniſſent en même tems le moïen d'abreger & de faciliter les recherches.

Quoique la diſpoſition des matieres, l'ordre alphabetique, & les tables qui accompagnent chacun des quinze tomes de la Bibliotheque des Predicateurs, la mettent ſuffiſamment

à couvert de cet inconvenient, l'Auteur ne s'en eſt pas contenté. Eclairé & induſtrieux ſur tout ce qui concerne l'utilité du Public, il preſente ce dernier Tome aux perſonnes pour qui il écrit, afin qu'elles y trouvent preſque ſous un ſeul coup d'œil, tant de richeſſes éparſes dans le reſte de ſa compilation. Pour cela il a imaginé trois ſortes de Tables, par rapport aux vûës & aux beſoins que peut avoir un Prédicateur. Dans la premiere, il marque les deſſeins propres & naturels que fournit le Texte ſacré ſur chaque Evangile des Dimanches & principales Fêtes de l'année, & de tous les jours de Carême; il en propoſe les diviſions, & indique en quels endroits des Tomes précedens on pourra trouver les materiaux neceſſaires pour les remplir.

L'utilité de cette Table ne peut manquer de ſe faire ſentir aux meilleurs eſprits, s'ils font attention à l'incertitude où les jette quelquefois leur propre fecondité, & à l'indétermination où ils ſont ſur le ſimple choix d'un ſujet. Il ne faut pas ſe flatter de l'avantage qui ſe trouveroit

à tirer tout de ſon propre fond ſans aucun modele. Il n'eſt perſonne à qui l'on ne rende un veritable ſervice, ſoit en lui donnant des ouvertures qui l'aident à faire éclore ſes penſées, ſoit en lui apprenant à y mettre un certain ordre, qui communément coûte beaucoup plus que l'invention même; ſoit en diſſipant ſes doutes & en le fixant par l'autorité de l'exemple. Tout cela ne tombe point dans le cas du plagiat, & ce ſeroit une delicateſſe bien ſcrupuleuſe, ou un point d'honneur très-mal entendu, que de ne vouloir pas profiter d'un pareil ſecours, quand on eſt ſûr d'ailleurs qu'il vient de bonne main, & qu'il eſt le fruit des lectures réflechies, & des continuelles méditations d'un homme auſſi experimenté que le R. P. Houdry.

La ſeconde Table, regarde uniquement les Avents, & ce n'eſt que par là qu'elle differe de la premiere. L'Auteur y ſuggere pluſieurs deſſeins convenables à ce ſaint Tems, qu'il partage en quatre Semaines, & chaque Semaine en ſix jours: mais les ſujets de ces vingt-quatre Sermons ſe rap-

portent tous en particulier à un but general. Ce qui l'a déterminé à en uſer de la ſorte ; c'eſt, dit-il, la maniere la plus commune dont l'on prêche aujourd'hui l'Avent. Car on a long-tems pris pour matiere tantôt une Hiſtoire de l'Ecriture, dont les differens évenemens donnoient occaſion de traiter differentes veritez; tantôt une Epître de Saint Paul, ou quelque Parabole de l'Evangile : mais à preſent il a prévalu qu'on prît pour ſujet quelque verité ou quelque maxime generale qui en renferme pluſieurs particulieres, leſquelles tendent toutes à faire de concert une douce violence au cœur humain, &, ſi on l'oſe dire, former contre lui une attaque regulierement ſoûtenuë, qui en ménage plus certainement la conquête. Cette méthode demande dans l'Auditoire une grande conſtance à ſuivre aſſidûment le Prédicateur. Comme tous les Sermons ſont enchaînez les uns aux autres, & que cet enchaînement même contribuë beaucoup à l'impreſſion qu'ils doivent faire ; il eſt dangereux de manquer une ſeule piece, puiſque ce ſeroit renverſer la

diſpoſition œconomique de toutes les autres, & leur ôter une partie conſiderable de leur force.

Entre douze deſſeins d'Avent, tous reguliers & complets, en voici un que l'Auteur a en quelque façon tranſplanté des Ecoles de Theologie dans la Chaire, & que malgré la ſechereſſe du ſujet, il a rendu ſuſceptible des graces les plus vives de l'éloquence. C'eſt le grand & profond myſtere de la Prédeſtination & de la Reprobation des hommes. Recupit, ſaint & ſçavant Theologien d'Italie, dont la capacité n'étoit pas bornée aux Etudes de Religion, lui en a tracé le premier plan. Ce deſſein conſiſte à écarter ce qu'il y a dans le Myſtere d'épineux & d'abſtrait pour s'attacher à certains ſignes, ou à certains caracteres d'une ame ou prédeſtinée, ou réprouvée; caracteres au reſte ſi marquez & ſi parlans, qu'on peut bien les repreſenter comme des aſſurances morales d'une bonne ou d'une malheureuſe Eternité.

Le premier Dimanche de l'Avent, étant ſpecialement conſacré à occuper les Fidelles du Jugement dernier,

l'Auteur veut seulement qu'on appuye sur la double Sentence qui alors sera prononcée par Jesus-Christ ; en alleguant les bonnes œuvres des Elûs pour cause de leur récompense ; & la malice jointe à l'infidelité des Réprouvez pour cause de leur damnation. Il commence dans le discours suivant à toucher expressément sa matiere, & il y entreprend de faire connoître ce que c'est que Prédestination & Réprobation, autant du moins qu'il est permis de penetrer cet abîme. Notre bizarrerie sur ce point lui paroît étrange, en ce que d'ordinaire nous nous inquiétons & nous allarmons du côté où il n'y a qu'à esperer pour nous ; & que nous sommes pleins de securité du côté où nous devons être dans la défiance & dans la frayeur. C'est ce qui lui fait avancer deux Propositions ; la premiere, que l'homme n'a rien à craindre du côté de Dieu, lequel n'a rien omis de ce qui étoit necessaire pour notre salut ; la seconde, que nous avons tout à craindre de nous-mêmes, de notre malice, de notre foiblesse ; ce qui nous oblige à veiller, & à nous servir des moyens

qui nous ſont donnez pour nous ſauver effectivement. Voulons-nous donc nous rendre ſalutaire la crainte que nous inſpire la penſée d'un Myſtere ſi redoutable ? Il ne faut qu'en changer la cauſe & l'objet ; au lieu de nous effrayer des jugemens de Dieu que nous ne pouvons comprendre, abandonnons-nous à ſa conduite, & nous confions en ſa bonté ; au lieu de nous repoſer ſur nos propres forces parmi tant de pieges & tant d'ennemis de notre ſalut, craignons tout de nous-mêmes, puiſque c'eſt de nous ſeuls que nous avons tout à craindre.

Les differens ſignes de Prédeſtination & de Réprobation rempliſſent alternativement la matiere des autres diſcours, & ſuffiſent pour fournir heureuſement la carriére. On verra par les titres que ce ſont les ſujets de Sermon les plus ſimples & les plus rebattus, menagez avec art : l'horreur du peché, par exemple ; le frequent uſage de la Pénitence, la confiance en Notre-Seigneur, la patience chrétienne, l'amour des ennemis, la miſericorde envers les pauvres, la continence, les auſteritez, un choix

ſage dans l'état de vie, une conduite reglée, la ſenſibilité pour les choſes du Ciel, la devotion envers la Sainte Vierge; voilà pour ce qui regarde la Prédeſtination. Les ſignes de Réprobation ſont tirez des diſpoſitions oppoſées.

Il eſt bien manifeſte que tout cela n'eſt point à l'épreuve des contradictions & des ſubtilitez de la diſpute: mais ce n'eſt point de diſpute, c'eſt d'édification qu'il s'agit ici; & malheur au Theologien dont les ſentimens là-deſſus ne ſeroient pas les plus propres à nourrir la pieté dans le cœur du peuple, & à mettre dans la bouche du Prédicateur des paroles de conſolation.

A l'égard de la troiſiéme Table, l'Auteur l'appelle generale, parce qu'on y trouve generalement tout ce qui remplit les Tables particulieres des autres volumes, quoique dans un moindre détail; & parce que les choſes dont elle inſtruit y ſont toutes marquées par ordre alphabetique ſous les differens termes ſynonimes qui les deſignent. La Bibliotheque des Prédicateurs pourroit finir là. Le R. P.

Houdry a cependant dessein d'y ajoûter un jour une cinquiéme partie, en donnant sous la même forme ses propres Sermons, imprimez déja séparément. Ce n'est qu'un des moindres projets de cet Ecrivain infatigable, que son bon temperament, sa tranquillité, son courage, soûtiennent, comme par miracle, contre le terrible poids de quatre-vingt onze ans.

ARTICLE XIV.

LA VERITABLE CROYANCE de l'Eglise Catholique contre les dogmes qui lui sont faussement imputez par les Ecrits des Ministres. Nouvelle Edition, revûë, corrigée & augmentée. *A Paris, chez* Jean-Baptiste Goignard, *Imprimeur du Roi, ruë S. Jacques, à la Bible d'or.* 1720. *in douze.*

CE Traité avoit déjà paru il y a quelques années, & quoiqu'il ne fût encore qu'ébauché, il avoit merité les suffrages du Public, & les éloges de trois Illustres Prélats. C'est ici une derniere édition, & plus exac-

te & plus complette que les premieres. L'Auteur auſſi zelé Miſſionnaire que Controverſiſte habile, avoit conſacré depuis long-tems ſes travaux & ſa plume à la réünion des Calviniſtes, & c'eſt en vûë de leur inſtruction, qu'entre autres excellens Ouvrages pour la défenſe de l'Egliſe, il compoſa celui-ci dont nous donnons l'Extrait.

Le Traité eſt adreſſé en forme de Lettre, à un Gentilhomme du Bas Poitou, d'aſſez bonne foi pour chercher la verité, mais trop prévenu pour pouvoir la trouver. Il ne connoiſſoit l'Egliſe Romaine que ſur le rapport d'un Miniſtre de Hollande, & ſur la foi du Catechiſme de Bulnat. Les calomnies avancées par les deux Miniſtres contre la doctrine Catholique, abuſoient la crédulité du Gentilhomme; il n'oſoit embraſſer une Religion qu'on lui repreſentoit ſous une forme bizarre, & comme un compoſé des dogmes les plus étranges. Ce n'eſt pas d'aujourd'hui que Meſſieurs les Miniſtres ont trouvé le ſecret de nourrir les préventions de ceux qui par le malheur de leur naiſ-

ſance, ſe trouvent engagez dans l'héreſie. Au défaut de bonnes raiſons qui juſtifient leur deſertion, ils rabattent ſur les invectives contre le Pape & les Evêques. Ils ont l'art de défigurer l'Egliſe Romaine par des traits odieux; ils ne la font appercevoir qu'au travers des nuages de l'erreur, en lui imputant des opinions extravagantes & impies, qu'elle fait profeſſion de déteſter. Et afin de mieux couvrir la honte de leur revolte, ils ont ſouvent recours au menſonge & à l'impoſture. Ainſi amuſent-ils la ſimplicité de la multitude, qui dominée par l'eſprit de ſéduction, ſe fait un merite de ſe mettre en garde contre la verité, pour ſe maintenir en poſſeſſion de ſes erreurs.

L'Auteur s'applique dans ce Traité à détromper le Gentilhomme, ſéduit par l'artifice des deux Miniſtres, qui lui faiſoient enviſager l'Egliſe Romaine comme le centre de l'impieté. Selon eux, le culte qu'on rend aux Saints, à leurs Reliques & à leurs Images, eſt un acte d'Idolatrie, qui anéantit le ſacré Myſtere de la Redemption. Ils en diſent autant de

l'honneur qu'on rend à la Mere de
Dieu & à la Croix. Ils accuſent l'E-
gliſe Romaine, d'enſeigner que le Sa-
crifice de la Meſſe eſt propitiatoire,
indépendamment de la Mort de Je-
ſus-Chriſt ; que les ſept Sacremens
juſtifient ceux de ſa Communion ſans
aucune diſpoſition de leur part ; qu'il
y a une autre ſatisfaction que celle
du Sauveur, & d'autre merite que le
ſien. Ils font un crime à cette Egliſe,
de ſon reſpect pour le Corps Adora-
ble de Jeſus-Chriſt, de ſes dogmes
pour la Preſence réelle, & d'avoir in-
terdit l'uſage de la Communion ſous
les deux Eſpeces. La doctrine du Pur-
gatoire & des Indulgences leur paroît
une invention purement humaine qui
n'a ſa ſource que dans l'inſatiable cu-
pidité des Papes, & dans l'avarice
des Moines. Les Ceremonies de l'E-
gliſe, le Jeûne, l'abſtinence des Vian-
des, la défenſe de marier en certains
temps, ſont regardées par les deux
Miniſtres comme autant de ſuperſti-
tions que Saint Paul condamne ouver-
tement. Que n'objectent-ils point ?
Tout ce que la mauvaiſe humeur de
Calvin, l'impudence de Theodore

de Beze, la boüillante imaginatio
de Jurieu ont pû enfanter de repro
ches, tous les traits calomnieux qu
Rivet & ses Confreres ont forgez con
tre l'Eglise Romaine ; les deux Mi
nistres s'en saisissent pour les lancer
leur tour. Ce sont là de ces querel
les surannées que les Calvinistes on
renouvellé cent fois à leur propr
confusion, & à la gloire des Catholi
ques. Mais c'est le retranchement or
dinaire de l'erreur ; elle ne se soûtien
que par la voye d'une injuste recrimi
nation. Foible & sans appui, elle em
prunte ses armes de son propre desef
poir ; les reproches, les outrages, le
calomnies, tout est bon à un Minis
tre, qui pour adoucir le chagrin de s
défaite, tâche de se relever en dé
criant les triomphes de l'Eglise.

Quid facies illi ? jubeas miserum
esse libenter.

Notre Auteur répond à tous ce
chefs d'accusation, d'une manier
à convaincre les Ministres, s'ils vou
loient ouvrir les yeux à la lumiere d
la verité, qui les investit de toute

›arts. L'Eglise, dit-il, nous apprend
qu'il n'y a de salut que par Jesus-
Christ notre Mediateur auprès de
Dieu son Pere. Sur ce principe elle
n'autorise le culte qu'on rend aux
Saints, qu'autant qu'il se rapporte à
Dieu par Jesus-Christ Notre-Sei-
gneur : c'est en ce sens que le Con-
cile de Trente déclare qu'il est bon &
utile d'invoquer les Saints selon cet-
te ancienne Formule de la Primitive
Eglise, *ô Bienheureux Job priez pour
nous.* Et dans le Concile de Calcedoi-
ne, *que Flavien prie pour nous.* En
priant les Saints, nous réclamons leur
protection auprès d'un Dieu que nous
adorons comme la source & le Distri-
buteur de tous les biens. Nous nous
adressons à ces amis de Dieu, afin
que par leurs prieres ils le rendent
sensible à nos besoins, & lui fassent
agréer nos hommages en vertu des
merites du Sauveur, sans la média-
tion duquel l'Eglise reconnoît qu'el-
le ne peut rien obtenir. La doctrine
Catholique n'approuve le culte des
Saints, qu'autant qu'il se termine à
Dieu, & en cela elle ne déroge nulle-
ment à la qualité de Médiateur de la

nouvelle Alliance ; puiſqu'en ſuivant l'eſprit de l'Egliſe, nous ne faiſons par proportion à l'égard de ces ames bienheureuſes, que ce que les Fideles font tous les jours, lorſqu'ils ſe recommandent aux prieres des Juſtes qui ſont ſur la terre. *La priere que les Juſtes font les uns pour les autres, eſt très-puiſſante auprès de Dieu*, Jac. c. 5. v. 16. Saint Paul lui-même conjuroit les premiers Chrétiens de prier Dieu pour lui. Les amis de Job, par l'ordre exprès de Dieu, ont recours à ſon interceſſion. *Allez*, dit le Seigneur, *Job*, 42. 8. *trouver mon Serviteur Job, il priera pour vous.* C'eſt dans le même eſprit que l'Egliſe, appuyée de l'Ecriture Sainte, honore les Reliques des Saints, comme les ſacrez reſtes d'un Corps qui a été le Temple du Saint Eſprit.

A l'égard des Fêtes conſacrées pour celebrer leur memoire, l'Auteur en trouve l'origine dans les Livres ſacrez, & dans l'ancien uſage du Peuple de Dieu. Il remarque que les Epiſcopaux d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande, obſervent très-religieuſement les Fêtes de Notre-Seigneur, de la

Sainte Vierge, des Apôtres, & de S. George, Patron des Chevaliers de la Jarretiere, conformément à la Liturgie Angloiſe & au Reglement établi par Edoüard VI. en 1547. ſous le nom d'*Injonctions*. Il eſt étonnant que les Preſbyteriens attaquent les Catholiques ſur un point de doctrine qu'ils tolerent dans les Anglicans, avec leſquels ils ſont unis de Communion.

L'Auteur de ce Traité montre enſuite, que le Miniſtre Bulnat fait valoir, ſans aucune raiſon, le Chapitre IV. de l'Epître de S. Paul à Timothée contre les Jeûnes de l'Egliſe. Si dans certains jours elle interdit l'uſage de la viande, ce n'eſt point par une ſuperſtition payenne, ou par un diſcernement Judaïque que S. Paul a condamné, mais c'eſt dans un eſprit de pénitence, de mortification & d'obéïſſance, à l'exemple de Saint Jean-Baptiſte, & de pluſieurs autres Saints, tant de l'Ancien que du Nouveau Teſtament. Parmi les moyens de Salut, les Ecritures Saintes nous preſcrivent expreſſément le Jeûne comme le plus efficace pour flechir la colere de Dieu. L'Egliſe Anglicane

même eſt en cela d'accord avec l'Egliſe Romaine. Sous Edoüard VI. on publia un Edit qui enjoignoit l'obſervation des Jeûnes du Carême, des Vendredis, des Samedis & des Vigiles. Le Docteur Burnet, qui ne doit pas être ſuſpect aux Preſbyteriens, avouë de bonne foi que le Jeûne, accompagné de la Priere, eſt la plus forte barriere qu'on puiſſe oppoſer à la violence des paſſions.

Les deux Miniſtres, dit l'Auteur du Traité, font paroître leur mauvaiſe foi en ce qu'ils avancent touchant la créance de l'Egliſe par rapport à la ſatisfaction de Jeſus-Chriſt. Il eſt bien vrai que la ſatisfaction de Notre-Seigneur a été pleine, entiere, ſurabondante, & qu'il a parfaitement acquitté le prix de notre rançon. Mais ſelon l'ordre établi de Dieu, qui déclare, que nous perirons tous, ſi nous ne faiſons pénitence; pour avoir part à cette ſatisfaction, nous devons porter notre croix, en nous ſoûmettant aux travaux de la mortification chrétienne; de telle maniere cependant que nos pénitences tirent toute leur force & toute leur valeur des merites

infinis de Jesus-Christ qui nous sont appliquez, sans quoi elles seroient comptées pour rien devant Dieu, qui en nous récompensant ne couronne que ses dons.

Quant aux calomnies avancées par le Ministre Bulnat contre la Foi Catholique sur le Saint Sacrifice de la Messe, l'Auteur fait voir que l'Eglise, après Saint Paul, ne reconnoît qu'une seule oblation, un Sacrifice unique par lequel le Sauveur s'est immolé pour nous; Sacrifice qu'il offre maintenant dans le Ciel, où il continuëra de s'offrir pour nous jusqu'à la consommation des siécles; pendant que son Corps adorable, qu'il a laissé aux hommes pour gage de son amour, est offert à l'Autel par le Ministere des Prêtres. Ce double Sacrifice, dont l'un s'est accompli sur la Croix, & l'autre se renouvelle chaque jour, n'est au fond que le même Sacrifice consideré sous deux differens points de vûë: c'est-à-dire que le même Sacrifice d'immolation, tel qu'il s'est fait au Calvaire, est devenu pour nous un Sacrifice d'oblation au Pere Eternel. Ainsi dans l'Auguste Sacrifi-

ce de la Meſſe, Jeſus-Chriſt nous applique le merite de ſon premier Sacrifice, ſans l'application duquel nul Sacrifice ne peut être agreable à Dieu. C'eſt de ce Sacrifice ſanglant que celui de l'Euchariſtie emprunte toute ſa vertu & toute ſa Majeſté comme Sacrifice commémoratif; de ſorte que ſon Eſſence conſiſte dans la repreſentation & l'application de la Mort du Sauveur. Le Sacrifice d'oblation eſt donc réellement propitiatoire, avec cette reſerve, qu'indépendamment du Sacrifice de la Croix, il n'a pas la vertu de juſtifier le pécheur, mais ſeulement d'impetrer la vie de la grace & l'eſprit de pénitence par lequel nos pechez nous ſont remis; par conſequent le Sacrifice de la Meſſe n'eſt propitiatoire que par impétration ou par interceſſion.

L'Auteur tire avantage contre les deux Miniſtres, des paroles expreſſes de l'Ecriture Sainte, qui démontrent évidemment que le Sacrifice de la Meſſe a toutes les conditions d'une oblation veritable. Rien ne lui échappe des raiſonnemens invincibles que nos plus habiles Controverſiſtes ont

employez pour prouver la presence réelle contre les Sacramentaires. Il saisit à ce sujet la preuve convaincante pour laquelle Lantfranc Archevêque de Cantorbery avoit forcé l'Archidiacre Berenger d'abjurer son erreur. Une doctrine, disoit autrefois ce grand homme, qui a toûjours été reçûë dans l'Eglise universelle, est sans doute venuë de Jesus-Christ & de ses Apôtres : or il est certain que le dogme de la presence réelle a toûjours été reçû dans l'Eglise universelle. Toutes les Eglises de l'Orient & de l'Occident professent aujourd'hui la même Foi (il parle du commencement de l'onziéme siécle) d'où il conclut que l'Eglise n'a jamais varié sur ce point. La consequence est évidente; car enfin, continuoit-il, si c'est une opinion de fraîche datte & nouvellement établie sur les débris de l'ancienne doctrine : est-il possible qu'on ne puisse nous assigner aucune époque qui ait donné naissance à cette nouveauté ? Par quel miracle ses commencemens & ses progrés le dérobent-ils à nos recherches ? Comment se peut-il faire, que dans tou-

tes les Eglises du Monde, il ne reste pas la moindre trace d'un changement si subit? Interrogez, ajoûtoit Lantfranc, toutes les Nations de la terre, qui font profession de croire en Jesus-Christ; interrogez les Grecs & les Latins, ils parlent tous le même langage sur l'article de la presence réelle. C'est un point de doctrine, reprend notre Auteur, sur lequel toutes les Eglises particulieres, à la reserve des Calvinistes, sont d'accord avec les Catholiques. Nos Eglises, disent les Protestans d'Allemagne dans l'Article x. de la Confession d'Ausbourg, enseignent, que le vrai Corps & le vrai Sang de Jesus-Christ sont réellement & substantiellement dans la Sainte Céne sous les especes du pain & du vin: & pour cette raison nous croyons hérétiques & separez de l'Eglise de Dieu les Zuingliens & tous les Sacramentaires. Mr Daillé luimême au Chapitre 9. de son Apologie, forcé par l'évidence, n'a pû se défendre de rendre hommage à la verité, en avoüant que la doctrine de la presence réelle étoit saine & orthodoxe.

Février 1722.

L'Auteur passe au reproche que les deux Ministres font à l'Eglise Romaine, d'avoir défendu l'usage de la Communion sous les deux especes ; il se sert de l'autorié des Conciles de Constance, de Bâle, de Florence, de Latran & de Trente, qui déclarent qu'elle n'est point necessaire aux Fidéles : apparemment que les Calvinistes ne se rendront pas à cette décision. L'Ecriture Sainte ne leur est pas plus favorable. Elle ne leur fournit rien qui autorise la Communion sous les deux especes. Au contraire, les paroles de Jesus Christ sont décisives contre leur sentiment. *Prenez, mangez*, dit-il, au Chapitre 6. de S. Jean, *ceci est mon Corps, celui qui me mange vivra éternellement, il demeurera en moi, & moi en lui.* C'est donc à tort que les Calvinistes accusent l'Eglise Romaine d'avoir aneanti le Sacrement de la Sainte Céne, en retranchant à ses enfans l'usage du Calice contre l'ordre exprès de Jesus-Christ, qui declare que par la seule manducation du pain il s'incorpore & s'unit avec nous : en effet, par tout où Saint Luc parle de la Sainte

Communion, il n'en parle que ſous le terme de fraction du pain. Il eſt certain que parmi tous les Fidéles de l'Egliſe naiſſante il y avoit des Chrétiens, auxquels les Apôtres par condeſcendance permettoient de garder la Loy de Moïſe: de ce nombre étoient les Nazaréens, qui, s'étant engagez par vœu de ne jamais boire de vin, ne pouvoient participer au ſacré calice. Cette verité ſe manifeſte par le témoignage de tous les ſiecles, qui nous apprennent que les Fideles n'ayant pas la liberté de s'aſſembler dans les tems de perſecution, conſervoient chez eux la Sainte Euchariſtie ſous la ſeule eſpece du pain, afin de n'être pas privez de cette nourriture celeſte, qui au milieu de leurs croix répandoit dans leurs ames les plus douces conſolations, & leur inſpiroit en même temps cette force heroïque, dont ils avoient beſoin, pour ſe ſoutenir contre l'horreur des ſupplices.

Monſieur Daillé dans ſon Apologie convient que ce retranchement de la coupe n'eſt de nulle conſequence. Les Calviniſtes mêmes, par l'article 7e

du chapitre ſecond de leur Diſcipline Eccleſiaſtique, ont diſpenſé ceux qui ont une averſion naturelle pour le vin, de communier ſous les deux eſpeces.

Du reſte ſi l'Egliſe à voulu que ſes enfans s'en tinſſent à la Communion ſous une ſeule eſpece, elle n'a eu d'autre deſſein, comme à fort bien remarqué Mr Boſſuet dans l'expoſition de la Doctrine Catholique, que d'empêcher les irreverences, que la confuſion ou la negligence des peuples auroient pû cauſer dans ces derniers temps, l'Egliſe ſe reſervant toûjours le pouvoir d'établir la Communion ſous les deux eſpeces, ſuivant qu'elle le jugera plus utile pour le bien de la paix & de l'unité.

L'Auteur, après avoir prouvé la Doctrine de l'Egliſe Romaine ſur les Indulgences & les peines du Purgatoire, en appelle à l'Egliſe Proteſtante d'Angleterre, qui ſous le regne d'Edoüard VI avertiſſoit au Canon de la Meſſe, ceux de ſa Communion de recommander à la bonté infinie de Dieu les ames des trepaſſez. Deux Evêques des plus éclairez de l'Egliſe

Anglicane (*a*) s'expliquent nettement ſur cet article, comme on le peut voir dans la declaration de feuë Madame la Ducheſſe d'York. „ Nous confeſ-
„ ſons, diſent-ils, que la priere pour
„ les morts eſt une des plus authenti-
„ ques & des plus anciennes pratiques
„ de la Religion Chretienne, & que
„ nous la faiſons en particulier; ſans
„ faire neanmoins de profeſſion pu-
„ blique ſur cet article.

Après avoir établi le culte des Images ſelon la Doctrine de l'Egliſe, l'Auteur obſerve ſur le témoignage d'Heilix, (*b*) que, nonobſtant les Actes du Parlement d'Angleterre pour ſupprimer les Images, la Reine Elizabeth conſerva dans ſa Chapelle Royale un Crucifix d'argent maſſif qui y demeura fort long-temps, juſqu'à ce que Pach, qui s'étoit mis en poſſeſſion de tout faire impunément, l'eût mis en pieces par l'inſtigation du Chevalier Robert Knollis grand Puritain. Le même Hiſtorien dans la vie de Laud, Archevêque de Cantorbery rapporte que Sherfield Recorder de

(a) *Bucer in Scriptis Anglicanis, p.* 427.
(b) *Heilix Hiſt. de la Reform. p.*124...229.

Sarum, fut condamné à une amende de mille livres ſterlin, pour avoir caſſé une vitre où étoit peint le Pere Eternel; & de nos jours le Roi Charles ſecond fit réimprimer en 1678 la Liturgie Angloiſe remplie des Images de Notre Seigneur, de la Sainte Vierge & des Apôtres. Certainement les Calviniſtes n'accuſeront pas d'idolatrie l'Egliſe Anglicane avec laquelle ils ſont unis de Communion; ils uſeront apparemment de la même indulgence à l'égard des Archevêques de Cantorbery, qui ont laiſſé juſqu'à ce jour ſur les fonts Baptiſmaux de leur Egliſe l'image de la Sainte Vierge tenant Jeſus Chriſt entre ſes bras.

L'Auteur s'attache dans la ſuite de ce traité à prouver que l'Egliſe Romaine eſt la veritable Egliſe à l'excluſion de celle des Proteſtans & des Calviniſtes. Il inſiſte particulierement ſur ce que cette ſeule Egliſe peut produire une ſuite interrompuë d'Evêques legitimement ordonnez; les Proteſtans eux-mêmes ſemblent en convenir, puiſque ſouvent ils ont pris le parti de chercher parmi les Catholiques une Ordination furtive. Les

Freres Bohemiens avoient été autrefois contraints de recourir à l'Eglise Romaine, pour se faire ordonner.

Il met en preuve contre l'Eglise Anglicane un fait qui se passa sous le Regne d'Elizabeth à l'occasion de Parker, nommé par cette Reine à l'Archevêché de Cantorbery en l'année 1559 Il prétend qu'Elizabeth mit alors tout en œuvre auprès de Milord Richard Creagh Archevêque d'Armach, prisonnier à la Tour de Londres, pour l'obliger à sacrer Parker; mais que le saint Prélat aima mieux languir dans les fers que de racheter sa liberté au prix de son honneur & de sa Religion. Cependant la Reine persistoit dans le dessein de faire ordonner Mathieu Parker par un Evêque dont l'Ordination ne pût être contestée. Pour cet effet elle fit expedier une commission adressée à Gilbert Evêque de Bath, à Cuthbert Evêque de Durham, à David Evêque de Peterboroug, à Antoine de Landaf, à Scory & à Barlou qui sont nommez Evêques sans qu'on fasse aucune mention de leurs sieges; ce qui fait conjecturer, qu'ils n'avoient pas encore

été ſacrez ; les trois premiers refuſerent de ſacrer Parker, ſur quoi Elizabeth fit expedier une ſeconde commiſſion adreſſée à Barlou, à Antoine de Landaf, à Scory, à Coverdale, à deux ſuffragans & à Bale Evêque d'Oſſory en Irlande. Landaf s'en defendit quoiqu'il eût prêté le ſerment de ſuprématie; enfin plusieurs difficultez étant ſurvenuës, la Reine s'en tint à Barlou, lequel aſſiſté de Scory, Coverdale, & Hodgskins impoſa les mains à Parker qui dans la ſuite ordonna les autres Evêques en qualité de Primat d'Angleterre. Cela ſuppoſé, les Evêques Anglicans d'aujourd'hui doivent remonter juſqu'à cet Archevêque de Cantorberi, pour chercher la ſource de leur Ordination.

Celle de Parker fut conteſtée d'abord par les Catholiques. Quelques-uns comme témoins oculaires ſoûtinrent qu'elle avoit été faite furtivement dans un cabaret : les Proteſtans eurent de la peine à juſtifier Parker ſur ce reproche. D'autres aimerent mieux avoüer que l'Ordination telle qu'elle avoit été pratiquée juſques à

l'an 1559 n'estoit point necessaire. Ce ne fut qu'en 1616. que Masson ayant entrepris de faire l'Apologie de l'Ordination Anglicane, cita un regître de Lambeth, qui contenoit un procès verbal du Sacre de Parker. Burnet & Collier ont mis cette piece à profit pour refuter l'Histoire du cabaret, & pour prouver en même tems que l'Ordination de Parker étoit valide & canonique, quoiqu'à dire vrai cet acte tel qu'il a paru plus de cinquante ans après, prouve tout le contraire; car par cet acte il passe pour constant 1°, que Barlou fut l'Evêque commis pour consacrer Parker; 2°, il demeure toujours incertain que Barlou ait été lui-même ordonné: il est vrai qu'il avoit été nommé à divers Evêchez; mais Masson se trouve dans la necessité d'avoüer qu'il n'a pû trouver son Ordination dans les Regîtres de Cramner, quoique toutes les autres y soient exactement marquées, sans excepter même les translations d'un siege à un autre.

A la verité Godwin, Auteur peu sûr dans ce qu'il avance, se porte pour garant de la consecration de Barlou,

qui se fit, dit-il, en 1535. mais ce fait est démenti par des preuves incontestables; car Rymer * depuis quelques années a fait paroître parmi les pieces tirées des Archives d'Angleterre une commission de la Reine Elizabeth, adressée à Parker pour ordonner Barlou nommé à l'Evêché de Chicester, & une autre pour sacrer Scory.

L'Evêque de Landaf refusa de sacrer Parker sur ce que Bonner Evêque de Londres Catholique, prisonnier & deposé le menaca de l'excommunier s'il osoit proceder au sacre de Parker, d'où il est naturel de conclure que Bonner auroit fait la même menace à Barlou s'il l'avoit crû Evêque.

L'Evêque de Londres avoit été inquieté en 1564. par Horn Evêque de Wincester, que Parker avoit ordonné, sur le refus qu'il avoit fait jusqu'alors de prêter le serment de suprématie; il se contenta de sommer Horn & les autres à prouver qu'ils fussent Evêques. Les Juges ne crûrent pas devoir rien décider, & l'affaire fut portée au Parlement qui déclara

* *L.* 15. *p.* 550.

que les perſonnes ordonnées ſelon le Pontifical d'Edoüard VI étoient veritables & legitimes Evêques, mais en ceſſa de pourſuivre l'accuſation intentée contre Bonner.

Le Regître de Lambeth fournit encore une autre preuve qui n'a pas moins de force contre la validité de l'Ordination de Parker: c'eſt, qu'il fut ordonné ſelon le Pontifical d'Edoüard VI. Et on ne peut diſconvenir que la forme n'en ſoit entierement défectueuſe; elle eſt conçûë en ces termes: *Recevez le ſaint Eſprit & ſouvenez-vous de rallumer la grace de Dieu qui eſt en vous par l'impoſition des mains, car Dieu ne nous a pas donné un eſprit de crainte, mais un eſprit de puiſſance, d'amour & de ſageſſe.* Cette formule convient autant à l'Ordination des Prêtres qu'à celle des Evêques, ce qui engagea Charles ſecond à faire ajoûter dans cette formule quelques termes qui en determinaſſent le ſens à la Prêtriſe ou à l'Epiſcopat. Mais une formule inconnuë à l'Egliſe Latine & dont on ne trouve aucun veſtige dans les Pontificaux anciens peut-elle être regardée comme legitime?

Février 1722.

L'Auteur remarque, que dès le commencement du Schiſme d'Henri VIII, Cramner & ſes adherans, ayant été conſultez, ſçavoir ſi l'Ordination des Prêtres & des Evêques étoit neceſſaire, Cramner & Barlou repondirent que non; & que la nomination du Prince ſuffiſoit. Le premier n'oſa neanmoins faire aucune Ordination du vivant de Henri VIII, que ſelon le Pontifical Romain: quelques uns, dit notre Auteur, ont prétendu que le defaut de pouvoir annulloit l'Ordination; ils ſe ſont trompez, ils prouvent bien par là que l'Ordination étoit illicite, mais il ne s'enſuit pas qu'elle fût invalide. Le Cardinal Pole porta là-deſſus le même jugement: car ſous le regne de Marie il regla de concert avec ce qui reſtoit d'Evêques Catholiques, que les Prêtres & les Prélats qui rentreroient dans le ſein de l'Egliſe Catholique ſeroient remis en exercice de leurs fonctions, s'il ſe trouvoit qu'ils euſſent été ordonnez ſelon le Pontifical Romain; à l'égard de ceux qui avoient reçû l'Ordination, ſuivant la formule de l'Egliſe Anglicane, il fut conclu,

qu'ils feroient réordonnez, s'ils en étoient jugez dignes. En consequence de ce reglement ceux qui furent condamnez à mort comme héretiques, étoient dégradez, s'ils avoient reçû l'Ordination conformement au Pontifical Romain. Les autres, étant regardez comme Laïques, n'eurent point part à la honte de cette dégradation.

Telle est, dit notre Auteur, l'origine de l'Ordination des Evêques & des Prêtres d'Angleterre. Comme la validité de ces Ordinations avoit été contestée par les Anglois mêmes après que les actes touchant la Religion, passez sous le regne d'Edouard VI, eurent été supprimez & annullez pendant le regne de Marie, la huitiéme année du regne d'Elizabeth on passa un nouvel acte, par lequel celui qui avoit reglé la forme de l'Ordination fut remis en vigueur.

Par cet acte Elizabeth & le Parlement prétendoient rectifier tous les defauts qui pourroient s'être trouvez dans des Ordinations de cette nature. Ainsi les Ordinations des Evêques Anglicans ont pour fondement un

acte aussi nul que celui qu'il rectifie.

Ce qui est plus remarquable, c'est, que les mêmes reproches que les Catholiques font aux Protestans d'Angleterre sur la nullité de leur Ordination, ceux-ci les font aux Calvinistes de France. Car il est notoire que les Ministres ne sont point admis par les Evêques Anglicans au Ministere de la prédication ou à quelque autre fonction Ecclesiastique, qu'ils n'ayent été ordonnez de nouveau comme des gens sans caractere. Ils n'en usent pas de même à l'égard des Prêtres & des Moines Apostats qui sont tenus pour legitimement ordonnez dès qu'ils ont presenté leurs lettres de Prêtrise en bonne forme.

Nous aurons occasion dans le journal suivant d'éclaircir ce point de fait qui concerne l'Ordination de Matthieu Parker, & de la succession des Evêques d'Angleterre; cette matiere est trop importante pour la laisser indecise.

L'Auteur repond aux autres chefs d'accusation avec tout le discernement & l'habileté d'un Théologien versé dans la lecture des Peres & des

Controversistes qui lui fournissent des armes contre les foibles attaques que les deux Ministres livrent à l'Eglise Romaine.

Article XV.

NOUVELLES CONJECTURES Physiques, concernant la disposition de tous les corps animez. Par le Sieur Gautier de Nîmes, *Inspecteur des Ponts & Chaussées du Royaume. A Meaux, chez* F. Alart. 1721.

Nouvelles Conjectures sur la Peste, en deux Lettres, l'une de Mr Gautier, l'autre de Mr Baux Medecin à Nîmes de la Faculté de Montpellier. A Meaux, & à Paris chez André Caillau *à la Place de Sorbonne*. 1721.

On donne en même tems l'Extrait de ces deux petits Ouvrages partagez en quatre Lettres, non seulement parce que c'est le même Auteur qui les publie presqu'en même tems, mais parce que c'est par tout le même systême qu'il propose. Mr Gautier est déja connu par d'autres Ouvrages, sur tout par celui qu'il a donné sur les Ponts & les Chaussées. Il eût été

à souhaiter que ce sçavant Auteur, en quittant ici le stile didactique qu'il avoit employé avec succès jusques-là, eût voulu se piquer d'un stile un peu plus familier, & plus intelligible pour tout le monde; car le nombre des gens qui entendent à demi mot, ou qui devinent la pensée d'un Auteur, est fort petit. Mr Gautier, trop occupé des choses mêmes, a sans doute donné la moindre attention au paroles & aux expressions.

Dans la premiere Lettre sur les corps animez, ce sçavant Auteur est surpris qu'on dise que les alimens se changent en chyle, le chyle en sang, le sang en chair, en os, &c. Cette métamorphose lui paroît fort incertaine, quoiqu'il convienne que c'est l'idée commune : il trouve donc plus raisonnable *de penser, & de dire que le chyle, qui consiste dans un acide developpé par le liquide des alimens, avec lequel il a fermenté & s'est mêlé, n'est tel que parce que ses ressorts se sont brisez, & ses pointes émoussées, & qu'il est aussi ancien que l'origine de l'homme; que le sang pareillement de semblable datte n'est tel que par un developpement de ses glo-*

bules en d'autres, où il est contenu, & cela par le moyen du chyle, & du suc des alimens, qui le viennent faire fermenter & developper; que les muscles & les chairs, les tendons, les os, les ongles, les cheveux, &c. étant de même aussi anciens que l'homme, & developpez par la circulation du sang, ou par le liquide du chyle & des alimens, sont desemboitez de leurs cellules, ou de leurs tissus, &c. de maniere que les liquides des alimens passant sans cesse dans toutes ces parties qui composent les corps vivans, ne servent que pour en remplir incessamment les petits vuides, ou leurs cellules, & l'entredeux du deployement de leurs tissus.

C'est quelquefois un défaut de trop penser; trop d'idées entassées dans le discours ne laissent pas de causer une sorte d'indigestion dans l'esprit d'un lecteur, qui en rejette souvent le blâme sur l'Auteur, de qui il pretend ne rien recevoir que de bien digeré: il faut avoüer aussi qu'il en coûte à un Auteur trop sçavant de se proportionner à la capacité de ses lecteurs: il y a bien des choses sur lesquelles on souhaiteroit que Mr Gautier voulût don-

ner des preuves, ou des éclairciſſemens; mais pour ne rien dire du reſte,

Que doit-on entendre par un acide developpé par le liquide des alimens; & ſur quelles preuves eſt eſtabli, que le chyle n'eſt autre choſe que cet acide ainſi developpé? Il ſemble qu'un liquide eſt plus propre à envelopper, à abſorber, à noyer un acide, qu'à le developper; & puis s'il y a dans nos corps un chyle primigenie, dont tous les chyles que nous voyons tous les jours ſe former, ne ſoient que des déployemens, ce chyle primigenie doit être en ſi petite quantité, qu'il eſt difficile, même d'imaginer la rapidité & l'extenſion des déployemens preſque immenſes de ce petit chyle, lequel dans une ou deux heures s'étend à tout le volume de matiere qui paroît dans nos veines lactées; mais la merveille en ceci, c'eſt que ce petit chyle qui ſe developpe ſi vîte & à une ſi grande étenduë, fourniſſe pendant les trente, quarante, ſoixante, quatre-vingt années, & ſouvent au-delà, fourniſſe matiere à de continuels developpemens, & n'occupe pourtant jamais que l'étenduë de quelques pe-

tits vaiſſeaux : tout notre corps ne devroit-il pas être chyleux, ou plutôt toutes les autres parties ſe developpant à proportion du chylé, notre corps ne devroit-il pas être d'une étenduë énorme ? Notre ſçavant Auteur a voulu étendre à toutes les parties des corps le ſyſtême de la préexiſtence des principaux membres dans leurs ſemences ; que les os par exemple ne faſſent que ſe developper, on peut le croire, parce que ce developpement a ſes progrès réglez, & bien meſurez; mais il en va tout autrement du chyle, du ſang, & des autres ſubſtances ſemblables : ſi les alimens ne forment pas, mais developpent ſeulement le chyle, ce chyle ne va pas toûjours croiſſant, & ſe developpant comme les os, & après que le liquide des alimens s'eſt écoulé, que devient-il, ce chyle ? S'enveloppe-t-il de nouveau ? Sort-il de nouveau de ſes reſervoirs, pour paſſer dans ceux du ſang, & puis dans ceux des autres humeurs ? Se mêle-t-il avec ce ſang, avec ces humeurs ? Se gonfle-t-il ſimplement pour laiſſer paſſer le liquide des alimens, comme feroit un canal de cuir, ou autre matiere lâche

& flexible ? Ce seroit confondre le chyle avec les veines, qui le contiennent, & tous les liquides du corps avec leurs vaisseaux; qui ont une espece de stabilité; tandis que ces liquides ne font que passer: le systême de la préexistence des parties dans la semence ne paroît gueres propre à s'étendre aux parties passageres, que la circulation entraîne, & on ne l'a gueres étendu jusqu'ici qu'aux parties stables, & qui ont quelque consistence, si toutefois il y en a de telles dans des corps passagers & de peu de durée, dont toutes les parties ont après tout leur liquidité plus ou moins grande. Mr Gautier pousse le systême jusqu'où il peut aller; la salive, & sans doute aussi tous les excremens, l'urine, la sueur, ne sont qu'un developpement d'une salive, d'une sueur, d'une urine préexistante: la nature est certainement bien imparfaite, si elle ne peut pas rejetter le superflu des alimens qu'on a pris; elle est même bien pis que cela; car un homme, Adam lui-même dans sa constitution la plus parfaite, & immediatement au sortir des mains de son Auteur, est un amas de parties su-

perfluës & excrementeuſes à l'infini ; car il contient ſes excremens propres, & ceux de tous ſes deſcendans : quoi ! Dieu n'a donc point pû créer l'homme ſans y créer rien de ſuperflu ; autrement lui & tous ſes deſcendans auroient été travaillez de retentions & de teneſmes éternels, ſans pouvoir ni cracher, ni ſe moucher, ni ſuer, ni rejetter en un mot ce qu'il y auroit eu de trop dans les alimens : ne faudra-t-il pas auſſi que nos paroles, & tous nos mouvemens préexiſtent dans la ſemence, & qu'Adam ait été gros de toutes les ſottiſes des hommes ? Si l'on y prend garde, le ſyſtême, je ne dis point de notre Auteur, mais en general de la préexiſtence des parties dans la ſemence, va là, & Mr Gautier n'a fait en habile homme que lui donner ſa juſte étenduë ; car ſi les organes préexiſtent dans la ſemence, le ſang, & toutes les liqueurs qui rempliſſent ces organes, & les méchaniſmes de toutes ces parties y préexiſtent auſſi.

Le ſçavant Auteur craint que l'opinion contraire à la ſienne ne *donne trop de pouvoir à la nature*, & qu'elle ne la rende *la maîtreſſe de tous les êtres vi-*

vans; comme si la nature étoit un être indépendant de Dieu ; comme si elle n'étoit pas l'ouvrage de ses mains; comme si la perfection de l'ouvrage étoit une marque d'imperfection, & un sujet de terreur pour l'Ouvrier; comme si en donnant à ses creatures le pouvoir de produire, & sur tout de ne produire que dépendamment de son concours actuel & très-immediat, Dieu ne retenoit pas toûjours le pouvoir suzerain, non seulement de réfuser ce concours, mais même d'anéantir en un instant toutes les créatures, si elles osoient se révolter, & entasser des monts pour aller jusqu'à lui : mais qu'elles en seroient loin encore! C'étoit à un Jupiter de trembler à la vûë de ces géants : dans le regne d'une veritable Divinité les Geryons & les Antées ne sont que des Pigmées sans vertu, ou plutôt ne sont rien.

Dans sa seconde Lettre Mr Gautier propose de nouvelles preuves, dont voici, ce me semble, le précis. L'Auteur de la nature ayant créé le premier homme dans un état de perfection, lui donna sans doute d'abord toutes les parties qu'il lui est naturel d'avoir,

du ſang, du chyle, de la ſalive, &c. *Peut-on penſer*, dit Mr Gautier, *qu'avant que l'homme ait été formé, le Seigneur ait tranſmué des alimens en chyle, du chyle en ſang, &c. pour le composer?* Non ſeulement on peut penſer, mais on doit croire fermement que Dieu a fait encore plus que cela, en tranſmuant immediatement le limon en chyle, en ſang, &c. ſans l'avoir fait paſſer par la tranſmutation mitoyenne des alimens; car les alimens ne ſont qu'un limon tranſmué, comme nos corps ne ſont que des alimens tranſmuez: mais peu importe au ſyſtême en queſtion, que Dieu ait tiré notre ſubſtance des alimens, ou du limon, ou même du néant, par tranſmutation, ou ſans tranſmutation; il eſt toûjours bien certain qu'il n'a pas prétendu que cette premiere formation tirât à conſequence pour les autres; car il n'y a pas d'apparence que le premier homme ayant été formé dans ſa perfection, les autres hommes parviennent à cette perfection ſans le concours d'aucun aliment.

Mr Gautier ſe jette enſuite dans le ſyſtême des vers embryons, & veut

que nous ſoyons des vers dans notre premiere origine ; tout cela a beſoin de beaucoup d'éclairciſſemens, & de bonnes preuves : un Auteur l'avance avec beaucoup de facilité ; mais un Lecteur ne le croit pas de même. Enfin Mr Gautier termine ſa Lettre, en prétendant, *qu'il importe beaucoup à la toute-puiſſance de la Divinité, & à notre gloire, que nous ſoyons auſſi anciens que le monde... plutôt que ſi nous ne faiſions aujourd'hui que de naître.* Voilà donc un ſyſtême bien important, puiſque le Ciel & la Terre s'intereſſent dans ſa verité : mais qu'importe à Dieu que nous ſoyons, & que le monde entier ſoit quelques ſiecles plutôt, ou plus tard, s'il a laiſſé paſſer une éternité, ſans s'empreſſer de les tirer du néant, quoiqu'il n'eût qu'à parler, ou à le vouloir ? D'un autre côté, notre propre gloire eſt d'être ce que nous ſommes, & ce que Dieu veut, & quand il veut que nous ſoyons, & non pas de nous élever par de vaines prétentions au-deſſus de notre condition naturelle. Après cela que nous ſerviroit d'avoir été depuis 6000 ans dans un état ſi inférieur à celui de la plus

vile enfance, ſix mille ans embryons, ſix mille ans vers, chenilles, inſectes, ſans eſprit, ſans penſée, ſans connoiſſance, pour être enſuite à peine quelques inſtans pourvûs d'un eſprit, & d'une raiſon que nous profanons par mille viſions, & par mille caprices?

La troiſiéme Lettre de Mr Gautier eſt ſur la Peſte. La nature eſt encore ici trop imparfaite, ou peut-être trop parfaite, pour pouvoir produire la peſte; elle ne fait que developper un mal que Dieu a créé dans notre ſubſtance, & dans celle de tous les hommes, depuis Adam de pere en fils; la peſte eſt dans la ſemence, comme les os, les chairs, le ſang, le chyle, le chaud, le froid, les dérangemens des ſaiſons, les vices des alimens, les intemperies de l'air, nos excès, mille ſemences de contagion, & mort auroient beau s'inſinuer juſques dans notre ſein; s'ils n'y trouvoient des ſemences naturelles de peſte & de mort, & non ſeulement de peſte, mais de toute autre maladie; & quand notre ſang mis en feu par le feu le plus materiel s'irriteroit, s'élanceroit, romproit toutes ſes digues & tous ſes vaiſ-

ſeaux, notre poux ſeroit réglé & tranquille, ſi Dieu n'avoit auparavant, & dès la naiſſance du monde, recelé dans quelque coin de notre corps une petite doſe de fiévre, un embryon de battement de poux. Je ne ſçai pas ſi ce ſyſtême produira jamais d'héreſie; mais il paroît peu catholique de donner à Adam dès le premier inſtant de ſon être, & à tous ſes deſcendans, des ſemences réelles & bien formées de peſte, & de toute autre infirmité. A la verité, on dit dans le ſtile de la converſation, ou même dans celui de l'éloquence, que nous portons en nous des ſemences de peſte & de toutes les maladies; mais cela ne veut dire autre choſe, ſi ce n'eſt que nous ſommes chair & os, c'eſt-à-dire, d'une matiere que tous les élemens, & tout ce qui nous environne, ou nous penetre, a droit d'alterer.

La quatriéme Lettre eſt de Mr Baux Medecin de Nîmes, à qui les trois Lettres de Mr Gautier ſont adreſſées: Mr Gautier a mis à la tête de cette Lettre un Avertiſſement, qui lui ſervira ici d'Extrait. *Cette Lettre*, dit Mr Gautier en parlant de ſa troiſiéme,

n'a pas été plutôt finie par ſon Auteur, à qui elle eſt adreſſée, qu'il en a envoyé une imprimée de ſa façon à Mr Gautier, ſur le même ſujet, dattée du 26. Juillet dernier, qui roule à peu près ſur les mêmes principes de la peſte, ſans que l'un & l'autre de ces deux Auteurs, tres bons amis d'ailleurs, ſe fuſſent communiqué leurs penſées: la difference qu'il y a de l'une à l'autre de ces deux Lettres, c'eſt que Mr Gautier parle dans la ſienne en Phyſicien, par conjectures, & comme une perſonne qui cherche en s'adreſſant à ſon ami, pour lui demander ſes avis ſur ces ſortes de matieres, qui ne ſont pas de ſa profeſſion; au lieu que dans celle de Mr Baux, ſon Auteur y parle en ſçavant Médecin, avec beaucoup de methode & de certitude; & que ſi avant lui perſonne n'a penſé aux mêmes principes de la peſte, qu'il rapporte ſi bien, ſuppoſé qu'ils ſoient les veritables & les plus certains, on peut dire qu'il eſt le premier de les avoir trouvez.

Je remarquerai, en finiſſant cet article, que la nature n'étant autre choſe que le concert des cauſes, & des loix que Dieu a ſagement établi pour le méchaniſme & l'œconomie de cet

univers, c'eſt dire, que Dieu a bien le pouvoir de créer les divers êtres par ſa volonté efficace, mais qu'il n'a pas le ſçavoir, ou la ſageſſe de les produire avec intelligence, & par une ſuite d'arrangemens & de diſpoſitions convenables; que de dire que Dieu a formé immediatement lui-même tous les corps & toutes les ſemences, en un mot tout ce qui eſt organiſé, il paroît qu'il y a plus de Philoſophie, & qu'il n'y a pas moins de religion à dire, que la puiſſance de Dieu a créé la matiere, & que ſa ſageſſe en a produit les arrangemens; ou, ſi l'on veut, que Dieu a fait la nature, & que la nature a fait le reſte, mais en ſe ſouvenant que la nature c'eſt Dieu lui-même qui agit avec les créatures qu'il a formées, & ſuivant les loix qu'il a établies.

ARTICLE XVI.

ABREGE' CHRONOLOGIQUE de l'Hiſtoire de France ſous les regnes de Loüis XIII. & Loüis XIV. pour ſervir de ſuite à celui de François Mezeray Hiſtoriographe de France ; Tome ſeptiéme, contenant le Regne de Loüis XIII. pages 528. A Amſterdam chez David Mortier Libraire 1720.

ON a bien raiſon d'appeller ce Livre un abregé; mais pour ne pas tromper les Lecteurs il auroit fallu l'intituler : Abregé de quelques Traits les plus communs de l'Hiſtoire de France. L'Auteur n'y a pas mis ſon nom. Nous n'en ſommes point ſurpris ; les écrivains qui travaillent, comme on dit, à la feüille, cherchent plûtôt à ſe faire recompenſer par les Libraires qu'à ſe faire connoître du public.

Cependant pour faire valoir cet abregé, on dit dans l'avertiſſement, » qu'il a été fait pour être mis à la ſui- » te de la nouvelle édition de Meze- » ray ; qu'on a pris ſoin de ſe confor-

» mer au plan de cet Auteur, d'imi-
» ter autant qu'on a pû ſon tour, ſa
» preciſion, ſa clarté, ſa liberté;
» qu'on s'eſt ſur tout attaché à cette
» ſincerité qui lui eſt propre, & qui
» fait le caractere eſſentiel de l'hiſtoi-
» re; que comme lui on a rangé
» exactement ſelon l'ordre des temps
» les évenemens dont on a parlé; que
» comme lui on n'a touché des affai-
» res étrangeres, que ce qui étoit ne-
» ceſſairement lié avec celles de Fran-
» ce; que comme lui enfin on a quel-
» quefois abandonné le recit de celles
» qu'on avoit amenées à une eſpece
» de concluſion, lorſqu'il s'en eſt pre-
» ſenté de nouvelles qui ont paru plus
» importantes.

Nous laiſſons à l'Auteur la gloire d'avoir pris Mezeray pour modele; mais nous craignons que les critiques ne le prennent plûtôt pour le ſinge que pour l'imitateur de cet Hiſtorien. Quoi qu'il en ſoit, il ſe flatte d'en avoir pris les tours, parcequ'à l'exemple de Mezeray, il ne s'embaraſſe point de lier les faits les uns avec les autres, & paſſe ſans contrainte d'un évenement qui n'eſt pas fini, à un

autre qu'il commence, & qui n'a nulle liaison avec le précedent : mais a-t-il pris de Mezeray, cette vivacité & ce feu qui regne dans ses narrations, & qui lui font pardonner le peu de soin qu'il a eu de les unir par des transitions naturelles les unes avec les autres. Nous ne nous sommes pas du moins aperçus qu'il y ait rien de vif & de piquant dans les recits de notre abreviateur.

Il a de la *precision*, si l'on appelle *precision* le retranchement de plusieurs faits importans, & de plusieurs circonstances considerables, d'où depend la connoissance parfaite des mêmes faits dont on parle. On convient encore qu'il y a de la clarté & de la netteté dans son stile, mais il ne dit rien de nouveau ; & en ne decouvrant au Lecteur que la moitié des objets qu'il veut representer, au lieu d'instruire, il rebute, il ennuye; tel est le sort de presque tous les Abreviateurs, semblables, si j'ose ainsi parler, aux montreurs de curiositez, qui font voir au travers d'un verre les portraits des grands hommes, leurs palais, leurs combats, & cent

autres raretez, & ne ſont capables que de contenter les yeux des enfans qui croyent tout voir en ne voyant rien. Ainſi le prétendu Continuateur de Mezeray ne montre, pour m'exprimer de la ſorte, qu'en racourci & en perſpective divers tableaux mutilez & imparfaits qu'il peint d'après des modeles mal entendus. On lit ſon ouvrage, & ſi l'on y voit quelque choſe, ce ne ſont que des copies defectueuſes d'aſſez mauvais originaux.

A l'égard de la *liberté* & de la *ſincerité* qu'il louë dans Mezeray, & qu'il ſe fait encore honneur de ſuivre, on peut dire, qu'il triomphe en ce point, & qu'il feroit là-deſſus des leçons à ſon guide. Il eſt refugié dans un païs de franchiſe, d'où viennent toutes ſortes de libertez qui n'ont la plûpart d'autre merite que de faire vivre les Auteurs qui les compoſent & d'enrichir les Libraires qui ſe mocquent des gens oiſifs qui les achetent, & qui les liſent. Il eſt cependant plus reſervé que ſon devancier le Vaſſor. Mais comme il n'en a pas tiré pluſieurs traits de Satire & de calomnie capables d'empoiſonner ſon hiſtoire,

il n'en a pas auſſi tranſcrit divers faits que peut recueïllir un Abreviateur qui ſçait diſtinguer le vrai d'avec le faux, & l'hiſtoire d'avec l'impoſture.

Nous ne nous arrêterons point à extraire ni à relever les endroits ou les fautes les plus remarquables de ce premier Tome de l'ouvrage. Ces ſortes d'abregez ne meritent ni extraît ni cenſure. On aura une idée ſuffiſante par ce que nous allons remarquer dans les premieres lignes de ſon livre.

» La Reine, dit-il, ne perdit pas » le temps à pleurer la mort d'Henry » ſon époux, elle envoya les Ducs de » Guiſe & d'Epernon à l'hôtel de vil» le . . . . le Chancelier de Sillery fit » avertir le premier Preſident de Har» lay, de convoquer toutes les Cham» bres du Parlement qui tenoit ſes » ſeances aux Auguſtins, & le Duc » d'Epernon s'y rendit pour faire ſça» voir à cette compagnie les inten» tions de la Reine . . . . les troupes » qu'on avoit rangées autour du cou» vent ne ſervirent qu'à précipiter un » arrêt qu'on avoit reſolu d'extorquer » à quelque prix que ce fût. Cet ar-

» rêt rendu le même jour 14 May de-
» clara Marie de Medicis Regente
» ſans la participation des Princes &
» des Officiers de la Couronne. »
C'étoit une Princeſſe Italienne, auſſi peu experimentée dans les affaires qu'impe-rieuſe & pleine d'ambition, livrée d'ailleurs à la Galigai & à Concini ſon mary, qui étoient vendus au Conſeil-d'Eſpagne. On n'attendoit rien de bon d'une regence qui devoit être dirigée par de tels Conſeillers.

N'aurions-nous pas lieu de dire qu'on doit auſſi n'attendre rien de bon d'un Auteur qui debute par un commencement où preſque dans chaque mot on voit une bevûë ou du moins une inattention à decrire les choſes comme elles ſe ſont paſſées. Car en premier lieu ce ne fut point la Reine qui envoya les Ducs de Guiſe & d'Epernon à l'hôtel de ville. Au moment qu'elle eut appris la mort du Roy, elle fut, ou affecta de paroître ſi éplorée qu'elle ſembla d'abord ne chercher du ſoulagement à ſa douleur que dans ſes larmes. Le Chancelier de Sillery, & Villeroy ce grand & fidele Miniſtre, vinrent les premiers la

conjurer de penſer moins à la perte de ſon mary qu'au ſalut de ſes enfans & du Royaume. Le Duc d'Epernon vint enſuite lui offrir ſon épée, ſa vie & ſes amis. Elle ſe remit ſur lui de tout ce qu'il falloit faire, & elle ne lui donna aucun ordre particulier; il fit aſſembler les gardes Françoiſes, il alla de lui-même à l'hôtel de ville, il y trouva le Duc de Guiſe qui ſans avoir non plus reçû aucun commandement y étoit arrivé. On y exhortoit les Prévôt des Marchands & les Echevins à être fideles au Roy & à empêcher le trouble dans la ville. Le Duc d'Epernon fit après convoquer le Parlement aux Auguſtins; mais notre obſervateur ſe trompe en ſecond lieu quand il attribue cette convocation au Chancelier de Sillery. Ce fut le Préſident de Seguier à qui le Duc d'Epernon eut recours & qui fit en effet aſſembler les Chambres. Troiſiéme faute de l'Auteur qui dit que le Duc y vint pour faire ſçavoir à la compagnie les intentions de la Reine. Il n'y parla ni au nom ni par ordre de cette Princeſſe; au contraire il n'y parût qu'en qualité d'ancien Officier de

la Couronne & de Pair qui a ſeance au Parlement ; & en faiſant valoir les raiſons qu'on avoit d'accorder la Regence à Marie de Medicis, il n'eut garde d'employer l'autorité, les intentions ou la volonté de Marie de Medicis qui avoit alors plus de ſujet de craindre d'obéïr, que d'eſperance de commander.

Il n'y avoit eu en quatriéme lieu aucune reſolution priſe au Conſeil d'extorquer l'arrêt pour la regence, qui fut donné le 14 May ; on n'avoit pas même deliberé là-deſſus. Le Duc d'Epernon agiſſoit de ſon propre mouvement, & guidé par une heureuſe hardieſſe, il propoſa l'affaire & l'emporta plûtôt que la Reine & ſon Conſeil n'eut penſé à la maniere de l'obtenir.

Le caractere qu'on fait de la Reine eſt en cinquiéme lieu tres-defectueux; elle étoit Italienne, avoit à la verité de l'ambition, mais elle étoit plus timide & plus ſouple qu'*imperieuſe*. On l'a vû, par tout ce qu'elle accorda aux Princes qui la firent preſque toûjours condeſcendre pendant ſa regence à toutes leurs volontez ; *elle s'étoit*

livrée à la Galigai , & à Concini : mais ni l'une ni l'autre *n'étoient vendus* au Conſeil d'Eſpagne. On a bien accuſé le Marquis d'Ancre d'avoir eu part au commerce que le Prêtre Maignat eut quelque temps après avec le Duc de Savoye ; ce malheureux fut roüé tout vif, pour avoir écrit à ce Prince les deſſeins du Conſeil de France ; mais juſqu'alors on n'avoit point eu lieu de taxer le Marquis d'Ancre d'infidelité, & moins encore pour faire plaiſir à l'Eſpagne. Il étoit attaché à la Reine & ſe mettoit peu en peine des interêts des Eſpagnols , pourvû que la Reine fût affermie dans ſa regence & qu'il eût moyen parlà de ſoutenir & de contenter l'ambition de ſa femme qui fut la cauſe de ſa perte. Les Maréchaux de Cœuvres & de Baſſompiere & les autres perſonnes de la Cour, qui en ont parlé ſans paſſion , ont plûtôt plaint ſon ſort malheureux, qu'ils ne lui ont attribué de mauvaiſes intentions contre l'Etat.

Jamais regence en ſixiéme lieu ne fut dans les premiers jours plus aplaudie que celle de Marie de Medicis. Notre Abreviateur dit ſans fonde-

ment que dèſlors on n'en augura rien de bon ; on regarda au contraire comme un coup du ciel qui devoit ſauver la France, le double arrêt qui la déclara Regente.

Au ſujet de ce double arrêt notre Auteur ſe trompe encore à ſon ordinaire : & c'eſt la ſeptiéme faute qu'on voit à l'entrée de ſon ouvrage ; il dit avec verité que le premier arrêt fut porté ſans la participation des Princes, des Ducs, & des Officiers de la Couronne ; mais il aſſure mal à propos que lorſque le Roi tint le jour ſuivant ſon lit de Juſtice, le Procureur General *donna ſes concluſions, tendant à ce que l'arrêt du jour précedent fût confirmé pour aſſurer la regence à la Reine.* Le Procureur General ne requit que la publication du premier arrêt & n'en demanda point la confirmation, il le ſuppoſoit émané d'une autorité legitime. C'eſt donc les Princes & les Pairs qui ne convenoient pas ; auſſi notre Abreviateur fait une huitiéme bevuë, quand il avance que de l'avis de tous ceux qui étoient preſens on executa ſur le champ ce que le Procureur General avoit requis.

Février 1722.

Non ſeulement on n'ordonna point la publication de ce premier arrêt, qu'on ne croyoit pas aſſez valide & ſuffiſant, mais on ne voulut pas même le confirmer, afin d'ôter toute matiere de diſpute aux perſonnes intereſſées. On prit le parti de faire un ſecond arrêt conforme au premier & revétu de toutes les formalitez neceſſaires; par le ſecond arrêt le Chancelier prononça que le Roi étant en ſon lit de Juſtice, par l'avis des Princes de ſon ſang, autres Princes, Prelats, Ducs, Pairs & Officiers de ſa Couronne, declare conformément à l'arrêt donné en ſa Cour de Parlement du jour précedent, la Reine ſa mere Regente de France.

Il eſt inutile de faire d'autres remarques ſur une hiſtoire, qui, à en juger par ce debut, ne peut être du goût que de l'ignorance, ou de la paſſion, ou de la cabale. Je dis de la paſſion ou de la cabale, car l'une & l'autre aveuglent bien des gens, & l'une & l'autre ſeront contentes de voir le Pape, & ceux qui defendent l'Egliſe, maltraitez dans le livre d'un Proteſtant & d'un ennemi de l'Egliſe.

Février 1722.

Je doute neanmoins qu'elles trouvent leur compte dans le prétendu abregé de l'Hiſtoire des affaires Eccleſiaſtiques, que l'Auteur a mis à la fin de chacun de ſes volumes ; ce n'eſt qu'un recueïl extremement concis de quelques faits qu'il a tirez des Mercures & des Gazettes, & qu'on peut mettre encore au-deſſous de cet ancien Mercure, qu'un fameux Auteur diſoit être immediatement au-deſſous du rien.

ARTICLE XVII.

TRAITE' DES PENSIONS Royales, où il eſt prouvé que le Roi a droit de donner des penſions ſur les benefices de ſa nomination & de ſa collation même à des Laïques. Dedié à Monſeigneur le Garde des Sceaux par Monſieur l'Abbé Richard. Nouvelle édition revûë & corrigée. A Paris chez Guillaume Cavelier dans la grande ſalle du Palais aux Armes de France. 1719 *in* 12. *pp.* 207. *ſans l'Epitre dédicatoire & la Préface.*

COmme nous rendîmes compte de cet ouvrage lorſque l'Auteur

le donna la premiere fois au public, nous nous contenterons de dire ici qu'il a ajoûté dans cette édition un abregé hiſtorique du commencement & du progrès de deux ſortes de penſions Royales dont il n'avoit dit que peu de choſes & très-legerement. La premiere regarde les penſions des Chevaliers de S. Lazare & de Mont-Carmel qui lui eſt uni. La ſeconde regarde les penſions des Oblats, dont juſqu'à preſent perſonne n'avoit donné aucun traité particulier. On y verra des recherches curieuſes qui lui ont été communiquées par Monſieur Bridou Subſtitut de Monſieur le Procureur General du grand Conſeil, commis par Sa Majeſté pour l'execution des Edits, Declarations & Arrêts de ſon Conſeil, concernant les penſions des Oblats & Religieux.

Au reſte ſi ce Traité des Penſions Royales eſt une matiere épineuſe & difficile, on peut dire que perſonne n'étoit plus propre à l'écrire que Monſieur l'Abbé Richard qui frequente depuis pluſieurs années le grand Conſeil, & qui s'eſt fait de tout tems une étude particuliere des matieres

Ecclesiastiques. Il est Auteur de la double histoire du celebre Pere Joseph Capucin, & des Paralleles des Cardinaux de Richelieu & de Mazarin. Par ces livres que tout le monde a lû, on connoît le stile de l'Auteur de ce traité. Cependant il nous assure qu'il a ici moins recherché la pureté du langage & la beauté des expressions, que la verité & la preuve des faits qu'il avance. Mais il avouë aussi de bonne foi que poür son dessein il a bien profité du Traité des Benefices de Fra-Paolo, cet Écrivain si odieux à la Cour de Rome. Il n'en a pourtant pas tiré cette haine implacable, que l'Écrivain de la Republique de Venise avoit conçuë contre le siege Pontifical. Il soumet au contraire son ouvrage au jugement de l'Eglise & du Souverain Pontife, & il proteste que son livre (à la defense duquel il seroit prêt comme Heliodore de sacrifier le plus bel Evêché s'il l'avoit) est écrit par un Prêtre devoüé au saint Siege & par un fidele sujet également attaché à son Prince.

ARTICLE XVIII.

CRITIQUE DE L'ENDROIT DE *Pompeius Festus, où il est parlé des Prefectures ; à l'occasion duquel on explique ce que c'étoit que ces sortes de lieux. Par le P. E. Souciet de la Compagnie de Jesus.*

DAns les remarques que j'ai faites sur la premiere des Inscriptions d'Aouste en Dauphiné, & qui ont été publiées dans les Mémoires de Trevoux au mois de Decembre 1719. j'ai distingué trois sortes de Communautez dans l'Empire Romain, des Colonies, des Municipales, & des Préfectures, & j'ai rapporté sur ces dernieres ce que Festus nous en apprend.

Quoique l'endroit de cet Auteur soit corrompu, pour éviter une digression trop longue, je me contentai alors de rectifier dans les corrections qu'on y a faites, les mots dont j'avois besoin & je m'engageay à le corriger entierement, aprés que j'aurois donné toutes les antiquitez d'Aouste ; c'est ce que je vais tâcher de faire aujourd'hui ; & je l'entreprends d'autant plus volontiers que cet endroit de Festus est le seul que je sçache de l'antiquité, qui nous fasse un peu connoître ce que c'étoit que ces sortes de Communautez. *Quarum conditionem*, dit M Cujas, *explicavit nemo melius quàm Festus.* Et

 parce-

parceque malgré les ſoins de deux des plus habiles critiques du XVI ſiecle, ſi fecond en grands hommes dans ce genre d'érudition, ce paſſage eſt encore défectueux, & peu intelligible. Voici les paroles de Feſtus, non pas telles qu'elles étoient dans les premieres éditions, mais telles qu'on les lit dans la Collection de ce qu'on appelle les Auteurs de la Langue Latine, imprimée à Geneve en 1602. avec les Notes de Denis Godefroi & dans l'édition à la Dauphine faite par M. Dacier.

Præfecturæ eæ appellantur in Italia, in quibus & jus dicebatur & nundinæ agebantur; & erat quædam earum Reſpublica; neque tamen Magiſtratus ſuos habebant. in quas legibus Præfecti mittebantur quotannis, qui jus dicerent. Quarum genera fuerunt duo; alterum in quas ſolebant ire Præfecti quatuor Vigintiſexvirum pro populi ſuffragio creati erant in hæc oppida: Capuam, Cumas, Caſilinum, Volturnum, Liturnum, Puteolos, Acerras, Sueſſulam, Atellam, Calatium: alterum, in quas ibant, quos Prætor urbanus quotannis in quæque loca miſerat legibus, ut Fundos, Formias, Cære, Venafrum, Allifas, Privernum, Anagniam, Fruſionem, Rente, Saturniam, Nurſiam, Arpinum, aliaque complura.

Il eſt évident que depuis ces mots, *in quas ſolebant ire*, juſqu'à ceux-ci, *in hæc oppida*, le texte eſt corrompu; il n'y a ni ſens ni conſtruction. 1°, Le dernier verbe

creati erant, n'a point de nominatif. 2° *pro populi ſuffragio*, n'eſt pas Latin ; on dit *creari populi ſuffragio*, ſans prépoſition, & non pas *pro populi ſuffragio*. 3°. A quoi faut-il rapporter *in hac oppida?* Eſt-ce à *ſolebant ire?* Eſt-ce à *creati erant?* L'un eſt trop éloigné & ſeparé par une phrâſe; l'autre eſt faux ; car XXVI VIRI n'étoient point créez par le peuple pour les villes de Campanie que Feſtus marque. Ainſi ce n'eſt point là ce qu'avoit écrit Feſtus ; & il faut tâcher de le retrouver.

Mr Dacier dans ſes notes s'eſt contenté de nous rapporter les corrections de Joſeph Scaliger & de Cujas, ces deux ſçavans Critiques dont je parlois tout à l'heure. Nous allons examiner, s'ils nous rendent le texte de Feſtus que nous cherchons : mais auparavant il faut voir en quel état étoit ce texte dans les Manuſcrits que ces Critiques ont prétendu corriger. Scaliger nous l'apprend dans ſa Note page CXL de l'édition de Paris chez Marnef en MDXXCIIII. *Quæ egregiam antiquitatis cognitionem continent, ea*, dit ce Critique, *non levibus mendis inquinata ſunt ; ſunt autem hæc ex priſca ſcriptura* : In quas ſolebant ire Præfecti quatuor viginti ſex virum num pro populi, &c. c'eſt-à-dire, *ſuffragio creati erant in hæc oppida*, qui ſont les paroles ſuivantes. Voilà donc cet endroit de Feſtus tel qu'on le liſoit dans les anciens Manuſcrits, *ſunt autem hæc ex priſcâ ſcripturâ.*

Scaliger corrige ce texte 1° changeant *quatuor* en *qui auctore*, & il s'applaudit fort de sa découverte. *Lego*, continue-t-il, *in quas solebant ire Præfecti, qui auctore viginti Sexvirum numero, populi suffragio creati.* Puis il se récrie, *rectè sanè, neque enim quicquam populus sciscebat sine auctore. Itaque & leges auctore quodam semper sciscebat. Ex vocibus* qui aucto e *factum erat* quatuor, *mendo satis proclivi & propenso.* 2°. De *num pro* Scaliger a fait *numero.* 3° Il rapporte *in hæc oppida* à *creati erant.*

Au régard de la premiere correction, dont Scaliger s'applaudit si fort & avec tant de complaisance, elle ne paroit souffrir de la difficulté. Car en premier lieu j'ai montré dans mes remarques sur la prémiere inscription d'Aouste qu'il falloit retenir *quatuor*, parceque ces Magistrats étoient en effet des Quatuorvirs; & quoique cela ne soit que probable des Préfectures en general, il est certain quant à celles de la prémiere espece dont parle ici Festus. Cujas l'a démontré sçavamment par Dion, & d'une maniere qui ne souffre point de replique, ainsi que nous le verrons tantôt.

En second lieu, je trouverois *auctoribus* XXVI VIRIS fort Latin, mais *auctore viginti sexvirum numero* est-il bien? *Auctore numero!* Je suis surpris que ce mot ait contenté Scaliger, & qu'il l'ait trouvé fort

bien. *Rectè*, *sanè*. Pour moy avec toute l'estime que j'ai pour ce Critique, cette expression me paroit fort mal, & je suis également persuadé que Festus ne s'en est point servi, & que si quelque autre avoit osé avancer cette correction, Scaliger l'eût relevée d'un grand air.

En troisiéme lieu, Cujas, comme on le remarquera dans la suite, n'a pas été persuadé non plus que moi, que *creati in hæc oppida* fût bien; & je crois pouvoir assurer qu'il se trouvera encore aujourd'hui bien des gens de même goût. D'ailleurs comme je l'ai dejà observé, & comme on le verra dans la suite, il n'est pas vrai que les XXVI VIRI fussent créez par le peuple pour rendre la justice aux villes de Campanie, dont il s'agit ici. De ces XXVI Magistrats il n'y en avoit que quatre destinez à cet emploi.

Tout cela montre que la correction de Scaliger ne nous rend point le texte de Festus. Voyons si Cujas aura été plus heureux dans ses conjectures.

Ce Jurisconsulte incomparable par la connoissance que le Droit lui donnoit des Antiquitez Romaines étoit plus en état que personne de sçavoir au juste ce que c'étoit que les Préfectures & de bien démêler ce qu'en avoit dit Festus. Heureusement un endroit du Jurisconsulte Paulus, L. IV. lui a donné occasion de l'examiner. C'est dans le XI[e] Livre de ses Observations, C.

24. & non pas L. XII. comme a cité Monsieur Dacier. Là Cujas rapporte le texte de Festus en cette maniere: *In quas solebant ire Præfecti quatuor Sexvirum pro populi suffragio creati erant in hæc oppida Capuam, Cumas, &c.* & il semble n'y trouver qu'une seule faute de Copiste. *Quarum (Præfecturarum) conditionem explicavit nemo melius quam Festus, uno nisi mendo librarioli corruptus esset.* Cependant il y ajoûte ou il y corrige cinq mots, & prétend qu'il faut lire; *in quas solebant ire Præfecti quatuor ex Vigintisexviris, qui populi suffragio creati ibant in hæc oppida, Capuam, &c.* Il ajoûte *ex* & *viginti*, qui n'est point dans le texte tel qu'il le cite, quoiqu'il se trouve par tout ailleurs. Il change *Virum* en *Viris*; *pro* en *qui* & *erant* en *ibant*, parcequ'il n'a pas crû, comme j'en ai averti ci-dessus, qu'on pût bien dire *creari in oppida*, & qu'il a mieux aimé *ire in oppida.* Enfin il semble n'avoir pas sçû que dans les Manuscrits il y avoit *num* avant *pro populi suffragio.* Par ces changemens Cujas nous donne un sens excellent, qui ne peut manquer d'être celui de Festus, puisqu'il exprime parfaitement bien ce que c'étoit que la premiere espece de Préfectures, dont parle cet Auteur. En effet Dion L. LIV. faisant la distribution des emplois & des fonctions des XXVI VIRI que le peuple créoit tous les ans, dit qu'il y en avoit dix destinez à présider aux Tribunaux où se

decidoient les procès ; trois préposez à la Monnoye ; trois autres pour juger les causes capitales, ou criminelles ; quatre Voyers pour Rome, & deux pour la campagne, & enfin quatre que l'on envoyoit dans la Campanie, ce qui remplit le nombre de XXVI. * Ces Quatuorvirs que l'on envoyoit dans la Campanie sont manifestement ces Quatuor Præfecti que Festus dit, que l'on envoyoit à Capouë, à Cumes, à Casilinum, & aux autres lieux qu'il nomme & qui sont en effet tous dans la Campanie. Ainsi j'ai eu raison dans mes Remarques sur la premiere inscription d'Aouste de dire qu'il falloit retenir *quatuor*, & de préferer à cet égard la correction de Cujas à celle de Scaliger.

Comme Dion nous assure que ces qua-

* Οἵτε δὴ εἴκοσιν οὗτοί ἄνδρες ἐκ τῶν ἓξ καὶ εἴκοσίν εἰσίν. Οἵτε τρεῖς, Οἱ τὰς τοῦ θανάτου δίκας προσεταγμένοι. Καὶ οἱ ἕτεροι τρεῖς, οἱ τὸ τοῦ νομίσματος κόμμα μεταχειριζόμενοι. Οἵτε τέσσαρες, οἱ τῶν ἐν τῷ ἄστει ὁδῶν ἐπιμελούμενοι, καὶ οἱ δέκα, οἱ ἐπὶ τῶν δικαστηρίων τῶν ἐς τοὺς ἑκατὸν ἄνδρας κληρουμένων ἀποδεικνύμενοι. Οἱ γὰρ δὴ δύο οἱ τὰς ἔξω τοῦ τείχους ὁδοὺς ἐγχειριζόμενοι, οἵτε τέσσαρες οἱ ἐς τὴν Καμπανίαν. πεμπόμενοι, κατελέλυντο. *Dio L. LIV. pag. 618. Edit. Henric. Stephani an. 1692.*

Février 1722.

tre Magiſtrats qu'on donnoit à la Campanie, étoient tirez des XXVI VIRI, il n'y a point de doute qu'il ne faille auſſi lire dans Feſtus *Viginti ſex* & au lieu de *ſex*, & de fait il ſe trouve par tout, & je ne ſçai pourquoi Cujas liſoit ſeulement *ſex*; à moins peut-être que ce ne ſoit une faute d'impreſſion dans ſon ouvrage: quoi qu'il en ſoit, il corrige *viginti ſex*.

Il eſt donc certain que l'on ne pouvoit mieux prendre la penſée de Feſtus que l'a fait ce ſçavant Juriſconſulte. Mais a-t-il rétabli ſon texte? Les fautes qu'il attribue aux Copiſtes ſont-elles aſſez croyables? Prendre *Viris* pour *Virum*; *qui* pour *pro*; & *erant* pour *ibant*, & cela ſans l'autorité d'un ſeul manuſcrit, ſont-ce des changemens vraiſemblables? Ne peut-on en trouver de plus naturels? Ceux-ci le ſont-ils aſſez, & aſſez ordinaires, ou aſſez faciles aux Copiſtes pour que ſans autre preuve on les admette, & que l'on prenne les corrections de Cujas pour le texte de Feſtus? J'avouë que je n'ai pû me le perſuader; Cujas à mon ſens devine très bien la penſée de cet Ancien & l'exprime le mieux qu'il peut, mais il ne decouvre pas comment il s'étoit exprimé lui-même. C'eſt penſer comme lui, mais parler autrement; en un mot c'eſt trouver & expoſer ſon ſens, mais ce n'eſt pas corriger ni rétablir ſon texte.

De plus, *ibant* après *ſolebant ire* dans

la même phrase, n'est-ce pas une tantologie & une répetition inutile & superfluë dans un endroit où Festus s'exprime, ou plûtôt pour un Auteur qui s'exprime toûjours le plus précisément & le plus briévement qu'il est possible, & sans qu'il lui échape ordinairement un mot plus qu'il ne faut ?

Tout cela m'a fait douter de ces deux differentes corrections & m'a engagé à examiner de nouveau cet endroit si necessaire à la connoissance de ce que les Romains appelloient Préfectures, & j'ai crû enfin decouvrir les veritables changemens qu'y ont fait les Copistes, & reparer le texte d'une maniere assez naturelle pour la pouvoir proposer après les efforts inutiles des deux grands hommes dont je viens de refuter les conjectures. Voici donc mon sentiment.

Les Manuscrits portoient, ainsi que l'a témoigné Scaliger : *In quas solebant ire Præfecti quatuor Vigintisexvirum, num pro populi suffragio creati erant in hæc oppida.* Festus à mon sens avoit écrit : *In quas solebant ire Præfecti quatuor è* XXVI VIRUM *numero populi suffragio creatorum, in hæc oppida, &c.* 1º Les Copistes ont oublié un *è* devant *Vigintisexvirum*, il faut l'y remettre. L'ablatif qui suit, ne permet pas qu'on puisse se passer de cette préposition, & montre par consequent que Festus l'avoit employée. 2º Ils ont lû en deux mots

num pro au lieu de *numero*, comme Scaliger l'a très bien vû ; la queuë du *p* est souvent si courte dans les Manuscrits ou plûtôt il en a si peu qu'il est très semblable à un *e*, & que rien n'est plus faisable que de confondre ces deux lettres & de prendre l'une pour l'autre. 3° Rien n'est encore plus ordinaire que de prendre un *u* pour un *a*. C'est une faute dont on trouve une infinité d'exemples. 4° Il n'est pas moins aisé de changer une *m* en une *n* & un *t*. C'est par ce changement que les Copistes ont fait *creati erant* de *creatorum* ; car lisant *rant* au lieu de *rum*, ç'a été une suite necessaire de ne point écrire *creatorant*, qui n'est point un mot Latin ; on a donc partagé l'*o* en deux, & faisant une lettre de chacune de ses parties, on a lû *creati erant*, au lieu de *creatorum*. Festus avoit donc écrit, comme j'ai dejà dit : *In quas solebant ire Præfecti quatuor è* XXVI VIRUM *numero populi suffragio creatorum, in hæc oppida, Capuam, Cumas &c.*

Ce texte ainsi restitué, nous y voyons très exactement ce que c'étoit chez les Romains que les Préfectures, & il s'accorde parfaitement avec ce que Tite-Live & Dion nous en apprennent. 1° En general les Préfectures étoient des lieux où il y avoit Jurisdiction. *Præfecturæ eæ appellabantur in Italia, in quibus & jus dicebatur.*

2°, C'étoient des lieux où l'on tenoit des marchez & des foires, *& nundinæ*

agebantur. C'est aussi ce que Tite Live marque lorsqu'il dit, comme nous le verrons tantôt, qu'en réduisant Capouë en Préfecture on y laissa entre autres des marchands; *Institores.*

3°. Ces lieux avoient une espece de Republique & de Gouvernement: *Et erat quædam earum Respublica.*

Mais 4°, ils ne se gouvernoient point par eux-mêmes; leurs Magistrats n'étoient point pris du corps de leurs Citoyens; *neque tamen Magistratus suos habebant.*

5°. C'étoit des étrangers & ce n'étoit n'étoit point ces Préfectures qui se les donnoient, ou qui les élisoient. C'étoit Rome qui les leur envoyoit tous les ans pour y rendre la justice & qui par des Loix faites exprès, c'est-à-dire par un decret, une Ordonnance donnoit à ces Magistrats leur commission & leur autorité. *In quas legibus Præfecti mittebantur quotannis, qui jus dicerent.* Ces cinq characteres conviennent à toutes les Préfectures en general.

Mais en particulier il y en avoit de deux sortes. *Quarum genera fuerunt duo.* De la premiere espece etoient seulement certaines villes & autres lieux de la Campanie que Festus nomme, Capouë, Cumes, &c. Ce qu'elles avoient de singulier, c'est 1° qu'elles n'avoient point chacune en particulier leur Magistrat, mais qu'elles en avoient quatre toutes en commun. 2°, Que ces quatre Magistrats étoient tirez

du nombre des XXVI VIRI que l'on créoit à Rome tous les ans, & 3° que par consequent ils étoient à la nomination du peuple Romain, car c'étoit lui qui choisissoit les XXVI VIRI. *Alterum in quas solebant ire Præfecti quatuor è* XXVI VIRUM *numero, populi suffragio creatorum in hæc oppida, Capuam, Cumas, &c.*

L'autre espece differoit de la précedente, 1° en ce que les Préfectures qui en étoient avoient chacune leurs Magistrats propres. 2° en ce que ces Magistrats leur étoient envoyez, non pas par le peuple, mais par le Préteur de Rome: *Alterum in quas ibant, quos Prætor urbanus quotannis in quæque loca miserat legibus, ut fundas, formias, &c.*

Au reste Festus a parlé juste quand il a dit, qu'il y avoit eu, & non pas qu'il y avoit deux especes de Préfectures. *Quarum duo genera fuerunt.* Car de son tems on ne sçait point qu'il y en eût encore; & quand il en auroit encore alors subsisté quelques-unes, il n'y en avoit certainement plus de deux especes: car dès le tems d'Auguste la premiere étoit abolie comme on l'apprend de Dion L. LIV. * où il dit, que sans Auguste les XXVI VIRI

* Οἱ γὰρ δὴ δύο οἱ τὰς ἔξω τοῦ τείχους ὁδοὺς ἐγχειριζόμενοι, οἵτε τέσσαρες οἱ ἐς τὴν Καμπανίαν πεμπόμενοι κατελέλυντο. *Dio L. LIV.*

étoient réduits à vingt, parceque les quatre qu'on envoyoit auparavant dans la Campanie, & les deux Voyers de la Campagne étoient supprimez. Apparemment que les lieux de la Campanie qu'ils gouvernoient, avoient été érigez en colonies ou en Municipales.

Du reste ces Préfectures semblent avoir commencé pendant la seconde guerre Punique l'an de Rome 541. & je ne doute point que Capouë ne soit la premiere qu'il y ait jamais eu. Car outre que Festus la met à la tête de toutes les autres, & commence par elle le dénombrement qu'il en fait, on sçait de Tite Live que les Consuls Q. Fulvius Flaccus & Appius Claudius Pulcher ayant pris cette ville balancerent quelque tems sur la punition qu'ils tireroient de sa révolte ; mais enfin les avantages qu'on en pouvoit attendre & l'interêt l'emporterent sur la vengeance ; on se détermina à ne la point détruire ; la fertilité de ses campagnes, qui sont les meilleures de toute l'Italie en empêcha, & l'on aima mieux en faire une demeure de laboureurs que de la perdre. Ils n'y laisserent donc des anciens habitans, que le peuple, des affranchis, des artisans & des marchands. Toute la campagne & les édifices publics furent confisquez au profit du peuple Romain. On permit seulement que Capouë fût habitée & peuplée comme ville, mais on defendit qu'il y eût aucun corps de vil-

le, ni Senat, ni assemblée des habitans, ni Magistrats. On prétendit en ôtant à ce peuple tout conseil & tout gouvernement, toute assemblée, le mettre hors d'état de cabaler, & au regard des differends qui pouvoient y naître on regla qu'on enverroit tous les ans de Rome un Magistrat pour les terminer & rendre la justice. * *Propter agrum quem omni fertilitate terræ satis constabat primum in Italia esse, urbs servata est, ut esset aliqua aratorum sedes. Urbi frequentandæ multitudo incolarum, libertinorumque & institorum; opificumque retenta. Ager omnis & tecta publica Populi Romani facta. Cæterum habitari tantum tanquam urbem, Capuam, frequentarique placuit: nullum corpus civitatis, nec Senatus, nec plebis consilium, neque Magistratus esse: sine concilio publico, sine imperio multitudinem nullius rei inter se sociam, ad consensum inhabilem fore: Præfectum ad jura reddenda ab Roma quotannis missuros.* Voilà l'origine des Préfectures, & toutes les conditions que Festus a marquées. Le nom de Préfecture fut donné à ces sortes de lieux de celui du Magistrat que Rome leur envoyoit, & qu'on appelloit Préfect, *Præfectus*, a dit Tite Live.

Il paroit encore par cet endroit de l'Historien Romain que d'abord on n'envoyoit pas quatre Juges à Capouë, mais seulement un, & qu'on ne l'envoyoit pas pour

* *Titus Livius L. XXVI. C. 16.*

plusieurs villes ensemble ; mais pou Capouë seule ; & qu'ainsi elle ne diffe roit point alors à cet égard de la secon de espece des Préfectures établies dan la suite.

Il resteroit à sçavoir quand elle com mença d'en differer, ou quand on éta blit deux ordres de Préfectures ; mais je n'ai rien trouvé jusqu'ici dans l'antiqui-té qui me l'apprît. Vraisemblablement le nombre des Préfectures augmentant autour de Capouë, soit que par grace on élevât à ce rang quelques bourgs ou villages, soit que par punition on y ré-duisît des villes ; pour épargner le nom-bre des Préfects, & peut-être la dépen-se, on ne donna que les mêmes Magis-trats à plusieurs lieux de la Campanie ensemble, & ces Magistrats furent ré-duits à quatre pour tous ces lieux.

Après avoir critiqué les autres, je fi-nis par me critiquer moi-même. 1°, Dans la Table Génealogique des Com-tes d'Anjou que j'ai mise à la fin de ma dissertation sur un endroit de l'Histoire de Sablé par M. Ménage, j'ai marqué que Guillaume Longue Epée étoit mort sans enfans. Je le croyois ainsi, parce-que nul des Historiens que j'aye lû, ne fait mention de la posterité de ce Prin-ce ; & que quelques Genealogistes en avoient conclu aussi-bien que moy qu'il n'avoit point eu de lignée. Mais depuis

que ma dissertation a paru dans les Memoires de Trévoux au mois de Janvier 1720. j'ai appris qu'une illustre Maison de Bretagne prétend avoir un titre par lequel il paroit que ce Guillaume a eu des enfans. Comme ce titre n'a jamais été publié, je n'avois garde de sçavoir ce qu'il contient, & je n'ai point prétendu y donner atteinte. Quoi qu'il en soit au reste, & soit que Guillaume Longue Epée ait eu posterité, ou qu'il n'en ait point eu, cela ne touche en aucune maniere au point que j'examinois & n'y a aucun rapport. Ainsi indépendamment de cela la critique que j'ai faite de l'endroit de l'Histoire de Sablé, subsiste en son entier.

2°. Dans mes Observations sur la seconde Inscription d'Aouste, inserées dans ces Memoires au mois de Février 1720. je me suis trompé à la pag. *356.* sur ces mots OPER TECTO, qu'il faut lire OPERE TECTORIO; par là on n'entend pas les ornemens du dedans de la galerie, dont il est parlé dans cette Inscription. *Opus tectorium*, qu'on appelle aussi simplement *Tectorium*, sont les incrustations dont les murailles de ce portique étoient parées. C'est là ce que signifie ce mot dans les bons Auteurs. Ciceron au L. II. des Loix dit, que les Athéniens pour mettre des bornes à la trop grande magnificence des sépulcres,

firent une Ordonnance, qui défendoit d'orner les tombeaux d'incrustations. *Ne quis sepulcrum faceret operosius, quàm quod decem homines effecerint triduo; neque id opere tectorio exornari.*

ARTICLE XIX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ALLEMAGNE, DE LIPSIK.

Le Recueïl qu'a fait imprimer M. J. Erhard Kappens, est un in 8° contenant quelques Bulles & Mandemens d'Indulgences de l'an 1517, & les Theses de Martin Luther affichées la veille de la Toussaints de la même année; avec des Reflexions du même M. Kappens. Ceux qui se plaisent à des choses surannées, peuvent, s'ils entendent l'Allemand, se contenter dans la lecture de ce Recueïl.

D'ITALIE, DE VENISE.

Hermolao Albrizio fils de Hierôme, après avoir imprimé tout Corneille *à Lapide* sur l'Ecriture Sainte avec de nouvelles Tables, les Commentaires de Lorin sur les Pseaumes, de Pineda sur Job, & les Œuvres de S. Laurent Justinien, le tout in fol. en beau papier & avec un soin & une exactitude toute particuliere, imprime maintenant toutes les Œuvres de Tostat, & une Bible Latine où il met la Vulgate sur l'édition du Vatican, & une autre version Latine faite

ſur les Septante & autrefois imprimée à Rome pour l'Ancien Teſtament ; & pour le Nouveau il employe la verſion de M. de la Boderie faite ſur le Syriaque. Il y ajoûte les notes de Gagneus, Eſtius, Menochius, Tirin, Sa, Duttamel, pour le ſens litteral, & des Notes Chronologiques & Geographiques tirées du P. Lubin, d'Adrichomius, Bonfrerius, & Sanſon, avec les plus belles figures tirées de Villalpandus, d'Arias Montanus & autres. On ne peut trop loüer le zele du Sieur Albrizio qui fait revivre les Aldes Manuces & les plus habiles Imprimeurs du tems paſſé, & qui reſſuſcite des ouvrages auſſi utiles à la Religion qu'à l'avancement des ſciences.

DE FRANCE, DE TOULOUSE.

On vous envoye le titre d'un Livre curieux & utile qui paroit ici, avec une inſtruction aſſez ample, & on vous prie de l'employer dans vos Nouvelles Litteraires. Voici ce titre :

L'ARITHMETIQUE PAR TARIF, diviſée en deux Volumes.

Contenant les Comptes faits de toutes ſortes de Liquidations d'Interêts, d'Agio, & d'Eſcomptes ; de Contributions, Impoſitions, & Departemens au ſol la livre ; des Compoids, Cadaſtres, Allivremens ou Livres Livrantes des Biens en fonds de terres ; des Diviſions ou Partitions, tant des entiers que

des Fractions ; des Reductions des unes aux autres, des Monnoyes tant réelles que de Change ; des Prix courans des Changes ; des Prix des especes ; en quelles Monnoyes on tient les Ecritures aux places les plus considerables de l'Europe ; des Reductions des Poids & Mesures de tous les Païs ; des Calculs des Legitimes dans les Païs du Droit escrit ; des Calculs des Ventes de toutes sortes de marchandises & denrées ; des Calculs des Rentes, Pensions, & Gages ; des Calculs des Canes, Pans & Menus quarrez & Cubes : des Calculs des Toiles, Pieds, Pouces & lignes quarrées & Cubes, avec plusieurs autres Tables & Tarifs :

Au moyen desquels on fait par la seule addition en deux differentes manieres, tous les Calculs qui peuvent generalement tomber dans le commerce & dans la societé, en sorte qu'on fait très-aisément tous les Calculs les plus difficiles, & qu'on les verifie avec la même facilité par leur contraire & par là on a la satisfaction de voir qu'on ne s'est point trompé, ce qui est une preuve certaine, & qu'on n'a pas encore vûë dans aucun autre livre.

Ouvrage très-utile à toutes sortes de personnes & particulierement aux Banquiers, aux Marchands & Negocians, aux Gens d'affaires, aux Teneurs de Livres, aux Ingenieurs, & aux Architectes : par Isaac Mirabaud de Nîmes. A Toulouze, de l'Imprimerie de Claude Gilles le Ca-

Février 1722.

mus, ſeul Imprimeur du Roi à la Porterie. *Avec Privilege du Roy.* MDCCXXI.

On ne croit pas qu'il ſoit neceſſaire d'entrer dans de longs diſcours pour faire connoître au public l'utilité de cet ouvrage. Tous ceux qui ſont dans le negoce, dans les finances ou dans d'autres emplois ſemblables, ſont obligez à tous momens d'avoir la plume à la main pour faire de longs calculs de toute eſpece, qui leur emportent beaucoup de tems ; le Sieur Mirabaud les leur offre tous faits, il eſt entré dans un détail qui embraſſe tous les cas poſſibles ; de ſorte qu'avec le ſecours de ce Livre, tous les calculs les plus difficiles qu'on pratique dans le commerce de change de place en place, qui ſont les regles de trois directes & indirectes, les regles de compagnie & les regles conjointes par nombres entiers & par fraction, ſe font avec beaucoup de facilité par la ſeule addition, comme auſſi toutes ſortes de repartitions & contributions au ſol la livre, & generalement tous les calculs, qu'on pratique chez les Marchands, gens d'affaires, &c. ce qu'on n'a encore vû dans aucun autre Livre.

Ce Livre a d'ailleurs un grand avantage ſur tous ceux qu'on a vû de pareille eſpece ; on peut dire qu'il eſt à double partie, c'eſt-à-dire, qu'une partie ſert à juſtifier l'autre, ſi bien qu'on peut avoir

le plaisir de faire fort aisément les comptes les plus difficiles, & se convaincre en même tems avec la même facilité qu'on ne s'est point trompé.

Comme dans ces sortes d'ouvrages l'exactitude la plus parfaite est necessaire, on se flatte que le public aura lieu d'être content, ce Livre ayant été imprimé sous les yeux de l'Auteur, qui s'est donné la peine d'en revoir les épreuves avec une exactitude scrupuleuse, de peur que la moindre faute d'impression ne rendît son Livre defectueux: L'ouvrage entier contiendra deux volumes grands *in quarto*, d'environ 820 pages chacun; il est à trois colonnes & dans un ordre & dans une methode qui en rend l'usage très-facile.

On joint à chaque Livre & à chaque Chapitre l'usage des Tables qui y sont contenuës & qui en servent de demonstrations.

Cet ouvrage sera en vente au mois de Janvier 1722: & l'Auteur en enverra des exemplaires dans les principales villes du Royaume & des païs étrangers.

Le Caractere du Livre est assez gros & fort net: & comme cet ouvrage doit être d'un grand usage, on s'est servi du plus beau papier qu'on ait trouvé.

DE LYON.

L'édition de l'Histoire Generale d'Espagne par Mariana que fit, il y a deux

ans, Antoine Briasson, n'est point d'une version de cet Auteur, ni de son Histoire en Latin, mais en Espagnol, avec le Sommaire & les Tables : elle est *in* 12 en beau papier, en beaux caracteres, en onze tomes. On la trouve à Paris chez Simart, elle est munie d'Approbation & de Privilege.

DE PARIS.

Le P. Doüat Religieux Carme imprime un Ouvrage dont nous avons donné en 1719. le Projet : voici une instruction que l'on nous a remise sur cette impression.

L'ouvrage que le P. Dominique Doüat Religieux, Carme de la Province de Toulouse a fait imprimer à Paris chez Jacques Quillau Imprimeur juré de l'Université, ruë Galande, étant aussi curieux qu'utile, tant pour les Sçavans que pour les Ouvriers, il merite que le public en soit promptement informé ; c'est une methode pour faire une infinité de desseins differens, avec des carreaux mi-partis de deux couleurs par une ligne diagonale, ou observations sur un memoire inseré dans l'Histoire de l'Academie Royale des Sciences de Paris l'année 1704. presenté par le R. P. Sebastien Truchet Religieux du même Ordre, Academicien honoraire.

Le P. Doüat divise son ouvrage en quatre parties : dans la premiere il don-

ne les principes pour faire des compartimens & des deſſeins à l'infini; la ſeconde contient ſoixante-douze deſſeins tous differens; les explications deſdits deſſeins font la troiſiéme partie, & la quatriéme partie comprend la pratique pour executer ces deſſeins, ſans qu'il ſoit neceſſaire d'avoir devant les yeux les deſſeins qu'on veut figurer, connoiſſant ſeulement les quatre lettres A, B, C, D, comme auſſi la pratique pour executer les deſſeins horiſontalement, perpendiculairement, & diagonalement oppoſez à ceux qui y ſont gravez; avec une table qui contient deux cens cinquante-ſix deſſeins encore tous differens; de ſorte que l'on trouve dans cette pratique 544 deſſeins ſans étude, que le Lecteur peut executer & pratiquer en ſe joüant, ayant fait un certain nombre de carreaux de carton, ou autre matiere, & mi-partis de deux couleurs par une diagonale.

Cet ouvrage eſt rempli de ſpeculations fort élevées, & de tout autant de demonſtrations très-ſolides; il contient une ſource intariſſable pour paver les Egliſes & autres édifices, carreler les planchers, & y faire de très-beaux compartimens. Le Peintre y puiſera des idées, les Ouvriers en Marqueterie, les Ebeniſtes, les Menuiſiers, les Marbriers, les Tailleurs de pierre, les Vi-

triers, & autres Ouvriers s'en serviront très-utilement, les Brodeurs, les Tapissiers, les Tisserands, ceux qui travaillent sur le canevas, en un mot tous ceux qui se servent de l'aiguille y pourront apprendre à faire de très-beaux ouvrages, & les doctes curieux qui s'adonnent à la Physique, pourront aussi en tirer un grand avantage pour arriver à la connoissance de cette varieté incomprehensible, qu'on voit dans les effets de la nature.

Vous trouverez cet ouvrage *in quarto* chez Florentin de Laulne, Claude Jombert, & André Cailleau, Marchands-Libraires à Paris, les deux premiers demeurant ruë S. Jacques, & le dernier à la place de Sorbonne.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Févrrier 1722.

ART. IX. *Suite de l'Histoire de l'Abbé Suger, imprimée à Paris, chez François Barois.* 1721. Page 197

ART. X. *Conjectures sur la nature des corps visqueux. Par le P. C. D. L. C. D. J.* p. 223

ART. XI. *Relation Historique & Theologi-*

que d'un voyage en Hollande & autres Provinces des Païs-Bas, &c. p. 248

ART. XII. *L'Art de tirer des armes, reduit en Abregé Methodique.* p. 275

ART. XIII. *La Bibliothéque des Prédicateurs, Tome seiziéme, contenant trois Tables pour faciliter l'usage de tout l'ouvrage.* p. 298

ART. XIV. *La veritable croyance de l'Eglise Catholique, &c.* p. 306

ART. XV. *Nouvelles conjectures Physiques, concernant la disposition de tous les corps animez, &c. Nouvelles conjectures sur la peste, en deux lettres, &c.* p. 332

ART. XVI. *Abregé Chronologique de l'Histoire de France, &c.* p. 346

ART. XVII. *Traité des Pensions Royales, &c.* p. 357

ART. XVIII. *Critique de l'endroit de Pompeius Festus, où il est parlé des Préfectures.* p. 360

ART. XIX. *Nouvelles Litteraires.*

D'Allemagne, de Lipsik. p. 376

D'Italie, de Venise. ibid.

De France, de Toulouse. p. 377

De Lion. p. 380

De Paris. p. 381

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Mars 1722.

CES MEMOIRES ONT COMmencé au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché. 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	3. v.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueïllis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Mars 1722.

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

& se vendent à Lyon,

Chez les FRERES BRUYSET Libraires, ruë Merciere, au Soleil.

M. DCCXXII.

Avec Approbation & Privilege.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Avril 1721.

ARTICLE XX.

SANCTI ANSELMI, OPERA: [illegible] Cantuariensis, [illegible] Con- gregationis [illegible] Congregatione [illegible] de Cuypers [illegible]

D [illegible] Oeuvres de S. [illegible] [illegible]

ARTICLE XX.

SANCTI ANSELMI .... OPERA:

C'est-à-dire, les Oeuvres de S. Anselme, Abbé du Bec, & depuis Archevêque de Cantorbery. Avec l'Histoire des Nouveautez, composée par Eadmer, Moine de Cantorberi, & quelques autres Ouvrages. Par Dom Gabriel Gerberon, Moine de la Congregation de S. Maur. Seconde édition, corrigée & augmentée. A Paris, aux frais de Montalant Libraire, sur le Quay des Augustins. 1721. *un vol. in fol. pages 707. pour Saint Anselme, 215. pour Eadmer, sans y comprendre les Préliminaires, les Supplemens, les Tables, &c.*

DEs huit ou dix Editions des Œuvres de S. Anselme qui ont parû depuis 1490. à Nuremberg, à Cologne, à Venise, à Lyon, & à Paris, la plus am-

ple & la plus correcte ſe renouvelle après quarante-cinq ans de ſuccès.

En effet, S. Anſelme eſt un Auteur des plus importans. Placé dans l'ordre des tems à la tête des Theologiens & à l'extrémité des Peres, il joint l'un à l'autre les deux canaux de la Tradition. C'eſt entre les Theologiens un Pere de l'Egliſe ; il en eut la ſainteté, la majeſté, la dignité, la force, les épreuves, & les triomphes ; c'eſt entre les Peres de l'Egliſe un Theologien & un Scholaſtique ; il en a la méthode, l'érudition, le ſtyle ſerré, concluant, juſte, preſſant, perſuaſif. Le Docteur de Paris Democharres trouvoit dans ſes Ecrits tout le Maître des Sentences ; & le Cardinal d'Aguirre s'étonne que l'on n'ait point choiſi le texte de S. Anſelme pour fonds & pour bâſe de toute la Theologie, au lieu des livres de Pierre Lombard & de la Somme de Saint Thomas, tous deux poſterieurs à S. Anſelme.

Il naquit l'an 1033. dans la Ville d'Aouſte, de Perſonnes Nobles & aiſées ; à vingt-ſept ans il entra ſçavant dans l'Ordre de S. Benoît au Mo-

nastere du Bec. Il apprit encore beaucoup de Lanfranc son Prieur, auquel il fut en état de succeder en cette Charge dans la même Abbaye au bout de trois ans; il en devint Abbé l'an 1078. à la mort & en la place d'Herluin qui en étoit le Fondateur. Il fut promû en 1093. à l'Archevêché de Cantorberi, & il mourut l'an 1109. âgé de 76. ans; il y a une Bulle d'Alexandre VI. de 1494. pour informer de ses vertus & de ses miracles afin de parvenir à sa Canonisation.

La division de ses Ouvrages étoit toute naturelle; Prédicateur aussi zelé, que Docteur profond; & Religieux non moins devot & contemplatif, que Prélat agissant & intrèpide; les monumens qu'il nous a laissez de ses études, de sa prédication, de sa dévotion, de ses relations avec les personnes de distinction, se partagent comme d'eux-mêmes, en Traitez dogmatiques, en Exhortations ou Homélies, en Méditations & Oraisons, & en Lettres spirituelles & d'affaires. Et cet arrangement de l'édition de Theophile Raynaud est sui-

vi en celle-ci par le celebre Benedictin Dom Gabriel Gerberon de la Congregation de S. Maur.

A la tête du volume, une Critique facile de chaque Ouvrage pour en fixer l'époque, & en marquer l'Auteur; dans la suite, des Sommaires fidelement composez des paroles mêmes des Chapitres qu'ils abregent; à la fin, un vaste Recueïl des diverses leçons montrent à l'œil le merite du travail, l'application de l'Editeur, & la mesure de la reconnoissance qui lui est dûë dans le Public.

Nous ne parlons point ici d'explications, de remarques, de dissertations; quoiqu'elles soient d'ordinaire le relief des éditions nouvelles. On n'a point traité S. Anselme en Auteur obscur & difficile, tout subtil Metaphysicien qu'il est; ni son Lecteur en ignorant; fût-il un Commençant. Quelques lettres dans les trois premiers Livres paroissent avec des observations; elles sont de Jean Picard, Chanoine Regulier de Saint Victor de Paris; & elles avoient déja vû le jour. Du reste notre Editeur a supposé que dans Anselme le Theologien

expliqueroit le Pere. Il explique quelquefois l'Editeur même : en quelque endroit on lit à la marge, que „ Dieu „ n'étant point susceptible d'accidens, „ ne peut être proprement appellé „ substance ; le texte ajoûte, à moins „ que par le nom de substance on ne „ signifie essence„ . Ainsi le texte du Saint sert d'explication & de note à la Note même de l'Editeur.

L'Auteur à son tour auroit quelquefois besoin d'éclaircissement & d'appui. En voici une occasion : par déference pour ses Religieux S. Anselme entreprend de démontrer par la pure raison l'existence de Dieu. Il tire sa preuve de l'idée qui est en nous d'un Etre le plus parfait qui puisse être pensé. Elle est en nous cette idée; donc cet Etre existe réellement ; donc Dieu existe, disoit S. Anselme dans son *Prosloge*, qu'il ne faut plus appeller *Prosologe*. C'est mal conclure, repliqua par écrit un Moine de Marmoutier nommé Gaunilon, dont l'esprit ne pouvoit franchir le pas de l'état idéal à l'état réel ; & à qui la démonstration de S. Anselme paroissoit nous réduire à n'avoir un Dieu

qu'en idée. Saint Anſelme la juſtifia par un écrit ; mais après l'avoir lû, un Gerſon, un Pierre d'Ailly tiennent encore pour Gaunilon ; & ils ne font point de difficulté de dire ; l'un, & c'eſt le Cardinal, » qu'en cette occa- » ſion, comme en pluſieurs autres, le » devot S. Anſelme a manqué de Lo- » gique» ; l'autre, & c'eſt le Chancelier, au rapport du Cardinal d'Aguirre, » qu'il y a autant d'extra- » vagance à prouver ainſi l'exiſtence » de Dieu, qu'à la rejetter ; ou au » moins» ; car le ſçavant d'Aguirre ſe ſera ici trompé » que la démonſtra- » tion de S. Anſelme eſt un pur ſo- » phiſme». Il eſt manifeſte qu'une diſſertation viendroit là fort à propos pour venger S. Anſelme de tant de Gerſons, & de tant de d'Aillys, de tant de Contredicteurs qui ne le ſont que parce qu'ils n'ont point l'eſprit aſſez pénetrant & aſſez juſte, dit M. Dupin ; & parce qu'ils ne ſont point au fait, dit le Pere Gerberon. Rendons juſtice ; cet Editeur a ſenti le beſoin & la difficulté d'une diſſertation en cet endroit, & il l'a promiſe pour une autre occaſion. C'eſt grace ;

un Editeur n'eſt point neceſſairement un Commentateur : il peut ne ſe charger que du travail dur de verifier les ouvrages & les textes, confronter les imprimez avec les manuſcrits, & ceux-ci entr'eux, & en faire ſincerement ſon rapport au Public ; c'eſt tout ſon miniſtere. S'il eſt ſçavant, & notre Editeur l'étoit, il fait quelque choſe de plus ; il s'aide des lumieres de la critique, & par l'inſpection de l'ouvrage, par l'examen du ſtile, & des faits qui y ſont rapportez ou indiquez, il fortifie ou redreſſe ſes conjectures ſur le tems & l'Auteur de l'Ouvrage. Et ce n'eſt point là une commiſſion de peu d'importance ; puiſqu'il y va ou de mettre un titre faux dans les Archives de l'Egliſe, ſi l'on ſuppoſe à un Pere un Ouvrage étranger, ou de piller le tréſor de la Tradition, ſi l'on enleve aux Peres leurs propres Ouvrages.

Il eſt, par exemple, d'une extrême conſequence qu'il ſoit éclairci, ſi S. Anſelme eſt, ou n'eſt pas l'Auteur du *Traité ſur la Conception de la Bienheureuſe Vierge Marie*, qui attribué auparavant à ce Saint Docteur eſt ren-

voyé au rebut dans cette édition, & jetté dans l'*Appendix* parmi les Ouvrages ſuppoſez. Dom Gerberon l'a retranché pour deux raiſons ; la premiere, parce que cet écrit ſoûtient la Conception Immaculée, & que Saint Anſelme combat cette opinion : la 2ᵉ parce que ce Traité eſt d'un tems où on ſolemniſoit la Fête de la Conception avec moins de celebrité qu'auparavant ; au lieu que du tems de S. Anſelme, la Fête n'étoit pas encore inſtituée. Un Partiſan du Traité & de la Fête, & du Saint Docteur, & du Myſtere, peut repliquer, quant à la premiere difficulté de Dom Gerberon, que quand Saint Anſelme après avoir favoriſé par un mot en paſſant, une opinion alors peu examinée, traitant enſuite la matiere à loiſir & plus à fond, auroit changé de ſentiment, & donné cours à celui qui a ſi fort prévalu dans l'Egliſe, ce ne ſeroit point inconſtance, mais progrès, ce ne ſeroit point une tache, mais une gloire : ſecondement, qu'il n'eſt ni conſtant ni vrai, que la doctrine du Traité dont il s'agit, & celle du Chapitre 16ᵉ ou 17ᵉ du ſecond Livre

de l'Ouvrage intitulé, *Pourquoi Dieu Homme*, soient en contradiction sur la Conception Immaculée ; qu'au contraire le Traité concilie les deux sentimens, pag. 500. E; que de plus, ce qui dans le dialogue paroît contredire le Traité, n'est point sur le compte de S. Anselme, étant mis dans la bouche de Boson, Interlocuteur sans consequence.

Et quant à la seconde raison de Dom Gerberon, on replique, que l'Histoire témoigne suffisamment que S. Anselme a vû la Fête de la Conception se celebrer en Angleterre; qu'il y a même beaucoup contribué à l'instituer ou à l'établir : un Concile de Londres en 1328. le marque expressément ; & la Tradition de l'Ordre de S. Benoît se joint ici à la Tradition de l'Eglise d'Angleterre : le Breviaire de cet Ordre, soit l'ancien Breviaire, soit celui qu'on appelloit le nouveau, lorsque Dom Gerberon imprimoit, Breviaire approuvé par le S. Siége, rapporte dans une Leçon de l'Office du 21. Avril, que S. Anselme » fut très favorable à la Fête de la » Conception, que l'Abbé Elpin avoit

„ commencé de faire celebrer, fondé en revelation„ : il n'y a donc ni contradiction, ni anachronisme à risquer, en restituant à S. Anselme le *Traité de la Conception de la Bienheureuse Vierge Marie*; aussi le Breviaire que l'on vient de citer, ajoûte-t-il aussi tôt, que *S. Anselme composa un excellent Traité sur la Conception*; & Baronius loin d'en faire douter, ainsi que le Pere Gerberon l'avance, dit comme le Breviaire Benedictin, qu'Anselme & *favorisa la Fête*, & *composa le Traité*. D'ailleurs le Traité, dont nous disputons, ne nous represente la solemnité de la Conception au tems qu'il fut composé, que comme une Fête de dévotion, sujette depuis ses commencemens, comme il arrive, aux alternatives de ferveur & & de relâchement à proportion de l'avantage que prenoit l'un sur l'autre, ou le rafinement d'une critique libertine, ou la simplicité du bon Peuple. Enfin, le *Traité* ne feroit point deshonneur à S. Anselme; raisonnemens solides, sentimens tendres & nobles; expressions d'une pieté vive & ingenieuse; tous insinuans &

persuasifs, sont les traits de cet Ouvrage qui le reclament pour S. Anselme, & nous aident à presser son rappel de l'*Appendix* pag. 499. en nous reservant encore d'en faire reconnoître d'autres lorsqu'il en sera tems.

L'Editeur au reste ne se montre pas toûjours si difficile à legitimer les ouvrages : il en est qu'il laisse passer sous le nom de S. Anselme, sur la bonne foi des éditions d'auparavant, sans avoir pour garant aucun manuscrit ni aucun Auteur. Tels nous les avons reçûs, dit-il, tels nous les donnons. Quoique S. Anselme n'ait point construit une Somme de Theologie, ni suivi par methode un plan regulier; il a neanmoins ou approfondi, ou ébauché presque toutes les matieres principales: Il traite de l'existence & de l'Essence de Dieu dans le *Monologe* ou Soliloque & dans le *Prosloge*; il parle ailleurs *de la Trinité*, de *la Procession du Saint Esprit*, de *la chute du Démon*, du *peché Originel*, de l'*Incarnation*, de quelques questions touchant *les Sacremens*, & de l'*accord de la liberté avec la prescience, la Prédestination & la grace.*

Mars 1722.

Quand il se propose, en discutant quelques-uns de ces sujets, de ne laisser agir que sa raison ; sa methode n'est point de subordonner sa foi à sa raison, de rendre celle-ci juge de celle-là, ou de les commettre l'une avec l'autre, ou de leur ériger à part des Tribunaux réciproquement indépendans, de sorte que ce qui est vrai dans un ressort puisse être faux dans l'autre. Mais c'est la Religion qui prescrit à sa raison le but de ses recherches ; & ce terme où celle-ci doit tendre par tous ses raisonnemens est un dogme ; de sorte que la découverte de la raison soit l'article de la Foi, & que le succès de la raison soit sa conformité avec la Foi. Les autoritez saintes & sacrées, sans être mises en œuvre dans ces occasions, servent de regle & de guide à la raison ; celle-ci ne s'avance qu'en côtoyant la Tradition ; c'est la Religion qui raisonne, & non pas le sens humain qui dogmatise.

Si l'on veut pénetrer son sentiment sur les matieres de la Grace qui furent l'objet de son dernier travail ; le Cardinal d'Aguirre s'offre pour In-

troducteur, & proteste qu'il est également contraire, soit aux héresies qui flatent le libre arbitre, soit à celles qui le dégradent & l'anéantissent; qu'il est exactement neutre entre les Ecoles qu'il appelle, les unes des Thomistes; les autres des Jesuites. Il déclare aussi qu'il s'attache à S. Augustin, comme à celui que S. Anselme avoit pris pour son Auteur, & à Saint Thomas, comme au meilleur Interprete de l'un & de l'autre. Leur doctrine, selon lui, sur le pouvoir & les besoins du libre arbitre, sur la necessité & l'operation de la Grace, est que l'homme auroit pû dans l'état purement naturel, & peut presentement dans l'état de la nature tombée, faire sans le secours des graces surnaturelles, des actions moralement bonnes; envers Dieu, comme auteur & comme fin dans l'ordre naturel, des actes d'un amour de préference à toutes choses, & qu'il peut observer de la sorte chaque précepte naturel, & vaincre les tentations: mais que dans l'ordre du salut la grace surnaturelle nous est necessaire pour le merite & pour les dispositions; que le secours

divin neceſſaire ne manque point au pécheur même; que pour meriter & démeriter, il faut être non ſeulement exempt de contrainte, mais affranchi & dégagé de la neceſſité ſimple; qu'on peut reſiſter, qu'on reſiſte même à la grace interieure, en la fruſtrant de ſon effet, & que la difference de l'état d'innocence & de l'état preſent par rapport à la grace, ne conſiſte nullement en ce qu'une grace par elle-même efficace, n'auroit point été neceſſaire dans l'un, & le ſeroit dans l'autre.

Cet extrait du Cardinal d'Aguirre, ſert en même tems & pour l'impreſſion de 1675. avant l'inſtitution de ces Memoires, & pour la réimpreſſion de 1721. elles ne ſont que trop ſemblables; on va donner quelques exemples de cet excès par attention à l'avenir. Le Pere Gerberon en 1675. avoit mis hors de rang quelques Ouvrages de Saint Anſelme; tantôt par inadvertance, & tantôt parce qu'ils ne lui avoient pas été envoyez à tems. Ces mêmes piéces n'ont point repris leur place en 1721. & demeurent encore dans l'expectative ſous la mê-

ne excuſe d'inadvertance, quarante-
inq ans après la reflexion, & de re-
eption trop tardive, quarante-cinq
ns après avoir reçû & imprimé. Une
ettre de S. Anſelme avoit été impri-
née fort imparfaite par Dom Gerbe-
on; il en avoit averti quelques pages
près, en reſtituant tout le texte;
ci on a mieux aimé réïterer la faute
z répeter l'Avertiſſement, que de
rofiter de l'Avertiſſement pour évi-
er la faute. Dans un Supplement
ouveau, dont on auroit dû donner
vis dans les Préliminaires, on remar-
ue à côté de la 14e lettre que Dom
Gerberon l'avoit donnée toute défi-
urée; & au même endroit que lui,
n la donne telle qu'il l'avoit donnée.
On trouvera dans ce même Supplé-
nent, outre quelques lettres du Saint
Docteur, *un Traité Aſcetique*, que le
Pere Gerberon avoit laiſſé dans le 3e
ome du Spicilege, où le Pere d'A-
hery n'oſe garentir qu'il ſoit de S.
nſelme de Cantorberi.

C'eſt avec juſtice qu'on joint aux
Ouvrages de S. Anſelme les Ouvra-
es du Moine de Cantorberi Eadmer,
ucceſſivement ſon Eleve, ſon Com-

pagnon, son Confident, son Directeur, son Historien. S. Anselme a la plus grande part aux Ouvrages imprimez de cet Imitateur fidéle presque jusqu'à l'égalité. Ces Ouvrages sont, une *Histoire des Nouveautez*, dont S. Anselme, au moins dans les quatre premiers Livres, est le Héros par l'éclat de sa Vie publique; une *Vie de S. Anselme*, où sa vie privée & sa conduite personnelle est plus particulierement décrite; elle n'a été composée qu'après l'Histoire, quoiqu'on l'imprime ici la premiere: un *Traité du bonheur de la Celeste Patrie*, d'après un Sermon prêché par S. Anselme dans le Chapitre de Cluny; un Recueil *des similitudes de S. Anselme*, qui excelloit en ce genre, &c.

Le stile net & coulant, l'air de verité & de pieté dont il écrit, font desirer depuis long-tems ses *Lettres*, qui sont dans la Bibliotheque du College de S. Benoît de Cambridge, & son Traité *de la Liberté Ecclesiastique*, que l'on garde dans Bibliotheque Archiepiscopale de Cantorberi. Mais pourquoi demande-t-on encore dans cette édition la *Vie de S. Wilfrid*,

écrite par *Eadmer*, ou Edmer, trop ſouvent appellé *Edinere* par erreur ? Henſchenius & Papebroch l'ont imprimée en 1675. dans les *Actes des Saints* au 24. Avril. Pourquoi Dom Gerberon la demandoit il lui même ſi âprement cette année-là ; puiſque ſes illuſtres Confreres le Pere d'Achery & le Pere Mabillon l'avoient donnée trois ans auparavant dans la 1[e] *Partie* du 3[e] *Siécle* de leur Ordre ?

S'il faut dire preſentement un mot de l'Editeur : Dom Gerberon étoit né en 1628. le 12. d'Août à Saint Calais. Après avoir fait ſes études d'Humanitez & de Philoſophie ſous les Peres de l'Oratoire, il fut reçû dans la Congregation de Saint Maur. Il y étudia ſous deux Maîtres qui ont fait des Traitez particuliers, pour prouver que les cinq Propoſitions condamnées ſont dans le Livre de Janſenius. Il enſeigna la Philoſophie & quelques Traitez de Theologie, ſans s'attirer aucun reproche ; il en merita à S. Denis, à Compiegne, & à Fleuri ; on lui en fit, il promit, il retomba ; on le retira de l'emploi de Profeſſeur. Il compoſa en Bretagne, où il fut alors

envoyé, ſon *Apologie pour l'Abbé Rupert* qu'il imprima en 1669. elle lui procura le ſéjour de Paris, & le retour à ſes liaiſons. Il fit donc imprimer à Bruxelles *Marius Mercator* avec des Notes en 1673. craignant que le Pere Garnier, qui dans le même tems donnoit le meme Auteur, ne favorisât le Pelagianiſme dans ſes diſſertations; en cette occaſion il cacha ſon nom ſous celui de *Rigberius*; en 1675. il publia ſa Collection des Œuvres de S. Anſelme, mais preſervée des remarques & des Diſſertations qu'on avoit fait apprehender. Le 15. Janvier 1682. il ſe retira du Monaſtere de Corbie, ou l'Exempt qui devoit l'arrêter de la part du Roi étoit déjà arrivé; il ſe fit promptement naturaliſer à Roterdam ſous le nom d'Auguſtin Kergré. Pendant plus de vingt ans qu'il a erré dans les Païs-Bas, il a composé plus de quarante libelles ou livres, dont on pourra apprendre les titres, les ſujets & le ſuccès dans la relation autentique de ce qui s'eſt paſſé juridiquement devant l'Archevêque de Maline, entre le Promoteur & Dom Gerberon pen-

dant ſa detention, depuis le 9, d'Août 1703. juſqu'au 7. de Decembre de la même année, que la Sentence pleine d'égards lui fut prononcée. Il ſe reconnut enfin dans le Château de Vincennes, où il avoit été transferé de la Citadelle d'Amiens; & le 18. d'Avril 1710. M. Vivant, par commiſſion ſpéciale de Son Eminence Monſeigneur le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris, reçût ſa retractation. Dom Gerberon l'a ratifiée le 30. du même mois, étant en pleine liberté, & au milieu de ſes Freres, dans l'Abbaye de S. Germain des Prez, où il eſt mort le 25. Janvier 1711. redevable au Public des *Commentaires* qu'il attribuë à *Hervé du Bourg-Dieu*, dont il promet l'édition dans le Livre qui a fait la matiere de cet Extrait.

ARTICLE XXI.

NOUVEAU VOYAGE AUX ILES de l'Amerique : contenant l'Histoire naturelle de ces Païs ; l'origine, les mœurs, la Religion & le Gouvernement des Habitans anciens & modernes; les guerres, & les événemens singuliers qui y sont arrivez pendant le long séjour que l'Auteur y a fait ; le Commerce & les Manufactures qui y sont établies, & les moyens de les augmenter : avec une description exacte & curieuse de toutes ces Iles. Ouvrage enrichi de plus de cent Cartes, Plans & Figures en taille douce. *Six Tomes in douze : premier, de* 525 *pages ; second, de* 598 *; troisiéme, de* 549 *; quatriéme, de* 558 *; cinquiéme, de* 524 *; sixiéme, de* 514. A Paris, *ruë S. Jacques, chez* Guillaume Cavelier fils, *près la ruë de la Parcheminerie, à la Fleur de Lys.* 1722.

LEs Païs étrangers sont à notre égard comme les tems passez. Mr Racine a eu raison de dire, qu'en effet le peuple ne met guére de difference entre

entre ce qui est à mille ans de lui, s'il est permis de parler ainsi, & ce qui en est à mille lieuës. On regarde l'un & l'autre avec le même respect & la même curiosité. Comme les Auteurs sçavent qu'on veut du rare, de l'extraordinaire & du merveilleux, ils ne manquent pas de le prodiguer, & on les paye de leur peine en les croyant sur leur parole. Voilà la source de tant d'Histoires & de Relations plus que romanesques. Quelques-uns, faute de science & de discernement, trompent les Lecteurs, parce qu'ils sont trompez eux-mêmes; d'autres sont trompeurs de sang froid, parce qu'ils comptent que les hommes sont duppes: voici la mauvaise foi. Les uns & les autres meriteroient punition; mais heureusement pour eux, il n'y a point de loix qui punissent l'ignorance & le mensonge.

Le R. P. Labat, Jacobin, Auteur de la nouvelle Relation des Iles, est bien éloigné de donner dans ces deux écuëils. Sa probité, son discernement & sa capacité préviennent en sa faveur les Lecteurs, dont il amuse la curiosité par les scénes variées qu'il leur fait

paſſer devant les yeux : il ne parle point par oüi dire ; il eſt témoin oculaire & très-éclairé de tout ce qu'il avance. Preſſé par ſes amis de réduire ſous differens chefs les matieres diverſes qu'il a traitées, il a mieux aimé ſuivre l'ordre de ſon journal, & ne montrer les choſes qu'à meſure qu'il les a vûës, ſans doute pour jetter dans ſon ouvrage plus de varieté. Cette maniere eſt bonne, puiſqu'elle lui a paru telle : mais comme il n'eſt pas poſſible de la prendre dans un extrait, où il s'agit de réduire les matieres dans un point de vûë, qui puiſſe inſtruire & fixer le Lecteur, on a crû devoir choiſir par neceſſité le tour que l'Auteur a négligé par goût ; & comme l'ouvrage eſt fécond en choſes rares, on en donnera deux extraits, où l'on touchera ce qu'il y a de plus nouveau & de particulier à cet ouvrage, ſoit ſur la deſcription, les habitans, les animaux des Iles, &c. ſoit ſur le Commerce & les Manufactures.

Pour commencer par le Voyage du P. Labat, qui partit ſur la fin de 1693. & n'eſt revenu en France qu'en 1705. je paſſerai ſous ſilence ſes préparatifs,

ſon départ, ſes occupations, ſes amuſemens, ſes avantures, & mille petites hiſtoires ſemées dans le corps du livre: choſes naïvement écrites, mais qui deplacées & touchées par une autre main, n'auroient plus la même grace. On me permettra de remarquer ſeulement ce trait: „ Le P. Holley Jeſuite, qui étoit avec le P. Labat ſur „ le même vaiſſeau, prêcha le jour de „ la Conception de la Vierge, & dit „ d'abord qu'il ne vouloit point perdre „ le tems à prouver que la Conception „ de la Vierge avoit été immaculée, „ étant perſuadé qu'il n'y avoit perſonne qui n'en fût convaincu, & „ qui ne fût ſoumis à la déciſion de „ l'Egliſe ſur ce myſtere. On remarqua (ajoûte l'Auteur) que ce prélude m'avoit choqué. Après le ſermon, „ on me demanda mon ſentiment, „ que je ne me fis pas beaucoup prier „ de dire, étant le ſentiment commun de l'Ecole de S. Thomas. Je „ dis donc au P. Holley, qu'il auroit „ été très-à propos qu'il eût prouvé ce „ qu'il avoit ſuppoſé être crû de tout „ le monde, & qu'il eût rapporté la „ déciſion de l'Egliſe ſur cet article,

„ puiſqu'elle n'a rien déterminé ſur
„ cette matiere, & qu'elle s'eſt conten-
„ tée d'impoſer *ſilence* à ceux qui diſ-
„ putoient ſur cela, & ſe traitoient ré-
„ ciproquement d'héretiques... Un
„ incident fit remettre *la diſpute* à une
„ autre fois.

S'il eût été queſtion de prouver ce myſtere, le P. Holley n'auroit pas manqué d'alleguer, au lieu de déciſion, l'inclination de l'Egliſe marquée par les témoignages celebres de tant de Papes, qui nous aſſûrent à l'envi que telle a été l'opinion des âges les plus reculez; par les anathêmes lancez contre ceux qui oſeroient la traiter de criminelle; par la défenſe de parler *contre* cette opinion, *même pour en diſputer* (car le *ſilence* n'eſt pas ordonné aux deux partis); par la ſolemnité d'une fête annuelle; par les temples élevez, les Ordres établis en l'honneur de Marie conçûë ſans peché; par les tréſors de graces que l'Egliſe ouvre à ceux qui l'honorent ſous cette qualité : inclination enfin à qui il ne manque aujourd'hui que le ſceau d'une déciſion autentique. Mais il n'étoit pas neceſſaire que le P. Holley s'appliquât à prouver

un ſentiment plus commun ſans contredit que le *ſentiment commun* de l'Ecole de S. Thomas, ou plutôt de quelques Thomiſtes ; car les Peres de la Mercy, les Minimes, les Carmes Déchauſſez, &c. qui ſont de l'Ecole de S. Thomas, ſont fort éloignez de nier la Conception Immaculée. Le Pere Holley paſſera volontiers condamnation ſur un mot, s'il lui eſt échappé ; & le Pere Labat eſt trop galant homme pour ſe piquer de cette réflexion.

Paſſons à la Martinique. Cette Ile que l'Auteur décrit très-exactement, eſt ſituée à 14 deg. 30 m. de latitude ſept. & 317 deg. 10. m. de longitude. Elle a environ 16 lieuës de long & 8 de large dans ſa plus grande étenduë. Les Jacobins y deſſervent dix Parroiſſes, les Capucins ſept, les Jeſuites quatre. Le bourg S. Pierre eſt le plus conſiderable de l'Ile : on peut le diviſer en trois quartiers, dont deux ont pour Curez les Jeſuites; & le troiſiéme, dit le Moüillage, eſt ſous la conduite des PP. Jacobins. Le Fort S. Pierre, bâti en 1665 par Mr de Clodoré Gouverneur de la Martinique pour le Roi, eſt un quarré long qui défend la rade

d'un de ſes longs côtez, dont une partie a été emportée par la mer ; l'autre eſt ſur la place d'armes, flanqué de deux tours rondes qui ont chacune quatre canons. Cette fortereſſe fut faite moins pour ſe défendre contre les ennemis, que pour réprimer les ſéditions des habitans. Les deux égliſes & les principales maiſons ſont à preſent de maçonnerie. Outre les deux Parroiſſes, il y a des Freres de la Charité, & un Couvent d'Urſulines qui inſtruiſent les jeunes filles du bourg. L'Ile eſt arroſée de quantité d'eaux, qu'on doit plutôt nommer des torrens que des rivieres, car elles n'ont gueres que deux ou trois pieds de profondeur. A une lieuë environ du fort S. Pierre en allant à la Cabeſterre, c'eſt-à-dire, vers la partie de l'Ile qui regarde le Levant & qui eſt rafraîchie par les vents aliſez du Nord, on trouve ce qu'on appelle le réduit de la Martinique : c'eſt un chemin de quinze à ſeize pieds, taillé dans la montagne, & qui domine le long d'un précipice profond. Ce chemin fermé par des portes & un parapet, couvre des ſavannes ou prairies, dans leſquelles on peut reti-

rer les beſtiaux, les femmes & les enfans en cas d'attaque. Je ne dois pas omettre ici la maniere ingenieuſe dont les habitans cachent leurs effets en tems de guerre. Quand ce qu'on veut cacher peut réſiſter à l'humidité, on le met en terre ou dans le ſable, ſans autre façon que d'enlever ce qui reſte de ſable ou de terre, & de couvrir ſi proprement le lieu, qu'on ne puiſſe appercevoir la moindre trace. On ne manque pas de prendre ſes allignemens à quelque roche, ou à quelque arbre, afin de ne pas oublier l'endroit. S'il eſt queſtion de toiles ou de Papiers, on les met dans des callebaſſes d'arbre, après les avoir coupées en deux; on rejoint proprement les deux pieces ou bien une callebaſſe coupée dans la quatriéme partie de ſa longueur à une autre coupée de même. Ces deux morceaux rapprochez ſe nomment un *coyembouc*; l'invention & le nom en ſont dûs aux ſauvages. Le tréſor ainſi empaquetté s'ajuſte entre des branches d'arbres à longues feüilles; on fait paſſer par-deſſus quelques liannes, de ſorte que le feüillage couché négligemment, le garantit de

la pluye, & le dérobe aux yeux. Mais il faut être seul dans cette opération. les fripons de Négres decelent la niche quand ils sont pris, ou la volent durant le combat. En 1658. les habitans de la Martinique résolurent d'attaquer les Sauvages de la Cabesterre par terre & par mer, pour les exterminer entierement. On convint que l'administration du Spirituel de cette Côte apartiendroit aux Religieux qui y arriveroient les premiers. Le P. Raymond Breton, Jacobin, alla par terre avec sa troupe; les Jesuites s'embarquerent avec la leur; ils arriverent trop tard; le Pere Breton avoit planté la croix à Sainte Marie. Depuis ce tems les Peres Jacobins ont soin de toute la Cabesterre. Leur habitation est au Fonds S. Jacques, à huit lieuës & presque vis-à-vis du Fort S. Pierre, entre deux mornes ou petites montagnes. Leur terrein a 600 pas de large, & 6000 pas de hauteur, c'est-à-dire, du bord de la mer vers les montagnes de la terre. Il faut noter que le pas de mesure à la Martinique est de trois pieds & demi de Paris. Le P. Labat, aussi bon œconome que sçavant Mathema-

ticien, a rebâti & rétabli leur maiſon. Autour de la Martinique on voit quantité d'Iſlets qui ont la plûpart des noms conformes à la figure qu'ils paroiſſent avoir ſous certains aſpects, comme, le Prêcheur, le Diamant, le Pain de Sucre, &c. Le plus beau païs de la Martinique eſt depuis la Parroiſſe de la Baſſe Pointe juſqu'à celle du Prêcheur; il eſt en même tems le plus ſûr à cauſe des ravines qui peuvent ſervir de retranchemens en tems de guerre. Ce fut là que le P. Labat fut fixé à la Cure de Macouba, où il gouverna long-tems ſes Parroiſſiens avec une ſatisfaction réciproque.

Sur cette idée generale de la Martinique, on peut juger à proportion de la Guadaloupe, & des autres Iles Caraïbes. On les nomme ainſi du nom de leurs anciens habitans. Comme l'Auteur a vû pluſieurs fois des Caraïbes, ſoit dans leurs petits voyages à la Martinique, ſoit en ſéjournant dix-ſept jours à la Dominique, on peut faire fonds ſur ce qu'il en dit. Les hommes ont la taille grande, libre, proportionnée, le viſage aſſez agréable, les yeux petits & noirs, les

dents belles, les cheveux plats, longs, noirs, & luſtrez par le moyen d'une eſpece d'huile; ils ſe peignent la peau de rouge avec du rocou, tant pour ſe parer, que pour ſe défendre des inſectes ennemis de cette odeur; leur front eſt plat & enfoncé, beauté parmi eux qu'ils ſe procurent en appliquant à la tête de petites planches dès l'enfance. Ils n'ont pour vêtement que la couleur du rocou, & une petite bande de toile qui couvre une partie de leur nudité; cette toile eſt attachée à une ceinture de corde, où ils paſſent un couteau nud. Leurs armes ordinaires ſont l'arc & les fléches empoiſonnées, ſouvent auſſi une maſſuë de bois dur & proprement travaillé, dont ils ſe ſervent avec une adreſſe merveilleuſe. Les femmes ſont aſſez bien faites; elles ont le tour du viſage rond, la bouche petite, les dents blanches, l'air plus ouvert & plus riant que les hommes, qui paroiſſent un peu mélancholiques. La modeſtie qui leur eſt naturelle, les pare beaucoup plus que leurs eſpeces de brodequins, de colliers & de bracelets qui ſont d'un goût ſingulier. Les enfans ont la tête ornée de

differentes plumes d'oiſeaux, & les hommes portent aux oreilles, au nez, & à la lévre inferieure, une ſorte de croiſſant d'un métal nommé *Caracoli*, que le P. Labat croit être un métal ſimple.

Le caractere de ces peuples eſt generalement parlant, aſſez doux, mais vindicatif, leger, indolent, incapable de rien aimer, jaloux juſqu'à la fureur ſur l'article des femmes. Leur inconſtance eſt cauſe qu'on avance peu auprès d'eux pour le Chriſtianiſme. La pareſſe & l'interêt ſemblent être leurs uniques divinitez. Ce n'eſt pas qu'ils n'ayent quelque idée de ce mot & de la choſe; car ils reconnoiſſent un bon & un mauvais principe: indifferens pour le premier, qui ne fait que du bien ſans qu'il ſoit beſoin, diſent-ils, de l'importuner, ils ont une grande veneration pour le ſecond: tant il eſt vrai que

** La crainte peut tout ſur les hommes,*
Et la reconnoiſſance riën.

Il n'y a point de peuple au monde plus jaloux de ſa liberté. Chez eux

* *Mr de la Motthe.*

tous ſont égaux : nuls maîtres, nuls eſclaves hormis les femmes. Ils ſe mocquent de la ſubordination des Européans : leur caprice ſeul eſt leur guide. Ils ne travaillent que quand le plaiſir ou le beſoin les y porte. Aſſis éternellement ſur leurs talons au coin d'un feu, ils ont peu de converſation entr'eux, & jamais de diſputes. Leur Langue eſt triple : les femmes ont leur langage à part, les hommes le leur, & les vieillards qui parlent des interêts de la nation, ont entr'eux un jargon inintelligible aux autres. Leurs *vins*, ou leurs aſſemblées ne ſe paſſent gueres ſans meurtre ; l'yvreſſe les rend furieux, & réveille leur vengeance, qu'ils ſatisfont ſans façon. Le pardon des injures & tout ce qui a l'air d'accommodement, eſt ignoré d'eux ; point d'autres loix que celle du Talion ; grande liberté ſur la pluralité des femmes : la parenté ne les embarraſſe point, hors le premier degré qu'ils reſpectent. Au reſte leurs femmes ſont leurs ſervantes, & ne mangent jamais avec eux ni en leur preſence, en quoi le P. Labat dit qu'ils ſont plus raiſonnables que le reſte des

hommes. Leur adreſſe à tirer de l'arc & à nager eſt merveilleuſe : ils frappent au but à coup ſur, & combattent quelquefois en nageant, contre les plus gros poiſſons. Ils tirent du feu par le frottement de deux morceaux de bois, l'un dur, & l'autre mou ; ils enfoncent la pointe de l'un dans un trou de l'autre, & tournent le premier avec tant de rapidité, que le ſecond s'allume en un inſtant. Ils travaillent fort adroitement les petits ouvrages qui ſervent à leurs beſoins, comme des hamacs, & des corbeilles : cela eſt d'une propreté inimitable. Leurs mets ordinaires ſont le poiſſon & les crabes ; à l'égard des volailles & des cochons, ils en nourriſſent plutôt pour le trafic que pour leur uſage. Il faut être inſtruit de leur goût, pour trafiquer avec eux : ils rient comme des enfans, quand ils voyent une longue ſuite de ſols marquez loin à loin ; le nombre des piéces leur plaît beaucoup plus que la qualité. L'acheteur doit enlever ſur le champ ſon emplette, autrement ils ſe repentent du marché un moment après la concluſion, ou bien ils s'en vont avec l'argent & la marchandiſe. Ce

qu'ils ont de plus précieux, eſt la pierre verte qui vient du Continent de l'Amerique méridionale; ſa principale vertu eſt d'empêcher les vertiges, les ébloüiſſemens, & les accidens de l'épilepſie. On en met un éclat entre cuir & chair, & tant qu'il y reſte, on n'a pas la moindre atteinte du mal. Le P. Labat en a fait pluſieurs experiences qui ont toutes réüſſi. La veritable pierre verte eſt petite, platte, ou ronde, dure, compacte, & naturellement raboteuſe. Les maiſons des Caraïbes s'appellent *Carbets*; un carbet n'eſt qu'un toit en forme de halle, élevé ſur des poteaux; les roſeaux tiennent lieu de latte, & les feüillages de couverture. Les Caraïbes jettent les poiſſons & les oiſeaux dans le feu ſans autre ceremonie, & quand ils les jugent aſſez cuits, ils les tirent de leur peau comme d'un étui, & les trouvent d'un goût admirable. Leur maniere de rôtir les viandes, eſt de les enfiler par morceaux dans une brochette de bois, qu'ils plantent à terre proche le feu; lorſqu'un côté eſt ſuffiſamment rôti, ils font faire un demi tour à la broche pour cuire l'au-

tre. Ils ſont très-habiles à conduire leurs pirogues ou petits batteaux longs par le moyen des pagalles bien plus utiles que les avirons. Ces pirogues ont ordinairement deux mâts & deux voiles quarrées ; leurs bacaſſes ont trois mâts, & ſouvent de petits huniers. Au reſte les Caraïbes gouvernent ſi habilement ces petits vaiſſeaux, en les preſentant de biais aux groſſes lames, qu'ils ſe tirent ſans danger des vagues, où d'autres périroient infailliblement. Quand un Caraïbe meurt, on fait une foſſe dans le lieu même de 6 à 7 pieds de profondeur, & d'environ 4 pieds de diamêtre ; on y met le corps bien rocoüé & rayé de traits noirs, dans la poſture d'un Caraïbe aſſis : c'eſt-à dire qu'on le laiſſe accroupi, de maniere que ſes bras ſont appuyez ſur ſes genoux, & ſoûtiennent ſa tête. Son arc, ſes fléches, ſa maſſuë, ſon couteau ſont répandus négligemment à ſes côtez. On couvre enſuite la foſſe d'une natte, juſqu'à ce que tous les parens du mort ſoient venus ſur le lieu pour s'aſſûrer qu'il eſt bien & dûëment mort ſans avoir été tué : coutume ſi religieuſement obſer-

vée, que si quelque parent ne le voyoit pas, il se croiroit obligé d'honneur à tuer quelqu'un des autres parens, quand ils jureroient tous qu'ils n'ont pas contribué à sa mort. Quand le maître du carbet vient à mourir, on l'enterre dans sa maison, qu'on abandonne ensuite pour toûjours. Voilà ce que j'ai tiré des Œuvres du P. Labat. Il m'est tombé dépuis entre les mains une Relation manuscrite du P. le Breton Jésuite, qui est à l'Ile de S. Vincent avec les Caraïbes. La peinture qu'en fait le Jésuite, se rapporte assez à celle du P. Jacobin, à quelques articles près, ou moins circonstanciez, ou omis par ce dernier, ou même differens: par exemple, le P. le Breton appelle *Mabouïa*, le mauvais génie, que notre Auteur nomme *Manitou* après quelques Auteurs. C'est une méprise qui pourroit néanmoins tirer à conséquence, puisque le *Manitou* est le faux Dieu des Sauvages de l'Amerique septentrionale. L'article des Jeûnes, de la Religion, & des Initiations affreuses des Caraïbes, quand ils se dévoüent au *Mabouïa*, est un point curieux de la Relation du P. le

Breton. On pourra la donner au public.

Les Négres ſont la ſeconde claſſe de nos habitans inſulaires. On les fait venir d'Afrique aux Iles en qualité d'eſclaves. Les malfaiteurs, les priſonniers de guerre, les eſclaves particuliers des Princes Africains ſont vendus aux Compagnies ou aux Marchands; mais la plûpart de nos Négres ſont ceux qu'on dérobe. Il y a des Chaſſeurs de profeſſion qui gagnent leur vie à voler & à vendre leur proye. On achette indifferemment ces eſclaves, ſans s'informer s'ils ſont dérobez, ou non. La déciſion de la Sorbonne ſur ce point n'a pas fait fortune aux Iles. A en juger par le recit du P. Bragués Jacobin, la Religion de ces Indiens eſt moins chargée de ſuperſtitions qu'on ne penſe. Ce Miſſionnaire ſe trouvant un jour avec le Roi de Juda lorſqu'il celebroit la fête du Serpent conſulté, demanda au Prêtre Noir pourquoi il ne choiſiſſoit pas un objet plus digne de ſon culte qu'un ſerpent. Le culte que nous rendons au ſerpent, répondit l'Idolâtre, n'eſt qu'un hommage relatif à l'Être Souverain qui nous a créez; du reſte, le Créateur a voulu humilier

l'orguëil humain, en nous contraignant de ramper devant le plus vil & le plus méchant des animaux. Après tout, ces peuples ont de grands obstacles au Christianisme ; l'inconstance & le libertinage sont les plus considerables. L'exemple a beaucoup de force sur leurs esprits, soit pour le bien, soit pour le mal. Ils méprisent dans leur païs une Religion qu'ils voyent mal pratiquée par les Européans. Transplantez aux Iles, ils suivent le train ordinaire, & se rendent aux raisons en faveur de l'exemple: ôtez-leur ce motif; qu'ils retournent en Afrique, adieu leur Religion: leur Baptême s'efface ordinairement de leur esprit comme un songe. Presque tous les Négres dans leur païs sont sujets à se mêler de sortilege. Le P. Labat qui paroît d'une trempe d'esprit à ne pas donner aisément dans ce qui s'appelle crédulité, en a été convaincu par ses yeux. Une Négresse étoit malade: un Négre alla dans sa cabane, se mit à genoux devant une petite figure de terre qu'il encensa avec beaucoup de respect, puis il l'interrogea sur le sort de la Négresse. L'Idole répondit qu'el-

le mourroit dans trois jours : ce qui arriva. La pluye qui arrosa un jour le jardin des Jacobins de la Martinique, sans qu'il en tombât une seule goute ailleurs; un vaisseau de Mr le Comte de Genes qu'une Négresse arrêta durant sept semaines dans le même endroit de la mer, avec quantité d'autres évenemens prodigieux, comme la mort de plusieurs personnes, dont on trouvoit le cœur & le foye vuides & couverts d'une simple peau, après la ménace que la Négresse avoit faite de leur dévorer le cœur & le foye; ces évenemens, & quantité d'autres rapportez par des témoins oculaires & dignes de foi, ne laissent aucun lieu de douter qu'il n'y ait encore de veritables Sorciers. L'Auteur observe que les Négres Sorciers attachent un sort à certains bâtons, qui impriment une vive & continuelle douleur à ceux qui en sont touchez, sans qu'on ait pû jusqu'à present trouver aucun remede naturel à ce mal; & que parmi eux les Sorciers Chrétiens sont plus dangereux que les Payens. Les Négres, sur tout les Créoles ont beaucoup de foi au pain beni & à l'eau benite : ils tiennent, disent-

ils, cette dévotion de leurs peres fidéles, & se garentissent par-là de tous les malefices. A l'égard des Payens, ils sont souvent obsedez du Diable qui leur apparoît sous diverses formes, les maltraite, les effraye, les fait tomber dans des convulsions, & les porte à se pendre. Qu'on dise, si l'on veut, que ce sont là des effets de l'imagination blessée; le remede unique, sûr & present à ces maux est le Baptême, ainsi que les Missionnaires l'ont souvent éprouvé. J'ai oublié de dire en parlant des Caraïbes qu'ils sont maltraitez de leur *Maboüia*, aussi-bien que les Negres. La presence d'un Chrétien les en délivre. L'Auteur assure même qu'ils prennent des Chrétiens une Croix de bois, bien sûrs alors par experience que le Diable n'ose approcher de leurs maisons, tant que ce signe sacré y demeure.

Les Negres, sur tout ceux de la Mine, sont sujets à se desesperer; on a peine à leur persuader qu'on les amene aux Isles simplement pour travailler, & non pour y être égorgez. C'est l'effet de certains bruits calomnieux nez de la jalousie sur le Com-

merce des Compagnies. Mais ce qui contribuë davantage à porter les Negres à ſe donner la mort, ce qu'ils font ſans ceremonie & pour le moindre ſujet, c'eſt la perſuaſion où ils ſont qu'en mourant ils reprennent furtivement leurs corps enterrez, & retournent dans leur Païs. Le Chriſtianiſme les guerit d'ordinaire de ces idées funeſtes. Leur maniere de faire un ſerment eſt ſinguliere. Ils mettent un peu de terre ſur leur langue, levent les yeux au Ciel, & frappent leur poitrine, comme pour prier Dieu de les réduire en poudre s'ils manquent à leur parole. Ils ont une veneration ſpéciale pour leurs Parains & pour les Vieillards, ſur tout un attachement inviolable pour leurs Maîtres, quand ils en reçoivent du bien; car il faut convenir qu'ils ont ſouvent des Maîtres cruels. Ils ſont ſenſibles aux bienfaits, mais plus encore à la maniere dont on les oblige; ce qui montre leur caractere genereux & fier. Ils ſont éloquens pour leurs petits interêts, équitables juſqu'à ſouffrir très-patiemment les châtimens les plus ſeveres quand ils les ont me-

ritez; mais auſſi capables de grands excès quand on les punit par emportement & ſans ſujet. La perte des bagatelles qu'on leur permet de poſſeder, les retient beaucoup plus dans le devoir que les autres peines. Fidelles entr'eux, ils ne ſe décelent jamais les uns les autres. Leur tendreſſe mutuelle eſt un bel exemple de charité pour ceux dont ils ſont eſclaves. Elle dure juſqu'au-delà du tombeau : parens, ou non, tous pleurent un Negre mort. La danſe eſt leur paſſion favorite : on ne conçoit pas comment le goût qu'ils ont pour le *Calenda*, danſe tout-à-fait deshonnête, a pû paſſer chez les Eſpagnols qui l'ont adoptée en Amerique, juſqu'à l'admettre dans leurs réjoüiſſances devotes. Pour achever le caractere des Negres, ils ſont vains, fiers, railleurs, jaloux comme les Caraïbes, ſimples; mais leur ſimplicité n'eſt pour l'ordinaire qu'un perſonnage dont ils ſe ſervent ſi naïvement, qu'on les croiroit les plus gens de bien du monde, lors même qu'on découvre leurs vols. Leur beauté ne conſiſte pas, comme on ſe l'imagine en Europe, dans de groſ-

ſes lévres & un nez écraſé. Ils veulent des traits reguliers. Les Negres ont grand air quand ils ſont bien vêtus, & les Negreſſes belles d'ailleurs, ont l'art de ſe parer d'une maniere qui plaît ; cela s'entend de ceux & de celles qui ont quelque bien : car à l'égard des autres, les Maîtres ſe contentent de leur donner à ceux-là un ſimple caleçon, & à celle-ci une juppe de groſſe toile. Leur intrepidité égale au moins la fermeté Européanne. Ils mépriſent les dangers & la mort. On en a vû expirer dans les tourmens ſans jetter un cri. On en brûla un au Fort Royal de la Martinique, qui continuoit de fumer du tabac, lorſque ſes jambes crevoient par la violence du feu. Deux Negres ayant été condamnez l'un à la corde, l'autre au foüet ; le Confeſſeur, & qui pis eſt, le bourreau ſe méprirent; on s'apperçût enfin de la mépriſe : il étoit tems. Le plus coupable monta à la potence avec autant d'indifference que ſon compagnon en deſcendit. On pourroit demander ſur cela, n'eſt-ce pas plûtôt brutalité que courage ? Un honnête homme craint, ſans le dire,

parce qu'il connoît le prix de ce qu'i expoſe : un coquin ne craint rien parce qu'il ne penſe à rien. Le vra courage a beaucoup d'alliage, auſſ bien que la vraye vertu. Après tout on pourroit rapporter mille traits d(ces Peuples qui montrent que les bonnes qualitez & le bon ſens ſont d(tout Païs, & ſouvent plus ſimple: chez les Sauvages que chez les Peuples policez. Par exemple, lorſqu'il: ſont malades, ils uſent rarement de remedes : ils ſe bandent la tête, ſe font ſuer, ne boivent que de l'eau chaude, & ſe gueriſſent. Je ne puis finir l'article des Negres, ſans y joindre un fait extraordinaire dont parle le Pere Labat. Un Negre avoit empoiſonné pluſieurs de ſes compagnons par le ſuc d'une plante qu'on ne nomme point. Il déclara à la mort que la racine de la Senſitive épineuſe étoit le ſeul remede à ce violent poiſon. On gratte la racine, on la broye, on en prend le poids d'une piece de quinze ſols qu'on infuſe dans un verre de vin, c'eſt un vomitif & un ſpecifique contre tous les poiſons, ſur tout contre celui-ci. Ce qu'il y a de remar-

quable ; c'eſt qu'un Negre, le quatriéme gueri par la Senſitive, vomit un animal vivant de la groſſéur d'un poulce, long de quatre, aîlé comme une chauve-ſouris ; la tête & les yeux petits, la gueule armée de dents, & les quatre pattes de griffes.

On ſçait que la troiſiéme claſſe des Habitans des Iſles eſt compoſée des Eſpagnols, qui les premiers les ont découvertes, des François, des Anglois, & des Hollandois qui depuis s'y ſont établis. L'établiſſement & les guerres de ces Colonies rapportées par le Pere du Tertre Jacobin, & continuées par le Pere Labat, qui y a couru pluſieurs fois danger de la vie, ne ſont pas de ces Memoires. Ceux qui voudront s'en inſtruire à fond, peuvent conſulter les deux Hiſtoriens, & remarquer en les comparant, que le récent a corrigé en quelques points & augmenté conſiderablement les recherches de l'ancien, non ſeulement ſur ceci, mais encore ſur ce qui concerne les animaux, les plantes, les arbres, en quoi ils s'accordent neanmoins quant au fonds & aux figu-

res ; car les recentes ſont priſes d'après les anciennes. Pour rendre juſtice à l'un & l'autre Auteur, on peut dire que leur accord mutuel fait rejaillir ſur tous les deux une gloire reciproque. Chacun d'eux a vû par ſes yeux ce qu'il rapporte ; de ſorte que le témoignage du ſecond juſtifie le rapport du premier & l'enrichit par ce qu'il a de nouveau. On aſſure que le P. Labat dans une ſeconde édition doit refondre ſes ſix volumes, en un ou deux, & que cet abregé débaraſſé de pluſieurs petites hiſtoires n'en ſera pas moins agreable au Public. Je paſſe à quelques points qui ſont particuliers à ce ſçavant Miſſionnaire, & qu'on ne trouve point dans le Pere du Tertre ni le Miniſtre Rochefort.

Allant de la Martinique à la Guadaloupe, l'Auteur fut obligé de moüiller à la petite Iſle d'Aves, qui eſt à cinquante lieuës ſous le vent de la Dominique. Il y trouva des Anglois dont la barque avoit échoüé. Ce qu'il dit des Oiſeaux de cette Iſle deſerte, qui ſont les mêmes pour la plûpart que ceux des autres Antilles, eſt aſſez conforme aux relations dont

je viens de parler. L'Isle d'Aves n'est pas un rocher pelé ou couvert entierement de sable : il y a des arbrisseaux & quantité de terres grasses, mais point d'eau douce. Le Pere Labat enseigna à ses compagnons de fortune à foüir dans le sable cinq ou six pieds au dessus de l'endroit où l'on présume que les vagues ne couvrent pas le terrain. En creusant 10. ou 12. pouces on trouve de l'eau douce qu'il faut recueïllir promptement, car l'eau salée y succede aussi tôt. La raison de ceci, dit-il, est que l'eau de pluye qui s'insinuë dans le sable, surnage sur l'eau salée par sa legereté. Homere dit plus ; car si on l'en croit, le Fleuve Titaresius se jette dans le Penée sans mêler ses eaux avec ce Fleuve, & il nage dessus comme l'huile ; parce qu'il est, ajoûte-t-il, un écoulement des eaux du Styx. Mais pour revenir à l'eau douce qui paroît d'abord sur le sable ; ne seroit-il point plus naturel de croire que c'est l'eau même de la mer qui se décharge de ses sels, soit en se filtrant, soit en s'élevant par la chaleur du Soleil ? Il ne pleut pas toûjours, & en foüissant

ainsi, on trouve toûjours de l'eau douce. „ Ce fut dans l'Isle d'Aves que „ l'Auteur enseigna à deux Dames Angloises à faire des boucans de tortuë, & qu'il en apprit en revanche „ à faire cuire une poitrine de bœuf „ d'Irlande à la maniere Angloise, „ des pâtez en pot, des boudins de „ tortuë, & je ne sçai combien de „ ragoûts. Et qui sçait, reprend-t-il, „ s'il ne me prendra point envie de „ faire imprimer à la suite de ces Me- „ moires, *le Cuisinier Anglois Ameri-* „ *cain, avec la maniere de servir une ta-* „ *ble de* 125. *couverts dans une Isle de-* „ *serte, magnifiquement & sans dépense?* Ce dernier article doit être curieux. Il faut que l'Isle ne soit pas semblable à celle où échoüa le Hollandois Jean Struits qui pensa y mourir de faim.

En 1705. le Pere Labat vit pêcher à la Guadaloupe une raye qui avoit 12. pieds 8. pouces de large en travers, près de 2. pieds d'épaisseur, 9. pieds & demi depuis la tête jusqu'à la naissance de la queüe, laquelle étoit longue de 15. pieds. Le Pere du Tertre dit qu'en 1634. on en prit

une à S. Christophe à peu près de la même taille. Parmi les differentes sortes de pêches dont parle l'Auteur, une des plus curieuses est celle qui se fait par le moyen d'un bois qui enyvre les poissons. Ce bois n'a pas ordinairement plus de 10. pieds de hauteur; il est tors & mal-fait, quoiqu'assez dur. Ses feüilles approchent pour la figure de celle des pois communs: on prend les feüilles & l'écorce de la racine; on broye le tout mêlé avec de la chaux vive: on jette cette composition dans la riviere après l'avoir barrée. Le poisson imbu de cette eau, saute, s'agite, & se jette à terre à la maniere des gens yvres.

Les poissons voraces attaquent plûtôt un chien ou un cheval qu'un homme, & plûtôt un noir qu'un blanc, un Anglois qu'un François, ce qui vient sans difficulté, comme le remarque l'Auteur, de differens degrez d'odeur qu'exhalent les uns & les autres par le plus ou le moins d'ouverture dans les pores, qui se diversifie suivant le temperament ou la nourriture.

Les grenoüilles des Isles sont ex-

traordinairement grosses; le Pere Labat en a vû de plus d'un pied de long. leur chair est excellente. Les couleuvres & les serpens leur font bonne guerre. A propos de serpens; voici un remede pour la goutte trop singulier pour l'omettre. C'est la graisse du serpent nommé tête de chien; l'Auteur en a vû quantité d'experiences aux Isles, non qu'il prétende que cette graisse guerisse radicalement la goutte; mais au moins elle dissipe la fluxion & la douleur jusqu'à une nouvelle attaque, & cela si promptement qu'en moins de 6. heures on peut marcher aisément, il dit 24. heures dans un autre endroit de son Ouvrage; mais qu'importe, pourvû qu'en effet on soit gueri. Il avertit neanmoins que ce remede n'est ni si heureux ni si prompt dans les Païs froids où les pores sont plus serrez. Il pourroit même arriver que le mal se convertît en goutte remontée. Pour obvier à cet inconvenient, on frotte le corps du malade de cette graisse avant que d'oindre la partie affligée, & on le renferme dans un lieu bien chaud. Ce remede, s'il est plus dangereux, est au moins plus

doux que celui qui consiste à flageller la partie gouteuse avec des orties pour faire sortir par des bubons la goutte avec le sang.

Les Caraïbes guerissent le mal venerien à peu près comme Ambroise Paré le raconte dans son Traité de la Chirurgie, c'est-à-dire par les sueurs & la ptisanne de Gayac ; mais on dit qu'ils y mettent quelques autres simples qu'ils ne veulent pas découvrir, & que par une sorte d'onguent dont ils frottent le corps ils excitent le flux de bouche d'une façon moins dangereuse que par le mercure.

L'Auteur a vû en 1695. un effet bien surprenant & bien rare du mal de Siam dans un jeune Creole de la Martinique ; ce jeune homme attaqué de maux de tête & de reins, symptômes ordinaires de cette peste, & jettant du sang par la bouche & par le nez, resista quinze jours sans en revenir: chose rare; car ce mal est expeditif. Mais ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que deux heures avant sa mort, lorsqu'il sembloit devoir être épuisé de sang après plusieurs vomissemens & plusieurs saignées, il

en ſua une quantité auſſi abondant que ſi on lui eût percé le corps ave des aiguilles ; le ſang même au lie de ſortir lentement comme les ſueurs jailliſſoit des pores, comme s'il fû ſorti des veines piquées de la lancette „ Ce nouveau ſymptôme, ajoûte l'Au „ teur, donna matiere à nos Eſculape „ de faire bien des raiſonnemens auſſ „ inutiles que leurs remedes l'avoien „ été à ce jeune homme.

A l'occaſion du Dattier, le Pere Labat refute le ſentiment des Naturaliſtes, qui croyent que cet arbre eſt mâle & femelle, de maniere que l'un porte les fleurs, l'autre les fruits, qu'elle ne porteroit point ſi le mâle n'étoit à quelque diſtance. Il a vû des dattiers ſeuls & chargez de fruits ; ce qui refute ſans replique les Naturaliſtes. Il conjecture que le paletuvier ou mangle des Iſles pourroit bien être le même que l'arbre du Perou, dont l'écorce eſt le quinquina : mais il n'en a pas fait l'épreuve. La difference de ces deux arbres pour la grandeur ne prévient pas en faveur de cette conjecture : on ſeroit heureux qu'elle ſe trouvât vraye.

Mars 1722.

Un jour le tonnerre tomba ſur la Maiſon des PP. Jacobins à la Martinique, & produiſit un effet qui merite d'être rapporté. Après avoir briſé les meubles, & diſperſé les hardes dans le jardin ; il calcina tellement quantité de poudre à canon qu'il la métamorphoſa en une eſpece de charbon pilé, & réduit en maſſe, qui ne brûloit pas plus vîte que du charbon de terre. Matiere d'exercice pour les Phyſiciens.

Comme j'ai placé ces obſervations ſans ordre à meſure qu'elles ſe ſont preſentées, j'en finirai l'article par un bon mot du General Codrington ſur les Irlandois. Il ne tient, diſoit-il, qu'à M. de Gennes d'augmenter la Colonie Françoiſe. Lui qui fait des Automates qui mangent & qui digerent, que ne fait-il cinq ou ſix Regimens d'Irlandois ? Cette piquante raillerie étoit fondée ſur ce que M. le Comte de Gennes avoit fait un Automate qui avoit la figure d'un Paon, qui marchoit par le moyen de certains reſſorts, qui prenoit du bled qu'on jettoit devant lui, & qui à l'aide d'un diſſolvant le digeroit &

le rendoit à peu près comme les excremens.

Les remarques du Pere Labat sur le cacao feront la derniere partie de cet Extrait. Le cacao est aussi propre à l'Amerique que le Caffé à l'Arabie, & le thé à la Chine. Le cacaotier croît naturellement & sans culture dans une infinité de lieux de l'Amerique, même aux Antilles, sur tout à la Martinique. Le Juif Benjamin Acosta fut le premier qui cultiva cet arbre aux Isles. Le fruit étant fort gros, la nature l'a attaché au tronc de l'arbre & au gros des cinq principales branches : les gousses renferment une substance de couleur de chair pâle, qui contient d'ordinaire vingt-cinq amandes. Quand le fruit est meur, on tire ces amandes des gousses, & on les laisse fermenter quatre ou cinq jours. On les fait ensuite secher au Soleil, ce qui diminuë beaucoup de leur volume; de sorte qu'il en faut du moins aux Isles 400. pour faire une livre. Les Habitans ne comptent leurs recoltes que sur le pied de deux livres ou deux livres & demie par arbre à chacune des deux saisons,

de Noël & de la S. Jean. Les Eſpagnols diſent tous que le cacao eſt froid & ſec de ſa nature : ils croyent même que l'excès feroit tomber en Phtiſie. Sur ce principe, ils y mêlent la canelle, le ſucre, le chile, le piment, les cloux de girofle, l'ambre de muſc, & ſur tout la vanille, ingrediens très-chauds. M. de Caylus prétend qu'il eſt temperé ; mais le Pere Labat eſt d'un avis directement opposé au ſentiment des Eſpagnols, fondé ſur ce que le cacao étant huileux & amer, il doit avoir les qualitez de ce qui eſt amer & huileux ; c'eſt-à-dire être très-chaud. Le cacao des Iſles à la groſſeur près, égale pour la bonté des amandes celui de Caraque, & les Eſpagnols eux-mêmes bien plus ſenſez en cela que nous, l'eſtiment autant quand il eſt frais : l'Auteur en eſt témoin. Selon lui, l'uſage du cacao eſt ſpecifique pour la phtiſie ; il eſt nourriſſant, aperitif & admirable pour la ſanté. A l'égard de ſa préparation, on gratte les amandes pour les dépoüiller de leur peau ; puis on les broye juſqu'à ce qu'elles ſoient converties en une pâte extrémement fine. On don-

ne alors à cette pâte la figure qu'on juge à propos: elle se conserve beaucoup mieux ainsi, que quand on y joint les ingrediens ordinaires: si on veut les y mêler, sur 40. livres de pâte, on jette 60. livres de sucre broyé, 2. livres de canelle, 4. onces de girofle, 18. onces de vanille, un peu de musc & d'essence d'ambre, avec quelques poignées de farine de féve, pour empêcher le sucre de fondre. On incorpore le tout ensemble, & l'on met la matiere dans des moules, d'où l'on tire cent livres d'un chocolat délicieux à la verité, mais nuisible à la santé, au sentiment de nôtre Auteur. Pour relever sa prétenduë froideur, on voit des personnes qui en usent avec du vin de Madere. Quand on veut prendre le chocolat aux Isles, on le prépare d'une maniere plus simple, mais qui le rend plus sain. Le sucre, le musc, l'ambre & la vanille, n'entrent point dans ce préparatif: on se contente de joindre au sucre, qu'on y jette en le dissolvant dans l'eau chaude, un peu de canelle en poudre, & une petite pointe de girofle. Au reste, le Pere Labat montre

que l'usage du chocolat en France seroit une veritable épargne. Il suppose la pâte du cacao des Isles à 25. sols la livre, & le sucre en pain à 14. ou 15. sols; d'où il conclut qu'à tout compter jusqu'au feu, la tasse de chocolat ne reviendroit qu'à un sol au plus, & qu'on dépense davantage en pain & en vin, qu'on ne feroit par l'usage de cette potion. Il ne tient pas à l'Auteur qu'elle ne devienne plus à la mode.

Il propose deux manieres de tirer de l'huile du cacao aussi bonne que l'huile d'olives, & pour les mêmes usages; la premiere qui ne se peut pratiquer qu'aux endroits où croît le cacao, consiste à mettre en pâte les amandes après qu'elles ont *ressué* & avant qu'elles soient sechées au Soleil, puis à faire boüillir la matiere à grande eau; quand l'eau est refroidie, on recuëille l'huile qui surnage. On passe l'eau & le marc par une toile, pour exprimer le reste avec la même manœuvre. La seconde maniere est à peu près semblable, excepté que les amandes supposées seches doivent être grillées & mondées com-

me pour faire le chocolat. Cette huile eſt, dit-on, ſouveraine pour les hémorroïdes, les rougeurs, les élevûres, les dartres, &c. La pulpe ou le mucilage qui environne les amandes dans le fruit, ſert à faire une ſorte de crême épaiſſe d'un blanc couleur de chair, & d'un goût très-agreable. On confit les amandes, & les gouſſes mêmes: on fait des maſſepains de cacao, & de noix d'acajou; enfin le cacao eſt un fruit ſuſceptible de tous les raffinemens François que la nature n'a point enſeignez aux Americains.

Dans l'extrait du mois prochain, ſur le Commerce & les Manufactures des Iſles, on tâchera de donner au Public une idée complette de la relation du P. Labat. En attendant on croit devoir dire de tout l'Ouvrage, qu'il eſt parſemé d'un grand nombre de traits diverſifiez & traitez dans tous les termes de l'Art, qui ſemblent ſe prodiguer en naiſſant ſous la plume de l'Auteur. Botanique, Medecine, Phyſique, Marine, Commerce; en un mot toute la fleur de ces Sciences ſe prête ſi naturelle-

ment à ſon génie, que la nature paroît y avoir encore plus de part que l'étude.

ARTICLE XXII.

LES PREUVES DE LA Doctrine de l'Egliſe fondées ſur l'Ecriture Sainte; pour ſervir de réponſe à un Libelle intitulé: Antidote contre la Lettre d'un Miſſionaire touchant la croyance de l'Egliſe Romaine. *Nouvelle Edition, revûë, corrigée & augmentée.* A Paris, chez Jean-Baptiſte Coignard, Imprimeur du Roi, ruë Saint Jacques. 1720. *in* 12. 304. *pp.*

L'Auteur du *Traité de la croyance de l'Egliſe Romaine*, dont on a donné l'extrait dans les Memoires du mois de Février, entre une ſeconde fois en lice avec les deux Miniſtres : tout vaincus qu'ils ſont, ils ne veulent point encore ſe rendre ; il leur en coûteroit un deſaveu des ſentimens injuſtes, dont ils aiment à ſe préoccuper contre la Doctrine Catholique. On ne ſouſcrit pas volonriers à ſa pro-

pre condamnation, l'amour propre n'y trouveroit pas ſon compte. Et puis la converſion du Gentilhomme Poitevin ne tenoit plus à rien ; l'Auteur Catholique avoit éclairci ſes doutes d'une maniere à lui rendre le calme, & à le détromper ſur les préjugez, que les écrits des Docteurs Calviniſtes lui avoient fait naître au préjudice de la Religion Romaine. Les Miniſtres n'enviſageoient qu'avec chagrin cette converſion future ; leur tendreſſe fut allarmée ſur un Elève qu'on arrachoit à leur Parti ; il étoit de leur honneur de recommencer les attaques pour diſputer une conquête dont ils étoient jaloux, & qu'ils avoient interêt de conſerver.

Que faire, quand on n'a pas la verité pour ſoi ? le plus ſûr n'eſt pas de la combattre à force couverte ; l'entrepriſe ſeroit hazardeuſe, le grand ſecret eſt d'abuſer les ſimples, en la leur repreſentant ſous une image rebutante & revêtuë des couleurs du menſonge. Auſſi un des Miniſtres, dans l'impoſſibilité de répondre, donne adroitement le change ; il accuſe ſon adverſaire d'avoir diſſimulé ou

déguisé les dogmes, que ceux de la Reformation reprochent aux Catholiques, & d'avoir donné ses sentimens particuliers pour ceux de l'Eglise Romaine.

Sur ce principe, afin de rassurer ceux de sa communion, que les raisonnemens solides de l'Auteur auroient pû ébranler, il ne trouve point de moyen plus efficace, que de décrier son *Traité de la croyance de l'Eglise Romaine*, comme un ouvrage contagieux, rempli de déguisemens, d'illusions & de faussetez. C'est dans ce dessein qu'il prend les dehors séduisans d'un charitable Pasteur, lequel attendri sur le danger de son troupeau, travaille à le garentir de la contagion, en lui presentant un *Antidote* de sa façon. C'est le titre spécieux qu'il donne à sa réponse au *Traité de la croyance de l'Eglise Romaine*. L'Auteur Catholique ne demeure pas oisif, il rentre dans le champ de bataille avec toute la confiance d'un homme accoûtumé à vaincre. Il produit contre l'Ecrit imposant du Ministre, les preuves de la Doctrine Catholique, fondées sur l'Ecriture Sainte : cet Ouvra-

ge ſe trouve à la ſuite du *Traité de la croyance de l'Egliſe Romaine.*

Le Défenſeur de la Doctrine Catholique fait d'abord une excurſion contre l'Auteur de l'*Antidote* au ſujet des reproches que ce Miniſtre fait à l'Egliſe Romaine, de reconnoître dans ſon Chef une puiſſance ſans bornes, & d'enſeigner, comme article de Foi, que le Pape a droit de dépoſer les Rois, de diſpoſer de leur temporel, & d'abſoudre leurs Sujets du ſerment de fidelité. C'eſt la chimere que les nouveaux Sectaires s'amuſent à combattre depuis près de deux ſiécles. Voilà bien des coups perdus; il eſt étonnant qu'ils rendent l'Egliſe reſponſable d'une opinion proſcrite dans les Royaumes Catholiques, & qui fut étouffée preſque dès ſa naiſſance. Nous reconnoiſſons auſſi bien qu'eux que les Souverains ne tiennent leur Couronne que de Dieu; & qu'ils ſont comptables à Dieu ſeul de l'adminiſtration de leurs Etats. Il faut avoüer que ces Meſſieurs ſont d'une humeur étrangement querelleuſe. A quoi bon chicaner ſur une matiere que perſonne ne conteſte aujourd'hui? Pourquoi attri-

buer à l'Egliſe les ſentimens outrez de quelques Ecrivains particuliers ſans autorité & ſans aveu ? Mais les deux Miniſtres de Hollande, en cela ſemblables à tous les Novateurs, trouvent leur avantage à éterniſer ces ſortes de chicanes. Outre le plaiſir de joûter contre une vaine ombre, qu'ils réaliſent exprès pour faire parade d'un triomphe imaginaire, ils ont encore celui d'en impoſer à la crédulité des ſimples, qui prêtent l'oreille à ces fables.

Sic veterem in limo ranæ cecinêre querelam.

Notre Auteur uſe de repreſailles, & ſaiſit cette occaſion de récriminer contre la Prétenduë Reformation, qui par le conſeil de Cranmer le héros des Proteſtans, oſa s'arroger le droit de renverſer l'ordre de la ſucceſſion à la Couronne d'Angleterre, contre les loix fondamentales de la Religion & de la Monarchie, en élevant ſur le Trône Jeanne Gray, fille aînée de la Ducheſſe de Suffolk, au préjudice de la Reine Marie. Le Docteur Burnet eſt forcé lui-même de convenir

de ce fait dans ſon Hiſtoire de la Reformation de l'Egliſe d'Angleterre.

Il n'oublie pas les attentats commis contre Marie Stuart, Charles I. Charles II. & Jacques II. On ne peut ſe rappeller ſans horreur l'inſolence avec laquelle Luther armoit les Sujets contre les Souverains, en publiant cette maxime ſéditieuſe, que *les Partiſans de la Papauté devoient être traitez comme les Soldats d'un Chef de Brigands, fuſſent-ils des Rois & des Empereurs*. Calvin dans pluſieurs endroits de ſes Commentaires, particulierement dans ſon Explication, ſur le Chapitre 6. verſ. 22. du Prophete Daniel, n'attaque pas la puiſſance Roïale avec moins de fureur. Beze s'eſt diſtingué dans ce genre & a rencheri ſur ſon Maître Calvin; on ſçait avec quelle audace il leve l'étendart de la revolte contre les Têtes Couronnées, dans ſon Epître dédicatoire adreſſée à la Reine Eliſabeth, & qui ſe trouve à la tête de ſa verſion du Nouveau Teſtament; Hubert Languet, & non pas Beze, comme le prétend notre Auteur, parle avec la même inſolence dans ſon livre intitulé *Vindiciæ con-*

tra Tyrannos, qu'il fit paroître ſous le faux nom de *Junius Brutus.* Le pernicieux livre de Buchanan, *de jure regni apud Scotos*, eſt rempli de ces maximes horribles, qui vont à dégrader les Rois, & à fouler aux pieds les plus ſacrez droits des Souverains. Que n'a pas dit Milton dans ſes abominables écrits, pour juſtifier le parricide de Charles I? Les Preſbyteriens, ennemis jurez de la Roïauté, ont plus d'une fois ébranlé le Trône d'Angleterre. On peut conſulter là-deſſus l'Hiſtoire des Presbyteriens, compoſée par Heylen, Docteur Anglican.

Notre Auteur dreſſe une nouvelle batterie contre le Miniſtre ſur l'Invocation des Saints, & le culte que les Catholiques rendent aux Anges Gardiens. Il tire le fond de ſes preuves de l'Ecriture Sainte; il le releve ſur ce qu'il avance dans ſon *Antidote*, que jamais aucun Pere de l'Egliſe n'a autoriſé l'honneur que les Catholiques rendent aux Saints. Il en appelle aux Centuriateurs de Magdebourg, qui prouvent eux-mêmes le contraire. *On peut voir dès le ſiécle ſecond*, di-

ſent-ils, *des veſtiges de cette Invocation, & on en trouve la formule dans Origene, O! bienheureux Job priez pour nous.* Saint Auguſtin dans ſon livre de la Cité de Dieu, Chapitre 22. fait mention expreſſe des prieres que les Fidéles adreſſoient de ſon tems aux Martyrs.

Le Miniſtre n'eſt pas mieux informé, lorſqu'il prétend que l'Egliſe Anglicane n'a jamais approuvé l'Invocation des Saints depuis ſa ſéparation d'avec l'Egliſe Romaine. Devoit-il ignorer que le Calendrier d'Angleterre a conſervé pluſieurs noms & Fêtes de Saints reverez par l'Egliſe Romaine? Caſaubon dans ſa réponſe faite au Cardinal du Perron par ordre du Roi Jacques I. s'explique nettement là-deſſus. *Sa Majeſté*, dit il, *approuve que l'Egliſe d'Angleterre celebre en certains jours de l'année la memoire de la Bienheureuſe Vierge; elle honore les Martyrs & les autres Saints .... Elle ne doute point de les prier pour les neceſſitez de l'Egliſe, & croit que leurs prieres ne ſont point inutiles.*

L'Auteur Catholique bat en ruïne ſon adverſaire ſur les ſept Sacremens,

qu'il prouve être d'Institution Divine par l'autorité de l'Ecriture Sainte. Il renforce ses preuves de tout ce que les Controversistes lui ont pû fournir de plus décisif en cette matiere. Les Livres de Controverse sont comme un champ ouvert à tout le monde : chaque Theologien a droit d'y glaner dans le besoin. Il rapporte ensuite le discours de Saint Cyrille de Jerusalem au sujet du Sacrement de l'Eucharistie dans sa quatriéme Catechése mystagogique sur les paroles de l'Apôtre S. Paul aux Corinthiens ch. 11. Dans la cinquiéme Catechése mystagogique où ce Pere décrit avec un grand détail les ceremonies de l'ancienne Liturgie qui s'observent encore dans l'Eglise Grecque ; les passages sont tellement circonstanciez, si exprès, & si clairement énoncez en faveur de la Présence réelle, qu'ils portent jusques dans le fond de l'ame la lumiere de la conviction.

Rivet forcé par l'évidence du texte, prit le parti de rejetter ces Catechéses, comme un ouvrage supposé, parce qu'elles sont, dit-il, tirées des Liturgies Grecques, dont il se flattoit d'avoir

démontré la nouveauté. Mais tous les Critiques ſe ſoûleverent avec indignation contre ce ridicule ſentiment, qui n'avoit ſa ſource que dans les viſions & le deſeſpoir du Calviniſte; les Proteſtans eux-mêmes furent contraints d'abandonner une opinion qui n'étoit appuyée que ſur des conjectures frivoles. En vain les Sieurs Aubertin & Claude ont-ils tâché d'éluder la force d'un témoignage ſi autentique par des ſophiſmes & des raiſonnemens captieux, les ténébres qu'ils affectoient de répandre ont été diſſipées, & la verité s'eſt montrée avec une clarté dont ils n'ont pû ſoûtenir l'éclat.

L'Auteur inſiſte particulierement ſur la coûtume introduite par les nouveaux Sectaires de reciter l'Office en langue vulgaire. Il en fait voir les inconveniens & les abus. Dès les premiers tems de l'Egliſe la Langue Latine étoit la langue naturelle en Occident, comme la Grecque l'étoit en Orient. Ces deux Langues furent conſacrées à la célebration des Saints Myſteres & du Service Divin; & cet uſage s'eſt perpetué juſqu'à preſent ſans aucune interruption parmi les Grecs & les

les Latins. Les Syriens, les Egyptiens, les Armeniens dans leurs prieres publiques ont conservé avec respect leur ancienne Liturgie, écrite dans une Langue bien differente de celle qui a maintenant cours parmi ces differentes Nations. Il n'étoit ni de la bienséance ni de la majesté du Culte divin de le soûmettre au caprice des peuples & à l'instabilité d'un langage qui change, & se renouvelle comme les années.

Ut sylvæ foliis pronos mutantur in
annos,
Prima cadunt : ita verborum vetus
interit ætas,
Et juvenum ritu florent modò nata
vigentque.

Dans cette confusion & cette varieté infinie de Langues, l'unité de la Foi se fût perduë; il ne seroit plus resté à l'Eglise de marque certaine par où elle pût reconnoître ses propres Enfans; de ce cahos informe seroient bien-tôt sortis l'héresie, le schisme, les divisions, enfin la dispersion des Fidéles. Cette dissertation est suivie des preuves invincibles que

les Docteurs Catholiques employent pour démontrer que les quatre caracteres de la vraye Eglise ne conviennent qu'à l'Eglise Romaine.

L'Auteur s'est approprié tout ce qu'il a pû recueïllir de meilleur en cette matiere; il a trouvé ses raisonnemens préparez dans les Livres de Controverse, & n'a eu que la peine de les mettre en œuvre, il sçait profiter de l'avantage que la bonté de sa cause lui donne sur son adversaire. En chemin faisant il reproche aux Protestans leurs variations en matiere de Doctrine, & leurs dissensions au sujet de l'autorité & du sens des Livres sacrez.

Il passe en revûë les differentes traductions de la Bible en langue vulgaire, qui ont eu cours parmi ceux de la Religion Prétenduë Reformée; il en fait remarquer l'infidelité, les falsifications du texte, & le peu de concert qui se trouve parmi ces Messieurs, qu'il accuse de ne s'être jamais accordez sur les points les plus essentiels contenus dans l'Ecriture Sainte. Par exemple, pour trouver un appui à la Suprématie spirituelle du Roi d'An-

gleterre, l'Eglise Anglicane rend ainsi le 13^e^ Verset du Chapitre second de la premiere Epître de S. Pierre : *Soyez soûmis au Roi comme au Chef principal* ; ces mots *Chef principal* ne se trouvent ni dans le texte Grec, ni dans le Latin.

Sous le Regne d'Elizabeth, au lieu de ces mots, *au Roi comme Chef principal*, furent substituez ceux-ci, *au Roi comme Superieur*, où l'on voit une interprétation plus palliée & plus rapprochée du texte Grec. Enfin pendant le Regne de Charles II. les Episcopaux firent une seconde correction & donnerent un sens plus naturel à ce passage, en traduisant ainsi, *au Roi comme Souverain.*

La même Eglise pour autoriser la Communion sous les deux Especes, a visiblement falsifié le passage de Saint Paul, 1. Cor. ch. 11. v. 27. *Quiconque mangera de ce pain, ou boira de cette coupe*, en retranchant la particule disjonctive *ou*, qui a été remplacée par la conjonctive, *&*. Cette interprétation est entierement contraire au texte Grec. Dans la version même de Geneve imprimée en 1644. & en 1669. dans celle de Hollande, & dans le

Nouveau Testament traduit du Grec en Latin par Theodore de Beze ; & dedié à la Reine Elizabeth l'an 1565. Ce passage a été respecté, & n'a souffert aucune alteration. Comme apparemment peu de personnes en France seront d'humeur de sacrifier leur loisir à verifier par eux mêmes les endroits où la Bible Angloise s'est éloignée du texte Grec, on peut s'en tenir aux Remarques de l'Evêque Tonstal sur la Traduction faite par William Tyndal du tems de la rupture d'Henry VIII. avec Rome. Cet Evêque y a compté jusqu'à deux mille passages falsifiez ; sur quoi le Docteur Renolds demanda avec instance au Roi Jacques I. pendant la Conference de Hamptoncourt, qu'il voulût bien lui permettre de faire une nouvelle Traduction de la Bible, afin de mettre un frein à la licence des Traducteurs, & arrêter le cours des versions Angloises, où le texte avoit été manifestement corrompu. Tel étoit le sentiment du Docteur Protestant sur les versions Angloises, qui avoient paru depuis Henry VIII. jusqu'à Jacques premier. Cependant Renolds n'a pas

été beaucoup plus fidele dans sa Traduction ; pour s'en convaincre, il ne faut que lire la Table du Nouveau Testament imprimé à Anvers en l'an 1621. M. Cartiel Protestant, dans son Livre de la Descente de Jesus-Christ aux Enfers, pag. 116. avouë de bonne foi, que les Traducteurs de la Bible Angloise ont défiguré le sens & affecté de répandre des nuages sur plusieurs endroits de l'Ecriture, comme les plus habiles Ministres de la Province de Lincolnshire le firent voir au Roi Jacques premier.

A l'égard de la Traduction de Zuingle, c'est plûtôt un ouvrage de fantaisie, qu'une Traduction fidelle & sérieuse. Cet Apôtre des Sacramentaires y donne ses visions pour le texte même, qu'il fait disparoître & dont il se jouë sans pudeur, pour l'accommoder à ses erreurs. On sçait que Luther effrayé de ces changemens monstrueux s'emporta avec violence contre lui, jusqu'à le traiter de faussaire & de Ministre de Satan. Zuingle à son tour n'épargna pas Luther sur sa Traduction Allemande du Nouveau Testament ; il n'avoit garde de man-

quer une si belle occasion de rendre la pareille à son rival. Ces deux Athletes, quelques unis qu'ils fussent d'interêt contre l'Eglise Romaine, en vinrent souvent aux mains, & se heurterent rudement sur leur Traduction : on ne doit pas trouver mauvais qu'ils se fissent justice l'un à l'autre. La Bible de Geneve imprimée en 1560. donne beau jeu à la Critique de l'Auteur. Aussi cette Traduction ne doit-elle passer que comme un mauvais alliage de textes corrompus & de notes marginales encore plus dangereuses que le texte même ; c'est le jugement qu'en porta le Roi d'Angleterre Jacques premier, dans la célebre Conference de Hamptoncourt en presence de tous les Evêques de son Royaume & d'un grand nombre de Puritains.

Il entre dans la discussion de plusieurs passages ou falsifiez ou supposez; il fait voir en même tems de la maniere la plus sensible que cette Bible ne s'accorde nullement avec les versions même de l'Eglise Anglicane & de l'Eglise de Hollande dans les points capitaux de notre Foi. De *Mars* 1722.

tout ceci il conclut, 1°. qu'en vain les Proteſtans, pour fixer leur doctrine, s'en tiennent à la pure parole de Dieu, telle qu'elle eſt énoncée dans l'Ecriture Sainte, tandis qu'elle ne leur eſt tranſmiſe que par des canaux impurs. Car comment peuvent-ils ſe répondre de la fidelité des Traductions qu'on leur met entre les mains? ils ne reconnoiſſent point d'autorité infaillible qui puiſſe les raſſurer ſur cet article : les Sectes particulieres avec leſquelles ils ſont unis de Communion, ne conviennent point du veritable ſens des textes eſſentiels & fondamentaux, ils ſemblent même travailler à ſe détruire, tant ils ſont diviſez de ſentimens. Il conclut, 2°. que ces variations, ces inconſtances, ces incertitudes, ce peu de concert entre les Traducteurs Proteſtans ſont autant d'inconſequences honteuſes, qui en même tems qu'elles rendent témoignage à la verité Catholique, marquent un embarras que l'unité & la ſimplicité de la Foi ne connoiſſent point. La Foi parle ſimplement, le Saint Eſprit répand des lumieres pures, & ſon langage toûjours unifor-

me: mais comment la trouver, cette immuable ſimplicité, cette uniformité de langage parmi tant de pieces ſi mal aſſorties, & au milieu de cette multitude confuſe de differentes Societez qui ſe forment tous les jours en Angleterre, en Hollande, & dans le ſein de la Nouvelle Réforme; de ſorte que chaque année produit un nouveau plan de Réformation? L'Ecrivain proteſtant de l'Hiſtoire des nouveaux Presbyteriens eſt forcé d'en gémir: on peut s'en rapporter là-deſſus au Colonel Sthoup dans la ſeconde de ſes Lettres imprimées ſous ce titre, *La Religion des Hollandois*; de cette difference de ſentimens naiſſent les altercations & les guerres inteſtines, qui ne manquent jamais de tourner au profit de l'Egliſe Romaine, & à la perte des Proteſtans. Un parti diviſé eſt plus qu'à demi vaincu. On a lieu de s'étonner après cela que Meſſieurs de la Religion Prétenduë Reformée ſe flattent de conſerver l'unité de la Foi qui eſt une des marques de la veritable Egliſe.

La Catholicité eſt un des caracteres de la vraye Egliſe. Il n'en coûte pas

beaucoup à notre Auteur pour prouver que la Foi de l'Eglise Romaine est reçûë dans les quatre Parties du Monde, & par consequent que Dieu a promis *de donner à Elle seule en heritage toutes les Nations de la terre.* Il est vrai qu'elle a fait des pertes en Europe; mais elles sont réparées avec avantage par les acquisitions qu'elle fait tous les jours dans le nouveau Monde, au lieu que les autres Eglises se tiennent resserrées dans des bornes très-étroites. Il n'a pas paru jusqu'ici que Messieurs les Ministres fussent fort jaloux de gagner terrain, & d'étendre leurs limites jusques dans les Pays Barbares. Contens de ce qu'ils possedent en Europe, ils ne portent pas leur vûë plus loin, & se renferment modestement dans leur petite sphere à la garde de leur troupeau. *Ils laissent à de bons Missionnaires le soin de travailler à la conversion des Infidéles.* En cela on ne prétend rien leur reprocher, tous ne sont point appellez à l'Apostolat; c'est une grace de choix qui suppose un cœur libre & dégagé des soins terrestres: on sçait que ces Messieurs sont redeva-

bles d'eux-mêmes à leurs familles; leurs embarras domeſtiques, les engagemens qu'ils ont contractez ne peuvent que très-difficilement s'allier avec les fonctions d'un Apôtre. Ce n'eſt pas, ſelon notre Auteur, qu'ils n'ayent fait tous leurs efforts pour gagner les Grecs Schiſmatiques à leur parti. Cette conquête a long-tems picqué leur ambition: ils ont eu le malheur d'échoüer dans leur entrepriſe.

Les Lutheriens de Tubinge ne purent faire goûter leur doctrine au Patriarche Jeremie. Les Hollandois à la verité obtinrent une confeſſion de Cyrille Lucas; qui eut l'impudence de la donner comme une expoſition veritable de la Foi Catholique. M. Smith qui voulut la faire valoir fut auſſi-tôt refuté par des preuves de fait, auſquelles il n'y a point de replique. Grotius & pluſieurs Theologiens de la Confeſſion d'Ausbourg en reconnurent d'abord la fauſſeté; les Grecs l'ont condamnée & la regardent avec horreur. Un Anglois, ajoûte notre Auteur, voulut il y a quelques années établir à Oxford une Eco-

le Grecque, où fussent élevez de jeunes Grecs dans la Religion Protestante. Le Patriarche de Constantinople en fut averti, & déclara excommuniez les Enfans & les parens qui les auroient envoyez en ce Seminaire, qui ne subsista pas long-tems faute de sujets.

L'Auteur, après avoir expedié ces matieres de Controverse, passe legerement sur l'article de la Primauté du Pape, & du Purgatoire, pour ne point tomber dans les redites. Il conclut son Ouvrage par quelques reflexions sur le „ consentement general „ des Chrétiens Orientaux avec l'E„ glise Romaine touchant les points „ de doctrine & de discipline que les „ Protestans ont pris pour prétexte „ de leur séparation.

ARTICLE XXIII.

DE VERA ET NON INTERruptâ Epiſcoporum ad nos uſque Anglorum ſucceſſione, ad Amicum Epiſtola : *C'eſt-à-dire ; Lettre à un Ami touchant la Succeſſion veritable & non interrompuë des Evêques d'Angleterre jusqu'à preſent. Brochure in* 4°. *pp.* 30.

LEs Catholiques ſont depuis cent cinquante ans aux priſes avec les Proteſtans d'Angleterre, au ſujet de la Succeſſion des Evêques de l'Egliſe Anglicane. Les eſprits ſe ſont échauffez de part & d'autre, & l'on s'eſt battu avec toute la vigueur qui accompagne le deſir de vaincre dans une cauſe intereſſante : les Catholiques ont paru attaquer avec avantage, & ſortir victorieux du combat. Les Proteſtans ont fait bonne contenance & ont eu du moins la gloire de ſe défendre avec courage. L'Auteur du *Traité de la croyance de l'Egliſe Romaine*, dont on a donné l'extrait dans les Memoires du mois précedent,

s'eſt preſenté pour faire de nouvelles attaques: l'Egliſe d'Angleterre accepte le défi, & fournit aujourd'hui un nouvel Antagoniſte, qui ſe charge du ſoin de venger l'honneur du Clergé Anglican. Il ſe diſpoſe en brave à ſoûtenir le choc de l'agreſſeur; il ſe promet même une victoire complette, avant d'avoir fait la premiere décharge. Il entre dans le champ de bataille & marche d'abord à l'ennemi avec un air de mépris qui va juſqu'à l'inſulte; c'eſt aſſez la méthode qu'on a reprochée de tout tems à certains Auteurs Polémiques, de préparer leurs raiſonnemens par des outrages & des invectives. Mais on doit faire grace de cette incongruité à la prévention & à la vivacité des Diſputeurs qui ne ſont preſque jamais de ſens froid, ſoit qu'ils parlent, ſoit qu'ils écrivent. Une injure qui échappe eſt ſans conſequence dans la chaleur de la diſpute. Il eſt juſte d'uſer de la même indulgence à l'égard de celui qui eſt l'Auteur de l'Ecrit en queſtion; c'eſt une Lettre adreſſée à un de ſes amis en forme d'Apologie, pour juſtifier la ſucceſſion des Evêques dans l'E-

glise Anglicane, & pour servir en même tems de réponse à la Dissertation que l'Auteur du *Traité de la croyance de l'Eglise* a inserée dans le corps de son Livre. Le début de la lettre est injurieux ; & dans toute la suite l'Apologiste sçait s'y ménager des traits à lancer contre les Evêques & les Auteurs Catholiques qui se trouvent en son chemin. Mais l'Ecrit est imposant ; l'Apologiste y défend avec force la cause de l'Episcopat Anglican. Ses raisonnemens à la premierre vûë paroissent solides ; il a soin de les étayer de tous les appuis qui se trouvent sous sa main. Il n'oublie rien pour faire entrevoir du foible dans la dissertation ; il a l'adresse de pallier & de dissimuler tout ce qui peut lui nuire ; en un mot jamais une cause qui paroît assez douteuse, n'a trouvé un défenseur plus habile & plus aguerri. Du moins l'Ecrit a-t-il fait une si vive impression sur l'esprit de Monsieur G... qu'il prend hautement le parti de l'Apologiste en faveur de la succession Anglicane. Il se déclare ouvertement l'Editeur & le distributeur de la Lettre, à la tête de laquelle il

donne une Préface de ſa façon, où après avoir fait l'éloge du nouvel Ecrivain & de ſon Ouvrage, il embraſſe ſon ſentiment avec une effuſion de cœur qui le feroit prendre pour un Anglican, ſi d'ailleurs, quelque ſoin qu'il ait eu de cacher ſon nom, on ne ſçavoit pas qu'il eſt Eccleſiaſtique & Docteur en Théologie dans une des plus celebres Univerſitez du Royaume. C'eſt-à dire que tout bien apprétié il eſt Catholique de profeſſion & Anglican d'inclination; aſſûrément l'Angleterre ne s'attendoit pas de trouver dans l'Egliſe Romaine un ſi zelé Partiſan : elle doit lui ſçavoir gré du deſintereſſement avec lequel il prend ſa défenſe; il s'y porte avec un empreſſement qui lui fait oublier ce qu'il ſe doit à lui-même, à ſa propre réputation, à ſa Religion : en verité c'eſt être genereux à l'excès. Son dévouëment pour l'Egliſe Anglicane va ſi loin, qu'il ne peut s'empêcher de gemir ſur la ſéparation de cette Egliſe d'avec l'Egliſe Romaine; il en eſt preſque attendri juſqu'aux larmes. Dans ſon chagrin il s'en prend au Pape comme à l'auteur d'un ſi grand

mal, il n'épargne pas les Cardinaux tout est pardonnable à la douleur Comme un Médiateur pacifique il insinuë les moyens les plus faciles de concilier les parties, & de cimenter une bonne réünion; il voudroit pour cela, que le Pape ne mît aucun obstacle à la paix, qu'il entendît mieux les interêts de la Religion, & qu'il daignât ouvrir les yeux sur les maux qu'il cause à l'Eglise.

Qui vulnera fecit
Solus Achilleo tollere more potest.

Jamais le Tolérantisme n'a eu un Partisan plus déclaré, il ne s'agit plus que d'attendre quelle sera l'issuë des negociations d'un si zelé Médiateur; si le succès répond à ses desirs, il aura la consolation de voir à peu de frais toutes les Sectes héretiques, & peut-être même les Juifs & les Mahometans incorporez dans l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine. Cette Preface fournit une matiere ample à de serieuses reflexions; mais il vaut mieux les laisser faire au Lecteur.

Mars 1722.

Ne fortè negoti
Incutiat mihi quid ſanctarum inſcitia legum.

Pour revenir à l'Apologiſte, ſon premier ſoin eſt de bien établir la conſecration de Parker; c'eſt ſur quoi il ne pouvoit trop appuyer; il étoit neceſſaire d'éclaircir la verité d'un fait d'où dépend la ſucceſſion de l'Egliſe Anglicane, & de perſuader une bonne foi les Catholiques Romains de la validité de l'Ordination de cet Archevêque qu'ils conteſtent opiniâtrement depuis plus d'un ſiécle.

Voici comme il s'y prend: il fait d'abord un portrait de Parker qui peut être ne ſera pas avoüé des Catholiques Romains; il le repreſente comme un homme qui joignoit à un merite rare les plus humbles ſentimens de ſoi-même. Les honneurs attachez à la Primatie, qui auroient picqué l'ambition de tout autre, allarmoient la modeſtie de Parker. Sa profonde humilité lui faiſoit enviſager cette place éminente comme un écueïl à ſa vertu; il fermoit les yeux

ſur la dignité, pour n'en conſiderer que les devoirs. L'éclat ne le touchoit point, le danger l'étonnoit. Lui ſeul s'eſtimoit indigne d'un rang que tous les autres lui deſtinoient. Il ne faut pas s'imaginer qu'il cherchât à s'avancer dans les Charges, en faiſant ſemblant de s'en éloigner; la conſtance avec laquelle il refuſa de ſe rendre aux preſſantes ſollicitations du Clergé de Cantorberi, & aux inſtantes prieres d'Elizabeth, faiſoit bien voir qu'il n'agiſſoit point par des vûës hypocrites. Il ne fallut pas moins qu'un commandement de la Reine pour forcer ſa modeſtie, & il n'accepta que lorſque la Reine lui fit un crime de ſa trop longue reſiſtance, après quoi, ſelon les loix du Royaume & l'ancien uſage, fut expedié l'ordre à quelques Evêques d'informer touchant l'élection de Parker, laquelle, ayant été jugée Canonique, on procedà à ſa Conſecration, la ceremonie s'en fit le 17. de Decembre de l'année 1559. dans la Chapelle de l'Archevêché de Cantorberi, ſelon le Rituel des Ordinations, dreſſé du tems d'Edoüard VI. & le nouvel Ar-

chevêque en qualité de Primat d'Angleterre, devint le Consecrateur né de ceux qui dans la suite furent élevez à l'Episcopat.

Le Registre de Lambeth est une de ces pieces autentiques, dont il fait valoir l'autorité contre ceux qui avoient donné cours à l'Histoire de la Consecration de Parker dans un Cabaret, *à l'enseigne du Cheval blanc*; il crie à l'imposture, *il est saisi d'horreur, il entre dans les mouvemens d'une sainte indignation*, au récit de cette calomnie atroce.

L'Auteur du *Traité de la croyance de l'Eglise Romaine*, ne paroît pas être bien convaincu de la bonne foi de Masson, qui le premier s'avisa de produire le procès verbal contenu dans le registre de Lambeth. Il semble même qu'il la regarde comme une pierre après coup & à dessein, pour dissiper les mauvais bruits qui s'étoient répandus depuis près de cinquante ans sur le compte de Parker. Il est en effet hors de toute vrai-semblance que cette piece eût été si long-tems ensevelie dans l'oubli, lors même qu'il étoit le plus de l'interêt des Par-

tisans de cet Archevêque de prouver la Canonicité de son Sacre, & de démentir la prétenduë fable du Cabaret, qui avoit passé jusques-là pour un fait réel & averé. Mais l'Apologiste de la Succession Anglicane s'inscrit en faux contre cette prétention de son adversaire ; il assure que Sutelivius, selon le rapport même de Kellisson en appella aux actes que nous venons de citer, plusieurs années avant l'édition du Livre de Masson. Parker, dit Sutelivius, fut consacré par l'imposition des mains de Barlou & des autres qui sont nommez dans les actes de sa Consecration ; ces actes sont encore existans pour mettre pleinement à couvert la fidelité de Masson ; l'Auteur de la Lettre Apologetique a recours à une certaine Histoire des Archevêques de Cantorberi, écrite sous les yeux mêmes de Parker. L'Historien, qui étoit un sçavant homme & de la famille même du Prélat, avoit consulté le registre de Lambeth, d'après lequel il a inseré dans son Histoire un memoire ample de la Consecration de Parker & des autres Evêques de la Promotion d'Elizabeth.

Cependant, continuë l'Apologiste; on n'avoit point encore pensé à décrier la réputation de Parker, & à peine douze ans s'étoient écoulez depuis la ceremonie de son Sacre, que cette Histoire avoit déjà cours. Elle étoit même alors entre les mains du Docteur Catholique Champney, qui en a cité un endroit assez long dans son Traité de la Vocation des Ministres. Or par cette Histoire il est manifeste que l'an 1559 Parker fut élû Archevêque de Cantorberi par le Doyen & le Chapitre de la même Eglise; qu'ensuite le 17. de Decembre de la même année, il fut consacré par quatre Evêques, Guillaume de Chicester, Jean d'Herford, Milon d'Exford, & Richard de Bedford, suivant les formes ordinaires; c'est-à-dire qu'il reçût l'imposition des mains, qu'on prononça sur le Prétendant revêtu des Habits Archiepiscopaux, la formule de la Consecration.

Il ajoûte qu'un Puritain, grand ennemi de l'Episcopat, fit paroître, l'an 1574 une Traduction Angloise de cette Histoire dont il avoit trouvé

par hazard un exemplaire, quoiqu'elle ne fût encore qu'ébauchée. Cette Traduction étoit intitulée, *la Vie du soixante-dixiéme Archevêque de Cantorberi.* Ce titre est suivi d'une reflexion injurieuse à la memoire de Parker, elle est conçûë en ces termes, qui ne marquent que trop la malignité du Traducteur. *Ce nombre soixante-dix est si parfait, qu'il seroit à souhaiter que Matthieu Parker fût le dernier Archevêque de Cantorberi, comme Augustin en a été le premier.* Les notes qui sont jointes à cette Traduction se ressentent de l'animosité & de la haine du Puritain contre l'Episcopat. L'Archevêque de Cantorberi, ni les autres Evêques qu'il avoit ordonnez, n'y sont pas épargnez. Cependant, dit l'Auteur de l'Apologie, le Puritain, bien loin de former le moindre doute sur la Consecration de Parker, raconte le fait tel qu'il est rapporté dans les Registres publics, sans faire aucune mention de l'histoire calomnieuse du Cabaret qui n'auroit pas échappé à un homme si manifestement declaré contre Parker & les Episcopaux.

Mars 1722.

L'Apologiste ne trouve point d'autorité plus recevable en cette matiere que l'acte du Parlement, qui reconnut & confirma la validité de ces Consecrations sept ans après sous le Regne d'Elizabeth, à compter depuis celle de Parker. Voici ce qui donna occasion à ce decret.

Edoüard VI. de concert avec son Parlement, ordonna qu'on travaillât à l'édition d'une nouvelle Liturgie, telle qu'elle auroit été dressée par six Evêques & plusieurs Theologiens que le Roi avoit chargez de ce soin. Quelque tems après l'Ouvrage fut reçû, on y fit quelques corrections, & quelques changemens peu considerables. L'an 1551. il en parut une seconde édition qui fut reçûë & approuvée derechef, & par un acte exprès du Parlement d'Angleterre. L'an 1553. la Reine Marie annulla & cassa ces actes qui enjoignoient l'usage du nouveau Rituel ; celui du Pontifical Romain fut rétabli. L'an 1558. premiere année du Regne d'Elizabeth, la loi portée par la Reine eut le même sort que les Edits précedens ; elle fut entierement abrogée & declarée abusi-

ve. Les Ordonnances d'Edoüard en faveur du nouveau Rituel furent remises en vigueur *quant à ce qui regardoit le Livre des prieres communes & l'administration des Sacremens*; mais, comme dans cette clause prise selon la rigueur des termes, il n'étoit fait aucune mention expresse de la nouvelle Liturgie; on contesta sur l'énoncé du nouveau Reglement, on crût que la restriction qui en limitoit le sens *au Livre des prieres communes & à l'administration des Sacremens*, fondoit un doute legitime; & presentoit une raison plausible de penser que la Declaration d'Elizabeth ne donnoit aucune atteinte à celle de la Reine Marie, & par consequent ne dérogeoit en rien aux anciennes loix du Royaume, qui ordonnoit qu'on se conformât au Pontifical Romain pour les Ordinations des Evêques & des Prêtres. Dans cette persuasion, Bonner Evêque de Londres fit un procès à Horn, qu'il prétendit n'être rien moins que legitime Evêque de Winchester, parce que la ceremonie de son Sacre ne s'étoit pas faite selon l'usage autorisé par les anciens Regle-
 mens,

mens, qui dans l'idée de Bonner subsistoient encore & avoient force de Loi. Sur ce principe, les Catholiques Romains se croyoient en droit d'attaquer l'Ordination des Evêques créez par Elizabeth ; il n'étoit pas question de la validité de ces Consecrations, il s'agissoit seulement de sçavoir si elles étoient contre les regles prescrites par les Loix ; sur quoi l'an 1566. le Parlement déclara que les Ordinations faites conformément au Pontifical d'Edoüard étoient valides & canoniques : il fut en même tems statué que l'Eglise Anglicane se regleroit desormais pour le culte exterieur & les Ordinations, sur la nouvelle Liturgie à l'exclusion de l'ancienne.

L'Apologiste prétend trouver la justification de Parker dans le silence de Bonner touchant l'histoire du Cabaret. Celui-ci, dit-il, étoit animé d'une haine furieuse & implacable contre Horn ; il reprochoit alors à ce dernier l'invalidité de son Ordination si le fait eût été constant, ou si, comme les Catholiques Romains l'ont prétendu, Bonner l'eût appris de Neal son Chapelain & son confident, qu'on

aſſure avoir été témoin oculaire de toute l'action. Peut-on s'imaginer que cet ennemi conjuré de l'Egliſe Anglicane, alteré du ſang des Martyrs de la Reformation ; peut-on s'imaginer encore une fois, qu'un homme du caractere de Bonner eût manqué cette occaſion de ſe prévaloir de cette hiſtoire, pour conteſter à ſon adverſaire la validité de ſon Ordination? car Horn avoit été conſacré par les mains de Parker, lequel, n'étant pas Evêque, n'auroit pû exercer les fonctions de Conſacrant, ſuppoſé la verité d'un fait auſſi odieux que celui qu'on lui impute.

Il ſemble, continuë notre Auteur, que l'Archevêque eût eu un preſſentiment de ce que la malignité devoit un jour publier contre ſa memoire ; car par un effet de ſa prévoyance & de ſa ſageſſe, il ne ſe contenta pas de confier à un ſeul regiſtre la relation fidelle de ſon Sacre, il eut l'attention d'en faire dreſſer un procès verbal, dont il fit dépoſer l'acte dans les Archives de l'Egliſe de Chriſt à Cantorberi. Mais à quoi bon tant de ſoins que tout autre Evêque ne ſe ſe-

roit jamais avisé de prendre, & auroit jugé superflus ? Parker craignoit-il que la posterité ignorât qu'il eût été Archevêque de Cantorberi ? Trop de sagesse nuit quelquefois ; on se défie d'un homme trop attentif à se pourvoir contre les évenemens ; à force de précaution on fomente sans y penser les soupçons dont on vouloit se mettre à couvert. Peut-être même que les mal-intentionnez se figureront du mystere dans la conduite de Parker, & en tireront avantage contre lui. Quoi qu'il en soit, au jugement de l'Auteur, cette piece suffiroit seule pour détromper ceux qui se seroient laissé prévenir. Rien ne lui échappe de tout ce qui peut justifier Parker, pas même le registre particulier, où cet Archevêque avoit coûtume de marquer de sa propre main les principales actions de sa vie. On y lit les paroles suivantes : *le 17. Decembre de l'année 1559. je fus consacré Archevêque de Cantorberi :* c'est-à-dire deux mois après le jour auquel Champney fixe l'Ordination fabuleuse de ce Prélat, & afin de ne rien laisser à desirer dans une matiere de

cette importance, on oppose aux accusateurs de l'Archevêque le témoignage de plusieurs personnes recommandables & non suspectes, entre autres celui d'Houvard grand Amiral d'Angleterre, lequel, par un coup de providence, étoit encore vivant lorsque les ennemis de l'Eglise Anglicane commencerent à décrier l'Ordination de Parker. Il attesta donc avec serment, qu'ayant été invité par le nouvel Archevêque, il avoit assisté à son Sacre, & que tout s'y étoit passé dans le même ordre, & conformément à ce que nous en apprenons des registres publics.

Toutes ces preuves sont suivies d'un raisonnement capable d'imposer à ceux qui ne sont pas instruits de l'état où se trouvoit la Religion Catholique en Angleterre sous le Regne d'Elizabeth. A quel dessein, dit l'Auteur, auroit-on choisi un Cabaret pour le lieu de la Consecration de Parker? Les Eglises étoient ouvertes; on ne manquoit point d'Evêques qui pussent faire l'Office de Consacrant. La Reine en avoit nommé six, & en cas de besoin l'Irlande en eût fourni un grand

nombre. D'ailleurs, les Evêques étoient obligez ſous les plus griéves peines d'obſerver exactement les loix du Royaume, en ce qui concernoit leur élection & la ceremonie de leur Conſecration.

L'Auteur paſſe enſuite à la preuve du point le plus conteſté entre les Catholiques & les Anglicans, à ſçavoir que Barlou qui ſacra Parker, & Scory qui fut un des Aſſiſtans de Barlou, étoient de veritables Évêques. A l'égard de Scory, notre Auteur ne croit pas qu'il ſoit permis de revoquer en doute ſa Conſecration, puiſque le regiſtre de Cranmer en fait foi. On apprend par ce regiſtre que Scory fut ſacré le 17. Août 1551. par Cranmer aſſiſté des Évêques de Londres & de Bedfort. Il ne s'agit donc plus que de verifier la Conſecration de Barlou. A la verité les actes de ſa Conſecration ne ſe trouvent point dans le regiſtre de Cranmer ; mais on n'en peut rien conclure à ſon préjudice ; autrement il faudroit rayer de la liſte des Evêques pluſieurs Prélats qui ont conſtamment paſſé pour tels, & dont la Conſecration eſt de notorieté publique. Or, dit no-

tre Apologiste, ou je me suis trompé, & j'ai parcouru le registre trop à la hâte, ou il n'y a pas le moindre vestige de leur Consecration. On doit remarquer qu'il n'assure la chose qu'au cas qu'il n'y ait point eu de méprise de sa part, & qu'il ait fait ses recherches avec maturité. On lui sçait gré de sa bonne foi : il arrive souvent en effet que bien des choses échappent à une lecture précipitée, & qu'on s'aveugle dans les choses même qui tombent sous les yeux, sur tout lorsqu'il est de l'interêt de ne pas trouver ce qu'on cherche.

Que Barlou ait reçû l'Ordination Episcopale, c'est, de l'aveu même de l'Apologiste, ce que les Anglicans n'ont jamais pû prouver par les registre publics, où il ne paroît aucune trace de sa Consecration. Au défaut de cette autorité il s'en tient à des preuves de vrai-semblance. Barlou avoit été nommé à l'Evêché de Saint Azaph; *le congé d'élire* avoit été expedié en sa faveur & adressé à l'Archevêque qui gouvernoit alors le Diocese de Cantorberi; l'élection avoit été ratifiée selon l'usage du Royaume.

Du Siége de Saint Azaph il avoit été transferé à celui de Menéve ; d'où il avoit ensuite passé à l'Evêché de Wels; peut-on s'abuser, continuë l'Auteur, jusqu'à croire que Barlou eût fait successivement dans ces trois Dioceses les fonctions d'Evêque sans en avoir reçû le caractere par la Consecration ? Ignoroit-il la rigueur des Loix d'Angleterre contre ceux qui aprés leur Promotion à l'Episcopat negligeoient de se faire sacrer ?

Les Catholiques de leur côté produisent contre Barlou deux pieces que Rimer, Auteur non suspect en cette matiere, a inserées dans sa Collection; ce sont deux Commissions que la Reine Elizabeth adresse à Parker, par lesquelles elle lui enjoint en termes exprès de confirmer l'élection & de proceder au Sacre de Scory & de Barlou, dont l'un avoit été nommé à l'Evêché d'Herford, & l'autre à celui de Chicester. Ces deux pieces n'ont pas peu contribué à confirmer les Catholiques Romains dans la persuasion où ils étoient, que Barlou & Scory n'avoient point reçû la Consecration Episcopale lorsqu'ils sacrerent Parker.

L'Apologiste répond que les deux pieces originales ne contiennent qu'un ordre de confirmer l'élection de Barlou & de Scory, qu'il ne s'y agit nullement de Consecration, qu'apparemment Rimer s'est mépris lui-même, ou a trop compté sur la fidelité de ses Copistes; & afin qu'on ne lui reproche pas qu'il donne pour réponse de simples conjectures, par condescendance pour son adversaire il cite les termes mêmes des lettres de Commission telles qu'il les a extraites des registres. Les antiquitez de l'Eglise Anglicane qui furent écrites & imprimées par les soins de Parker s'accordent en cela avec ces registres. Il y est rapporté que Parker, la premiere année de sa Consecration, confera l'Ordination Episcopale à onze Evêques, & confirma l'élection de deux autres, à sçavoir de Guillaume Barlou & de Jean Scory. Le premier qui avoit été Evêque de Wels sous Edoüard VI. venoit d'être transferé à l'Evêché de Chicester; & l'autre auparavant Evêque de Chicester aussi pendant le Regne d'Edoüard avoit passé à l'Evêché d'Herford.

Pour justifier pleinement Parker, il ne restoit plus qu'à bien établir la validité des Ordinations conferées selon le Pontifical d'Edoüard VI. L'Apologiste se flatte de confondre son adversaire sur cet article. Voici comme il s'y prend, d'abord il fait un récit abregé des ceremonies prescrites par le Pontifical d'Edoüard devant & après l'Ordination d'un Evêque ; il vient ensuite à examiner en quoi consiste l'essence de l'Ordination ; il prétend qu'en ce point l'Eglise Anglicane convient parfaitement avec la Romaine. L'une & l'autre reconnoissent que l'imposition des mains fait la matiere de la Consecration, & que la forme est renfermée dans ces paroles, *Recevez le Saint Esprit.* Il s'appuye de l'autorité des Theologiens, entre autres du Pere Morin, & des Jesuites Hurtade & Vasquès qui conspirent tous, dit-il, à enseigner le même sentiment. Il ajoûte que les changemens & les additions faites au Pontifical d'Edoüard, ne tombant point sur la matiere ni sur la forme de la Consecration, doivent être comptées pour rien ; par consequent, que l'essence

étant demeurée en ſon entier & conforme au Pontifical Romain, on ne peut faire paſſer l'Ordination Anglicane pour défectueuſe & invalide, ſans décrier en même tems l'Ordination Romaine.

Tels ſont les moyens de défenſe que l'Apologiſte employe contre ceux des Catholiques Romains, qui perſiſtent à ne point reconnoître de ſucceſſion dans l'Egliſe d'Angleterre. Afin de lui donner lieu d'étendre davantage ſes preuves, il ne trouvera pas mauvais qu'on uſe de la liberté qu'il donne au Lecteur de propoſer ſes difficultez ſur la matiere préſente. On promet de le faire avec toute la moderation d'un homme qui cherche plûtôt à s'inſtruire qu'à diſputer.

ARTICLE XXIV.

CLAUDII FRANCISCI FRAGUERII Mopſus, ſive Schola Platonica de hominis perfectione. *Pariſiis*, *an.* 1721. pages 31. C'eſt-à-dire, *Mopſus, ou la Morale de Platon ſur la perfection de l'homme.* Par Mr l'Abbé Fraguier.

SUr le titre ſeul de cet Ouvrage, & ſur le nom de l'Auteur, on s'attend à voir ce qu'il y a de plus profond dans la Morale Payenne, & de plus délicat dans la Poëſie. Ce ſeroit donc faire tort au diſcernement du public, que de relever un Poëme qui s'annonce aſſez de lui-même, & qui porte avec lui ſa recommandation. Quand même le ſçavant Académicien ſe ſeroit caché, ſon pinceau l'auroit decelé; les connoiſſeurs n'y auroient point été trompez. Ce goût antique, cette fineſſe d'expreſſion, cette noble ſimplicité, ces coups de maître qui caracteriſent tout ce qu'il touche, ont quelque choſe de trop marqué, pour s'y méprendre, & pour laiſſer au Lec-

teur le plaisir même de le deviner. Quant au sujet de cette Poësie, c'est l'élixir & la quintessence de la raison de l'homme le plus raisonnable de son siécle : c'est en un mot la morale épurée de Platon, sujet susceptible des graces poëtiques, mais qui devoit être manié par une main laquelle sçût semer les fleurs, & les faire éclore dans un sol infertile : il falloit dérider la Philosophie, lui ôter cet air severe & un peu sauvage qui rebute d'abord & la rend moins aimable, lui prêter des agrémens qui la missent en état de paroître avec honneur dans la compagnie des Muses. Elle ne pouvoit trouver une main plus heureuse : parée sans être fardée, brillante d'or & de pierreries sans en être chargée, elle n'a perdu de son air que la rudesse ; elle en a conservé la majesté naturelle : je trouve même que la Poësie de son côté a gagné beaucoup de s'allier à la Philosophie ; & sur cela il m'est venu dans l'esprit quelques pensées que je developperai le mois prochain, pour essayer de reconcilier la Poësie Latine de nos jours avec notre siecle, qui paroît la cultiver moins qu'on ne faisoit.

dans les siécles passez. Revenons à la Morale de Platon.

L'Auteur dans sa Préface veut, dit-il, exposer à nos yeux les efforts des Sçavans Payens pour s'élever au dessus des tenebres du Paganisme. La Morale de Platon est comme l'aurore naissante d'un beau jour, je veux dire du Christianisme. C'est le Christianisme ébauché. Aussi cette Morale a-t-elle precedé de bien peu le jour lumineux du Sauveur. Mopsus, qu'on fait parler dans ces vers, étoit un Philosophe Platonicien, personnage celebre à Athénes. Il fait goûter ses leçons au jeune Damon, qui put dans la suite entendre la prédication de S. Paul. Après ce court debut, le Poëte délicat rend raison de sa maniere, & pourquoi il a tourné en Vers Elegiaques un sujet réservé, ce semble, à la Poësie Héroïque. Le hazard, non le choix, a fait, comme il l'avouë, que l'Elegie l'a emporté : elle vint se presenter la premiere au Poëte, dont l'esprit étoit déjà imbu de cette cadence de Vers inégaux. L'autre Muse a dû en être jalouse ; mais enfin elle n'étoit pas arrivée à tems, quoiqu'à dire le vrai, les

Muses ne s'écartent guére de l'Auteur.

Il orne le frontispice de son édifice poëtique de l'illustre nom de * Dagueslau, nom aussi reveré dans le Lycée & sur le Parnasse, que dans le temple de Themis. Le morceau est court, & n'est pas le moins beau de la Piéce.

Hunc mihi socratico pictum subtemine peplum
Explicat ante oculos nostra camana tuos.
Adspice : forsan & hîc Themidis divine Sacerdos,
Invenies istâ non aliena Deâ.
Hæc eadem sermone Plato perscripta reliquit,
Hei mihi! versiculis quàm potiore meis!
Quos ut fortè leges, ipsum sepone Platonem,
Ne tibi sit Musæ vilis opella meæ.
Quid volui demens? tanquam secludere possis
Cujus inexhaustas mente recondis opes;
Qui mea si vivus legeret, mihi causa timendi

* Monsieur le Chancelier.

Verior à tanto judice nulla foret.
Quò magis erratis par est te ignoscere nostris,
Ut studium certè consiliumque probes.

Platon lui-même, tout ennemi qu'il étoit des Poëtes, n'eût pas désavoüé un Poëte qui lui fait tant d'honneur. Voici maintenant le plan & l'abregé de l'Ouvrage.

Qu'est-ce que la vie ? Mérite-t-elle le nom qu'on lui donne ? N'est-elle pas une veritable mort ? Quoi ! une ame divine renfermée dans un tombeau vivant ! Hé quel ancien forfait a versé sur elle tant de maux ? Vœux outrez, soif insatiable des richesses, des honneurs, des plaisirs, pestes de l'ame, maladies du corps, tout s'arme contre nous. Ni l'or, ni la beauté ne peuvent nous garentir de ces traits. L'enfant pleure en naissant ; hélas ! il présage ses malheurs. Ainsi parloit le jeune Damon au sage Mopsus, dans le tems que le souverain Maître du monde alloit paroître en Idumée pour dissiper par l'éclat de la vérité les ombres & les faux jours de nos raisonne-

mens, semblables à des songes prêts à s'évanoüir. Muse, faites-nous entrevoir l'aube qui précéda cet heureux jour.

Suit aussi-tôt le caractere de Mopsus, qui parle ensuite à Damon de maniere à justifier ces deux vers:

Forma decens oculique, & Nestoris æmula linguæ
Vox liquida, hyblæo dulcior illa favo.

Il est dit-il, un terme, un fin, où notre ame aspire éternellement sans le sçavoir. Ce terme, si vous l'ignorez, c'est Dieu: en lui seul vous trouverez le repos qui vous fuit. Ne rougissez point d'entrer dans un sentier peu battu par les foibles mortels: insensez qu'ils sont, ils se livrent au crime & à des fantômes vains, comme des enfans qui prennent l'ombre pour le corps; ils commencent dès maintenant à éprouver le sort qui les attend; car leur ame tirée de cet antre de chair, ébloüie du grand jour ainsi qu'un oiseau de nuit, errante dans les lieux souterrains, ou autour de leurs bu-

chers, causera des frayeurs nocturnes; elle ira peut-être animer le corps des plus vils animaux, ou bien précipitée dans les vastes gouffres de l'Erebe, elle sera dévorée par les torrens enflammez de Phlegeton. Le supplice y est proportionné à la faute. Le Juge rend l'arrêt, & la troupe vengeresse des Eumenides l'exécute.

Après ces images, l'Auteur emprunte le beau mot de Lucrece :

. . . . Rapitur persona, manet res,

qu'un Poëte moderne a rendu si noblement François :

Le masque tombe, l'homme reste,
Et le Héros s'évanoüit.

mais qui est plus vif encore, & plus énergique en Latin par la chûte heureuse du Vers qui coupe court, sans cet allongement inutile, quoique beau,

Et le Héros s'évanoüit.

Le séjour & la félicité des ames heureuses sont aussi un morceau d'un

grand goût. C'est le séjour des Dieux, c'est le bonheur d'envisager sans nuage les clartez éternelles : bonheur qui nous fait soûpirer après notre Patrie, comme Socrate. Voilà le terme de l'homme, Dieu même. L'innocence & la vertu sont le chemin qui y conduit; vertu, innocence, qui sont la recompense du Juste, même en cette vie, fussent-elles ignorées des hommes & des Dieux, comme le crime est le bourreau du méchant, dût-il se dérober à l'œil éclairé des uns & des autres. Mais sans parler de ce prix & de ce supplice, il est ici-bas des peines pour le vice, & des recompenses pour la vertu : les hommes sont d'accord avec la conscience & les Dieux.

L'éloge de Platon prépare au developpement de son systême. Il connut le premier la force des nombres; il vit qu'ils exprimoient cette harmonie universelle laquelle se trouve jusque dans les Cieux; qu'enfin cette Philosophie numerique élevoit l'ame comme par degrez aux plus sublimes véritez, & jusqu'au sein de la divinité. Sa méthode pour apprendre à penser, & pour soutenir la foiblesse de l'esprit, fut la

Diviſion. C'eſt celle de Socrate dans le dialogue de Phédre.

Namque monebat uti rerum perſpecta
poteſtas
Diſtinctis eſſet ſignificanda notis:
Diſſita ſepones, ait, & communia
junges;
E multis unum conficieſque genus.
Tum ſignare decet ſpeciem, & ſignata
cavere,
Ne confracta rudi ſint tibi membra
manu,
Diripit ut leporem cœnæ pater. At ſua
Textor
Fila minutatim diſſocianda legit.
Tu pariter legito; pariter diviſa re-
ferto
Ad genus, inſigni quæque notata
ſuo.

Peut-on exprimer plus heureuſement le genre & l'eſpece? Cela s'appelle donner du corps aux penſées. Cela vaut la comparaiſon de Phédre, qui répond à Socrate qu'on trouve dans l'odeur & la figure des differentes fleurs une idée de l'eſpece & du genre. La forme de chaque choſe une fois

bien connuë mene à la connoissance du bien & du beau parfait; mais ne le cherchez pas ici-bas; rien de créé ne peut donner à l'homme sa perfection & son bonheur. Il est des beautez sensibles pour les sens: si vous leur livrez votre cœur, est-il satisfait? Il en est de plus réelles pour la raison, telles que sont les ouvrages d'esprit:

Qualia sunt leges, & moribus apta regendis
Magnorum chartis illita sensa virum.

divines productions de l'esprit humain, plus glorieuses à leurs Auteurs que ne sont les enfans illustres à leurs peres. Lycurgue, Solon, Homere ont des temples: en érige-t-on aux peres des Héros? Cependant gardez-vous de vous fixer à ces beautez même spirituelles, comme à votre fin:

Sed quibus inter se gradibus distincta videntur
Pulchra, mirusve tibi plusve decora nitent,
Tu scalam è gradibus facito, quâ nixus ad ipsum

Ascendes pulchri pervenies que caput.

Il vous faut monter jusqu'à la beauté suprême:

Hic porro Deus est mundi pater, unius alma
Causa boni, de quo dicere plura nefas.

Quoique la Nature divine soit ineffable, on ne laisse pas d'en ébaucher le portrait. C'est le Dieu inconnu qu'on adore à Athenes; c'est le pere & le maître des autres Divinitez: Ministres de ses desirs, elles ont leurs emplois assignez, elles président au cours du soleil, de la lune, des étoiles, de la mer, des fleuves: elles portent au tribunal du Souverain les vœux, l'encens & les sacrifices des mortels: elles en rapportent vers nous les célestes faveurs: par elles on entend la voix des Oracles & des Sybilles. Mais après tout ne vous laissez pas éblouir par les douces rêveries d'Homere & des autres Poëtes; fondateurs de la Religion, ils l'ont défigurée; pour canoniser les passions humaines, ils

nous font des Dieux vindicatifs, perfides, raviſſeurs. Laiſſez ces fables au peuple crédule; ayez une plus juſte idée des Dieux; n'en adorez qu'un vrai, & rendez aux autres comme inferieurs un culte ſubalterne.

Tu verum colito, cui quòd ſervire putantur
Dæmones, his eſto more dicatus honos.

Outre la maniere d'honorer la Divinité, l'ordre & le ſujet des vœux qu'on doit former ſont admirablement bien touchez.

Seu petimus, ſeu non, bona, Dî, date; ſed mala, vel ſi
Poſcimus, extentâ pellite cuncta manu.

Honorer Dieu, c'eſt le connoître & bien vivre. Pour vivre bien, conſervez, autant qu'il eſt poſſible, la liberté de l'eſprit & la ſanté du corps. La molle abondance nous énerve; l'affreuſe pauvreté nous abat: l'une & l'autre par un ſentiment trop vif &

trop continué de plaisir ou de douleur, vous porteroit à croire que rien n'existe au-delà de ce qui frappe les sens. Joignez l'exercice moderé du corps à celui de votre raison, & dispensez tellement vos occupations & vos amusemens, que vos mœurs n'en soient ni amollies comme la cire, ni renduës rigides comme l'acier. L'esprit & le corps veulent marcher d'un pas égal; l'un a besoin du secours de l'autre. Enfin point d'inquiétude, même pour la vertu:

Anxietas absit vel de virtute parandâ;
Non bene de vitio nascitur illa tuo.

Au reste la vertu n'est pas si inabordable; elle s'offre d'elle-même à ceux qui vont droit à elle. Fuyez tout excès, sur tout l'enchanteresse volupté. Il en coûte: mais n'en coûte-t-il rien aux Athlétes? Et quel est leur espoir? Une frivole couronne.

Quanta igitur nos ferre decet, quos optima merces
Æternùm & modico parta labore manet?

Mars 1722.

Connoiſſez-vous vous-même. Parole ancienne, mais plus précieuſe que l'or. Étudiez-vous, & ſçachez diſcerner dans votre cœur les ſemences de la divinité & de la bête.

L'eſprit, comme Souverain, eſt placé ſur le trône : le paſſé, le preſent, l'avenir s'offrent à ſes regards penetrans. Pere de ſes idées, arbitre du ſentiment, il juge en dernier reſſort des objets étrangers, ſoit nuiſibles, ſoit avantageux. L'œil eſt de ſes miniſtres le plus fidéle : par lui il s'éleve juſqu'aux aſtres qui roulent ſur nos têtes : par lui il deſcend juſques dans le germe d'un grain, pour y entrevoir les plantes, les moiſſons, les forêts : par lui l'ordre a été connu, & la ſageſſe eſt entrée dans le cœur de nos ayeux. Auſſi l'ame ſe montre-t-elle par les yeux comme au travers d'un voile tranſparent.

C'eſt ainſi qu'on parcourt les autres ſens. On condamne la Muſique efféminée, capable ſeule de corrompre les mœurs & de renverſer les États. De tous les ſens, l'odorat eſt le moins ſuſceptible des vices qui s'inſinuent par les autres. Mais voici un argument

 qui

qui mérite d'être remarqué. L'ame raiſonnable étant ſuperieure aux impreſſions des ſens par ſa liberté, il eſt viſible qu'elle eſt diſtinguée d'eux, c'eſt-à-dire, ſpirituelle. On a tort de penſer qu'elle ſoit une portion de la Divinité: elle a été créée; car elle ne peut exiſter d'elle-même. Plus ancienne pourtant que le monde qui n'eſt l'ouvrage que des Dieux inférieurs, elle eſt ſortie des mains du ſouverain Seigneur: principe de ſes opérations & du mouvement du corps, elle doit être immortelle; car puiſqu'elle meut le reſte, ſe manque-t-elle à elle-même? Enfin ſi elle & les autres eſprits pouvoient périr, quel affreux repos dans l'univers! Plus de mouvement, plus de puiſſance capable de le reproduire. Tel eſt ſon empire: car on peut la nommer Reine, puiſque chaque homme eſt un Royaume en raccourci. Elle regne; mais elle a d'étranges ſujets: le lion, le ſerpent, le loup, le renard, le paon, & les autres animaux; ſymboles des diverſes paſſions, ſe trouvent raſſemblez dans cet Empire.

Concilium diſcors animæque domeſtica peſtis,
Nec niſi præſenti turba domanda metu;
Illud homo eſt, pulchro pellis quod candida velo
Dum tegit, inſano cœcus amore peris.

L'amour, comme l'ennemi le plus dangereux, eſt auſſi le plus ataqué dans cette morale. L'état funeſte d'un amant yvre de ſa paſſion eſt peint avec autant de ſageſſe que d'énergie. La comparaiſon d'un eſclave de ſa cupidité à un homme endormi, qui tantôt vindicatif, & tantôt ambitieux devient le joüet de mille vaines illuſions, eſt traitée de la même façon. Tout cela amene la deſcription d'un homme en qui la raiſon domine, ſemblable par là à un Empire bien policé. Ce portrait eſt achevé : en voici deux Vers qui, quoique déplacez, ſont ſuſceptibles d'une heureuſe application à Loüis XV.

Regis amor populus, populi Rex. Certat uterque,
Hic ſe paſtorem dum probat, ille gregem.

Mars 1722.

Le précis de toutes ces leçons eſt compris en ce ſeul mot: Soumettre ſa raiſon à Dieu, & le reſte à ſa raiſon.

. . . . *Scilicet ut mens*
Serva Deo, menti cætera ſerva forent.

Mr l'Abbé Fraguier ayant envoyé ce Poëme au P. E. Souciet, le Pere l'en remercia par deux Epigrammes, l'une Latine, & l'autre Grecque. Les voici:

CLARISSIMO ATQUE ERUDITISSIMO VIRO
CLAUD. FRANC. FRAGUIER
DUARUM ACADEMIARUM LUMINI
IN SCHOLAM SUAM PLATONICAM.

Non Mopſus (licet olli Neſtoris æmula linguæ
Vox liquida Hiblæo dulcior illa favo;)
Aſt hæc divini cecinit mens ipſa Platonis
In Latium, Auguſto Principe, lapſa caput.

S. Souciet è Soc. J.

Mars 1722.

ΤΩ ΛΑΜΠΡΟΤΑΤΩ ΚΑΙ ΠΕΠΑΙΔΕΥ-
ΜΕΝΩ ΑΝΔΡΙ
ΚΛΑΥΔΙΩ ΦΡΑΓΚΙΣΚΩ ΦΡΑΓΕΡΙΩ
ΤΩΝ ΔΥΩ ΑΚΑΔΗΜΙΩΝ ΦΩΤΙ
ΕΙΣ ΤΗΝ ΑΥΤΟΥ ΣΧΟΛΗΝ ΠΛΑΤΩ-
ΝΙΚΗΝ.

Μόψον Φραγερίε καὶ σχολὴν Πλατωνικὴν
Πλάτων ἀκέσας Δῆρα Ποιήτας κλέεις,
Αρχῶντε, φησὶν, ἐν πόλει λαχεῖν θέλω.

Στεφ. Συκιετὸς ἐκ τῆς ἑταιρίας
τῦ Ἰησῦ.

C'est-à-dire, que Platon ayant entendu réciter le *Mopsus* de notre illustre Académicien, & son *Ecole Platonique*, s'écria : certes, je veux que les Poëtes soient honorez, & qu'ils ayent les premieres charges dans ma république.

Mr l'Abbé Fraguier lui répondit par ces Vers :

CLARISSIMO ET DOCTISSIMO VIRO
STEPHANO SOUCIET S. J.

Αντίδωρον.

Versus ausonio lepôre tinctos;
Tinctos cecropio lepôre versus
Donasti mihi, pro quibus polita

Vellem munere te remunerari.
Sed quid possum ego? Vos adeste, Musæ,
Circumsistite nobilem Poëtam
Qui vos diligit, & bonus relictis
Ebræis modò fontibus revisit
Tingens aonio pedem liquore:
Circumsistite eum, & canentis ultrò
Advelate sacrâ caput coronâ.

Fraguier.

Il y a dans l'*Ecole Platonique* quelques fautes d'impression, dont l'Auteur souhaite qu'on avertisse. Page 14. v. 5. *præcipimus*, leg. *præcepimus*. p. 25. v. 18. *rugit*, leg. *rudit*. p. 27. v. 16. *est ea*, leg. *est fera*.

ARTICLE XXV.

CONJECTURES DE PHYSIQUE sur la raison qui fait qu'on laboure les terres, sur leur fertilité, sur la generation des plantes, & autres corps organisez, & sur bien d'autres phenoménes qui en dépendent, ou qui y ont du rapport. Par le P. C. D L. C. D. J.

ON laboure les terres, sans doute, pour les rendre fertiles; mais comment le labourage les rend-

t-il fertiles? C'eſt là une grande queſtion, qui a épuiſé bien des ſyſtêmes. Le ſyſtême à la mode, & qui a eu le plus de Partiſans, c'eſt celui du nitre de l'air, qui s'inſinuë, dit-on, dans les terres que la charuë a ouvertes & miſes en état d'être facilement penetrées : c'eſt ce nitre de l'air qui fait la pluye & le beau tems en Phyſique depuis quelques années; à entendre ſes Partiſans, il étend ſon empire ſur les trois familles, des végetaux, des animaux, & des mineraux; il pénetre tout, il anime tout, il vivifie tout; il nourrit la flamme, fait reſpirer les animaux, colore le ſang, fait battre le cœur, fertiliſe les terres, développe les plantes; c'eſt en un mot l'Eſprit univerſel, l'Agent de la nature, l'*Archée celeſte*; car ce ſont là les beaux noms qu'on lui donne, pour remplacer par des titres ſpécieux la ſolidité du raiſonnement.

Quel raiſonnement y a-t-il après tout dans ce ſyſtême? On y aſſure beaucoup de choſes; mais qu'y prouve-t-on? l'exiſtence même de ce Nitre, eſt-elle prouvée? Rien moins que cela, & l'on voit des livres entiers

tout pleins des merveilles du Nitre de l'air, où l'on n'entreprend pas même de le mettre, je ne dis pas en preuve, mais même en supposition ; c'est une de ces idées brillantes qui se place d'abord d'une maniere riante dans la région superieure de l'esprit, c'est-à-dire dans l'imagination, & qui de là domine impérieusement toutes les pensées, tous les raisonnemens, & gourmande toute la Physique ; s'avise t-on même de jetter une vûë reflechie sur une idée qu'on trouve reçûë, & qu'il paroît si naturel d'avoir, parce que tout le monde l'a ? C'est à peu près comme l'idée des ramuscules, dont je pris la liberté il y a quelque tems dans ces Memoires de rendre l'existence douteuse, & du reste fort inutile.

C'est enrichir la Physique que de la dépoüiller ainsi d'un faux bien, & de la ramener à la simplicité toute magnifique de la nature : une premiere hardiesse encourage à une seconde : oserai-je bien encore ici entreprendre de dépoüiller l'air de son Nitre, & de faire voir que la seule force *d'expansion*, & son seul ressort suffisent

pour expliquer les Phénomenes divers, que j'ai indiquez dans le Nitre de cette espece de dissertation ou d'essai de Physique.

Je ne dis pas que l'air ne puisse être souvent chargé d'un sel, ou d'un acide nitreux ; il suffit qu'il y ait du nitre dans la terre & dans l'eau, il suffit que l'on brûle de la poudre à canon, ou même bien d'autres corps, il suffit que les vents passent sur des terres nitreuses, que les pluyes les détrempent, que le Soleil les échauffe, pour que l'air soit souvent inondé de nitre : mais s'il y a du nitre dans l'air, il y a aussi de l'eau, de la terre, de l'alun, du vitriol, du sel marin, du bitume, du soufre, des parties métalliques ; en un mot toutes sortes d'atomes, de vapeurs & d'exhalaisons de tous les corps qui se brisent, qui s'agitent, qui se consument sur la terre & sur la mer, sans qu'il y ait une raison de donner en ce point la préference au nitre, qui dès lors se trouve en une trop petite quantité & trop confondu avec tout le reste pour produire constamment dans tous les corps des effets aussi singuliers &

aussi marquez que le sont ceux qu'on lui attribuë, comme s'il étoit le seul dominant dans l'Univers : mais pour aller plus vîte au fait ; comme le nitre de l'air n'est établi sur aucune preuve positive, il suffit de le nier simplement ; & puis si l'on ajoûte que c'est une supposition utile, tâchons de montrer que la Physique n'en a que faire & qu'elle s'en passe sans difficulté : venons donc au fait.

On sçait assez que naturellement parlant, l'air se tient au-dessus des terres & des eaux, comme le plus leger de trois, & que lorsqu'il est au-dessous, il fait sans cesse effort pour reprendre le dessus, & pour se ranger dans son athmosphere : voilà toute la supposition dont j'ai besoin ici, mais ce n'est pas une supposition, c'est un fait constant & fort simple.

Lorsqu'on remuë la terre, qu'on la divise, qu'on separe ses molécules; en un mot lorsqu'on la laboure, l'air est forcé de s'insinuer entre ces molécules separées ; c'est-à-dire de se mettre au dessous de la terre ; de sorte qu'il doit desormais faire effort pour reprendre le dessus, & la terre de con-

cert doit faire effort pour reprendre le deſſous : l'experience ſuggere elle-même ce raiſonnement, & l'on voit en effet les terres s'affaiſſer peu à peu & leurs molécules ſe rapprocher.

Mais il ne faut pas croire que ces molécules ſe rapprochent parfaitement; en ſorte que tout l'air en ſorte, il faudroit bien long-tems pour cela; en s'affaiſſant même trop vîte en certains endroits, & ſur tout à ſa ſurface la terre oppoſe une barriere à l'air, qui ſe trouve pris & engagé dans une infinité de petites cellules, à peu près comme on le voit dans la glace, & comme il eſt dans l'eau, dans les corps viſqueux, & dans tous les corps qu'on a agitez & travaillez par ſecouſſes avec l'air environnant.

En labourant ou en béchant la terre, on fait la même choſe que font les Potiers de terre en battant la terre glaiſe, ou les Boulangers en paîtriſſant le pain; on introduit beaucoup d'air dans la terre, & on le mêle bien avec elle; le procedé du Boulanger & du Potier procure à la pâte & à la terre glaiſe une grande viſcoſité; le procedé du Laboureur diſpoſe la terre à

ſe réſoudre par le moyen des pluyes, & un ſuc viſqueux qui fait toute ſa fertilité; on ſçait aſſez que le ſuc végetal & même le ſuc ſeminal des plantes eſt fort viſqueux; on ſçait auſſi que les terres les plus graſſes & les plus viſqueuſes ſont les plus fertiles; on ſçait encore que les terres profondes & fort ſubtiles ont auſſi plus de fertilité que les terres legeres, ſabloneuſes & ſuperficielles : ceci merite un peu d'attention.

Dans les Païs pierreux, & où il y a beaucoup de rochers, la terre n'eſt proprement que la premiere ſurface des pierres & des rochers, que l'air ronge, que les pluyes diſſolvent, que le Soleil pulvériſe, c'eſt proprement un ſable un peu ſubtil, mais toûjours moins ſubtil que les terres profondes; & voilà pourquoi on a beau labourer les terres legeres, elles ne ſont jamais fort fertiles; leur grain eſt trop groſſier pour former autour de l'air des cellules qui le retiennent en aſſez grande quantité, & pour ſe mêler avec lui d'aſſez près, au lieu que les terres profondes n'étant point le fruit des déperiſſemens, ou du

moins le fruit récent des déperissemens des rochers, & ayant acquis un grand degré de subtilité retiennent toûjours beaucoup d'air pour peu qu'on les travaille; je pourrois même ajoûter qu'elles en retiennent beaucoup plus que les terres à gros grains, de celui qui transpire des cavernes interieures de la terre; mais cette circonstance que je suis bien aise d'indiquer auroit besoin de trop de preuves, pour être à portée du commun des gens; ainsi je ne m'arrête qu'à l'air qui vient du labourage, parce qu'il est incontestable.

On ne peut donc pas douter que la même cause qui produit la viscosité, ne donne aussi à la terre sa fécondité: effectivement qu'est-ce que la fécondité? ce n'est à le bien prendre qu'une terre disposée à se gonfler & à sortir en quelque sorte hors d'elle-même; l'air seul donne à la terre cette disposition, car il tend toûjours en en haut, à mesure que la terre qui tend en en bas s'affaise sur lui & le presse; pour peu donc que la pluye vienne à rendre la terre plus coulante & à achever de la bien mêler de près avec l'air

qu'elle renferme dans ses cellules, & pour peu qu'en même tems le Soleil anime cet air & bande son ressort, il doit s'élancer & jaillir en quelque sorte à travers la terre comme à travers un filtre ou une filiere.

Mais ce jaillissement n'est pas tel qu'on pourroit le penser, & l'air ne entre pas seul dans l'athmosphere; il est trop bien mêlé avec la terre, avec l'eau, avec les sels & les soufres terrestres, & il leur communique trop de viscosité pour n'en pas traîner beaucoup après soi: voyez un peu combien de petits jets d'eau, ou d'élancemens il se forme à la surface d'un vin qu'on vient de tirer, ou de verser dans un verre, c'est ce qu'on appelle un vin qui petille, & le commun se persuade que c'est la marque d'un vin génereux & ardent; ils penseroient bien-tôt autrement, s'ils avoient observé que cela arrive à l'eau pure & à toutes sortes de liqueur maigre, lorsqu'on l'a versée d'un peu haut dans un vase; car les liqueurs grossieres moussent & écument: mais évidemment & cette écume, & ce pétillement sont l'effet de l'air, qui se

mêle aux liqueurs qu'on tranſvaſe, & qui en ſe détachant des cellules, dans leſquelles cette action l'a engagé, s'élance avec roideur vers l'athmoſphere en traînant toûjours avec lui quelques parties de ſa cellule ou de ſa priſon, comme un trophée de ſa victoire : lorſque les liqueurs ſont graſſes, cet air ne peut point s'élancer avec cette roideur, parce qu'il ne peut pas briſer ſes cellules; ſeulement il les amene juſqu'à la ſurface de la liqueur en mouſſe ou en écume, d'où il ſe dégage peu à peu. Tout cela n'a beſoin que d'yeux pour être verifié.

A ſuivre de près tous ces procedez faciles, on reconnoîtra bien-tôt que les plantes ne ſont en quelque ſorte que des pétillemens ou deſécumes de la terre, que l'air qui tend en en haut élevé avec lui dans l'athmoſphere : à la verité ce pétillement & cette écume ne ſe diſſipe pas ſi vîte, parce que l'air eſt ici tout autrement enveloppé de ſubſtances diverſes bien liées & bien mêlées entre elles & avec lui; mais enfin il eſt toûjours inconteſtable. 1°. Que l'air pénetre la terre dans le labourage. 2°. Que cet air ſe mê-

le avec cette terre, avec ſes ſels & ſes ſoufres, & avec l'eau des pluyes. 3°. Que cet air fait toûjours effort pour remonter dans l'athmoſphere, & qu'il travaille toûjours pour cela. 4°. Que le Soleil venant à animer ſon reſſort & ſon action, la terre doit fermenter & ſe gonfler. 5°. Qu'il doit ſe faire dans cette terre ainſi gonflée de petites fentes, & quelquefois auſſi de grandes; mais je ne parle que des petites. 6°. Que l'air mêlé avec la terre la plus ſubtile, les ſels, les ſoufres, l'eau, doit s'élancer à travers ces petites fentes. 7°. Qu'arrivé à la ſurface de la terre, l'air exterieur doit condenſer ce petit total d'air, d'eau, de terre, de ſels, de ſoufres, & l'empêcher de ſe deſſiper. 8°. Qu'un nouvel air mêlé encore avec les mêmes ſubſtances doit ſucceder à ce premier, & le pouſſer hors de terre directement en en haut. 9°. Et qu'enfin ce doit être là le commencement d'une plante que les continuels élancemens d'un nouvel air doivent perfectionner avec le tems.

Je m'apperçois cependant que je vais un peu vîte, & que ſans peut être

assez de préparatifs, je décide ou j'enveloppe ici une grande question; c'est la géneration des végetaux sans le secours d'aucune semence : je ne sçai pas si la grosseur du volume & l'étenduë qu'on donne à une question en rend la décision plus respectable, plus infaillible & plus claire : mon but n'est pas, je l'avoüe, de faire un gros volume, ni de donner beaucoup d'étenduë à cette dissertation : voici en deux mots ma pensée sur cette célebre question qui en renferme bien d'autres.

Que des plantes & même des animaux puissent s'engendrer, & s'engendrent en effet tous les jours sans le secours d'aucune semence, par la simple culture des terres, par le dépérissement, & comme on dit, par la putréfaction des autres plantes & animaux, ce n'est pas de quoi je doute : que toutes les plantes & tous les animaux viennent, ou puissent venir sans le secours d'une semence appropriée, je ne le crois pas, à moins d'une certaine culture, que Dieu seul est capable de donner à la terre.

Qu'est-ce qu'une semence après

tout? C'eſt un amas de terre, d'eau, de ſel, de ſoufre, & ſur tout d'air, témoin la viſcoſité qu'on y remarque & la raréfaction dont elle eſt capable; il eſt vrai que toutes ces ſubſtances ſont mêlées, combinées & arrangées avec art dans cette ſemence; & y forment une infinité de filets repliez & entrelacez avec encore plus d'art, en ſorte que le ſuc de la terre n'a plus qu'à pénetrer, à étendre, à développer ces filets & leur tiſſu.

Mais qu'eſt-ce que ce ſuc de la terre? Nous l'avons déja vû, c'eſt comme la ſemence, c'eſt un amas de terre, d'eau, de ſels, de ſoufres, & ſur tout d'air; & du reſte ſi ce ſuc n'eſt point formé en filet, il eſt au moins très-diſpoſé à s'y former. Que faut-il pour former des filets? Il faut une filiere & une action, un mouvement qui forme une matiere viſqueuſe à paſſer à travers les trous de cette filiere: l'air qui compoſe en bonne partie le ſuc de la terre, donne à ce ſuc le mouvement en en haut, l'eau elle-même ſe concerte fort bien à ce mouvement, étant plus legere que la terre; les ſels & les ſoufres y obéïſſent ſans peine,

ſur tout lorſque la chaleur les exalte un peu ; toutes ces ſubſtances ſont donc diſpoſées à pénetrer la terre, & à s'élever dans l'athmoſphere en exhalaiſon ; mais la viſcoſité qui reſulte du mélange intime de ces ſubſtances entre-elles & avec l'air, ne permet pas à ces exhalaiſons de s'élever fort haut, ni fort vîte, ni autrement que comme une traînée de matiere qui adhere toûjours à celle qui la ſuit, & à la terre même ; en un mot comme des fils dont pluſieurs venant à ſe réünir à cauſe de leur voiſinage, & de l'air exterieur qui les reſſerre, venant même à s'entrelacer, forment une plante.

L'organiſation eſt encore ici un écueïl redoutable, ou un vain épouvantail : car il n'eſt pas queſtion de ſe forger des fantômes, pour ſe préparer des prétextes dans ſa défaite : ramenons les choſes à leurs idées ſimples & préciſes : Qu'eſt-ce qu'un organe ? C'eſt un trou allongé, c'eſt un cilindre creux ; tous les organes de l'Univers quoi qu'on en diſe, ſe réduiſent à cette idée, tout le reſte n'eſt qu'imagination pure.

Concevez un amas liquide de terre,

d'eau, de ſels, de ſoufre; où l'air domine un peu; concevez que tout cela animé par le reſſort & la legereté de l'air échauffé, ſort de terre comme pour s'élancer dans l'air : l'air exterieur condenſe auſſi-tôt ce total, & en reſſerre ſur tout la ſurface; ce procedé eſt tout fondé ſur le témoignage des yeux; tandis que la ſurface ſe reſſerre & ſe congele, l'interieur s'irrite en quelque ſorte, comme il arrive à tout ce qui fermente; les ſubſtances les plus ſubtiles, les plus ſpiritueuſes, les plus incapables de reſſerrement, ſe ramaſſent dans cet interieur au centre; comme l'eſprit de vin ſe ramaſſe au centre du vin qui ſe géle; le vin au centre de la cuve, en rejettant tous les pepins, toutes les grapes, toutes les enveloppes à la circonference, à la ſurface; comme en un mot toutes les liqueurs qui boüillent ou qui s'échauffent, ramaſſent ce qu'elles ont de plus ſubtil au centre, & rejettent à la ſurface tout ce qu'elles ont de plus groſſier & de plus facile à être congelé & reſſerré par le froid ou par l'air exterieur.

Il y a deux ſortes d'organes : les

uns ſont pleins de ſubſtances ſenſibles, mais liquides, comme de ſuc, de moële, de ſang, d'humeurs: les autres ſont vuides; c'eſt-à-dire remplis d'air ou de ſubſtances fort ſubtiles & inviſibles, c'eſt-à-dire mêlées de beaucoup d'air: mais les ſubſtances ſenſibles qui rempliſſent les organes contiennent toûjours beaucoup d'air; le ſuc des plantes, le ſang, & toutes les humeurs des animaux en contiennent beaucoup, témoin leur viſcoſité, leur facilité à fermenter, à ſe rarefier, témoin la ſalive dont tous les alimens ſe mêlent, témoin l'air que nous reſpirons ſans ceſſe, & dont une bonne partie paſſe toûjours dans la maſſe du ſang, comme les Anatomiſtes le démontrent; c'eſt donc l'air qui ſe dégageant par ſon reſſort des autres ſubſtances, & ſe ramaſſant au centre d'un organe en plus grande quantité, & ſouvent tout ſeul, comme dans la glace, dans le verre, & dans tout ce qui ſe refroidit trop vîte en ſa ſurface exterieure y produit un trou, c'eſt-à-dire un endroit plein d'air, ou plein de ce qu'il y a de plus ſpiritueux & de plus aërien dans cet organe, &

c'eſt lui qui enſuite par ſa legereté & ſon reſſort alonge ce trou en étendant cet organe : n'eſt-ce pas là un grand myſtere ?

Mais ſi l'air pouſſe toûjours en en haut, qu'eſt-ce qui produit les racines? Autre myſtere encore; voyez lorſqu'on a broüillé de l'air avec de l'eau dans une phiole, comme cet air ſe hâte de gagner le deſſus de l'eau, & avec quelle rapidité il la traverſe, il iroit encore plus vîte ſi l'eau étoit plus fluide & plus pénetrable; dans la terre où il eſt mêlé, il iroit encore plus vîte, parce qu'il peſe encore moins reſpectivement à la terre, que reſpectivement à l'eau : il y va pourtant bien lentement, à cauſe de l'attirail des ſels & des ſoufres qu'il traîne, & de la difficulté qu'il trouve à pénetrer la terre ; cette lenteur produit en lui une réaction, & comme une réflexion d'action inconteſtable ; ainſi s'il pouſſe en en haut, il pouſſe auſſi en en bas ; l'un produit la tige, & l'autre les racines.

On voit bien que je ne me picque pas ici de multiplier les phenoménes, & que j'en embraſſe une infinité en

peu de mots: la perpendicularité des tiges, la montée de la ſeve à la cime des arbres les plus hauts, les développemens des ſemences, la fermentation des ſucs, mille ſortes d'élaborations, la reſpiration même, & la circulation tant dans les animaux que dans les plantes, l'échauffement, la raréfaction, la fermentation du ſang, les battemens du cœur; en un mot tout le ſyſtême de la géneration & de la vie des plantes & des animaux, ſont évidemment la ſuite immédiate du reſſort de l'air, & des efforts qu'il fait pour ſe dégager des autres ſubſtances avec quoi il eſt mêlé, & qui le gênent. Par exemple, le ſang, ſur tout lorſqu'il entre dans le cœur, eſt tout plein d'air, témoin ſa rougeur, qui eſt, ſelon quelques-uns, l'effet de l'acide de l'air, & ſelon tout le monde, la ſuite de ſon mélange avec l'air, & comme je le penſe, l'effet du ſeul reſſort de cet air pur. Cet air fait effort pour ſe dilater, & pour dilater le ſang qui le reſſerre, de ſorte que ſi les vaiſſeaux où coulent ce ſang favoriſoient cette dilatation de l'air, on verroit auſſi-tôt ce ſang boüillonner comme

'eau boüillante dans la machine du
vuide lorſqu'on en tire l'air : or on
ſçait aſſez que la figure du cœur &
es contours de ces fibres ſpirales fa-
vориſent mécaniquement ſa dilata-
ion, l'air en eſt donc la cauſe ſuffi-
ſante & efficace : cet exemple ſuffit,
e laiſſe tout autre détail. J'avertis
eulement en finiſſant, que l'air du
nitre eſt un ſyſtême bien plus vrai-
emblable que le nitre de l'air ; le
nitre eſt évidemment un corps com-
poſé, & composé ſur tout d'air ; ſa
dilatation, ſa *flatuoſité*, ſa vertu de
ertiliſer les plantes, & mille autres
proprietez en ſont les preuves.

Article XXVI.

PROJET D'UN NOUVEAU Breviaire, dans lequel l'Office Divin, ſans en changer la forme ordinaire, ſeroit particulierement compoſé de l'Ecriture Sainte, inſtructif, édifiant, dans un ordre naturel, ſans renvois, ſans répetitions, & très-court; avec des obſervations ſur les anciens & ſur les nouveaux Breviaires. A Paris, chez Philippe Lotin, ruë Saint Jacques proche S. Yves, à la Verité, *in* 12. *pp.* 194.

Rien ne ſemble plus à deſirer qu'un Breviaire qui fût du caractere que marque ici l'Auteur dans ſon titre. Les perſonnes conſacrées à Dieu qui recitent tous les jours l'Office Divin, y trouveroient une grande reſſource pour en tirer des lumieres ſalutaires & de pieux ſentimens. C'eſt ce qui a donné l'occaſion à des Egliſes & à des Congregations particulieres, de faire depuis un tems des Breviaires nouveaux; mais qui au gré de notre Auteur, & de pluſieurs au-

tres n'ont pas encore à beaucoup près atteint le but qu'il seroit à souhaiter. Notre Auteur propose à ce sujet diverses reflexions, nous en rapporterons quelques-unes qui serviront à juger des autres.

Dans le premier Chapitre où l'on parle du Calendrier, pour examiner s'il est à propos de le charger de beaucoup de Fêtes de Saints, ou de laisser l'Office de la Ferie le plus frequemment qu'il se peut, on trouve des raisons de part & d'autre. Il ne paroît pas que celle de quelques Rubricaires en soit une bien solide, de dire que l'Office des Saints, qui ne sont que les Serviteurs de Dieu, ne doit pas l'emporter sur l'Office de la Ferie qui est l'Office du Maître & de Dieu même. Certainement en priant les Saints & faisant leur Office, l'Eglise ne rend pas une moindre gloire à Dieu & à J. C. puisqu'elle ne celebre que la gloire de Dieu & de J. C. dans les Saints, & qu'en priant les Saints, nous ne faisons que les engager de prier le Seigneur pour nous & avec nous.

Notre Auteur propose sur cela le moyen d'honorer chaque jour un Saint

particulier, & de reciter cependant l'Office de la Ferie. Aux premieres Vêpres, on feroit memoire du Saint après l'Oraiſon de la Ferie; dans les Nocturnes, après les Leçons & les Répons de la Ferie, on diroit une Leçon & un Répons du Saint; à Laudes mémoire du Saint, & dans l'Oraiſon des petites heures, on inſereroit le nom du Saint, ajoûtant à ces mots, *Da quæſumus Domine*, & *Intercedente Beato N.*

Dans le nom & le rang qui ſe donnent aux diverſes Solemnitez ſelon leurs divers degrez, l'uſage eſt different en differentes Egliſes; la pratique la plus ſimple ſeroit de mettre: Fête du premier Ordre, du ſecond, du troiſiéme, &c. La queſtion n'étant que de nom ne merite pas qu'on s'y arrête, non plus que les differentes claſſes de Fêtes, ſur quoi neanmoins l'Auteur inſiſte davantage. Il improuve fort quelques Breviaires qui ont mis par exemple, l'Aſſomption de la Vierge & les Fêtes de Patrons dans une claſſe ſuperieure à l'Aſcenſion; que répondre (demandent quelques-uns) à nos Freres errans, qui nous repro-

chent de rendre plus d'honneur aux Saints qu'à J. C? La réponse cependant n'est pas difficile; le reproche ne vient que du peu de soin qu'on prend à entrer dans l'esprit des Institutions. Personne dans l'Eglise Catholique ne doute que le moindre des Mysteres de Notre-Seigneur ne soit en soi infiniment au-dessus de ce qu'ont été, ou de ce qu'ont fait & la Vierge & tous les Saints réünis ensemble; mais outre qu'en les honorant c'est toûjours J. C. qu'on honore dans eux; il est certaines raisons de convenance par rapport aux lieux, aux tems, aux dévotions particulieres, pour célebrer avec plus de solemnité certaines Fêtes dont le mystere en soi est moins essentiel à la Religion que d'autres. Le Mystere de la Transfiguration de Notre-Seigneur est moins important que celui de l'Ascension; s'étonnera-t-on qu'en certains endroits, ou par certaines raisons on aura eu une devotion particuliere à la Transfiguration, on en fasse une celebrité aussi grande que l'on fait de l'Ascension? Si l'on écoutoit quelques gens, on feroit un crime de solemniser une Fête

de Patron, ou de la Sainte Vierge avec plus de célebrité qu'un ſimple Dimanche, parce que le Dimanche, diſent-ils, eſt la Fête du Seigneur. Mais comme par divers rapports on peut avoir plus de dévotion à un Myſtere qu'à un autre, pour en faire une plus grande ſolemnité; on peut de même ſolemniſer avec plus de célebrité certaines Fêtes de Saints en particulier, bien qu'au fonds on ne mette nullement en comparaiſon leur perſonne avec la perſonne de J. C. C'eſt dans cet eſprit que l'Egliſe univerſellement ſemble avoir mis la Fête de l'Aſſomption de Marie, & celle des Patrons dans une claſſe ſuperieure à quelques Myſteres de Notre-Seigneur. Notre Auteur inſinuë pour montrer qu'il ſeroit bon de ne point faire de Fêtes de Saints les jours de Dimanches, que par là les Saints *ſeroient plus honorez dans Dieu, que Dieu n'eſt honoré dans les Saints quand on fait leur Fête un jour de Dimanche*. Nous laiſſons à des eſprits plus ſubtils à démêler la choſe qui nous paroît avoir deux faces à peu près également avantageuſes; & au lieu d'improuver ni

l'une ni l'autre, il ſemble plus ſûr de ſe prêter à ce que chacune a de meilleur. Cependant notre Auteur opine à renvoyer au lendemain toutes les Fêtes qui tomberoient au jour du Dimanche, à ne point dire pour neuviéme Leçon celle de la memoire d'un Saint & à d'autres uſages ſemblables, de l'importance deſquels le Lecteur jugera.

Il paroîtroit avantageux de ſuivre la penſée de notre Auteur, en ce qu'il dit touchant les Rubriques, ſçavoir de les rendre courtes & aiſées. Il s'y trouve tant de diſtinctions & d'obſervations, que malgré l'attention des plus pieux & des plus habiles, il eſt très-difficile de n'y pas manquer quelquefois.

Il propoſe de lire deux Leçons de l'Ecriture en Carême avant l'Homelie ſur l'Evangile, ce qui donneroit lieu de lire pluſieurs beaux endroits de l'Ecriture omis dans le Breviaire Romain: mais quand il avertit de prier le corps tourné vers l'Orient, il ne dit point comment on remedieroit à l'indécence de tourner le dos au Saint Sacrement dans les Egliſes où le grand

Autel est autrepart qu'à l'Orient.

Il fait une remarque singuliere en parlant des Prieres qui se disent avant l'Office ; on le commençoit autrefois par la psalmodie, comme on le fait encore à l'Office des Morts & à Tenebres ; depuis un tems on a inseré le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo* pour préparation ; puis le *Domine labia*, puis le *Deus in adjutorium* ; on fait même préceder aujourd'hui *Aperi os meum Domine Jesu* ; il veut dire que plusieurs Particuliers ont cessé cette dévotion. Mais on ne sçache pas que qui que ce soit regarde comme parties de l'Office Divin ces deux dernieres Oraisons. Quoi qu'il en soit, il demande si l'on ne pourroit point appeller ces prieres *la preparation de la preparation*, & en ce cas ne faudroit-il point encore une priere pour préparer à l'*Aperi*, & toûjours ainsi de suite à l'infini, il faudroit une préparation pour chaque préparation. Quand donc le Saint Esprit *avertit de préparer notre ame avant la priere*, il ne semble pas qu'il veüille dire de s'y préparer par une autre priere ; car de la sorte, la priere seroit une préparation à elle même, ce

qui ne s'entend guere ; mais il nous avertit de disposer notre ame en retranchant tous les obstacles differens de la priere qui en pourroient empêcher l'exercice, comme la dissipation des sens, le mouvement des passions, l'occasion des distractions & la compagnie des hommes.

Notre Auteur propose sur la forme du Breviaire d'autres opinions, dont les unes sont assez indifferentes, comme de ne dire le *Te Deum* que les grandes Fêtes, ne faire les Commemorations communes qu'aux jours de Ferie, de retrancher le *Confiteor* de Primes & de Laudes, de retrancher aussi de Prime la lecture du Martyrologe qui n'est point proprement de l'Office, de ne dire les Cantiques *Benedictus*, *Magnificat*, & *Nunc dimittis* que les Dimanches & les Fêtes, d'omettre le *Miserere* & le *De profundis* aux prieres de Vêpres & de Laudes ; de ne mettre qu'une Antienne pour trois Pseaumes (au lieu que l'usage en met une pour chaque Pseaume, & quelques-uns n'en voudroient point mettre du tout, n'en voyant pas de raisons fort particuliere,) de faire

omettre quand on recite l'Office en particulier les choses qui supposent qu'on le dit en commun comme *Dominus vobiscum*. Nous mettons ces articles au rang des indifferens, parce qu'on peut les admettre pour des raisons plausibles, & les rejetter par d'autres également plausibles. Par exemple, les uns trouveront, comme notre Auteur, que quand le Prêtre recite l'Office seul & en particulier, il ne devroit pas dire *le Seigneur soit avec vous*, puisque cela suppose qu'il est en la compagnie des Fidéles; & les autres trouveroient que le Prêtre dans l'Office, faisant la fonction de l'Eglise en general & y suppliant, doit dire également & ce que le Prêtre dit aux Fidéles & ce que les Fidéles repondent aux Prêtres, & telle est la pratique universelle.

D'autres pratiques qui pourroient encore passer pour arbitraires, semblent néanmoins plus fondées, comme 1°. de ne retrancher jamais les prieres de Prime; l'Auteur n'en apporte pas la raison, mais elle est assez naturelle; c'est qu'elles expriment ce qu'il faut demander dès le matin à

Dieu pour passer saintement la journée, *Mane oratio mea præveniet te ut cantem totâ die magnitudinem tuam*, &c. 2°. De lire tous les jours un Canon important de quelque Concile, sur tout des Generaux, observant de ne les pas tronquer pour n'y pas faire de contre-sens, comme il s'est fait dans un des nouveaux Breviaires où par un extrait, on semble autoriser le luxe de la table & des habits; car on y fait dire aux Prélats: *Sustinemus in curribus ambulare; pretiosis indui vestibus*; dans le texte c'est une ironie, & dans l'extrait c'est un discours absolu. L'Auteur trouve une sorte de disconvenance dans l'Oraison *Sacrosanctæ Trinitati, &c. Et Sanctorum universitati sit honor.* Il semble, dit-il, qu'on y rende le même honneur à Dieu & à ses Saints. Nous avons observé à une occasion pareille que l'honneur rendu aux Saints est toûjours l'honneur rendu à Dieu à l'occasion des Saints.

L'Auteur propose de faire lire une Leçon de l'Ecriture à chaque petite heure, pour aider à lire en un an tout ce qui convient de la Bible, &c.

Dans la ſeconde partie qui regarde la compoſition de l'Office Divin, qui fait le fond du Breviaire; il marque d'abord pour regles generales de n'y rien laiſſer que d'édifiant, & d'y retrancher ce qui pourroit exciter des idées bizares ou ridicules. Il apporte pour exemple les Antiennes de Sainte Agnès, *Ingreſſa Agnes turpitudinis locum*, & *Medicinam carnalem nunquam adhibui*, puis un Répons du jour de Noël où il eſt dit, *Dei genitrix quæ per aurem concepiſti Dominum*. De même dans un des nouveaux Breviaires on auroit pû retrancher une periode de S. Jerôme, *Joſeph qui pene licentiâ maritali futuræ uxoris omnia noverat.* Si ce ſont là des incongruitez, elles ſont moins excuſables dans les Breviaires faits de nos jours, où l'on a perdu la ſimplicité qui n'excitoit que des idées édifiantes en des ſujets où la corruption en a trouvé d'indécentes. On rapporte divers autres exemples ſur leſquels des Auteurs de nouveaux Breviaires auroient pû faire attention.

On apporte encore pour regle que l'Office ait *de l'onction & ſoit affectueux* afin d'exciter & nourrir la dévotion;

les nouveaux Breviaires, dit-il, ont manqué de ce côté-là ; les Antiennes, les Répons & les Capitules ne renferment que des commandemens ou des menaces, au lieu de ſentimens qui conviendroient mieux.

L'Auteur demande auſſi que les Offices ſoient compoſez ſur tout de l'Ecriture, & priſe dans le ſens autoriſé par la Tradition ; ſa délicateſſe paroit grande, d'improuver que l'on applique à la Vierge & aux Saints ce qui eſt dit au ſens litteral de Dieu & de J. C. Ces applications n'étant que des alluſions religieuſes, la pieté n'eſt point expoſée à en abuſer quand elle eſt inſtruite. On auroit beau prévenir là-deſſus certains reproches des ennemis de l'Egliſe, ils ne manqueroient pas d'en inventer d'autres auſſi mal fondez. Ainſi il ne paroit pas d'inconvenient d'appliquer avec le Breviaire Romain, au Myſtere de la Conception de la Vierge, les paroles *Dominus poſſedit me ab initio*, bien que dans le ſens litteral elles ſoient dites du Verbe incarné.

L'Auteur veut encore que chaque partie de l'Office ſoit dans le ſtile qui

lui convient, que tout y soit bien lié & ordonné, qu'il soit court, sans répetition & sans renvois ; (ce dernier point semble ne regarder que les Imprimeurs.)

Touchant les Pseaumes qui font le corps du Breviaire, il voudroit qu'ils fussent rangez selon l'ordre des matieres, & qu'on choisît des Pseaumes convenables à chaque heure ; je crains qu'il ne fût embarassé à en trouver qui convinssent beaucoup plus à Tierce qu'à Sexte, ou à Matines plus qu'à Vêpres.

On marque des regles de même caractere pour les Antiennes, par exemple, que celles des premieres Vêpres soient des Propheties du Mystere, qu'elles soient tirées de l'Ancien Testament ; que celles des Nocturnes soient ordinairement tirées des Pseaumes, celles de Laudes, *Laudatoires*, celles des secondes Vêpres des reflexions : il sera encore mal-aisé de convaincre tous les esprits que tout cela soit ou necessaire ou fort praticable.

On observe par rapport aux Leçons qu'il seroit à souhaiter qu'elles eussent chacune un sens complet dont l'intel-

ligence ne fût point dépendante de celle qui précede ou de celle qui suit; car les Répons qui interviennent, empêchent que l'on ne se rappelle le rapport d'une Leçon à l'autre. On observe encore judicieusement que dans la distribution de l'Ecriture, il seroit à propos de choisir pour Leçons les plus beaux endroits, de ne les point répeter; d'y trouver pour chaque jour une nouvelle instruction, &c.

On marque pour regles dans les Leçons du second Nocturne, de ne prendre dans les Ecrits des Peres que ce qui est certainement d'eux, de ne suivre que des Legendes bien averées, d'y faire des précis de la Tradition, pour expliquer les points ou difficultez plus considerables de la Religion, &c.

Les Répons doivent être dans un stile qui leur convienne; ce sont, dit l'Auteur, comme des *in promptu* de l'assemblée des Fidéles pour exprimer les sentimens conçûs à l'occasion des Leçons : il est donc à propos qu'ils soient en termes communs & comme le langage de toute une multitude; sans être simplement instructifs ou

menaçans, tels qu'il s'en trouve en de nouveaux Breviaires. Une obſervation plus importante, c'eſt que les *reclames* des Répons ſoient juſtes; au lieu que ſouvent elles ne ſont aucun ſens, ou c'eſt un ſens bizare & louche.

Les Capitules qui ſont une très-petite partie d'un Chapitre de l'Ecriture devroient renfermer une inſtruction, & n'être point dans un ſtile de prieres. Cette regle eſt-elle fort importante?

L'Auteur fait enſuite une application de ſes regles à un Office particulier pour le jour de Noël, & l'exemple eſt aſſez propre à faire voir qu'on ne dreſſera jamais un Breviaire qui convienne aux differens goûts, où qui ſoit de tous côtez la pratique des regles qu'on ſuppoſeroit les meilleures. Ici les Antiennes des premieres Vêpres ſont bien choiſies; mais les Hymnes ne paroiſſent pas ſi heureuſes. On peut dire cependant à parler en general, que ſi tout un Breviaire étoit de ce goût, qu'il paroîtroit des meilleurs. Il eſt vrai que la Fête de Noël eſt un Myſtere dont l'Office eſt des plus aiſez

à remplir; d'ailleurs l'eſprit & l'application ne s'épuiſent pas pour l'Office d'un ſeul jour, mais quand il en faut fournir juſqu'à 360. un Auteur ou ſes Lecteurs trouvent dans la pratique beaucoup à décompter de ce qu'on s'étoit propoſé dans la ſpéculation. Il eſt toûjours avantageux de ſe faire un beau plan, & on peut dire que l'Auteur fournit un grand nombre de reflexions qui contribuëroient à le former.

Il ſe propoſe enſuite des difficultez auſquelles il répond auſſi, mais facilement. Il omet la grande difficulté qui ſe tire de la difference des goûts, & l'impoſſibilité morale de trouver un Auteur qui ſe ſoûtienne aſſez pour ſatisfaire à tout, & pour ne pas tomber dans un inconvenient par le ſoin même d'en éviter un autre. De ſorte qu'excepté quelques points dont l'on convient preſque unanimement, le meilleur parti communément ſeroit d'arrêter la démangeaiſon qu'on a de faire des reformes & des innovations chacun à ſa maniere ; c'eſt ce qui cauſe dans l'Egliſe Catholique une diverſité dont l'avantage ne ſçauroit être

compatible à celui de se ranger, autant qu'il est possible, au centre de l'unité & au plan du Breviaire Romain. D'ailleurs, il seroit à souhaiter qu'il fût reconnu en divers endroits; mais ce qui est le plus à souhaiter dans les choses humaines, n'est gueres ce qu'on doit attendre dans leur execution.

ARTICLE XXVII.

TRAITE' DE LA GOUTTE, de ses causes & du remede infaillible qui en opere la guerison radicalement & sans retour. Par M. le Fevre Gouteux d'origine, qui en a fait d'abord sur lui-même la premiere experience. A la Rochelle, chez Pierre Mesnier; au Canton des Flamands 1720. *in* 12. *pp.* 127.

UN homme d'esprit disoit il y a quelques années que la Medecine ne consistant gueres qu'en experience, il falloit pour faire d'habiles Medecins, au lieu de leur faire soûtenir des Theses dans les Ecoles, leur faire éprouver les maladies qu'ils en-

treprendroient de guerir ; il y auroit peut-être moins de Docteurs en Medecine, mais il y auroit plus de malades ſoulagez. Ce qu'on ſembloit inutilement deſirer ſe trouve réellement dans la perſonne qui donne ici le *Traité de la Goutte.* Sans être Medecin, Chirurgien, ni Apoticaire de profeſſion, il s'eſt trouvé des plus propres à guerir cette maladie, ayant eu pour pere & pour ayeul deux hommes morts de la goutte, & ayant ſi bien herité d'eux que dès l'âge de dix-huit ans il en fut atteint, & en fut tourmenté dans la ſuite juſqu'à être des neuf mois de ſuite au lit, où il ne pouvoit remuer, dit-il, la langue pour crier les hauts cris dans la violence de la douleur. Elle lui inſpira le goût de s'inſtruire des principes d'Anatomie, de Chirurgie & de Pharmacie pour chercher quelque ſoulagement à ſes maux, & commence par dire ce qu'il conçût de la nature de la goutte.

Elle ſe répand en diverſes parties du corps, où elle prend divers noms, comme la chiragre quand elle tient aux mains, podagre aux pieds, ſciatique, l'articulation des hanches &

des cuiſſes ; bien que ce ſoit la même humeur qui ſe gliſſe même quelquefois dans les yeux, comme l'a éprouvé l'Auteur qui en penſa perdre un œil.

Elle vient d'un ſang alteré & corrompu ainſi que la limphe par un mauvais chile cru & indigeſte, ayant perdu les qualitez balſamiques qui ſervent à la nourriture, & ſurchargé d'humeurs acres qui déchirent les parties par leur corroſion. Les aigres trop abondans dans le ſang le coagulent & cauſent des obſtructions qui y produiſent de violentes fermentations.

D'autrefois elle vient quand le ſang trop liquide eſt ſurchargé de ſeroſitez acres, & que les parties ſalines, ſulfureuſes & ſpiritueuſes s'en trouvent deſunies & comme noyées par ce diſſolvant exceſſif ; de ſorte qu'elles entraînent avec elles par les pores des vaiſſeaux une partie des humeurs héterogenes qui ſe répandent, jointe à une limphe ſouvent fort épaiſſe ſur les tendons & membranes ; ces liqueurs y fermentant par leur long ſéjour, elles deviennent tenaces & groſſieres, & les pores n'étant pas aſſez ouverts

pour en faciliter la tranſpiration, elles cauſent ainſi de vives douleurs; d'ailleurs le ſang dépoüillé de ſes parties ſpiritueuſes & de ſon liquide, ſe trouve comme ſans reſſort & ſans vehicule, pour fournir à l'entretien des parties du corps, ce qui les affoiblit ſi fort qu'elles ne peuvent ſouvent expulſer ces parties héterogenes par les urines ni par les ſueurs, elles reſtent à la circonference, ou font de nouveau avec le ſang un vicieux mélange, ou enfin ſe dépoſent dans les articulations, & y forment une dure coagulation qu'on appelle *nodus*. Enfin les *nodus* ſe calcinant durant la fermentation violente de l'humeur viſqueuſe laquelle ſemblable à du vin nouveau qui fermente, ſe fait jour par la rupture du vaiſſeau où il eſt contenu, après quoi l'on voit dans ces *nodus* ouverts une limphe calcinée ou diſpoſée à l'être. C'eſt ainſi que l'Auteur expoſe la nature d'un mal qui paroit ſi incomprehenſible; mais il ſe pourroit bien faire encore que dans l'explication même on trouveroit encore bien des choſes à expliquer.

Quoi qu'il en ſoit, l'Auteur en at-

tribuë les premieres & plus ordinaires causes aux intemperances, ou du malade même, ou de ceux dont il tient, soit la vie, soit la premiere nourriture. Le vin, l'eau de vie, le sel, les épiceries, le vinaigre, tous les hauts goûts produisent dans le sang des qualitez acres, qui alterent sa douce consistance & lui donnent trop de liquidité. Les longs & violens exercices de corps, les veilles immoderées, & sur tout l'incontinence corrompent la substance du sang, aussi bien que la contention d'esprit & l'abstinence portées à l'excès. Les changemens de tems remuënt aussi les humeurs de telle sorte qu'ils produisent un grand dérangement dans la masse du sang, sur tout dans les temperamens foibles.

Ces causes de la goutte ne la laissent pas sans remede; mais si on differe trop, dit notre Auteur, on s'expose à être prévenu de la mort & à rendre inutile celui qui lui a si bien réüssi, & à tant d'autres, dont la suite de son Livre ne fait plus qu'une liste: nous en citerons ici plusieurs, afin qu'on puisse les consulter, pour verifier les

orales de l'Auteur. Le ſieur S. Marc, Marchand à la Rochelle en 1714. La Dame le Normand guerie par un mois de remede qui lui fit diſſoudre un *nodus* à la main ſans qu'il y ſoit reſté nulle apparence, elle ſe retira à Paris l'an 1715. le R. P. Euſtache Capucin, M. Dumas Negociant à la Rochelle, le R. P. Donatien Truflard Definiteur des Recolets de Nantes, M. Ivé de Perpignan en 1719. M. Montalant Prêtre de S. Sulpice en Baſſe Bretagne en 1719. M. le Marquis de Chaſſan, près de Nogent le Rotrou, tourmenté de la goutte depuis l'âge de dix-huit ans juſqu'à cinquante qu'il commença l'uſage du remede en 1714. M Errables à Saintes, M. le Pouriel Prieur de S. Medart près de la Rochelle, M. Foubert Banquier d'Orleans : l'Auteur rapporte les extraits des lettres de ces differentes perſonnes qui ſervent de témoignages & d'éloges à ſon remede.

Il demande à ceux qui s'en voudront ſervir des circonſtances détaillées de leur maladie, à quel âge la goutte s'eſt declarée ; ſi c'eſt avec enflure & inflammation, combien de

tems duroient les accès dans les commencemens, ſi les douleurs ont été violentes dans la ſuite, ſi les accès ont été accompagnez de fiévres, ſi le malade ſe trouve conſtipé avant ces accès, s'il a des *nodus* calcinez & en quelle partie, quel eſt ſon temperament, s'il a quelque diſpoſition à la gravelle, quelques maux de tête ou de poitrine ; ſi l'application des choſes froides ou chaudes a fait quelque bien; de quels autres remedes on s'eſt ſervi, &c. L'Auteur ſouhaite que ce memoire détaillé ſoit ſigné du malade ou de ſa famille.

Il croit dangereux pour la goutte l'uſage de l'Opium, du Kinkina & de la ſaignée dans le cas des fiévres. Il proteſte contre une Analyſe prétenduë faite à Paris de ſon remede, qu'il n'y entre point du tout de Mercure.

Les conditions qu'il demande ſont de lui payer d'abord la ſomme de 60. livres effective, puis un billet de 300. livres payables à la Rochelle dans trois ans en eſpeces ſonnantes, dont il fournira reconnoiſſance & promeſſe par écrit de les rendre, ſi les malades à l'écheance du billet ne ſont

parfaitement guéris & ſans rechute : moyennant quoi il s'engage de fournir la quantité convenable du remede & ſes avis ſuivant les indications, pourvû qu'ils affranchiſſent les ports des lettres & paquets. Il ajoûte que vû la cherté des denrées, à peine y auroit-il de quoi l'indemniſer ; il continuëra la diſtribution gratuite de ſon remede aux Religieux Mendians, & autres veritablement pauvres.

Pour uſer de ſon remede, il en faut prendre pendant les 10. ou 12. qui précedent le déclin de la Lune, tous les matins, 2. ou 3. gros ou une bonne cuillerée dans un copieux boüillon de veau à demi fait, ſans ſel & ſans herbes, ou dans pareille quantité d'eau de capillaire, ou de thé, ou d'eau d'orge nouvelle, de paragei ou de petite ſauge, dans leſquels breuvages on le fera diſſoudre, le laiſſant boüillir un moment pour le prendre chaud avec un peu de ſucre excepté au boüillon ; après les douze jours on ſe purgera dès le lendemain ſans purgatifs violens, mais ſeulement avec la manne, la rhubarbe, le ſel vegetal, &c. pendant les accès on le

prendra ſans égard au déclin de la Lune, la commodité eſt qu'il ne dérange en rien les occupations ordinaires & n'a aucun dégoût.

Cependant l'Auteur n'indique point la compoſition de ſon remede & en garde le ſecret; mais ce qu'il en dit eſt ſi intereſſant que nous avons crû en devoir publier les principales particularitez par tout où s'étendent nos Memoires.

Il ne nous reſte qu'un ſcrupule fondé ſur le mot d'un grand Prince à qui un homme à Secrets vint offrir le ſien, qui avoit été, diſoit-il, éprouvé ſouvent; il lui demanda s'il avoit cent mille livres de rente, & que c'étoit le moins qu'il eût pû gagner, ſi ſon remede étoit veritable: mais il eſt certain auſſi qu'il faut donner le tems de le verifier. L'Auteur nous en donne un moyen en indiquant un remede exterieur pour adoucir les douleurs; car l'efficace de celui-ci ſera un préjugé avantageux pour ſon remede eſſentiel.

Prenez, dit-il, de l'eau de pluye, ou de fontaine, faute de pluye, deux verres, avec de la mie de pain blanc, une pincée de ſafran & demi once de

tartre blanc en poudre, faites boüillir le tout pour en faire un cataplâme que vous appliquerez tiéde, réïterez-le chaudement & souvent lorsque la goutte est froide : mais si la goutte est chaude avec enflure & inflammation, il faut faire faire des mitaines de toile cirée, la cirure en dedans ; demie heure après les avoir mis, les pores étant ouverts, il se fera une douce transpiration qui soulagera fort, sur tout si l'on est au lit ; à mesure qu'on sentira la fraîcheur de la serosité tomber dans les mitaines soigneusement fermez, on les retirera pour les essuyer ; il faut continuer de demie heure en demie heure. Il y a d'autres particularitez que l'Auteur ne sçauroit énoncer avec trop de soin & de netteté dans une affaire où il croit si perilleux de prendre le change.

ARTICLE XXVIII.

PROJET DE LA NOUVELLE Edition de Denis d'Halicarnasse par le R. P. le Jay Jesuite.

DEnis d'Halicarnasse peut être regardé comme le Pere des Historiens Romains, par le peu de monumens qui nous restent de tous les Grecs & Latins qui ont écrit l'Histoire Romaine avant lui.

Cet Historien originaire de Grece, après s'être acquis beaucoup de gloire dans son pays par la beauté de son genie, & l'étenduë de son sçavoir, vint à Rome dans le tems qu'Auguste mit fin aux guerres civiles. Il y demeura 22 ans. Il apprit la Langue Latine & fit une étude serieuse de tous les Historiens qui avoient parlé du peuple Romain. Par le commerce qu'il eut avec les premiers de Rome, il s'instruisit à fond de toutes les connoissances necessaires au dessein qu'il méditoit : c'est le témoignage qu'il rend de lui-même dans la Préface de son Ouvrage.

Il donne à son Histoire le nom d'*Antiquitez Romaines*, sur les recher-

ches curieuſes qu'il a faites de l'Origine des Romains, en remontant juſques aux ſiecles les plus reculez, qui ne ſont connus, que par les écrits des Peres. Tout fabuleux que ſont ces monumens, il en tire des connoiſſances ſûres par rapport à l'ordre des tems, à la ſituation des lieux, & aux noms des peuples qui les habitent.

Tout ce que nous avons d'Ecrivains anciens & modernes, qui ont parlé de Denis d'Halicarnaſſe avec quelque connoiſſance de ſon Hiſtoire, reconnoiſſent dans lui un genie ſublime,une érudition profonde, un grand diſcernement, une judicieuſe Critique. Il étoit verſé dans tous les beaux Arts; bon Philoſophe, ſage Politique; excellent Orateur: il ne faut que lire ſes écrits pour le reconnoître à tous ces traits. Il y a peint au naturel juſques aux rares qualitez de ſa belle ame. On l'y voit ami de la verité, ennemi de la flaterie, chaſte, temperant, plein de zele pour ſa religion, déclaré contre les impies, qui nioient la Providence, & il eſt ſi contraire à ce dangereux

parti, qu'il ne manque aucune occasion de le combattre.

Le recit qu'il fait des belles actions des Anciens Romains sont autant de vives exhortations à leurs descendans d'imiter les exemples de leurs ayeux, fruit principal qu'on doit tirer de l'Histoire. Il ne se contente pas de raconter les guerres du dehors, il décrit avec le même soin les exercices de la Paix qui contribuent au bon ordre du dedans & qui servent à entretenir l'union & la tranquillité parmi les citoyens. Persuadé qu'une histoire est imparfaite, où l'on ne voit que des combats & des prises de villes, son application à bien exposer les grands evenemens ne le rend point negligent dans les choses de moindre consequence; de sorte qu'il ne laisse rien à desirer. Il ne fatigue point par des narrations ennuyeuses. S'il s'écarte en des digressions, c'est toûjours pour apprendre quelque chose de nouveau & capable de faire plaisir à ses Lecteurs.

Il a rendu son ouvrage également utile & agréable par les reflexions Morales & Politiques dont il est mê-

lé. Il nous a conservé tous les discours, qui sont les ressorts des mouvemens dans une Republique. Il raisonne avec tant de justesse sur les differens États de Monarchie, d'Aristocratie, de Democratie, où se sont trouvez les Romains, qu'il laisse d'excellens principes & de beaux exemples à ceux qui sont engagez dans ces differentes formes de gouvernement.

Ceux qui ont comparé Denis d'Halicarnasse avec Tite-Live ont tellement tenu la balance entre l'un l'autre, qu'ils donnent en plusieurs choses la préférence à l'Historien Grec. Ils le trouvent plus fidelle & plus vrai que l'Historien Latin. La lecture de son Histoire leur paroît plus utile que celle de Tite-Live, qui pour être plus abregée ne donne point une infinité de connoissances, dont celle de Denis d'Halicarnasse est remplie. Ce que l'Auteur Latin renferme dans trois Livres, l'Auteur Grec en fait la matiere d'onze Livres, en sorte que celui-là peut être regardé comme l'abregé de celui-ci. Il est constant que, sans ce qui nous

reste de Denis d'Halicarnasse, nous ignorerions plusieurs choses, dont Tite-Live & les autres Historiens Latins ont negligé de nous instruire, ou dont ils ne parlent que très-superficiellement. Il est le seul qui nous ait fait connoître à fond les Romains; qui ait laissé à la posterité une idée parfaite de leurs cérémonies, du culte de leurs Dieux, de leurs sacrifices, de leurs mœurs, de leurs coûtumes, de leur discipline, de leur Politique, de leurs comices, du dénombrement & de la distribution du peuple en Classes & en Tribus. Nous lui sommes redevables des Loix de Romulus, de celles de Numa & de Seroius. Il nous apprend les droits des Clients & leur établissement. Il est exact à décrire la situation des Villes, le nom des habitans, les accroissemens de Rome, ses édifices, & quantité d'autres particularitez, que Tite-Live & les autres Historiens Latins ont omises, comme choses aussi connuës aux Etrangers, qu'à la Republique des Romains. Denis d'Halicarnasse, qui n'écrivoit son Histoire, que pour

instruire les Grecs ses compatriotes des faits & des mœurs des Romains, s'est cru obligé à une attention plus exacte pour ne rien oublier de tout ce qui concernoit cette nation.

Ainsi, quoiqu'en France on soit assez au fait sur ce qui regarde les Romains par les differentes Traductions qu'on y a données de ceux qui ont écrit leur Histoire en Latin, neanmoins l'Historien Grec a des beautez si particulieres & si capables de piquer la curiosité, qu'il ne peut manquer de faire plaisir aux Lecteurs.

Si la nouveauté peut donner quelque merite à une Traduction, je puis dire, que celle qu'on imprime de Denis d'Halicarnasse, sera non seulement nouvelle, mais la premiere qui ait paru de cet Auteur en notre langue. Je le dis au reste après les recherches les plus exactes que j'en ai faites.

On trouvera à la fin de chaque Livre de cette Histoire un grand nombre de Remarques Historiques, Critiques & Grammaticales, tant pour l'intelligence de l'Auteur, que pour l'éclaircissement des faits & des

circonſtances conteſtez entre Denys d'Halicarnaſſe & les autres Hiſtoriens tant Grecs que Latins qui ont parlé du Peuple Romain.

ARTICLE XXIX.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALLEMAGNE, D'HILDESHEIM.

JAmais on n'a tant parlé de réünion entre les Proteſtans ; les Princes y travaillent ſerieuſement ; mais juſqu'ici ces tentatives de paix n'ont fait qu'allumer la guerre : les Lutheriens zelez ont éclaté à Hambourg, à Wittemberg, à Ratisbonne, & mis dans un plus grand jour les differends eſſentiels qui les ſeparent des Calviniſtes ; vous ſçavez que les Lutheriens s'appellent Evangeliques, & les Calviniſtes Reformez ; les injures n'ont pas été épargnées : on a demandé dans le titre d'un Livre composé par un fameux Docteur Evangelique, ſi le Dieu des Calviniſtes étoit le vrai Dieu. Quelques Lutheriens qui panchent vers l'accommodement, ont fait pa-

roître des Ecrits qui ne ſont pas fort eſtimez. Pour les Calviniſtes, ils ſont preſque tous portez à la réünion ; ſçavez-vous à quelle condition ? Que perſonne ne changera de ſentiment, mais qu'on ſe tolerera mutuellement ; & que ce qu'on ſoûtient être des erreurs fondamentales, quand on diſpute contre les Catholiques, ne paſſera parmi les Proteſtans que pour des erreurs legeres. Leur diviſion prouvoit que les Proteſtans n'avoient pas la veritable Religion : leur réünion, ſi elle ſe conclut, prouvera que les Proteſtans n'ont aucune Religion.

DE COLOGNE.

On a publié depuis peu une Traduction Allemande de la Theodicée de M. de Leibnitz & de l'éloge de ce ſçavant Homme, par M. de Fontenelle. On y a ajoûté les diſputes de M. Leibnitz & de M. Clarke, & une réponſe de M. Thumming au 5^e^ écrit de M. Clarke. M. Wolf eſt Auteur de la Preface qui eſt dans cette Traduction à la tête de la diſpute de M^rs^ Leibnitz & Clarke.

DE HOLLANDE, DE LA HAYE.

Hofhout imprime *Marcelli Palin-*

genii Zodiacus vitæ, c'eſt un mauvais Poëte Latin du 16^{e}. ſiécle, dont on ne parleroit plus, s'il n'avoit pas attaqué l'immortalité de l'ame par des argumens foibles à la verité. Tout foibles qu'ils ſont, le Libraire a crû qu'ils feroient plaiſir à ceux qui cherchent à douter à quelque prix que ce ſoit, & il a compté que leur nombre n'eſt pas petit ſur tout en Hollande.

DE FRANCE, DE PARIS.

Les Entretiens ſur la recherche de la vie heureuſe, que Boudot & Rondet vendent, ont pour Auteur un Magiſtrat auſſi diſtingué par ſa probité que par ſon eſprit; ils ſont bien écrits, la Morale y eſt approfondie, éclaircie, & tournée d'une maniere perſuaſive; les principes de Phyſique développez dans ces Entretiens ſont nouveaux, ceux qui ont de la peine à les admettre, conviennent cependant qu'ils ſont ingenieuſement inventez. Nous parlerons de la Religion prouvée par les faits, qui ſe vend chez Dupuis; & des Diſcours de feu M. Coypel ſur la Peinture, avec l'étenduë que ces deux Ouvrages meritent.

F I N.

Mars 1722.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts.
Mois de Mars 1722.

ART. XX. SAncti Anſelmi . . . . Opera : *C'eſt-à-dire ; les Oeuvres de S. Anſelme, Abbé du Bec, & depuis Archevêque de Cantorbery. Avec l'Hiſtoire des Nouveautez compoſée par Eadmer, Moine de Cantorbery ; & quelques autres Ouvrages, &c.* pag. 389

ART. XXI. *Nouveau Voyage aux Iſles de l'Amerique, &c.* p. 408

ART. XXII. *Les Preuves de la Doctrine de l'Egliſe fondées ſur l'Ecriture Sainte, pour ſervir de réponſe à un Libelle intitulé :* Antidote contre la Lettre d'un Miſſionnaire, &c. p. 447.

ART. XXIII. De vera & non interrupta Epiſcoporum ad nos uſque Anglorum ſucceſſione, ad Amicum Epiſtola : *C'eſt-à-dire, Lettre à un Ami touchant la Succeſſion veritable & non interrompue des Evêques d'Angleterre juſqu'à preſent.* p. 468

ART. XXIV. Claudii Franciſci Fraguerii Mopſus, ſive Schola Plato;

nica, &c. *C'est-à-dire, Mopsus; ou la Morale de Platon, &c.* p. 491
Art. XXV. *Conjectures de Physique sur la raison qui fait qu'on laboure les terres, &c.* p. 509
Art. XXVI. *Projet d'un nouveau Breviaire, &c.* p. 528
Art. XXVII. *Traité de la Goutte, de ses causes, & du remede infaillible qui en opere la guerison radicalement & sans retour.* p. 544
Art. XXVIII. *Projet de la nouvelle Edition de Denys d'Halicarnasse, &c.* p. 554
Art. XXIX. *Nouvelles Litteraires.*
D'Allemagne, d'Hildesheim. p. 560
De Cologne. p. 561
De Hollande, de la Haye. ibid.
De France, de Paris. p. 562.

Fin de la Table.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 1670